2009

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

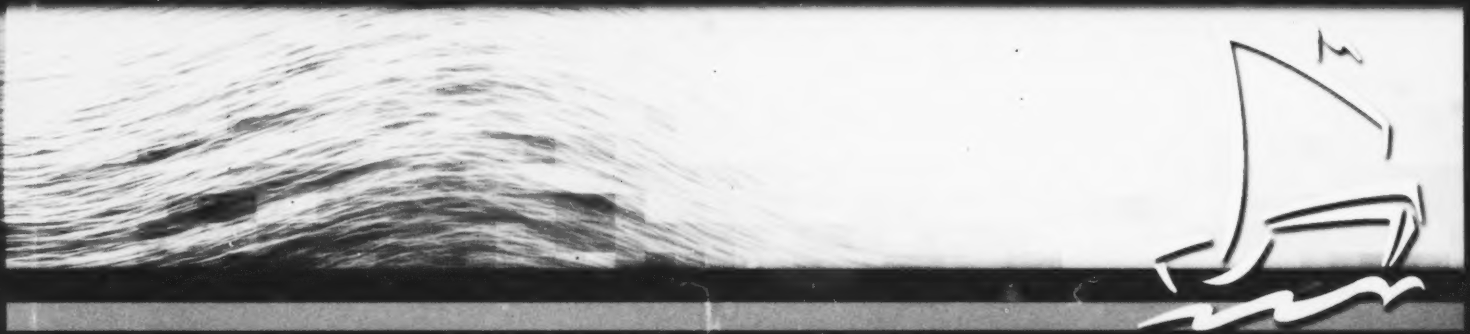

2008 2009
ANNUAL REPORT

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

dynamic and confident capital markets for New Brunswick

30 JUNE 2009

The Honourable Michael Murphy, Q.C.
Minister of Justice and Consumer Affairs
Province of New Brunswick

Dear Minister Murphy,

I am pleased to submit the New Brunswick Securities Commission's Annual Report - our fifth - to the Legislative Assembly of New Brunswick for the fiscal year 1 April 2008 to 31 March 2009. This annual report outlines the Commission's vision, mandate, values and our report on performance in meeting our strategic priorities. It also provides our financial statements and pertinent statistics.

Respectfully submitted,

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

"We have created at the Commission an internationally recognized regulatory agency whose positive influence and credibility is disproportionate to New Brunswick's size and population."

ON BEHALF OF the Members and staff of the New Brunswick Securities Commission, I am pleased to present the Commission's Annual Report for the fiscal year 2008-2009.

1 July 2009 marks the fifth anniversary of the establishment of the Commission. We have created at the Commission an internationally recognized regulatory agency whose positive influence and credibility is disproportionate to New Brunswick's size and population. That we are viewed nationally and internationally as an effective and uncompromising regulator is mainly due to the unique vision of our Members and staff.

The *Securities Act* sets out our mandate which has at its core a requirement to balance competing interests. Our traditional role as a regulator is to protect investors – we are, after all, cops on the securities fraud beat. But we are also required to foster the development and integrity of New Brunswick's and Canada's capital markets. Accordingly, we have been and continue to be advocates for those markets.

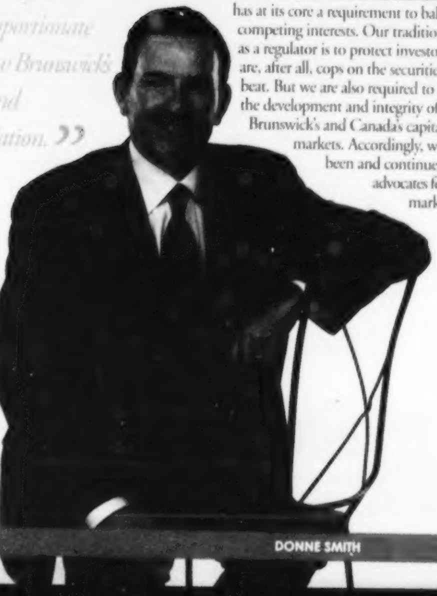

DONNE SMITH

However, our success as a regulator will be judged equally on both fronts.

During our first three years, we laboured aggressively to create a strong foundation for success by attracting to the Commission professional staff whose expertise and dedication are second to none. In the last two years as we have hit our stride, we have more visibly demonstrated through both actions and results the importance and value to the province's economic future of a New Brunswick-based securities regulator. This annual report describes once again this value.

Our primary regulatory focus is New Brunswick's capital markets and its retail investors. Over the past five years the Commission refined its objectives to emphasize and strengthen this vision. Through dialogue with our stakeholders we learned a great deal about what we need to accomplish and how to go about it. We understand our limitations as a regulator in a small market within a small province, but we are also nimble enough to recognize and embrace global partnerships and opportunities.

I am particularly proud of our *Fullsail*™ capital markets initiative, our strong and aggressive enforcement team, and the way that our Members and staff have grasped the necessity of pursuing a unique communications strategy in order to support the work of the Commission.

There is still, however, much work to be done. While we have demonstrated a real commitment to the education of investors and entrepreneurs, we will not achieve self-sufficiency without the systemic adoption of programs in our educational institutions that promote financial literacy and entrepreneurism. Likewise, our goals to achieve financial independence through capital markets growth requires much greater dedication to entrepreneur education as well as public policy commitment to supporting our entrepreneurs.

During the past five years we have clearly shown that success is possible if we and our stakeholders remain committed and visionary.

We are living in interesting times! We are currently experiencing a global financial upheaval unknown to many of us in living memory. Fortunately, the New Brunswick Securities Commission and its regulatory partners in Canada's national system of regulation operate within a flexible, responsive regulatory regime.

This report demonstrates the strengths of our national system. I believe Canada will be successful in meeting the current economic challenges because of those very strengths. And arguably, Canada has fared much better than our neighbours to the south because of this system.

It is vital to stress that our public interest mandate cannot be achieved unless New Brunswickers control our securities regulatory processes. Without an active presence New Brunswick is in danger of losing a fundamental tool needed to achieve self-sufficiency.

This annual report outlines successes over the last year. It also helps us celebrate five years of demonstrated commitment to the regulatory principles set out in the *Securities Act*. I wish to express my personal thanks to those of you who created, built and impassioned the New Brunswick Securities Commission – and to all New Brunswickers who support us. It has been a true honour and privilege to lead the Commission during these past exciting and rewarding five years.

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

ANNUAL REPORT 2008-2009

Published by:
New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, NB E2L 2J2 Canada
www.nbsc-cvmnb.ca

30 JUNE 2009

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE OF CONTENTS

1 TRANSMITTAL LETTER

2 MESSAGE FROM THE CHAIR AND CHIEF EXECUTIVE OFFICER

3 OUR STRATEGIC DIRECTION AND STRATEGIC PRIORITIES

4 MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR

5 REPORT ON PERFORMANCE - INVESTOR PROTECTION PRIORITY

9 REPORT ON PERFORMANCE - CAPITAL MARKETS GROWTH PRIORITY

13 REPORT ON PERFORMANCE - EDUCATION PRIORITY

16 REPORT ON PERFORMANCE - CORPORATE EXCELLENCE PRIORITY

17 STATISTICS AT A GLANCE

19 ORGANIZATIONAL STRUCTURE

20 ORGANIZATIONAL CHART

21 CORPORATE GOVERNANCE

27 COMMISSION MEMBERS

30 MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS OF FINANCIAL POSITION AND OPERATING RESULTS

38 MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY LETTER

38 AUDITOR GENERAL LETTER

39 AUDITED FINANCIAL STATEMENTS

41 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

44 SCHEDULES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

45 GLOSSARY

47 PUBLICATIONS

ANNUAL REPORT 2008-2009

Published by:
New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, NB E2L 2J2 Canada
www.nbsc-cvmnb.ca

30 JUNE 2009

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE OF CONTENTS

1 TRANSMITTAL LETTER

2 MESSAGE FROM THE CHAIR AND CHIEF EXECUTIVE OFFICER

3 OUR STRATEGIC DIRECTION [illegible]

4 MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR

5 REPORT ON PERFORMANCE – [illegible]

9 REPORT ON PERFORMANCE – [illegible]

13 REPORT ON PERFORMANCE – [illegible]

16 REPORT ON PERFORMANCE – [illegible]

17 STATISTICS AT A GLANCE

19 ORGANIZATIONAL STRUCTURE

20 ORGANIZATIONAL CHART

21 CORPORATE GOVERNANCE

27 COMMISSION MEMBERS

30 MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS OF FINANCIAL STATEMENTS AND OPERATING RESULTS

38 MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY LETTER

38 AUDITOR GENERAL LETTER

39 AUDITED FINANCIAL STATEMENTS

41 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

44 SCHEDULES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

45 GLOSSARY

47 PUBLICATIONS

30 JUNE 2009

The Honourable Michael Murphy, Q.C.
Minister of Justice and Consumer Affairs
Province of New Brunswick

Dear Minister Murphy,

I am pleased to submit the New Brunswick Securities Commission's Annual Report - our fifth - to the Legislative Assembly of New Brunswick for the fiscal year 1 April 2008 to 31 March 2009. This annual report outlines the Commission's vision, mandate, values and our report on performance in meeting our strategic priorities. It also provides our financial statements and pertinent statistics.

Respectfully submitted,

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

ON BEHALF OF the Members and staff of the New Brunswick Securities Commission, I am pleased to present the Commission's Annual Report for the fiscal year 2008-2009.

1 July 2009 marks the fifth anniversary of the establishment of the Commission. We have created at the Commission an internationally recognized regulatory agency whose positive influence and credibility is disproportionate to New Brunswick's size and population. That we are viewed nationally and internationally as an effective and uncompromising regulator is mainly due to the unique vision of our Members and staff.

The *Securities Act* sets out our mandate which has at its core a requirement to balance competing interests. Our traditional role as a regulator is to protect investors – we are, after all, cops on the securities fraud beat. But we are also required to foster the development and integrity of New Brunswick's and Canada's capital markets. Accordingly, we have been and continue to be advocates for those markets.

However, our success as a regulator will be judged equally on both fronts.

During our first three years, we laboured aggressively to create a strong foundation for success by attracting to the Commission professional staff whose expertise and dedication are second to none. In the last two years as we have hit our stride, we have more visibly demonstrated through both actions and results the importance and value to the province's economic future of a New Brunswick-based securities regulator. This annual report describes once again this value.

Our primary regulatory focus is New Brunswick's capital markets and its retail investors. Over the past five years the Commission refined its objectives to emphasize and strengthen this vision. Through dialogue with our stakeholders we learned a great deal about what we need to accomplish and how to go about it. We understand our limitations as a regulator in a small market within a small province, but we are also nimble enough to recognize and embrace global partnerships and opportunities.

I am particularly proud of our *Fullsail*™ capital markets initiative, our strong and aggressive enforcement team, and the way that our Members and staff have grasped the necessity of pursuing a unique communications strategy in order to support the work of the Commission.

There is still, however, much work to be done. While we have demonstrated a real commitment to the education of investors and entrepreneurs, we will not achieve self-sufficiency without the systemic adoption of programs in our educational institutions that promote financial literacy and entrepreneurism. Likewise, our goals to achieve financial independence through capital markets growth requires much greater dedication to entrepreneur education as well as public policy commitment to supporting our entrepreneurs.

During the past five years we have clearly shown that success is possible if we and our stakeholders remain committed and visionary.

We are living in interesting times! We are currently experiencing a global financial upheaval unknown to many of us in living memory. Fortunately, the New Brunswick Securities Commission and its regulatory partners in Canada's national system of regulation operate within a flexible, responsive regulatory regime.

This report demonstrates the strengths of our national system. I believe Canada will be successful in meeting the current economic challenges because of those very strengths. And arguably, Canada has fared much better than our neighbours to the south because of this system.

It is vital to stress that our public interest mandate cannot be achieved unless New Brunswickers control our securities regulatory processes. Without an active presence New Brunswick is in danger of losing a fundamental tool needed to achieve self-sufficiency.

This annual report outlines successes over the last year. It also helps us celebrate five years of demonstrated commitment to the regulatory principles set out in the *Securities Act*. I wish to express my personal thanks to those of you who created, built and impassioned the New Brunswick Securities Commission – and to all New Brunswickers who support us. It has been a true honour and privilege to lead the Commission during these past exciting and rewarding five years.

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

OUR VISION
Dynamic and confident capital markets for New Brunswick.

OUR MANDATE
Provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices; and

Foster fair, efficient capital markets and confidence in capital markets.

OUR VALUES
EXCELLENCE - as a regulatory leader in New Brunswick, we adhere to best practices and high standards;

SERVICE - we provide proactive, efficient, timely and responsive services to our stakeholders;

INTEGRITY - we are fair, ethical, transparent and accountable for all our actions; and

COMMITMENT TO OUR PEOPLE - to ensure excellence, we invest in our staff by encouraging innovation and developing expertise, leadership and effective teamwork.

INVESTOR PROTECTION
To protect capital markets integrity through active compliance and vigorous enforcement measures.

CAPITAL MARKETS GROWTH
To create economic wealth and independence for New Brunswick through capital markets development.

EDUCATION
To be a reputable source for investor and capital markets education and information.

CORPORATE EXCELLENCE
To ensure we have the infrastructure in place to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

Our core purpose is investor protection, capital markets development and education. We strive to be the best at what we do. ”

Our work over this past year, our fifth year of operation, has focused on implementing initiatives that impact the province and its citizens as investors and entrepreneurs. Our core purpose is investor protection, capital markets development and education. We strive to be the best at what we do.

We have seen increased risk to New Brunswick investors from foreign-based fraudsters who believe that they operate outside of our reach. Our response has been to aggressively assert our jurisdiction through our enforcement actions. We had a number of cases over the past year that required inter-jurisdictional cooperation and information sharing among regulators around the globe. Our relationships with other regulators provide the vehicle for this mutual cooperation and communication.

However, our regulatory power alone is not enough. Education is one of the best ways to protect against the threat of fraud. Our public awareness efforts continue to inform and educate New Brunswick residents of this threat. We put an increased emphasis on our *Invest in Knowing More*™ campaign, the ABC's of Fraud® program and our Fraud Prevention Month initiatives. We also expanded our other education initiatives such as Learning the Ropes, the Financial Fitness Challenge and Investor Education Month to increase stakeholder awareness of the capital markets and investing in general.

We are determined to stimulate the development of the province's capital markets. Entrepreneurial opportunities in New Brunswick are constrained by a lack of supporting infrastructure and access to capital. Our capital markets development plan has taken a broad approach to implementing solutions to address these issues. Our *Fullsail*™ Summit 2008 was built on *Fullsail* Summit 2007 efforts and we continue to engage with interested stakeholders implementing a wide variety of recommendations.

We work cooperatively with other securities regulators, both nationally and internationally. We are attuned to global developments in securities and financial services industry and to technological advances. We developed strong linkages with key organizations over the past five years and are able to leverage these relationships to help meet our strategic and operational priorities. Our active involvement in provincial, national and international associations ensures that we are aware of issues, trends and initiatives as they develop.

We are diligent in scanning the landscape for matters of importance to New Brunswick investors and citizens, such as enforcement, fraud mitigation and a desire to more fully develop our capital markets. Our operational and regulatory flexibility, financial sustainability, strategic partnerships and commitment to the people of New Brunswick all contribute to our ability to meet our mandate.

We are mindful that we do not have the size or ability to be "all things to all people". Instead, we consciously target areas of strength where we can show leadership and have impact. Our progress, as described in the Report on Performance section, gives an overview of those areas of strength.

I would like to acknowledge the hard work and dedication of our staff. The knowledge and expertise that they bring to bear on the initiatives we undertake are instrumental to our success. These individuals are identified on our organizational chart.

The 30th of June 2009 marks the end of Donne Smith's five-year term as our Chair and Chief Executive Officer. Donne has been actively involved in securities regulation in New Brunswick since 1987 and was instrumental in the drive to overhaul the province's antiquated regulatory framework for securities, which dated back to 1935. As our first Chair, he led the start-up and rapid growth of the organization ensuring it could effectively fulfill its role of protecting investors and fostering New Brunswick's fledgling capital markets.

Under Donne's stewardship, we demonstrated our role and relevance as a regulatory partner in Canada's national system of securities regulation. This has shown that New Brunswick's public interest and pursuit of self-sufficiency are best served by having control over its securities regulatory process.

On behalf of staff, I would like to thank Donne for his drive and vision for making the New Brunswick Securities Commission what it is today and for setting a strong foundation for our future.

Kenrick G. Hancox

Kenrick G. Hancox
Executive Director

RICK HANCOX

OUR VISION

Dynamic and confident capital markets for New Brunswick.

OUR MANDATE

Provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices; and

Foster fair, efficient capital markets and confidence in capital markets.

OUR VALUES

EXCELLENCE - as a regulatory leader in New Brunswick, we adhere to best practices and high standards;

SERVICE - we provide proactive, efficient, timely and responsive services to our stakeholders;

INTEGRITY - we are fair, ethical, transparent and accountable for all our actions; and

COMMITMENT TO OUR PEOPLE - to ensure excellence, we invest in our staff by encouraging innovation and developing expertise, leadership and effective teamwork.

INVESTOR PROTECTION

To protect capital markets integrity through active compliance and vigorous enforcement measures.

CAPITAL MARKETS GROWTH

To create economic wealth and independence for New Brunswick through capital markets development.

EDUCATION

To be a reputable source for investor and capital markets education and information.

CORPORATE EXCELLENCE

To ensure we have the infrastructure in place to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

Our work over this past year, our fifth year of operation, has focused on implementing initiatives that impact the province and its citizens as investors and entrepreneurs. Our core purpose is investor protection, capital markets development and education. We strive to be the best at what we do.

We have seen increased risk to New Brunswick investors from foreign-based fraudsters who believe that they operate outside of our reach. Our response has been to aggressively assert our jurisdiction through our enforcement actions. We had a number of cases over the past year that required inter-jurisdictional cooperation and information sharing among regulators around the globe. Our relationships with other regulators provide the vehicle for this mutual cooperation and communication.

However, our regulatory power alone is not enough. Education is one of the best ways to protect against the threat of fraud. Our public awareness efforts continue to inform and educate New Brunswick residents of this threat. We put an increased emphasis on our *Invest in Knowing More*℠ campaign, the ABC's of Fraud® program and our Fraud Prevention Month initiatives. We also expanded our other education initiatives such as Learning the Ropes, the Financial Fitness Challenge and Investor Education Month to increase stakeholder awareness of the capital markets and investing in general.

We are determined to stimulate the development of the province's capital markets. Entrepreneurial opportunities in New Brunswick are constrained by a lack of supporting infrastructure and access to capital. Our capital markets development plan has taken a broad approach to implementing solutions to address these issues. Our *Fullsail*™ Summit 2008 was built on *Fullsail* Summit 2007 efforts and we continue to engage with interested stakeholders implementing a wide variety of recommendations.

We work cooperatively with other securities regulators, both nationally and internationally. We are attuned to global developments in securities and financial services industry and to technological advances. We developed strong linkages with key organizations over the past five years and are able to leverage these relationships to help meet our strategic and operational priorities. Our active involvement in provincial, national and international associations ensures that we are aware of issues, trends and initiatives as they develop.

We are diligent in scanning the landscape for matters of importance to New Brunswick investors and citizens, such as enforcement, fraud mitigation and a desire to more fully develop our capital markets. Our operational and regulatory flexibility, financial sustainability, strategic partnerships and commitment to the people of New Brunswick all contribute to our ability to meet our mandate.

We are mindful that we do not have the size or ability to be "all things to all people". Instead, we consciously target areas of strength where we can show leadership and have impact. Our progress, as described in the Report on Performance section, gives an overview of those areas of strength.

I would like to acknowledge the hard work and dedication of our staff. The knowledge and expertise that they bring to bear on the initiatives we undertake are instrumental to our success. These individuals are identified on our organizational chart.

The 30th of June 2009 marks the end of Donne Smith's five-year term as our Chair and Chief Executive Officer. Donne has been actively involved in securities regulation in New Brunswick since 1987 and was instrumental in the drive to overhaul the province's antiquated regulatory framework for securities, which dated back to 1935. As our first Chair, he led the start-up and rapid growth of the organization ensuring it could effectively fulfill its role of protecting investors and fostering New Brunswick's fledgling capital markets.

Under Donne's stewardship, we demonstrated our role and relevance as a regulatory partner in Canada's national system of securities regulation. This has shown that New Brunswick's public interest and pursuit of self-sufficiency are best served by having control over its securities regulatory process.

On behalf of staff, I would like to thank Donne for his drive and vision for making the New Brunswick Securities Commission what it is today and for setting a strong foundation for our future.

Kenrick G. Hancox

Kenrick G. Hancox
Executive Director

To protect capital markets integrity through active compliance and vigorous enforcement measures.

OVERVIEW The Commission's objective is to protect New Brunswick's investors and capital markets from those who pose a threat to the integrity of the capital markets. We have a visible compliance regime, rigorous registration requirements and we conduct registration and compliance reviews regularly. Investigations, enforcement actions and education play a key role in our investor protection efforts.

We pursued a number of compliance and enforcement actions this year resulting in sanctions against individuals and corporate entities. These sanctions included orders ceasing the trading of securities (also known as cease-trade orders), financial penalties and costs. In May 2008, the Commission was given additional authority to issue disgorgement orders to assist victims recover money lost as a result of violations of securities laws. In November 2008, the Commission issued its first disgorgement order to a New Brunswick resident and firm for $160,000.

During the 2008-09 fiscal year, the Commission held 15 hearings resulting in four cease-trade orders involving nine parties, and five temporary cease-trade orders involving 19 parties, as well as five settlement agreements. The Commission ordered $683,000 in penalties and $64,033 in costs. Penalties are paid into a separate Market Enhancement Reserve. The *Securities Act* mandates that these funds be used for initiatives that enhance New Brunswick's capital markets. The Executive Director also issued a cease-trade order and a management cease-trade order for the failure to file financial statements.

New Brunswick residents continue to be exposed to investment fraud, through the telephone and internet, mostly originating from outside of the province. Our *Invest in Knowing More* awareness campaign is directed toward educating investors about this kind of fraud. A key objective of this campaign is to communicate the seriousness of investment fraud in New Brunswick. For a more complete discussion of the *Invest in Knowing More* campaign see our Report on Performance – Education section.

REGISTRATION

Registration is a key component in securities regulation. The registration process involves assessing the character, financial stability and education of the person seeking registration to determine whether they should be allowed to deal or advise in securities. Determining the suitability of those seeking registration is one of the ways we protect investors from unfair, improper or fraudulent practices. In 2008-09, there were 23 new dealer and adviser firms registered and 3280 individual applications for registration. 1809 registered individuals resided in New Brunswick at year end.

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Number of individuals	7012	7349	7555
Number of firms	261	282	283

COMPLIANCE REVIEWS

Registrants must conduct themselves in an ethical and business-like manner, placing the interests of the investor first. The *Securities Act* and rules set out the framework for registrants' conduct. Consequently, another fundamental element of securities regulation is ensuring compliance with these rules.

Using a dual approach, a combination of risk-based and a rotational schedule, helps us determine the appropriate registrants to review each year. For those selected, we review their internal operations and structures. Our reviews may identify important compliance deficiencies such as non-compliant trading practices and lack of supervision of registrants. Compliance reviews are carried out on registrants' head office and selected branch office locations in New Brunswick on a rotational basis. Annual reviews were also conducted on the audited financial statements and bonding/insurance information filed by our New Brunswick-based registrants.

Conducting issue-specific reviews is also part of our compliance regime. We completed two issue-specific reviews on Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA) member firms to determine compliance in specific areas of their operations. Additionally, three follow up reviews were completed on registered dealers operating under an exemption to verify compliance with the terms and conditions imposed.

In addition to internal actions, we rely on self-regulatory organizations (SROs) to assist in protecting investors. SROs are non-government organizations charged with regulating various sectors of the securities industry. In June 2008, we recognized the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC). IIROC

Number of individuals registered in New Brunswick [trading or advising]

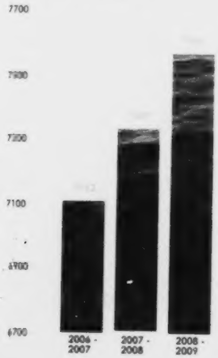

Number of firms registered in New Brunswick

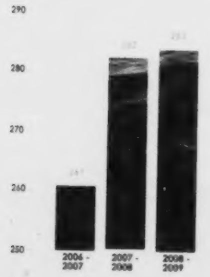

is the new SRO formed by the merger of the Investment Dealers' Association and Market Regulation Services Inc.

We continue to work closely with SROs in conducting joint reviews. We participated in two joint compliance reviews this fiscal year with the MFDA. Of particular note was Legacy Associates Inc. (Legacy), a New Brunswick-based mutual fund dealer. As a result of a series of compliance reviews conducted by staff and the lack of compliance with the terms and conditions imposed, Legacy was referred to the enforcement division. A panel of the Commission approved a settlement agreement which subjected Legacy to a number of additional conditions to ensure compliance.

For the first time, the Commission participated in an MFDA oversight review with other Canadian Securities Administrator jurisdictions that recognize the MFDA as an SRO. This review of the policies and procedures pertaining to compliance, enforcement, and the MFDA internal financial regime was conducted in January 2009. Two joint reviews of Investment Counsel Portfolio Managers were conducted with other jurisdictions in Canada as well.

We have a continuous disclosure review program for New Brunswick-based reporting issuers. The program is designed to assess their continuous disclosure documents, such as financial statements, management discussion and analysis and annual information forms, to ensure they comply with Canadian generally accepted accounting principles and the *Securities Act*. In 2008-09, we conducted three continuous disclosure reviews, which resulted in a request that an issuer make certain changes or enhancements in its next filing as a result of deficiencies identified. As a result of failing to file financial statements, a cease-trade order was issued against a New Brunswick reporting issuer. A cease-trade order was also issued against management of this issuer.

ENFORCEMENT ACTIONS

We have extensive powers to investigate alleged breaches of the *Securities Act* and to issue administrative orders to protect the public and enforce compliance with regulatory requirements.

We have the authority to impose cease-trade orders, freeze bank accounts, remove or prohibit individuals from acting as officers and directors of companies, order disgorgement, and seek administrative penalties and costs, among others.

Enforcement proceedings are adjudicated by a panel of Members of the Commission. The following respondents were the subject of hearings during 2008-09.

BERRIE WHITE CAPITAL CORPORATION ET AL.

In August 2008, Matthew White (White), an officer, shareholder and Chief Compliance Officer of Berrie White Capital Corporation (BWCC), wrote to two New Brunswick registered mutual fund dealers and proposed an arrangement to have an unregistered individual sell exempt securities and to pay that person illegal commissions. He subsequently failed to disclose this correspondence to a Commission investigator. In January 2009, the Commission approved a settlement agreement with BWCC and White. The settlement agreement required White to pay an administrative penalty of $8,000 and costs of $1,000. It also denied BWCC and White exemptions under New Brunswick securities law for periods of two and four years respectively.

FIRST ALLIANCE MANAGEMENT INC. ET AL.

New Brunswick residents were solicited by First Alliance Management Inc. (First Alliance) by telephone, email and the internet to buy gold options. Investors were asked to transfer funds to Panama. First Alliance appeared to be related to another company, which was cease-traded by the Saskatchewan Financial Services Commission in February 2008. The Commission issued a permanent cease-trade order against First Alliance in November 2008.

FIRST GLOBAL VENTURES S.A. ET AL.

First Global Ventures (FGV) was a Panama-based entity operating through two Ontario-based individuals, Al Grossman and Al Shuman. FGV appeared to be targeting the investors of another company which was previously cease-traded in New Brunswick. The Commission issued penalties totaling $225,000 and costs in the amount of $23,033 against the respondents in this matter after a number of hearings held in 2007 and 2008.

GOLDPOINT RESOURCES CORPORATION ET AL.

Goldpoint Resources Corporation (Goldpoint) allegedly solicited New Brunswick residents to invest in a purported gold mine in West Africa. Goldpoint is alleged to have used a website largely copied from another entity. They were not registered and have not filed any documentation with the Commission. A temporary cease-trade order was issued against Goldpoint in May 2008 and extended in June 2008. The temporary order remains in place pending a final determination in this matter.

REPORT ON PERFORMANCE – INVESTOR PROTECTION PRIORITY

To protect capital markets integrity through active compliance and vigorous enforcement measures.

OVERVIEW The Commission's objective is to protect New Brunswick's investors and capital markets from those who pose a threat to the integrity of the capital markets. We have a visible compliance regime, rigorous registration requirements and we conduct registration and compliance reviews regularly. Investigations, enforcement actions and education play a key role in our investor protection efforts.

We pursued a number of compliance and enforcement actions this year resulting in sanctions against individuals and corporate entities. These sanctions included orders ceasing the trading of securities (also known as cease-trade orders), financial penalties and costs. In May 2008, the Commission was given additional authority to issue disgorgement orders to assist victims recover money lost as a result of violations of securities laws. In November 2008, the Commission issued its first disgorgement order to a New Brunswick resident and firm for $160,000.

During the 2008-09 fiscal year, the Commission held 15 hearings resulting in four cease-trade orders involving nine parties, and five temporary cease-trade orders involving 19 parties, as well as five settlement agreements. The Commission ordered $683,000 in penalties and $64,033 in costs. Penalties are paid into a separate Market Enhancement Reserve. The *Securities Act* mandates that these funds be used for initiatives that enhance New Brunswick's capital markets. The Executive Director also issued a cease-trade order and a management cease-trade order for the failure to file financial statements.

New Brunswick residents continue to be exposed to investment fraud, through the telephone and internet, mostly originating from outside of the province. Our *Invest in Knowing More* awareness campaign is directed toward educating investors about this kind of fraud. A key objective of this campaign is to communicate the seriousness of investment fraud in New Brunswick. For a more complete discussion of the *Invest in Knowing More* campaign see our Report on Performance – Education section.

REGISTRATION

Registration is a key component in securities regulation. The registration process involves assessing the character, financial stability and education of the person seeking registration to determine whether they should be allowed to deal or advise in securities. Determining the suitability of those seeking registration is one of the ways we protect investors from unfair, improper or fraudulent practices. In 2008-09, there were 23 new dealer and adviser firms registered and 3280 individual applications for registration. 1809 registered individuals resided in New Brunswick at year end.

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Number of individuals	7012	7349	7555
Number of firms	261	282	283

COMPLIANCE REVIEWS

Registrants' must conduct themselves in an ethical and business-like manner, placing the interests of the investor first. The *Securities Act* and rules set out the framework for registrants' conduct. Consequently, another fundamental element of securities regulation is ensuring compliance with these rules.

Using a dual approach, a combination of risk-based and a rotational schedule, helps us determine the appropriate registrants to review each year. For those selected, we review their internal operations and structures. Our reviews may identify important compliance deficiencies such as non-compliant trading practices and lack of supervision of registrants. Compliance reviews are carried out on registrants' head office and selected branch office locations in New Brunswick on a rotational basis. Annual reviews were also conducted on the audited financial statements and bonding/insurance information filed by our New Brunswick-based registrants.

Conducting issue-specific reviews is also part of our compliance regime. We completed two issue-specific reviews on Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA) member firms to determine compliance in specific areas of their operations. Additionally, three follow up reviews were completed on registered dealers operating under an exemption to verify compliance with the terms and conditions imposed.

In addition to internal actions, we rely on self-regulatory organizations (SROs) to assist in protecting investors. SROs are non-government organizations charged with regulating various sectors of the securities industry. In June 2008, we recognized the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC). IIROC

Number of individuals registered in New Brunswick (trading or advising)

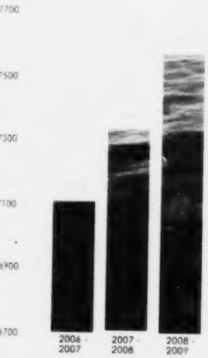

Number of firms registered in New Brunswick

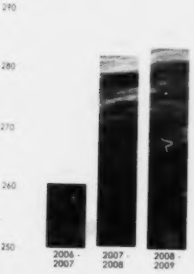

is the new SRO formed by the merger of the Investment Dealers' Association and Market Regulation Services Inc.

We continue to work closely with SROs in conducting joint reviews. We participated in two joint compliance reviews this fiscal year with the MFDA. Of particular note was Legacy Associates Inc. (Legacy), a New Brunswick-based mutual fund dealer. As a result of a series of compliance reviews conducted by staff and the lack of compliance with the terms and conditions imposed, Legacy was referred to the enforcement division. A panel of the Commission approved a settlement agreement which subjected Legacy to a number of additional conditions to ensure compliance.

For the first time, the Commission participated in an MFDA oversight review with other Canadian Securities Administrator jurisdictions that recognize the MFDA as an SRO. This review of the policies and procedures pertaining to compliance, enforcement, and the MFDA internal financial regime was conducted in January 2009. Two joint reviews of Investment Counsel Portfolio Managers were conducted with other jurisdictions in Canada as well.

We have a continuous disclosure review program for New Brunswick-based reporting issuers. The program is designed to assess their continuous disclosure documents, such as financial statements, management discussion and analysis and annual information forms, to ensure they comply with Canadian generally accepted accounting principles and the *Securities Act*. In 2008-09, we conducted three continuous disclosure reviews, which resulted in a request that an issuer make certain changes or enhancements in its next filing as a result of deficiencies identified. As a result of failing to file financial statements, a cease-trade order was issued against a New Brunswick reporting issuer. A cease-trade order was also issued against management of this issuer.

ENFORCEMENT ACTIONS

We have extensive powers to investigate alleged breaches of the *Securities Act* and to issue administrative orders to protect the public and enforce compliance with regulatory requirements.

We have the authority to impose cease-trade orders, freeze bank accounts, remove or prohibit individuals from acting as officers and directors of companies, order disgorgement, and seek administrative penalties and costs, among others.

Enforcement proceedings are adjudicated by a panel of Members of the Commission. The following respondents were the subject of hearings during 2008-09.

In August 2008, Matthew White (White), an officer, shareholder and Chief Compliance Officer of Berrie White Capital Corporation (BWCC), wrote to two New Brunswick registered mutual fund dealers and proposed an arrangement to have an unregistered individual sell exempt securities and to pay that person illegal commissions. He subsequently failed to disclose this correspondence to a Commission investigator. In January 2009, the Commission approved a settlement agreement with BWCC and White. The settlement agreement required White to pay an administrative penalty of $8,000 and costs of $1,000. It also denied BWCC and White exemptions under New Brunswick securities law for periods of two and four years respectively.

New Brunswick residents were solicited by First Alliance Management Inc. (First Alliance) by telephone, email and the internet to buy gold options. Investors were asked to transfer funds to Panama. First Alliance appeared to be related to another company, which was cease-traded by the Saskatchewan Financial Services Commission in February 2008. The Commission issued a permanent cease-trade order against First Alliance in November 2008.

First Global Ventures (FGV) was a Panama-based entity operating through two Ontario-based individuals, Al Grossman and Al Shuman. FGV appeared to be targeting the investors of another company which was previously cease-traded in New Brunswick. The Commission issued penalties totaling $225,000 and costs in the amount of $23,033 against the respondents in this matter after a number of hearings held in 2007 and 2008.

Goldpoint Resources Corporation (Goldpoint) allegedly solicited New Brunswick residents to invest in a purported gold mine in West Africa. Goldpoint is alleged to have used a website largely copied from another entity. They were not registered and have not filed any documentation with the Commission. A temporary cease-trade order was issued against Goldpoint in May 2008 and extended in June 2008. The temporary order remains in place pending a final determination in this matter.

ROBERT LANE

Robert Lane (Lane) was the president of Wealth Pools Inc. of Orlando, Fla. and the mastermind of a pyramid-type investment scheme, which affected over 70,000 people in more than 60 countries. The activity in New Brunswick started when a New Brunswick resident responded to an email promoting the scheme. It quickly spread as a result of its promise of large, lifelong returns. At least 109 New Brunswick residents invested in excess of $440,000 in Wealth Pools Inc. In August 2008, the Commission issued a $160,000 administrative penalty against Lane and permanently banned him from trading in New Brunswick.

LEGACY ASSOCIATES INC.

Legacy Associates Inc. (Legacy), a New Brunswick mutual fund dealer, was subject to several compliance reviews which identified numerous areas of regulatory non-compliance. In a settlement agreement approved by the Commission in November 2008, Legacy agreed to certain terms and conditions aimed at ensuring regulatory compliance. Legacy agreed to pay an administrative penalty of $15,000 and costs of $5,000.

LOCATE TECHNOLOGIES INC., TUBTRON CONTROLS CORP., 706166 ALBERTA LTD. AND LORNE DREVER

Over $1 million of Locate Technologies Inc. (Locate) and Tubtron Controls Corp. (Tubtron) shares were sold to New Brunswick residents between 2004 and 2006 in direct contravention of an order of the Court of Queen's Bench issued in 2004. Investors were asked to make their cheques for shares payable to a company other than Locate or Tubtron and the funds were not transferred to purchase shares. Many investors did not receive share certificates for their investments.

A settlement agreement with these respondents, approved by the Commission in August 2008, provided an opportunity for investors to have their money refunded if they chose to do so. As a result, these four Alberta-based respondents were permanently banned from New Brunswick's capital markets and ordered to pay a total of $225,000 in administrative penalties and costs.

HARRY NILES AND BRADLEY CORPORATE SERVICES LTD.

New Brunswick respondents, Harry Niles (Niles) and Bradley Corporate Services (BCS), promoted investments in Locate and Tubtron. In a settlement agreement approved by the Commission in November 2008, they both admitted to committing serious, repeated violations of the *Securities Act* and an order of the Court of Queens Bench instructing them not to trade in Locate or Tubtron. As a result, Niles and BCS were permanently banned from New Brunswick capital markets and ordered to pay a total of $60,000 in administrative penalties, $5,000 in costs and $160,000 in disgorgement. This agreement resulted in the Commission's first disgorgement order being issued.

MICHAEL CODY AND DONALD NASON

New Brunswick respondents Michael Cody (Cody) and Donald Nason (Nason) also promoted investments in Locate and Tubtron. Cody and Nason who were temporarily banned from New Brunswick capital markets signed an agreed statement of facts in January 2009 in which they admitted to violations of the *Securities Act* in relation to the Locate and Tubtron investments. A hearing on sanctions regarding the respondents Cody and Nason was pending at the end of the fiscal year 2008-09.

WAYNE MALLETT

In January 2009, the Commission issued a temporary consent order barring Wayne Mallett (Mallett) from relying on certain exemptions under New Brunswick securities law, until otherwise ordered by the Commission. Enforcement staff alleged that, during the course of an investigation, Mallett made misrepresentations to staff. A hearing has not yet been held in this matter as staff are continuing their investigation.

SANG PARK

During 2007, Sang Park (Park) promoted and sold securities offered by Walton International Inc. to New Brunswick residents. He made an insufficient effort to ensure that those investing in, or considering investing in, the securities he promoted were qualified as accredited investors. On one occasion he forged a signature acknowledging receipt of an offering document. The Commission approved a settlement agreement with Park in August 2008. He agreed to pay $15,000 in administrative penalties and $3,000 in costs, and was banned from trading in New Brunswick for 10 years.

STRATEGIC ENERGY PARTNERS ET AL.

In 2008 and again in early 2009 a New Brunswick resident was solicited by a company called Strategic Energy Partners (SEP). SEP appeared to operate out of Geneva, Switzerland. SEP was not registered with the Commission and had not filed or sought to file a prospectus. The investigation revealed that SEP's website, used as a sales tool, provided little information and appeared to a large extent to be copied from the website of another company. Staff requests for information from SEP were unanswered. The Commission issued a permanent cease-trade order against SEP in February 2009.

"Reciprocal orders are a means for staff to act quickly when another jurisdiction has already taken action and there is a potential threat to New Brunswick investors."

RECIPROCAL ORDERS

Reciprocal orders are a means for staff to act quickly when another jurisdiction has already taken action and there is a potential threat to New Brunswick investors. In 2008-09, the Commission reciprocated four orders issued previously in other Canadian jurisdictions, involving 19 parties. Five orders issued by the Commission were subsequently reciprocated by other jurisdictions including British Columbia, Alberta and Manitoba.

AD CAPITAL U.S. INC. AND ADCAPITAL INDUSTRIES INC.

Adcapital Industries Inc., based in Vancouver, British Columbia, and AD Capital U.S. Inc., based in Nevada, solicited individuals by telephone to invest in a technology, which purportedly reduced automobile emissions. The solicitations were done without a prospectus or proper registration. The Commission issued a reciprocal cease-trade order following a similar order issued by the British Columbia Securities Commission in July 2008.

GLOBAL ENERGY GROUP LTD. ET AL

New Brunswick residents were solicited by telephone to purchase Kentucky oil-well-drilling securities promoted by Global Energy Group Ltd. (Global), from what appeared to be a boiler room operating out of Ontario. The Commission issued a reciprocal cease-trade order in August 2008 against Global, following a similar order issued by the Ontario Securities Commission.

GLOBAL PETROLEUM STRATEGIES LLC

Global Petroleum Strategies LLC (Global Petroleum) solicited investors in a purported oil technology business throughout Canada. Global Petroleum was first investigated by the Alberta Securities Commission who alerted staff that there were New Brunswick investors. The Commission issued a reciprocal cease-trade order in August 2008 following a similar order issued in Alberta.

MALSBURY INVESTMENT CORPORATION ET AL

Malsbury Investment Corporation (Malsbury) solicited investments for land development in the Fort McMurray area, including investments by New Brunswick residents. Malsbury was never registered to trade in securities and did not file or seek to file a prospectus. In August 2008, the Commission issued a reciprocal order banning this entity from the New Brunswick capital markets after a similar order was issued by the Alberta Securities Commission.

ROBERT LANE

Robert Lane (Lane) was the president of Wealth Pools Inc. of Orlando, Fla. and the mastermind of a pyramid-type investment scheme, which affected over 70,000 people in more than 60 countries. The activity in New Brunswick started when a New Brunswick resident responded to an email promoting the scheme. It quickly spread as a result of its promise of large, lifelong returns. At least 109 New Brunswick residents invested in excess of $440,000 in Wealth Pools Inc. In August 2008, the Commission issued a $160,000 administrative penalty against Lane and permanently banned him from trading in New Brunswick.

LEGACY ASSOCIATES INC.

Legacy Associates Inc. (Legacy), a New Brunswick mutual fund dealer, was subject to several compliance reviews which identified numerous areas of regulatory non-compliance. In a settlement agreement approved by the Commission in November 2008, Legacy agreed to certain terms and conditions aimed at ensuring regulatory compliance. Legacy agreed to pay an administrative penalty of $15,000 and costs of $5,000.

LOCATE TECHNOLOGIES INC., TUBTRON CONTROLS CORP., ZOLTAN ALBERT [illegible] LORNE DREVER

Over $1 million of Locate Technologies Inc. (Locate) and Tubtron Controls Corp. (Tubtron) shares were sold to New Brunswick residents between 2004 and 2006 in direct contravention of an order of the Court of Queen's Bench issued in 2004. Investors were asked to make their cheques for shares payable to a company other than Locate or Tubtron and the funds were not transferred to purchase shares. Many investors did not receive share certificates for their investments.

A settlement agreement with these respondents, approved by the Commission in August 2008, provided an opportunity for investors to have their money refunded if they chose to do so. As a result, these four Alberta-based respondents were permanently banned from New Brunswick's capital markets and ordered to pay a total of $225,000 in administrative penalties and costs.

HARRY NILES AND BRADLEY CORPORATE SERVICES LTD.

New Brunswick respondents, Harry Niles (Niles) and Bradley Corporate Services (BCS), promoted investments in Locate and Tubtron. In a settlement agreement approved by the Commission in November 2008, they both admitted to committing serious, repeated violations of the *Securities Act* and an order of the Court of Queens Bench instructing them not to trade in Locate or Tubtron. As a result, Niles and BCS were permanently banned from New Brunswick capital markets and ordered to pay a total of $60,000 in administrative penalties, $5,000 in costs and $160,000 in disgorgement. This agreement resulted in the Commission's first disgorgement order being issued.

MICHAEL CODY AND DONALD NASON

New Brunswick respondents Michael Cody (Cody) and Donald Nason (Nason) also promoted investments in Locate and Tubtron. Cody and Nason who were temporarily banned from New Brunswick capital markets signed an agreed statement of facts in January 2009 in which they admitted to violations of the *Securities Act* in relation to the Locate and Tubtron investments. A hearing on sanctions regarding the respondents Cody and Nason was pending at the end of the fiscal year 2008-09.

WAYNE MALLETT

In January 2009, the Commission issued a temporary consent order barring Wayne Mallett (Mallett) from relying on certain exemptions under New Brunswick securities law, until otherwise ordered by the Commission. Enforcement staff alleged that, during the course of an investigation, Mallett made misrepresentations to staff. A hearing has not yet been held in this matter as staff are continuing their investigation.

SANG PARK

During 2007, Sang Park (Park) promoted and sold securities offered by Walton International Inc. to New Brunswick residents. He made an insufficient effort to ensure that those investing in, or considering investing in, the securities he promoted were qualified as accredited investors. On one occasion he forged a signature acknowledging receipt of an offering document. The Commission approved a settlement agreement with Park in August 2008. He agreed to pay $15,000 in administrative penalties and $3,000 in costs, and was banned from trading in New Brunswick for 10 years.

STRATEGIC ENERGY PARTNERS ET AL

In 2008 and again in early 2009 a New Brunswick resident was solicited by a company called Strategic Energy Partners (SEP). SEP appeared to operate out of Geneva, Switzerland. SEP was not registered with the Commission and had not filed or sought to file a prospectus. The investigation revealed that SEP's website, used as a sales tool, provided little information and appeared to a large extent to be copied from the website of another company. Staff requests for information from SEP were unanswered. The Commission issued a permanent cease-trade order against SEP in February 2009.

RECIPROCAL ORDERS

Reciprocal orders are a means for staff to act quickly when another jurisdiction has already taken action and there is a potential threat to New Brunswick investors. In 2008-09, the Commission reciprocated four orders issued previously in other Canadian jurisdictions, involving 19 parties. Five orders issued by the Commission were subsequently reciprocated by other jurisdictions including British Columbia, Alberta and Manitoba.

Adcapital Industries Inc., based in Vancouver, British Columbia, and AD Capital U.S. Inc., based in Nevada, solicited individuals by telephone to invest in a technology, which purportedly reduced automobile emissions. The solicitations were done without a prospectus or proper registration. The Commission issued a reciprocal cease-trade order following a similar order issued by the British Columbia Securities Commission in July 2008.

New Brunswick residents were solicited by telephone to purchase Kentucky oil-well-drilling securities promoted by Global Energy Group Ltd. (Global), from what appeared to be a boiler room operating out of Ontario. The Commission issued a reciprocal cease-trade order in August 2008 against Global, following a similar order issued by the Ontario Securities Commission.

Global Petroleum Strategies LLC (Global Petroleum) solicited investors in a purported oil technology business throughout Canada. Global Petroleum was first investigated by the Alberta Securities Commission who alerted staff that there were New Brunswick investors. The Commission issued a reciprocal cease-trade order in August 2008 following a similar order issued in Alberta.

Malsbury Investment Corporation (Malsbury) solicited investments for land development in the Fort McMurray area, including investments by New Brunswick residents. Malsbury was never registered to trade in securities and did not file or seek to file a prospectus. In August 2008, the Commission issued a reciprocal order banning this entity from the New Brunswick capital markets after a similar order was issued by the Alberta Securities Commission.

OVERVIEW The overall objective of our capital markets development initiative is to create economic wealth and independence in New Brunswick. We recognize that advancing New Brunswick's economy by continuing to build the infrastructure of our capital markets requires the concerted effort of many stakeholders. We worked in a leadership role with stakeholders to implement action plans to foster this development. Our combined efforts continue to positively impact New Brunswick's business culture.

During this time of uncertainty, initiatives that create easier access to capital, both human and financial, become important success factors for our province's capital markets. This section outlines a selected list of activities that through shared dedication and passion were carried out over the past year.

FULLSAIL™ CAPITAL MARKETS INITIATIVE

Fullsail is the Commission's capital markets development initiative. The work done on this priority is a critical part of our mandate.

A pillar of our work on this initiative continues to be the *Fullsail* Summit; a forum where entrepreneurs, capital markets experts and other important stakeholders can meet to discuss, learn and plan improvements to our province's capital markets.

Fullsail Summit 2008

The 2008 *Fullsail* Summit, held in April in Saint John, was attended by approximately 120 delegates who, over a period of two days, put forward recommendations to help develop and advance the province's capital markets.

The recommendations were to:

1. Motivate institutional investors and large corporations in Atlantic Canada to develop a policy to invest in the region's venture capital markets.
2. Use the New Brunswick Small Business Investor Tax Credit (SBITC) to mobilize citizen investment in New Brunswick-based small businesses.
3. Create K-12 education programs that create and maintain entrepreneurial spirit.
4. Establish a social networking portal to connect entrepreneurs to financing agencies.
5. Establish projects that encourage and create greater regional partnerships.
6. Improve commercialization out of the universities and corporate environment.
7. Effectively connect budding entrepreneurs with mentors through a mentorship program.
8. Stimulate sources of venture capital through an enhancement to existing programs (including Labour Sponsored Venture Capital).
9. Re-establish a New Brunswick direct air link to a major US hub city.
10. Encourage more start-up Information and Communications Technology (ICT) companies to use the existing PropelICT technology accelerator.
11. Create an atmosphere among New Brunswick employers that encourages labour force innovation and transformation through continuous education.

Progress on the ideas generated at *Fullsail* 2008 was detailed in a six month report released in October 2008 and an update on the 2007 and 2008 *Fullsail* Summit ideas and recommendations was released in April 2009.

Fullsail delegates, stakeholders and others demonstrated a commitment to improving the economic wealth of New Brunswick. Selected *Fullsail* Summit recommendations are detailed below:

fullsail

NETWORKING PORTAL FOR ENTREPRENEURS

The web portal *www.mynexia.com* was announced at *Fullsail* 2008 and was formally launched at the National Research Council's Innovation Forum in October 2008. The website functions, requested by the entrepreneur community, were activated for all users at the launch. The site has continued to evolve with a "2.0 version" released in early 2009. The site is gaining visibility as it expands to meet entrepreneur and service provider demands. In early 2009, there were six government departments and non-government organizations promoting mynexia. The site had visitors from 17 different countries and allowed New Brunswickers to make new connections to help with their business.

mynexia

> "Our combined efforts continue to positively impact New Brunswick's business culture."

MENTORSHIP PROGRAM

At *Fullsail* 2008, the Wallace McCain Institute announced its cohort program and introduced the first 15 participants. This program is designed to provide coaching and mentorship for experienced entrepreneurs. Further, 21inc, a New Brunswick organization established to develop tomorrow's leaders, is on the threshold of launching its own mentorship program. This program will link young leaders with seasoned leaders and provide training for both on the mentoring process and the benefits of a mentor relationship.

K-12 EDUCATION PROGRAMS

The Department of Education, in collaboration with Wallace McCain Institute (WMI), is supporting the use of the École Régionale-de-Saint-André model for entrepreneurial education on the Anglophone side of the province's education system. This model's goal is to develop a culture of independent learning and awareness of entrepreneurship from an early age. The spirit of entrepreneurism is well integrated by operating a school business which includes all grades and subjects. For example, in art the children design and make advertising posters; in math they learn about quality control by measuring the size of the finished product; and throughout the business process older students mentor younger students.

Recommended Changes To New Brunswick's Tax System

In the spring of 2008, the New Brunswick government released a Green Paper on the province's tax system. In August 2008, we responded to the call for input with the *Submission Paper to the Select Committee on Tax Review, Response to a Discussion Paper on New Brunswick's Tax System*. Our response highlighted feedback from capital markets stakeholders. We recommended that government continue to offer and increase the availability of certain tax incentives deemed to help the capital markets. Of note were the Small Business Investor Tax Credit (SBITC) and tax credits surrounding Labour Sponsored Venture Capital (LSVC) funds.

We took a leadership role in cooperating with the Wallace McCain Institute and the New Brunswick Business Council to advise the New Brunswick Department of Finance to make changes to the SBITC program. Such programs are critical to enable growth of early-stage companies in provinces with limited capital markets access, such as New Brunswick.

Many of our proposed amendments to the SBITC program were incorporated in the March 2009 provincial budget. The changes included an increase in the maximum investment eligible from $80,000 to $250,000. It is expected that amendments to allow for a larger number of investors to participate in an investment project will be explained in more detail in the summer of 2009.

It was also announced in the 2009 budget that effective immediately the tax credit rate applied to investments in LSVC funds would be increased from 15% to 20% and that the maximum investment that qualifies for the LSVC tax credit be doubled from $5,000 to $10,000. Stimulating sources of venture capital through enhancement to existing programs, including LSVC, was an action-step proposed at the 2008 *Fullsail* Summit.

Sidecar Financing Report

Following recommendations made during *Fullsail* 2007 and after researching trends and novel approaches to accessing capital, we commissioned a study in the summer of 2008 on the global experience with sidecar or co-investment funds. Co-investment funds invest along side angel networks and provide matching funds in return for an equity stake in a company. Also known as sidecar funds, they are a readily accepted funding mechanism for early stage companies. In Canada, the provinces of Ontario and Alberta have launched their own government sponsored funds.

REPORT ON PERFORMANCE – CAPITAL MARKETS GROWTH PRIORITY

To create economic wealth and independence for New Brunswick through capital markets development.

OVERVIEW The overall objective of our capital markets development initiative is to create economic wealth and independence in New Brunswick. We recognize that advancing New Brunswick's economy by continuing to build the infrastructure of our capital markets requires the concerted effort of many stakeholders. We worked in a leadership role with stakeholders to implement action plans to foster this development. Our combined efforts continue to positively impact New Brunswick's business culture.

During this time of uncertainty, initiatives that create easier access to capital, both human and financial, become important success factors for our province's capital markets. This section outlines a selected list of activities that through shared dedication and passion were carried out over the past year.

FULLSAIL™ CAPITAL MARKETS INITIATIVE

Fullsail is the Commission's capital markets development initiative. The work done on this priority is a critical part of our mandate.

A pillar of our work on this initiative continues to be the *Fullsail* Summit: a forum where entrepreneurs, capital markets experts and other important stakeholders can meet to discuss, learn and plan improvements to our province's capital markets.

Fullsail Summit 2008

The 2008 *Fullsail* Summit, held in April in Saint John, was attended by approximately 120 delegates who, over a period of two days, put forward recommendations to help develop and advance the province's capital markets.

The recommendations were to:

- Motivate institutional investors and large corporations in Atlantic Canada to develop a policy to invest in the region's venture capital markets.
- Use the New Brunswick Small Business Investor Tax Credit (SBITC) to mobilize citizen investment in New Brunswick-based small businesses.
- Create K-12 education programs that create and maintain entrepreneurial spirit.
- Establish a social networking portal to connect entrepreneurs to financing agencies.
- Establish projects that encourage and create greater regional partnerships.
- Improve commercialization out of the universities and corporate environment.
- Effectively connect budding entrepreneurs with mentors through a mentorship program.
- Stimulate sources of venture capital through an enhancement to existing programs (including Labour Sponsored Venture Capital).
- Re-establish a New Brunswick direct air link to a major US hub city.
- Encourage more start-up Information and Communi[illegible] Technology (ICT) companies to use the existing PropelICT technology accelerator.
- Create an atmosphere among New Brunswick employers that encourages labour force innovation and transformation through continuous education.

Progress on the ideas generated at *Fullsail* 2008 was detailed in a six month report released in October 2008 and an update on the 2007 and 2008 *Fullsail* Summit ideas and recommendations was released in April 2009.

Fullsail delegates, stakeholders and others demonstrated a commitment to improving the economic wealth of New Brunswick. Selected *Fullsail* Summit recommendations are detailed below:

fullsail

The web portal *www.mynexia.com* was announced at *Fullsail* 2008 and was formally launched at the National Research Council's Innovation Forum in October 2008. The website functions, requested by the entrepreneur community, were activated for all users at the launch. The site has continued to evolve with a "2.0 version" released in early 2009. The site is gaining visibility as it expands to meet entrepreneur and service provider demands. In early 2009, there were six government departments and non-government organizations promoting mynexia. The site had visitors from 17 different countries and allowed New Brunswickers to make new connections to help with their business.

mynexia

At *Fullsail* 2008, the Wallace McCain Institute announced its cohort program and introduced the first 15 participants. This program is designed to provide coaching and mentorship for experienced entrepreneurs. Further, 21inc, a New Brunswick organization established to develop tomorrow's leaders, is on the threshold of launching its own mentorship program. This program will link young leaders with seasoned leaders and provide training for both on the mentoring process and the benefits of a mentor relationship.

The Department of Education, in collaboration with Wallace McCain Institute (WMI), is supporting the use of the Ecole Régionale-de-Saint-André model for entrepreneurial education on the Anglophone side of the province's education system. This model's goal is to develop a culture of independent learning and awareness of entrepreneurship from an early age. The spirit of entrepreneurism is well integrated by operating a school business which includes all grades and subjects. For example, in art the children design and make advertising posters; in math they learn about quality control by measuring the size of the finished product; and throughout the business process older students mentor younger students.

Recommended Changes To New Brunswick's Tax System

In the spring of 2008, the New Brunswick government released a Green Paper on the province's tax system. In August 2008, we responded to the call for input with the *Submission Paper to the Select Committee on Tax Review: Response to a Discussion Paper on New Brunswick's Tax System*. Our response highlighted feedback from capital markets stakeholders. We recommended that government continue to offer and increase the availability of certain tax incentives deemed to help the capital markets. Of note were the Small Business Investor Tax Credit (SBITC) and tax credits surrounding Labour Sponsored Venture Capital (LSVC) funds.

We took a leadership role in cooperating with the Wallace McCain Institute and the New Brunswick Business Council to advise the New Brunswick Department of Finance to make changes to the SBITC program. Such programs are critical to enable growth of early-stage companies in provinces with limited capital markets access, such as New Brunswick.

Many of our proposed amendments to the SBITC program were incorporated in the March 2009 provincial budget. The changes included an increase in the maximum investment eligible from $80,000 to $250,000. It is expected that amendments to allow for a larger number of investors to participate in an investment project will be explained in more detail in the summer of 2009.

It was also announced in the 2009 budget that effective immediately the tax credit rate applied to investments in LSVC funds would be increased from 15% to 20% and that the maximum investment that qualifies for the LSVC tax credit be doubled from $5,000 to $10,000. Stimulating sources of venture capital through enhancement to existing programs, including LSVC, was an action-step proposed at the 2008 *Fullsail* Summit.

Sidecar Financing Report

Following recommendations made during *Fullsail* 2007 and after researching trends and novel approaches to accessing capital, we commissioned a study in the summer of 2008 on the global experience with sidecar or co-investment funds. Co-investment funds invest along side angel networks and provide matching funds in return for an equity stake in a company. Also known as sidecar funds, they are a readily accepted funding mechanism for early stage companies. In Canada, the provinces of Ontario and Alberta have launched their own government sponsored funds.

The report identified various sidecar financing models including publicly and privately managed and financed examples. The report was shared with stakeholders with the intent to generate discussion. Staff continue to promote the idea to gain support for the creation of a New Brunswick-based sidecar or co-investment fund.

MEASURING GROWTH

Growth and progress in New Brunswick's capital markets are demonstrated by measuring various segments of the private equity markets. These metrics are considered indicators for the state of the public equity market.

Gross Domestic Product Per Capita (GDP)

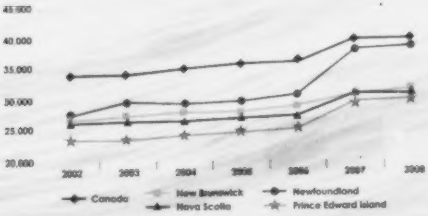

Source: Statistics Canada

Overall indicator of capital market growth – Real Gross Domestic Product (GDP) per capita

GDP per capita is measured in real terms and is considered to be a more accurate reflection of the change in overall wealth created from entrepreneurial activities as well as changes in the capital markets. Real GDP per capita measures personal wealth as opposed to state or provincial wealth. An ideal objective would be to move New Brunswick's real GDP to the Canadian average in the next ten years.

Last year, New Brunswick had a slight increase in GDP per capita while the Canadian average remained virtually unchanged. This is attributed to an increase in economic activity. This could also suggest that worker productivity in the province increased over the period.

Early stage private equity investment

SMALL BUSINESS INVESTOR TAX CREDIT (SBITC)

The SBITC is a provincial tax credit program. Measuring the value of investment through the SBITC provides information about job creation and potential future investment through venture capital or public equity, or both. This program also allows more New Brunswickers to invest in New Brunswick business generating additional provincial wealth.

Participation in the SBITC increased by 32% compared to last year and the number of investors increased by 8% for a total of 290 investors making use of the tax credit.

New Brunswick Small Business Investor Tax Credit

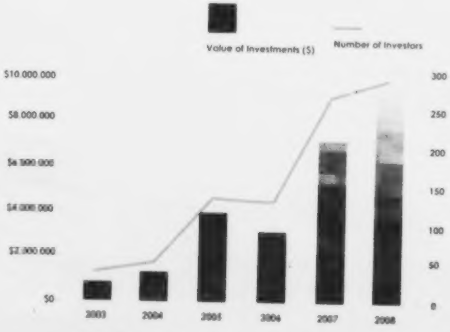

Source: New Brunswick Department of Finance

In the spring of 2008 the government of New Brunswick raised the maximum investment limit per investor to gain the maximum tax credit to $80,000 from $50,000. The maximum investment limit per investor to gain the maximum tax credit was again raised from $80,000 to $250,000 in March 2009.

ANGEL INVESTMENT

The amount of angel investment and growth of angel investment networks serve as an indicator of future venture capital activity. Angels typically exit their investment when the company receives venture capital investment. Angel investment is an important part of early stage growth because it leverages additional investment for entrepreneurs. These metrics indicate awareness about the supply and demand of angel equity investment.

The First Angel Network (FAN) is the only known, regional angel network serving the Maritime provinces. There are currently 33 New Brunswick angels in the network. FAN recorded two deals in 2008 with $300,000 invested in two New Brunswick companies, down from $1.1 million invested in two companies last year. Indications are that the decline is caused by the growing uncertainty of the economic environment.

We continue to work with entrepreneurs and various business groups to promote the development of more angel networks to grow New Brunswick companies.

VENTURE CAPITAL INVESTMENT

Venture capital (VC) investment is a natural successor to angel financing. Early stage VC is needed to help carry entrepreneurs to their next stage of growth and secure the equity needed to commercialize their research and development and to pursue market readiness and entry.

A lack of sufficient return on investment in an uncertain economy may have caused the total VC investment in Canada to decrease by 36%. However, New Brunswick was able to counter this trend and witnessed VC investment increasing from $16 million to $26 million this year – up 62%. This jump placed New Brunswick fifth overall in Canada for the total amount of VC invested and made New Brunswick one of only three provinces to mark an increase in 2008. However, VC investment continues to be inconsistent and no discernable trends have developed in New Brunswick.

Province	2008 Amount ($ million)	2008 Rank	2007 Amount ($ million)	2007 Rank
ON	570	1	950	1
QC	349	2	642	2
BC	259	3	316	3
AL	77	4	47	5
NB	26	5	16	8
SK	21	6	59	4
NS	17	7	18	6
MN	4	8	18	7
NL	2	9	0	9
PEI	0	10	0	10
Canada	**1,325**		**2,066**	

Source: Thomson/Reuters

The report identified various sidecar financing models including publicly and privately managed and financed examples. The report was shared with stakeholders with the intent to generate discussion. Staff continue to promote the idea to gain support for the creation of a New Brunswick based sidecar or co-investment fund.

MEASURING GROWTH

Growth and progress in New Brunswick's capital markets are demonstrated by measuring various segments of the private equity markets. These metrics are considered indicators for the state of the public equity market.

Gross Domestic Product Per Capita
(GDP)

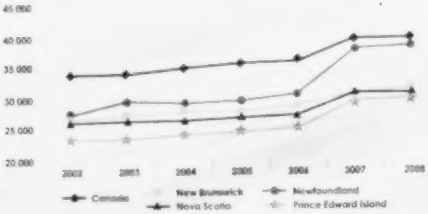

Source: Statistics Canada

Overall indicator of capital market growth – Real Gross Domestic Product (GDP) per capita

GDP per capita is measured in real terms and is considered to be a more accurate reflection of the change in overall wealth created from entrepreneurial activities as well as changes in the capital markets. Real GDP per capita measures personal wealth as opposed to state or provincial wealth. An ideal objective would be to move New Brunswick's real GDP to the Canadian average in the next ten years.

Last year, New Brunswick had a slight increase in GDP per capita while the Canadian average remained virtually unchanged. This is attributed to an increase in economic activity. This could also suggest that worker productivity in the province increased over the period.

Early stage private equity investment

The SBITC is a provincial tax credit program. Measuring the value of investment through the SBITC provides information about job creation and potential future investment through venture capital or public equity, or both. This program also allows more New Brunswickers to invest in New Brunswick business generating additional provincial wealth.

Participation in the SBITC increased by 32% compared to last year and the number of investors increased by 8% for a total of 290 investors making use of the tax credit.

New Brunswick Small Business Investor Tax Credit

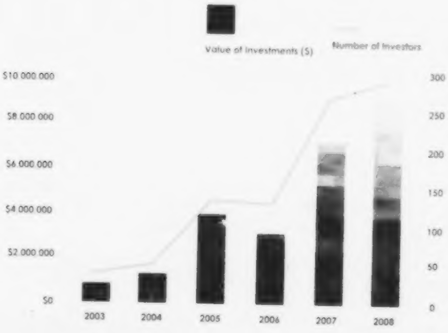

Source: New Brunswick Department of Finance

In the spring of 2008 the government of New Brunswick raised the maximum investment limit per investor to gain the maximum tax credit to $80,000 from $50,000. The maximum investment limit per investor to gain the maximum tax credit was again raised from $80,000 to $250,000 in March 2009.

The amount of angel investment and growth of angel investment networks serve as an indicator of future venture capital activity. Angels typically exit their investment when the company receives venture capital investment. Angel investment is an important part of early stage growth because it leverages additional investment for entrepreneurs. These metrics indicate awareness about the supply and demand of angel equity investment.

The First Angel Network (FAN) is the only known regional angel network serving the Maritime provinces. There are currently 33 New Brunswick angels in the network. FAN recorded two deals in 2008 with $300,000 invested in two New Brunswick companies, down from $1.1 million invested in two companies last year. Indications are that the decline is caused by the growing uncertainty of the economic environment.

We continue to work with entrepreneurs and various business groups to promote the development of more angel networks to grow New Brunswick companies.

Venture capital (VC) investment is a natural successor to angel financing. Early stage VC is needed to help carry entrepreneurs to their next stage of growth and secure the equity needed to commercialize their research and development and to pursue market readiness and entry.

A lack of sufficient return on investment in an uncertain economy may have caused the total VC investment in Canada to decrease by 36%. However, New Brunswick was able to counter this trend and witnessed VC investment increasing from $16 million to $26 million this year – up 62%. This jump placed New Brunswick fifth overall in Canada for the total amount of VC invested and made New Brunswick one of only three provinces to mark an increase in 2008. However, VC investment continues to be inconsistent and no discernable trends have developed in New Brunswick.

	2008		2007	
Province	Amount ($ million)	Rank	Amount ($ million)	Rank
ON	570	1	950	1
QC	349	2	642	2
BC	259	3	316	3
AL	77	4	47	5
NB	**26**	**5**	**16**	**8**
SK	21	6	59	4
NS	17	7	18	6
MN	4	8	18	7
NL	2	9	0	9
PEI	0	10	0	10
Canada	**1,325**		**2,066**	

Source: Thomson/Reuters

To be a reputable source for investor and capital markets education and information.

OVERVIEW Our education priority is focused on providing access to appropriate and impartial investment and capital markets information and tools. We help New Brunswickers gain the knowledge, skills and confidence they need to make sound financial decisions for their future and protect themselves from fraud and inappropriate investments. Our role also includes providing information to capital markets participants including entrepreneurs, public companies and those involved in supporting activities related to accessing capital such as lawyers, accountants, securities dealers and advisers.

INVESTOR EDUCATION – PROGRAMS AND INITIATIVES

Following the plan outlined in our education strategy and our objective to provide the investors of today and those of tomorrow with impartial educational resources, we led the following education initiatives in 2008-09:

Invest in Knowing More™ campaign

Investment scams are real and are a serious concern for Canadian investors, including New Brunswickers. We know that fraud artists follow the headlines and have used the economic crisis as an enticement for investors to experiment outside their usual comfort zone to "get those losses back quickly at low risk".

Invest in Knowing More is our public awareness campaign that has run since 2006. It not only creates awareness of the seriousness and reality of investment fraud in New Brunswick but also helps to influence investor behaviour to report suspected investment fraud to us.

WINTER 2008 CAMPAIGN

In April 2008, we commissioned a survey to evaluate the familiarity with and impact of our January to March 2008 *Invest in Knowing More* campaign. The survey data showed that the campaign modestly increased awareness of the Commission and its role, which was up slightly over the previous survey results in 2007.

Almost two-thirds of New Brunswickers recalled our advertising through their exposure to a television, radio or newspaper advertisement at some point during the three month campaign. On an unaided basis, 25% of respondents recalled genuinely seeing or hearing the message. When provided with a description of the advertising, an additional 36% of respondents recalled the campaign. Overall awareness (unaided and aided combined) was 61%. For both, the most common source of exposure was television and the most frequently recalled message was a warning about being aware of fraudulent activity.

This data was used when assessing how best to meet objectives in developing our 2009 *Invest in Knowing More* message.

WINTER 2009 CAMPAIGN

Advertisements, launched in January 2009, were themed around the tagline "answering the telephone could cost you your life savings…calling us could save it - the New Brunswick Securities Commission." Television commercials, billboards throughout the province, transit shelters in Fredericton, internet ads on *www.canadaeast.com* and *www.capacadie.com*, and print advertisements in major New Brunswick newspapers were part of the campaign. The television commercial demonstrated the reality that often fraud is perpetrated over a series of calls after building a level of trust with the fraud victim.

The strong messaging of *Invest in Knowing More* was also used during March Fraud Prevention Month, to reinforce to the investing public that fraud exists, and that we are the place to call should any suspicious investment related activity take place.

Website

Our website *www.nbsc-cvmnb.ca* underwent a major restructuring and redesign in 2008. The goal of this project was to create a site that was welcoming for users with a more intuitive navigation structure as well as infuse educational material and information throughout.

The content in the investor section now focuses on important issues facing investors. As defined in our education strategy, our overall message *Invest in Knowing More* includes the following five 'Knows' that address our investor education goals:

- Know where you're going financially – understanding the basics of investing, goal setting and risk tolerance;
- Know who you're dealing with – understanding the role of registration, choosing an advisor and recognizing fraud;
- Know what you're investing in – understanding the importance of researching investment opportunities and where to find information;
- Know the red flags that could signal a fraud – understanding and recognizing the warning signs and characteristics of scams; and
- Know where to go for help – understanding the importance of reporting fraud and the role of the Commission in preventing fraud and managing complaints.

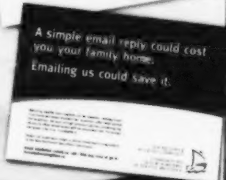

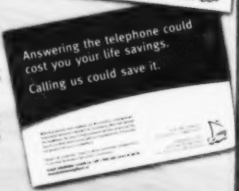

"We help New Brunswickers gain the knowledge, skills and confidence they need to protect themselves from fraud and inappropriate investments."

Financial Fitness Challenge 2009

The Financial Fitness Challenge contest ran during the month of February 2009 through the website *www.financialfitnesschallenge.ca*. This was the third year of this CSA investor education initiative. The web-based quiz was developed for a youth audience, and targeted the 15 to 21 age group. We delivered classroom presentations about the Financial Fitness Challenge to Saint John and Bouctouche high school classrooms.

The strategic objectives of the Financial Fitness Challenge were to capture the interest of Canadian youth, effectively communicate the importance of financial literacy and promote youth engagement in financial matters. In New Brunswick, 673 youth successfully completed the challenge and registered for the chance to win a scholarship prize of $750.

Results of a survey showed that while only 30% of participants were very interested in personal finance before completing the online challenge, 62% were very interested afterward. The survey also showed that more than 90% of participants indicated that after taking the challenge they knew more about how to budget, save and invest, and 95% indicated that they had a heightened awareness of how to be financially healthy. They also reported being more comfortable with the terms and definitions related to money and investing.

The City

The City is a financial life skills program offered through the Financial Consumer Agency of Canada's (FCAC) online portal, *www.TheMoneyBelt.ca*. It is targeted to high school students and their families. We partnered with the FCAC to deliver training materials to over 100 high school and community college teachers interested in implementing The City in their classrooms. We also promote *www.TheMoneyBelt.ca* and The City on the youth section of our website.

Complaints Resources

In an effort to provide investors with easy access to information and resources, a brochure was developed to address questions about complaints such as 'How do I know if I have a complaint?' or 'Can I get my money back?' This brochure is available in English and French on our website and in printed format.

Investor Education Month

October is Investor Education Month in Canada. Given the downturn in the economy, we developed an educational campaign focused on sharing tips for investing in volatile markets. Print advertisements were placed in the Telegraph Journal and L'Acadie Nouvelle and public service announcements were printed in many weekly papers throughout the province. Recorded public service announcements were sent to New Brunswick radio stations and played in both official languages. In addition, an article was placed in a Dieppe community college paper and an animated image highlighting investor tips was posted on our website.

INVESTOR EDUCATION – FRAUD PREVENTION

As part of our role to protect investors, we look for strategic alliances to help us deliver fraud prevention messages.

ABC's of Fraud®

We sponsored New Brunswick's ABC's of Fraud® program through the Saint John Volunteer Centre for the second year in a row. The program is run by volunteers who deliver fraud awareness education throughout the province to various audiences. Through this sponsorship, a coordinator was hired to develop the program for a Francophone audience. Total participation in the presentations in English and in French topped 1832 attendees in 2008-09.

Attendance at ABC's of Fraud® Presentations

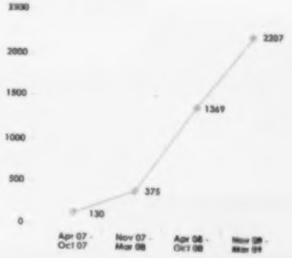

OVERVIEW Our education priority is focused on providing access to appropriate and impartial investment and capital markets information and tools. We help New Brunswickers gain the knowledge, skills and confidence they need to make sound financial decisions for their future and protect themselves from fraud and inappropriate investments. Our role also includes providing information to capital markets participants including entrepreneurs, public companies and those involved in supporting activities related to accessing capital such as lawyers, accountants, securities dealers and advisers.

INVESTOR EDUCATION – PROGRAMS AND INITIATIVES

Following the plan outlined in our education strategy and our objective to provide the investors of today and those of tomorrow with impartial educational resources, we led the following education initiatives in 2008-09:

Invest in Knowing More™ campaign

Investment scams are real and are a serious concern for Canadian investors, including New Brunswickers. We know that fraud artists follow the headlines and have used the economic crisis as an enticement for investors to experiment outside their usual comfort zone to "get those losses back quickly at low risk".

Invest in Knowing More is our public awareness campaign that has run since 2006. It not only creates awareness of the seriousness and reality of investment fraud in New Brunswick but also helps to influence investor behaviour to report suspected investment fraud to us.

WINTER 2008 CAMPAIGN

In April 2008, we commissioned a survey to evaluate the familiarity with and impact of our January to March 2008 *Invest in Knowing More* campaign. The survey data showed that the campaign modestly increased awareness of the Commission and its role, which was up slightly over the previous survey results in 2007.

Almost two-thirds of New Brunswickers recalled our advertising through their exposure to a television, radio or newspaper advertisement at some point during the three month campaign. On an unaided basis, 25% of respondents recalled genuinely seeing or hearing the message. When provided with a description of the advertising, an additional 36% of respondents recalled the campaign. Overall awareness (unaided and aided combined) was 61%. For both, the most common source of exposure was television and the most frequently recalled message was a warning about being aware of fraudulent activity.

This data was used when assessing how best to meet objectives in developing our 2009 *Invest in Knowing More* message.

WINTER 2009 CAMPAIGN

Advertisements, launched in January 2009, were themed around the tagline "answering the telephone could cost you your life savings…calling us could save it - the New Brunswick Securities Commission." Television commercials, billboards throughout the province, transit shelters in Fredericton, internet ads on *www.canadaeast.com* and *www.capacadie.com*, and print advertisements in major New Brunswick newspapers were part of the campaign. The television commercial demonstrated the reality that often fraud is perpetrated over a series of calls after building a level of trust with the fraud victim.

The strong messaging of *Invest in Knowing More* was also used during March Fraud Prevention Month, to reinforce to the investing public that fraud exists, and that we are the place to call should any suspicious investment related activity take place.

Website

Our website *www.nbsc-cvmnb.ca* underwent a major restructuring and redesign in 2008. The goal of this project was to create a site that was welcoming for users with a more intuitive navigation structure as well as infuse educational material and information throughout.

The content in the investor section now focuses on important issues facing investors. As defined in our education strategy, our overall message *Invest in Knowing More* includes the following five 'Knows' that address our investor education goals:

- Know where you're going financially – understanding the basics of investing, goal setting and risk tolerance;
- Know who you're dealing with – understanding the role of registration, choosing an advisor and recognizing fraud;
- Know what you're investing in – understanding the importance of researching investment opportunities and where to find information;
- Know the red flags that could signal a fraud – understanding and recognizing the warning signs and characteristics of scams; and
- Know where to go for help – understanding the importance of reporting fraud and the role of the Commission in preventing fraud and managing complaints.

Financial Fitness Challenge 2009

The Financial Fitness Challenge contest ran during the month of February 2009 through the website *www.financialfitnesschallenge.ca*. This was the third year of this CSA investor education initiative. The web-based quiz was developed for a youth audience, and targeted the 15 to 21 age group. We delivered classroom presentations about the Financial Fitness Challenge to Saint John and Bouctouche high school classrooms.

The strategic objectives of the Financial Fitness Challenge were to capture the interest of Canadian youth, effectively communicate the importance of financial literacy and promote youth engagement in financial matters. In New Brunswick, 673 youth successfully completed the challenge and registered for the chance to win a scholarship prize of $750.

Results of a survey showed that while only 30% of participants were very interested in personal finance before completing the online challenge, 62% were very interested afterward. The survey also showed that more than 90% of participants indicated that after taking the challenge they knew more about how to budget, save and invest, and 95% indicated that they had a heightened awareness of how to be financially healthy. They also reported being more comfortable with the terms and definitions related to money and investing.

The City

The City is a financial life skills program offered through the Financial Consumer Agency of Canada's (FCAC) online portal, *www.TheMoneyBelt.ca*. It is targeted to high school students and their families. We partnered with the FCAC to deliver training materials to over 100 high school and community college teachers interested in implementing The City in their classrooms. We also promote *www.TheMoneyBelt.ca* and The City on the youth section of our website.

Complaints Resources

In an effort to provide investors with easy access to information and resources, a brochure was developed to address questions about complaints such as 'How do I know if I have a complaint?' or 'Can I get my money back?' This brochure is available in English and French on our website and in printed format.

Investor Education Month

October is Investor Education Month in Canada. Given the downturn in the economy, we developed an educational campaign focused on sharing tips for investing in volatile markets. Print advertisements were placed in the Telegraph Journal and L'Acadie Nouvelle and public service announcements were printed in many weekly papers throughout the province. Recorded public service announcements were sent to New Brunswick radio stations and played in both official languages. In addition, an article was placed in a Dieppe community college paper and an animated image highlighting investor tips was posted on our website.

INVESTOR EDUCATION – FRAUD PREVENTION

As part of our role to protect investors, we look for strategic alliances to help us deliver fraud prevention messages.

ABC's of Fraud®

We sponsored New Brunswick's ABC's of Fraud® program through the Saint John Volunteer Centre for the second year in a row. The program is run by volunteers who deliver fraud awareness education throughout the province to various audiences. Through this sponsorship, a coordinator was hired to develop the program for a Francophone audience. Total participation in the presentations in English and in French topped 1832 attendees in 2008-09.

Attendance at ABC's of Fraud® Presentations

Fraud Prevention Month

March is Fraud Prevention Month in Canada. This year we put together a comprehensive campaign using our *Invest in Knowing More* materials and messaging. The program included direct mail, public service announcements in print and on television and radio, and outreach to UNB Saint John, public libraries and the New Brunswick Community College Saint John. The *Invest In Knowing More* television advertisement was shown in Moncton area movie theatres and the print advertisement was used as a transit shelter ad and shown in movie theatres in Saint John. Direct mail had significant reach with delivery of bilingual post cards to 71,000 households in Northern New Brunswick and 33,000 in the Fredericton area.

CAPITAL MARKETS PARTICIPANTS – PROGRAMS AND INITIATIVES

Learning the Ropes

Our capital markets education program, Learning the Ropes, focuses on presenting capital raising and equity financing options to entrepreneurs and capital markets stakeholders. It responded to entrepreneur and capital markets participants' requests at the 2007 *Fullsail* Summit for a sustainable approach to educating stakeholders about all aspects of capital markets, including capital raising options.

CHART YOUR COURSE TO BUSINESS GROWTH

This two-hour workshop was a part of the *Fullsail* Summit 2008 program. It was attended by approximately 40 entrepreneurs, students and *Fullsail* Summit delegates. The topics presented at the workshop included:

- where to go for financing and at what stage of growth;
- personal experience with financing from an entrepreneur's point of view;
- angel financing;
- expectations of angels; and
- what the Commission is doing to help.

GROW YOUR BUSINESS WITHOUT GROWING DEBT

French language Learning the Ropes events were held in Edmundston and Shippagan in November 2008. 56 entrepreneurs, accountants, lawyers and other capital markets participants attended these breakfast sessions.

Department of Finance staff provided an introduction to the SBITC program, which was then followed by a presentation by a local entrepreneur and an accountant, both of whom had significant experience with the program. Commission staff ended the workshop with a presentation about capital raising exemptions.

EDUCATION OUTREACH INITIATIVES

We worked with a number of educational institutions and professional organizations to introduce securities-related information to students and professionals. The law schools at both the University of New Brunswick and the Université de Moncton continue to offer a securities law course. Our General Counsel staff delivered lectures for the course at the Université de Moncton and our Regulatoy Affairs staff presented to law students at the University of New Brunswick. General Counsel staff also participated in a roundtable discussion during the Université de Moncton's orientation week for first year law students discussing securities law as a career option.

We sponsored the "Outstanding Achiever Spirit Award" for the four Junior Achievement banquets held throughout the province. Junior Achievement (JA) is an international organization with strong links in New Brunswick. JA's experiential programs teach the key concepts of work readiness, entrepreneurship and financial literacy to young people all over the world.*

*Source: www.ja.org/

To ensure we have the infrastructure in place to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

"We endeavour to find the balance between a supportive business development culture and an effective investor protection mandate"

OVERVIEW Our corporate excellence objective is to be recognized as a leading-edge organization, supported by expertise and resources that enable us to maintain a cost-effective regulatory framework to meet the needs of the capital markets.

As we endeavour to find the balance between a supportive business development culture and an effective investor protection mandate, relationships with our communities, whether they be formal partnerships or networks, are extremely important to the work of the Commission.

REGULATORY COMMUNITIES

We monitor the global regulatory system through our memberships with national and international regulatory bodies. The regulation of New Brunswick's capital markets is seamlessly integrated into the larger Canadian market. With global outreach, we continue to best serve and protect the interests of our investors and capital markets participants.

CANADIAN SECURITIES ADMINISTRATORS

As in previous years, we worked closely with Canadian Securities Administrators (CSA) partners to improve the existing harmonized national regulatory system, called the Passport System.

This year, we demonstrated that cooperation with other CSA jurisdictions enhances our work in enforcement. As well as cooperating on joint investigations and sharing intelligence, we used reciprocal orders to protect investors and the capital markets in New Brunswick from those who have been sanctioned in another province.

Our work to bring the small jurisdiction perspective to CSA activities includes being active on over 30 permanent and project committees with particular attention in the areas of regulatory policy, investor education and enforcement. In 2008-09, we became a standing member of the Policy Coordination Committee, which directs CSA activity. Our Executive Director completed his two year term as Chair of the Executive Directors' Committee and our General Counsel was appointed as Co-chair of the Legislative and Regulatory Coordination Committee.

NORTH AMERICAN SECURITIES ADMINISTRATORS ASSOCIATION

Contacts made through our membership in the North American Securities Administrators Association (NASAA) helped us pursue enforcement actions across Canadian boundaries into the United States. We also contributed to and learned from NASAA investor education initiatives by participating in conferences and learning events. One of our Senior Legal Counsels was designated as the Canadian representative on the NASAA Corporate Finance Committee; our Director of Enforcement sits on the Enforcement Committee; and our Executive Director serves on NASAA's board Governance Committee.

COUNCIL OF SECURITIES REGULATORS OF THE AMERICAS

We completed our first full year as a member of the Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). Our COSRA membership increases our knowledge of the global perspective and international regulatory concerns, issues, trends and initiatives. COSRA exposes us to North, South and Central American as well as Carribean regulators, expanding our reach and improving access to enforcement and capital markets information and resources.

COMMUNITY PARTNERSHIPS

We continue to partner with community groups and organizations to support and execute our capital markets development and investor protection mandate. Our work in these areas is further detailed in Report on Performance – Capital Markets Growth and Education sections.

We undertook efforts to demonstrate our expertise in areas of regulatory cooperation, education and corporate governance including establishing an articling program for a law student among the Commission, WorkSafe New Brunswick, the Energy and Utilities Board and Legal Aid New Brunswick. Additionally, we implemented a detailed communications and government relations strategy and a communications crisis plan to demonstrate our operational and legislative flexibility in responding to capital markets, regulatory and enforcement issues.

COMMUNITY ENGAGEMENT AND PUBLIC OUTREACH

We worked diligently to inform New Brunswickers about our role, function and relevance through news releases, media relations, advertising campaigns, educational events and our *Fullsail* Summits. Tools such as our publications, website and annual report as well as our outreach efforts also help us communicate this message.

Of particular note this year, our Chair and Members met with key influencers to share our mandate and provide relevant examples of our work in the province. In 2008-09, we held meetings with a diverse range of stakeholders and community members, including federal and provincial government officials, policy makers, industry professionals, as well as Boards of Trade and Chambers of Commerce members.

Fraud Prevention Month

March is Fraud Prevention Month in Canada. This year we put together a comprehensive campaign using our *Invest in Knowing More* materials and messaging. The program included direct mail, public service announcements in print and on television and radio, and outreach to UNB Saint John, public libraries and the New Brunswick Community College Saint John. The *Invest In Knowing More* television advertisement was shown in Moncton area movie theatres and the print advertisement was used as a transit shelter ad and shown in movie theatres in Saint John. Direct mail had significant reach with delivery of bilingual post cards to 71,000 households in Northern New Brunswick and 33,000 in the Fredericton area.

CAPITAL MARKETS PARTICIPANTS – PROGRAMS AND INITIATIVES

Learning the Ropes

Our capital markets education program, Learning the Ropes, focuses on presenting capital raising and equity financing options to entrepreneurs and capital markets stakeholders. It responded to entrepreneur and capital markets participants' requests at the 2007 *Fullsail* Summit for a sustainable approach to educating stakeholders about all aspects of capital markets, including capital raising options.

This two-hour workshop was a part of the *Fullsail* Summit 2008 program. It was attended by approximately 40 entrepreneurs, students and *Fullsail* Summit delegates. The topics presented at the workshop included:

- where to go for financing and at what stage of growth;
- personal experience with financing from an entrepreneur's point of view;
- angel financing;
- expectations of angels; and
- what the Commission is doing to help.

French language Learning the Ropes events were held in Edmundston and Shippagan in November 2008. 56 entrepreneurs, accountants, lawyers and other capital markets participants attended these breakfast sessions.

Department of Finance staff provided an introduction to the SBITC program, which was then followed by a presentation by a local entrepreneur and an accountant, both of whom had significant experience with the program. Commission staff ended the workshop with a presentation about capital raising exemptions.

EDUCATION OUTREACH INITIATIVES

We worked with a number of educational institutions and professional organizations to introduce securities-related information to students and professionals. The law schools at both the University of New Brunswick and the Université de Moncton continue to offer a securities law course. Our General Counsel staff delivered lectures for the course at the Université de Moncton and our Regulatoy Affairs staff presented to law students at the University of New Brunswick. General Counsel staff also participated in a roundtable discussion during the Université de Moncton's orientation week for first year law students discussing securities law as a career option.

We sponsored the "Outstanding Achiever Spirit Award" for the four Junior Achievement banquets held throughout the province. Junior Achievement (JA) is an international organization with strong links in New Brunswick. JA's experiential programs teach the key concepts of work readiness, entrepreneurship and financial literacy to young people all over the world.*

*Source: www.ja.org/

To ensure we have the infrastructure in place to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

OVERVIEW Our corporate excellence objective is to be recognized as a leading-edge organization, supported by expertise and resources that enable us to maintain a cost-effective regulatory framework to meet the needs of the capital markets.

As we endeavour to find the balance between a supportive business development culture and an effective investor protection mandate, relationships with our communities, whether they be formal partnerships or networks, are extremely important to the work of the Commission.

REGULATORY COMMUNITIES

We monitor the global regulatory system through our memberships with national and international regulatory bodies. The regulation of New Brunswick's capital markets is seamlessly integrated into the larger Canadian market. With global outreach, we continue to best serve and protect the interests of our investors and capital markets participants.

As in previous years, we worked closely with Canadian Securities Administrators (CSA) partners to improve the existing harmonized national regulatory system, called the Passport System.

This year, we demonstrated that cooperation with other CSA jurisdictions enhances our work in enforcement. As well as cooperating on joint investigations and sharing intelligence, we used reciprocal orders to protect investors and the capital markets in New Brunswick from those who have been sanctioned in another province.

Our work to bring the small jurisdiction perspective to CSA activities includes being active on over 30 permanent and project committees with particular attention in the areas of regulatory policy, investor education and enforcement. In 2008-09, we became a standing member of the Policy Coordination Committee, which directs CSA activity. Our Executive Director completed his two year term as Chair of the Executive Directors' Committee and our General Counsel was appointed as Co-chair of the Legislative and Regulatory Coordination Committee.

Contacts made through our membership in the North American Securities Administrators Association (NASAA) helped us pursue enforcement actions across Canadian boundaries into the United States. We also contributed to and learned from NASAA investor education initiatives by participating in conferences and learning events. One of our Senior Legal Counsels was designated as the Canadian representative on the NASAA Corporate Finance Committee; our Director of Enforcement sits on the Enforcement Committee; and our Executive Director serves on NASAA's board Governance Committee.

We completed our first full year as a member of the Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). Our COSRA membership increases our knowledge of the global perspective and international regulatory concerns, issues, trends and initiatives. COSRA exposes us to North, South and Central American as well as Carribean regulators, expanding our reach and improving access to enforcement and capital markets information and resources.

COMMUNITY PARTNERSHIPS

We continue to partner with community groups and organizations to support and execute our capital markets development and investor protection mandate. Our work in these areas is further detailed in Report on Performance – Capital Markets Growth and Education sections.

We undertook efforts to demonstrate our expertise in areas of regulatory cooperation, education and corporate governance including establishing an articling program for a law student among the Commission, WorkSafe New Brunswick, the Energy and Utilities Board and Legal Aid New Brunswick. Additionally, we implemented a detailed communications and government relations strategy and a communications crisis plan to demonstrate our operational and legislative flexibility in responding to capital markets, regulatory and enforcement issues.

COMMUNITY ENGAGEMENT AND PUBLIC OUTREACH

We worked diligently to inform New Brunswickers about our role, function and relevance through news releases, media relations, advertising campaigns, educational events and our *Fullbail* Summits. Tools such as our publications, website and annual report as well as our outreach efforts also help us communicate this message.

Of particular note this year, our Chair and Members met with key influencers to share our mandate and provide relevant examples of our work in the province. In 2008-09, we held meetings with a diverse range of stakeholders and community members, including federal and provincial government officials, policy makers, industry professionals, as well as Boards of Trade and Chambers of Commerce members.

	2008-09	2007-08	2006-07*
Enforcement Activity			
Complaints received[1]	41	81	71
New investigations	53	35	29
Concluded investigations	43	20	22
Average length of investigation (in days)	114	88	160
Interim cease-trade orders	5 (19 parties)	4 (24 parties)	13
Permanent cease-trade orders	4 (11 parties)	4 (4 parties)	5
Reciprocal cease-trade orders	4	1	-
Registrants and other market participants prohibited or limited from participating in market	15	1	2
Settlements approved	5	5	2
Hearing days (excludes hearings on requests for investigative orders)	20	16	24
Costs levied	$64,033	$29,000	$5,000
Costs recovered	$34,000	$3,750	$0
Administrative penalties levied	$683,000	$401,100	$55,000
Administrative penalties recovered	$238,000	$51,100	$10,000
Disgorgement ordered	$160,000	-	-
Disgorgement recovered	$25,090	-	-
Disgorgement paid out	$23,090	-	-

[1] *The method for tracking new complaints has changed. The new measurement is more reflective of the enforcement mandate and represents complaints which were assessed and / or investigated and which were securities related. The complaints statistic does not include referrals from other regulators or self-generated matters (which accounts for the difference between this number and the number of new investigations).*

“The Commission's enforcement actions are proportional to the severity of the violation and are used to send a clear deterrent message. We have imposed $107,783 in costs and over $1.2 million in administrative penalties since 2004.”

STATISTICS AT A GLANCE

	2008-09	2007-08	2006-07
Corporate Finance Activity			
Reporting issuers	4287	3937	3568
Reporting issuers (New Brunswick-based)	7	7	6
Prospectus filings	352	507	532
Investment fund prospectus filings	224	225	213
Annual information forms	1395	1299	926
Exempt distribution reports	291	264	265
Rights offering circulars	20	17	11
Exemption applications [1]	218	442	604
Cease-trade order	1	-	-
Management cease-trade order	1	-	-
Registration Activity			
New dealer and adviser firms	23	24	34
New individual registration applications	3280	3615	3689
Applications of registration transfer	314	315	261
Applications of registration termination	2059	1795	1728
Applications to change previously filed registration information	12760	12110	15328
Registered individuals (trading or advising)	7555	7349	7012
Registered individuals (trading or advising, New Brunswick residence)	1809	1681	1602
Registered firms [2]	283	282	261
Registered firms (New Brunswick head office)	7	7	7
Branches/sub-branches in New Brunswick [2]	551	541	496

[1] *Filing declining due to the Passport regime, effective on 17 March 2008.*

[2] *Growth is slowing due to firm amalgamation.*
NOTE :*Data for fiscal year end.*

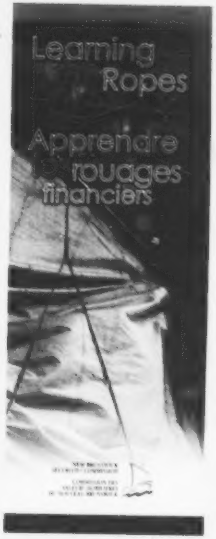

	2008-09		2007-08		2006-07
Enforcement Activity					
Complaints received[1]	41		81		71
New investigations	53		35		29
Concluded investigations	43		20		22
Average length of investigation (in days)	114		88		160
Interim cease-trade orders	5	(19 parties)	4	(24 parties)	13
Permanent cease-trade orders	4	(11 parties)	4	(4 parties)	5
Reciprocal cease-trade orders	4		1		-
Registrants and other market participants prohibited or limited from participating in market	15		1		2
Settlements approved	5		5		2
Hearing days (excludes hearings on requests for investigative orders)	20		16		24
Costs levied	$64,033		$29,000		$5,000
Costs recovered	$34,000		$3,750		$0
Administrative penalties levied	$683,000		$401,100		$55,000
Administrative penalties recovered	$238,000		$51,100		$10,000
Disgorgement ordered	$160,000		-		-
Disgorgement recovered	$25,090		-		-
Disgorgement paid out	$23,090		-		-

[1] *The method for tracking new complaints has changed. The new measurement is more reflective of the enforcement mandate and represents complaints which were assesed and / or investigated and which were securities related. The complaints statistic does not include referrals from other regulators or self-generated matters (which accounts for the difference between this number and the number of new investigations).*

	2008-09	2007-08	2006-07
Corporate Finance Activity			
Reporting issuers	4287	3937	3568
Reporting issuers (New Brunswick-based)	7	7	6
Prospectus filings	352	507	532
Investment fund prospectus filings	224	225	213
Annual information forms	1395	1299	926
Exempt distribution reports	291	264	265
Rights offering circulars	20	17	11
Exemption applications [1]	218	442	604
Cease-trade order	1	-	-
Management cease-trade order	1	-	-
Registration Activity			
New dealer and adviser firms	23	24	34
New individual registration applications	3280	3615	3689
Applications of registration transfer	314	315	261
Applications of registration termination	2059	1795	1728
Applications to change previously filed registration information	12760	12110	15328
Registered individuals (trading or advising)	7555	7349	7012
Registered individuals (trading or advising, New Brunswick residence)	1809	1681	1602
Registered firms [2]	283	282	261
Registered firms (New Brunswick head office)	7	7	7
Branches/sub-branches in New Brunswick [2]	551	541	496

[1] *Filing declining due to the Passport regime, effective on 17 March 2008*

[2] *Growth is slowing due to firm amalgamation.*

NOTE : *Data for fiscal year end*

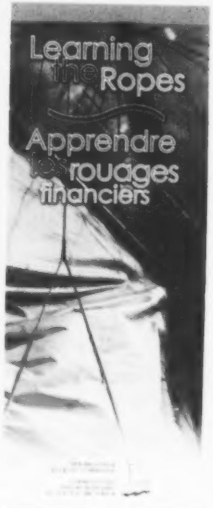

OVERVIEW We are an independent, self-funded Crown corporation listed under Part IV of the *Public Service Labour Relations Act*. We are responsible for administering and enforcing the New Brunswick *Securities Act* and performing the duties assigned to us under the Act. We are a two-tiered body corporate, comprised of a quasi-judicial tribunal of six Members and a second operational tier of permanent specialized staff. Our Members, acting as the board of directors, have the authority to carry out all responsibilities for the operation of the organization as set out in the legislation.

The Members apply their expertise in the areas of management oversight, policy development and adjudication. The Chair is our Chief Executive Officer, while the Executive Director is our Chief Administrative Officer. Management is accountable to the organization and also, in the case of the Chair, to the Government and Legislature. The Members are accountable to the Government, and by extension through the Legislature, to the public for the proper administration of the *Securities Act* and the effective governance of the Commission.

THE COMMISSION'S MANDATE

Our legislative mandate, as defined in Section 2 of the *Securities Act*, is to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices and foster fair and efficient capital markets and confidence in those markets.

We perform the following functions in support of our mandate:

Enforcement – we ensure that those who violate securities legislation are held accountable and we protect investors and capital markets through deterrence measures.

Regulatory compliance – we ensure participants in the securities marketplace meet the regulatory requirements.

Rule-making – we establish the rules that govern securities markets and investment activities.

Education – we provide access to appropriate information to help investors know how to make informed investment decisions and to help market participants understand how to access and operate in New Brunswick's capital markets.

Capital markets development – we foster development and growth of the capital markets to encourage capital investments in New Brunswick companies and entrepreneurs, which contribute to the economic well-being of New Brunswick.

DIVISIONS

Executive Management

The Executive Management division consists of the Executive Director and direct reports. This division exercises statutory regulatory authority and other responsibilities delegated by the Commission. It provides direction to staff while ensuring cost-effective service delivery, efficient regulatory function, administrative support and streamlined management of the organization. The division also undertakes long-term strategic planning for the Commission.

Regulatory Affairs Division

The Regulatory Affairs division was created in the spring of 2008 by bringing together the Corporate Finance and Market Regulation divisions. The principal role of Regulatory Affairs is to ensure that registrants and reporting issuers adhere to the *Securities Act* and other regulatory instruments. The three main functions of the division are corporate finance, market regulation and accounting.

Education and Market Development

The Education and Market Development division focuses on two of our strategic priorities – education and capital markets growth. This includes the implementation of our educational programs for the general public, investors and other stakeholders and our capital markets development initiatives. Communications is an over-arching theme connecting these priorities, and our communications and media relations functions are also an integral part of this division.

Enforcement

The Enforcement division responds to investor complaints and inquiries, investigates and prosecutes violations of the *Securities Act* and minimizes fraudulent activity against the investing public through proactive and vigorous enforcement of legislation. The Enforcement division generates and evaluates information it receives on potential violations of the *Securities Act* and works with staff from other divisions to advance public awareness about fraud.

General Counsel

The General Counsel division acts as both our legal and policy branch. This team provides advice to Members and staff on corporate, operational, regulatory and adjudicative matters and acts as the regulatory policy coordination division. The General Counsel division also leads certain major regulatory policy projects.

The General Counsel is the Secretary of the Commission and is responsible for organizing our board meetings and administrative hearings and ensuring their efficient operation.

"To ensure excellen we invest in our st by encouraging innovation and developing experti leadership and effective teamwor

ORGANIZATIONAL CHART

As at 31 March 2009

Government and Legislature

- **Donne Smith** – Chair and Chief Executive Officer
- **Members and Supplementary Members**

Rick Hancox – Executive Director

- **Linda Rickard** – Executive Assistant
- **Jackie Gomes** – Human Resources Officer

Kevin Hoyt – Director, Regulatory Affairs and Chief Financial Officer

- **Susan Powell** – Senior Legal Counsel
- **Neil Sandler** – Legal Counsel
- **Pierre Thibodeau** – Senior Securities Analyst
- **Jeff Harriman** – Securities Analyst
- **Alex Wu** – Senior Regulatory Affairs Officer
- **Wendy Morgan** – Regulatory Affairs Officer
- **Kelly Turcotte** – Compliance Officer
- **Margaret Thompson** – Accounting Officer
- **Nathalie Thibodeau** – Systems Clerk
- **Janique Vallis** – Administrative Support

Andrew Nicholson – Director, Education and Market Development

- **Wendy Connors-Beckett** – Senior Communications Specialist
- **Michelle Robichaud** – Communications Officer
- **Michael Arbow** – Capital Markets Specialist
- **Marissa Rignanesi** – Education Coordinator
- **France Bouchard** – Administrative Support

Jake van der Laan – Director, Enforcement

- **Mark McElman** – Legal Counsel
- **Vacant** – Legal Counsel
- **Ed LeBlanc** – Senior Investigator
- **Gordon Fortner** – Investigator
- **Vacant** – Technology Specialist
- **Vacant** – Case Management Officer

Manon Losier – General Counsel and Secretary to the Commission

- **Suzanne Ball** – Senior Legal Counsel
- **Erin Toole** – Legal Counsel
- **Jason Alcorn** – Policy Coordinator
- **Lise Noel** – Senior Administrative Support
- **Vacant** – Administrative Support
- **Chelsea Cusack** – Receptionist/Administrative Support

OVERVIEW We are an independent, self-funded Crown corporation listed under Part IV of the *Public Service Labour Relations Act*. We are responsible for administering and enforcing the New Brunswick *Securities Act* and performing the duties assigned to us under the Act. We are a two-tiered body corporate, comprised of a quasi-judicial tribunal of six Members and a second operational tier of permanent specialized staff. Our Members, acting as the board of directors, have the authority to carry out all responsibilities for the operation of the organization as set out in the legislation.

The Members apply their expertise in the areas of management oversight, policy development and adjudication. The Chair is our Chief Executive Officer, while the Executive Director is our Chief Administrative Officer. Management is accountable to the organization and also, in the case of the Chair, to the Government and Legislature. The Members are accountable to the Government, and by extension through the Legislature, to the public for the proper administration of the *Securities Act* and the effective governance of the Commission.

THE COMMISSION'S MANDATE

Our legislative mandate, as defined in Section 2 of the *Securities Act*, is to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices and foster fair and efficient capital markets and confidence in those markets.

We perform the following functions in support of our mandate:

Enforcement – we ensure that those who violate securities legislation are held accountable and we protect investors and capital markets through deterrence measures.

Regulatory compliance – we ensure participants in the securities marketplace meet the regulatory requirements.

Rule-making – we establish the rules that govern securities markets and investment activities.

Education – we provide access to appropriate information to help investors know how to make informed investment decisions and to help market participants understand how to access and operate in New Brunswick's capital markets.

Capital markets development – we foster development and growth of the capital markets to encourage capital investments in New Brunswick companies and entrepreneurs, which contribute to the economic well-being of New Brunswick.

DIVISIONS

Executive Management

The Executive Management division consists of the Executive Director and direct reports. This division exercises statutory regulatory authority and other responsibilities delegated by the Commission. It provides direction to staff while ensuring cost-effective service delivery, efficient regulatory function, administrative support and streamlined management of the organization. The division also undertakes long-term strategic planning for the Commission.

Regulatory Affairs Division

The Regulatory Affairs division was created in the spring of 2008 by bringing together the Corporate Finance and Market Regulation divisions. The principal role of Regulatory Affairs is to ensure that registrants and reporting issuers adhere to the *Securities Act* and other regulatory instruments. The three main functions of the division are corporate finance, market regulation and accounting.

Education and Market Development

The Education and Market Development division focuses on two of our strategic priorities – education and capital markets growth. This includes the implementation of our educational programs for the general public, investors and other stakeholders and our capital markets development initiatives. Communications is an over-arching theme connecting these priorities, and our communications and media relations functions are also an integral part of this division.

Enforcement

The Enforcement division responds to investor complaints and inquiries, investigates and prosecutes violations of the *Securities Act* and minimizes fraudulent activity against the investing public through proactive and vigorous enforcement of legislation. The Enforcement division generates and evaluates information it receives on potential violations of the *Securities Act* and works with staff from other divisions to advance public awareness about fraud.

General Counsel

The General Counsel division acts as both our legal and policy branch. This team provides advice to Members and staff on corporate, operational, regulatory and adjudicative matters and acts as the regulatory policy coordination division. The General Counsel division also leads certain major regulatory policy projects.

The General Counsel is the Secretary of the Commission and is responsible for organizing our board meetings and administrative hearings and ensuring their efficient operation.

ORGANIZATIONAL CHART

As at 31 March 2009

Government and Legislature

Donne Smith
Chair and Chief Executive Officer

Members and Supplementary Members

Rick Hancox
Executive Director

Linda Rickard
Executive Assistant

Jackie Gomes
Human Resources Officer

Kevin Hoyt
Director, Regulatory Affairs and Chief Financial Officer

- **Susan Powell** – Senior Legal Counsel
- **Neil Sandler** – Legal Counsel
- **Pierre Thibodeau** – Senior Securities Analyst
- **Jeff Harriman** – Securities Analyst
- **Alex Wu** – Senior Regulatory Affairs Officer
- **Wendy Morgan** – Regulatory Affairs Officer
- **Kelly Turcotte** – Compliance Officer
- **Margaret Thompson** – Accounting Officer
- **Nathalie Thibodeau** – Systems Clerk
- **Janique Vallis** – Administrative Support

Andrew Nicholson
Director, Education and Market Development

- **Wendy Connors-Beckett** – Senior Communications Specialist
- **Michelle Robichaud** – Communications Officer
- **Michael Arbow** – Capital Markets Specialist
- **Marissa Rignonesi** – Education Coordinator
- **France Bouchard** – Administrative Support

Jake van der Laan
Director, Enforcement

- **Mark McElman** – Legal Counsel
- **Vacant** – Legal Counsel
- **Ed LeBlanc** – Senior Investigator
- **Gordon Fortner** – Investigator
- **Vacant** – Technology Specialist
- **Vacant** – Case Management Officer

Manon Losier
General Counsel and Secretary to the Commission

- **Suzanne Ball** – Senior Legal Counsel
- **Erin Toole** – Legal Counsel
- **Jason Alcorn** – Policy Coordinator
- **Lise Noël** – Senior Administrative Support
- **Vacant** – Administrative Support
- **Chelsea Cusack** – Receptionist/Administrative Support

We are committed to the pursuit of the highest standards of corporate governance. Our governance policy allows for practical, effective management and oversight. The full text of our governance policy is found on our website at www.nbsc-cvmnb.ca.

COMMISSION GOVERNANCE PRACTICES

Role of Commission Members

As directors of the Commission, Members are responsible for overseeing the management of the business and affairs of the Commission, including approval of the annual strategic business plan and annual budget. As well, Members review resource allocation, risk management, financial reporting policies and the effectiveness of internal controls and management information systems.

As policy-makers, the Members meet to consider regulatory initiatives and determine regulatory priorities, review and approve rules and policies, and recommend changes to the *Securities Act*, particularly in areas that harmonize with other jurisdictions. In this fiscal year, the Commission recommended amendments to the *Securities Act* to promote the framework for the national Passport System for registration. The Commission also brought into force a local rule governing hearing procedures and adopted a number of national rules and policies.

Members adjudicated 15 enforcement matters and considered 32 applications for exemptions from the requirements of the legislation.

Role of Supplementary Members

Supplementary Members serve on adjudicative panels that conduct hearings and make decisions as an administrative tribunal.

Role of the Chair

The Chair, also the Chief Executive Officer, is responsible for the administration of the *Securities Act* and for the overall performance and management of the organization. He reports to the provincial legislature through the Minister of Justice and Consumer Affairs, the Minister responsible for securities regulation.

The Chair presides over Commission meetings. He acts as the Commission's chief spokesperson and exercises leadership by representing the organization to the general public. At a senior level, he also manages relationships with national organizations, such as the Canadian Securities Administrators, and international organizations, such as the Council of Securities Regulators of the Americas, as well as self-regulatory organizations, advisory committees and senior industry organizations.

Composition of the Commission and the nomination process

Although Members are appointed by Order-in-Council, the Commission plays an active role in recommending candidates to the Minister for selection, pursuant to a Memorandum of Understanding with the Department of Justice and Consumer Affairs.

An organizational profile, contained in our Governance Policy, reflects our need for appropriate skills and expertise among our Members, along with a reasonable geographical and linguistic representation that reflects the diversity of the province.

The Human Resources and Governance Committee reviews the organizational profile on a regular basis to assess the strengths of our current Members against the profile. This allows us to prepare for the expiry of the terms of our Members. In July 2008, two Members and a Supplementary Member were appointed and one Member was reappointed following an extensive nomination process. The Human Resources and Governance Committee also commenced the nomination process in anticipation of the 30 June 2009 expiry of the terms of one Member and the Chair.

Independence of the Commission as a board of directors

Our Governance Policy requires that a Member must not have a direct or indirect association with the Commission that, in the board's opinion, could reasonably interfere with the exercise of his or her independent judgment. With the exception of the Chair, who is also the Chief Executive Officer, all Members are considered to be independent.

As part of every Commission and committee meeting, the Chair meets in private with the independent Members. This part of the meeting is followed by an *in camera* meeting of the independent Members only, chaired by the Lead Member or, in the case of committee meetings, by the committee chair.

Role of the Lead Member

Our Governance Policy provides that independent Members must designate one of the Members as the Lead Member. The Lead Member is responsible for ensuring that Members function independently of management. Anne La Forest was appointed as Lead Member in September 2008. The details of the responsibilities of the Lead Member are set out in our Governance Policy.

“We are committed to the pursuit of the highest standards of corporate governance. This governance policy allows for practical, effective management and oversight.”

ATTENDANCE

Member	Commission meetings (11)	Special meetings including strategic planning, and education sessions (4)	Audit Committee meetings (6)	Human Resources and Governance Committee meetings (10)	Adjudicative Committee meeting (1)	Enforcement hearings (24)	Hearings on exemption requests (32)	Miscellaneous travel, preparation, orientation
Donne W. Smith	11	4	6	8 [Note 3]	1	7	29	0
Anne La Forest	10	3	4 [Note 4]	4 [Note 4]	0 [Note 3]	11	5	18
Hugh J. Flemming, Q.C.	3 [Note 1]	0	2 [Note 1]	1	0	3	8	4
David Hashey, Q.C.	3 [Note 1]	0	2 [Note 1]	1	0	1	0	4
Sheldon Lee	8 [Note 2]	4	4 [Note 2]	2	1	2	3	12
Kenneth Savage, CA	11	4	6	10	1	11	7	26
Céline Trifts	11	4	0	9 [Note 3]	1	12	8	29
Harry H. Williamson, Q.C.	8 [Note 2]	4	0	6 [Note 2]	1	1	3	24
Supplementary Member								
Robert Shannon, CA	N/A	N/A [Note 5]	N/A	N/A	1	4	N/A	6
Denise LeBlanc, Q.C.	N/A	N/A [Note 5]	N/A	N/A	1	3	N/A	7
James Lockyer, Q.C.	N/A	N/A [Note 5]	N/A	N/A	1	0	N/A	2

Note 1 Outgoing – The terms of Mr. Flemming and Mr. Hashey expired on 14 July 2008.
Note 2 Incoming – The terms of Mr. Lee and Mr. Williamson commenced on 15 July 2008.
Note 3 Mr. Smith and Ms. Trifts absented themselves from meetings to avoid a conflict of interest.
Note 4 Ms. La Forest became a member of the Audit Committee on 19 August 2008 and ceased to be a member of the Human Resources and Governance Committee on that day.
Note 5 The education sessions did not relate to the role performed by the supplementary members.

We are committed to the pursuit of the highest standards of corporate governance. Our governance policy allows for practical, effective management and oversight. The full text of our governance policy is found on our website at *www.nbsc-cvmnb.ca*.

COMMISSION GOVERNANCE PRACTICES

Role of Commission Members

As directors of the Commission, Members are responsible for overseeing the management of the business and affairs of the Commission, including approval of the annual strategic business plan and annual budget. As well, Members review resource allocation, risk management, financial reporting policies and the effectiveness of internal controls and management information systems.

As policy-makers, the Members meet to consider regulatory initiatives and determine regulatory priorities, review and approve rules and policies, and recommend changes to the *Securities Act*, particularly in areas that harmonize with other jurisdictions. In this fiscal year, the Commission recommended amendments to the *Securities Act* to promote the framework for the national Passport System for registration. The Commission also brought into force a local rule governing hearing procedures and adopted a number of national rules and policies.

Members adjudicated 15 enforcement matters and considered 32 applications for exemptions from the requirements of the legislation.

Role of Supplementary Members

Supplementary Members serve on adjudicative panels that conduct hearings and make decisions as an administrative tribunal.

Role of the Chair

The Chair, also the Chief Executive Officer, is responsible for the administration of the *Securities Act* and for the overall performance and management of the organization. He reports to the provincial legislature through the Minister of Justice and Consumer Affairs, the Minister responsible for securities regulation.

The Chair presides over Commission meetings. He acts as the Commission's chief spokesperson and exercises leadership by representing the organization to the general public. At a senior level, he also manages relationships with national organizations, such as the Canadian Securities Administrators, and international organizations, such as the Council of Securities Regulators of the Americas, as well as self-regulatory organizations, advisory committees and senior industry organizations.

Composition of the Commission and the nomination process

Although Members are appointed by Order-in-Council, the Commission plays an active role in recommending candidates to the Minister for selection, pursuant to a Memorandum of Understanding with the Department of Justice and Consumer Affairs.

An organizational profile, contained in our Governance Policy, reflects our need for appropriate skills and expertise among our Members, along with a reasonable geographical and linguistic representation that reflects the diversity of the province.

The Human Resources and Governance Committee reviews the organizational profile on a regular basis to assess the strengths of our current Members against the profile. This allows us to prepare for the expiry of the terms of our Members. In July 2008, two Members and a Supplementary Member were appointed and one Member was reappointed following an extensive nomination process. The Human Resources and Governance Committee also commenced the nomination process in anticipation of the 30 June 2009 expiry of the terms of one Member and the Chair.

Independence of the Commission as a board of directors

Our Governance Policy requires that a Member must not have a direct or indirect association with the Commission that, in the board's opinion, could reasonably interfere with the exercise of his or her independent judgment. With the exception of the Chair, who is also the Chief Executive Officer, all Members are considered to be independent.

As part of every Commission and committee meeting, the Chair meets in private with the independent Members. This part of the meeting is followed by an *in camera* meeting of the independent Members only, chaired by the Lead Member or, in the case of committee meetings, by the committee chair.

Role of the Lead Member

Our Governance Policy provides that independent Members must designate one of the Members as the Lead Member. The Lead Member is responsible for ensuring that Members function independently of management. Anne La Forest was appointed as Lead Member in September 2008. The details of the responsibilities of the Lead Member are set out in our Governance Policy.

Member	Commission meetings (11)	Special meetings including strategic planning and education sessions (4)	Audit Committee meetings (6)	Human Resources and Governance Committee meetings (10)	Adjudicative Committee meeting (1)	Enforcement hearings (24)	Hearings on exemption requests (32)	Miscellaneous travel, preparation, orientation
Donne W. Smith	11	4	6	8	1	7	29	0
Anne La Forest	10	3	4	4	0	11	5	18
Hugh J. Flemming, Q.C.	3	0	2	1	0	3	8	4
David Hashey, Q.C.	3	0	2	1	0	1	0	4
Sheldon Lee	8	4	4	2	1	2	3	12
Kenneth Savage, CA	11	4	6	10	1	11	7	26
Céline Trifts	11	4	0	9	1	12	8	29
Harry H. Williamson, Q.C.	8	4	0	6	1	1	3	24
Supplementary Member								
Robert Shannon, CA	N/A	N/A	N/A	N/A	1	4	N/A	6
Denise LeBlanc, Q.C.	N/A	N/A	N/A	N/A	1	3	N/A	7
James Lockyer, Q.C.	N/A	N/A	N/A	N/A	1	0	N/A	2

Note 1 Outgoing – The terms of Mr. Flemming and Mr. Hashey expired on 14 July 2008.
Note 2 Incoming – The terms of Mr. Lee and Mr. Williamson commenced on 15 July 2008.
Note 3 Mr. Smith and Ms. Trifts absented themselves from meetings to avoid a conflict of interest.
Note 4 Ms. La Forest became a member of the Audit Committee on 19 August 2008 and ceased to be a member of the Human Resources and Governance Committee on that day.
Note 5 The education sessions did not relate to the role performed by the supplementary members.

COMMITTEES

The Commission has three standing committees : Audit, Human Resources and Governance, and Adjudicative. The terms of reference are in our Governance Policy. Bylaw No 1 - *General Business Affairs*, establishes the remuneration for the Chair and Members, and outlines committee structure and operation. The Audit and Human Resources and Governance Committees must meet a minimum of four times per year while the Adjudicative Committee meets twice a year. Committee members are independent. The Chair sits *ex officio* on the Audit and Human Resources and Governance Committees and does not vote. The Chair presides as chair of the Adjudicative Committee which consists of all Members and Supplementary Members.

Committee members are expected to confirm, prior to accepting their appointment, that they have the time, experience and education to serve on a committee and that their ability to participate is not compromised by service on other external boards or committees.

Audit Committee

The Audit Committee is responsible for financial reporting and public disclosure, internal controls, audits and risk management.

Members of the Audit Committee are required to be financially literate, which includes the ability to read and understand a set of financial statements that present a breadth and level of complexity of accounting issues that are generally comparable to the issues that might be raised by our financial statements. All Audit Committee members have attested to their financial literacy.

In addition to the annual review of its mandate, this year the Audit Committee approved revisions to several financial policies and a new policy on disgorgement, oversaw a successful audit, reviewed the budget, management's reports on risks and internal controls and conducted monthly reviews of our financial statements and quarterly reviews of the forecasts and of Members' expenses.

Human Resources and Governance Committee

The Human Resources and Governance Committee is responsible for compensation, nomination of senior management, nomination of Members and Supplementary Members, and assessment of the organizational structure and performance, human resources policies and procedures, and governance.

The Human Resources and Governance Committee conducted the annual review of its mandate, the human resources policies and the Governance Policy. It also conducted the annual assessment of the performance and effectiveness of the Commission, our committees, individual Members and our Chair. The Committee reviewed the staff succession plan and identified the skill sets required for the appointment or reappointment of the Member and the Chair whose terms are set to expire in June 2009. The Committee also considered the proposal for the addition of an Adjudicative Committee and considered and approved an organizational restructure. The Committee also reviewed the Chair's statement of priorities.

Adjudicative Committee

This year we established an Adjudicative Committee to review and evaluate our adjudicative procedures and practices and recommend improvements where appropriate. The Adjudicative Committee also provides a forum for discussion of hearing processes and recent case law. All Members and Supplementary Members are members of this Committee.

The Committee conducted an annual review of the support role of the office of the Secretary to the Commission in relation to hearings. It also considered processes related to compensation, disgorgement and reciprocal orders as well as settlement agreements.

MEMBERS' REMUNERATION AND EXPENSES

Bylaw No 1, *General Business Affairs* provides the salary, retainers and service fees for the Chair, Members, Lead Member, Committee chairs and Supplementary Members as set out below.

	Salary	Annual Retainer	Service Fee
Chair and CEO	Up to $175,000	N/A	N/A
Members	N/A	$10,000	$350
Supplementary Members	N/A	$ 5,000	$350

Note 1 The Lead Member and Committee chairs receive an additional retainer of $2,000.

"Bylaw No 1 General Business Affairs establishes the remuneration for the chair and members, and outlines committee structure and operation."

Members

The Members' retainers, service fees and expenses related to travel, meals, hotel, parking and education for the fiscal year 2008-09 are included below.

Member	Appointed or reappointed	Term End	Retainer	Service Fees	Total Remuneration	Expenses
Hugh J. Flemming, Q.C.	1 July 2004	14 July 2008	$ 3,457	$ 7,350	$10,807	$ 1,170
David Hashey, Q.C.	1 July 2004	14 July 2008	$ 3,457	$ 3,850	$ 7,307	$ 1,824
Anne La Forest (Lead Member)	1 July 2004 15 July 2008	14 July 2012	$11,821	$19,250	$31,071	$ 3,229
Sheldon Lee	15 July 2008	14 July 2013	$ 7,120	$12,600	$19,720	$ 6,329
Kenneth Savage, CA (Committee chair)	16 August 2007	30 June 2010	$11,228	$26,600	$37,828	$10,893
Céline Trifts (Committee chair)	16 August 2007	30 June 2009	$11,228	$25,900	$37,128	$10,176
Harry Williamson, Q.C.	15 July 2008	14 July 2013	$ 7,120	$16,450	$23,570	$ 7,430

Supplementary Member

	Appointed or reappointed	Term End	Retainer	Service Fees[Note 1]	Total Remuneration	Expenses
Denise A. LeBlanc, Q.C.	15 July 2008	14 July 2011	$3,560	$3,850	$7,410	$ 960
James Lockyer, Q.C.	15 November 2007	31 October 2010	$5,000	$1,050	$6,050	$ 424
Robert Shannon, CA	15 November 2007	31 October 2010	$5,000	$3,850	$8,850	$4,264

Note 1 The Supplementary Members service fees include payment for participation in orientation or education sessions relevant to the adjudicative functions they perform.

COMMITTEES

The Commission has three standing committees : Audit, Human Resources and Governance, and Adjudicative. The terms of reference are in our Governance Policy. Bylaw No 1 – *General Business Affairs*, establishes the remuneration for the Chair and Members, and outlines committee structure and operation. The Audit and Human Resources and Governance Committees must meet a minimum of four times per year while the Adjudicative Committee meets twice a year. Committee members are independent. The Chair sits *ex officio* on the Audit and Human Resources and Governance Committees and does not vote. The Chair presides as chair of the Adjudicative Committee which consists of all Members and Supplementary Members.

Committee members are expected to confirm, prior to accepting their appointment, that they have the time, experience and education to serve on a committee and that their ability to participate is not compromised by service on other external boards or committees.

Audit Committee

The Audit Committee is responsible for financial reporting and public disclosure, internal controls, audits and risk management.

Members of the Audit Committee are required to be financially literate, which includes the ability to read and understand a set of financial statements that present a breadth and level of complexity of accounting issues that are generally comparable to the issues that might be raised by our financial statements. All Audit Committee members have attested to their financial literacy.

In addition to the annual review of its mandate, this year the Audit Committee approved revisions to several financial policies and a new policy on disgorgement, oversaw a successful audit, reviewed the budget, management's reports on risks and internal controls and conducted monthly reviews of our financial statements and quarterly reviews of the forecasts and of Members' expenses.

Human Resources and Governance Committee

The Human Resources and Governance Committee is responsible for compensation, nomination of senior management, nomination of Members and Supplementary Members, and assessment of the organizational structure and performance, human resources policies and procedures, and governance.

The Human Resources and Governance Committee conducted the annual review of its mandate, the human resources policies and the Governance Policy. It also conducted the annual assessment of the performance and effectiveness of the Commission, our committees, individual Members and our Chair. The Committee reviewed the staff succession plan and identified the skill sets required for the appointment or reappointment of the Member and the Chair whose terms are set to expire in June 2009. The Committee also considered the proposal for the addition of an Adjudicative Committee and considered and approved an organizational restructure. The Committee also reviewed the Chair's statement of priorities.

Adjudicative Committee

This year we established an Adjudicative Committee to review and evaluate our adjudicative procedures and practices and recommend improvements where appropriate. The Adjudicative Committee also provides a forum for discussion of hearing processes and recent case law. All Members and Supplementary Members are members of this Committee.

The Committee conducted an annual review of the support role of the office of the Secretary to the Commission in relation to hearings. It also considered processes related to compensation, disgorgement and reciprocal orders as well as settlement agreements.

MEMBERS' REMUNERATION AND EXPENSES

Bylaw No 1, *General Business Affairs* provides the salary, retainers and service fees for the Chair, Members, Lead Member, Committee chairs and Supplementary Members as set out below.

	Salary	Annual Retainer	Service Fee
Chair and CEO	Up to $175,000	N/A	N/A
Members	N/A	$10,000	$350
Supplementary Members	N/A	$ 5,000	$350

Note 1 The Lead Member and Committee chairs receive an additional retainer of $2,000

Members

The Members' retainers, service fees and expenses related to travel, meals, hotel, parking and education for the fiscal year 2008-09 are included below.

Member	Appointed or reappointed	Term End	Retainer	Service Fees	Total Remuneration	Expenses
Hugh J. Flemming, Q.C.	1 July 2004	14 July 2008	$ 3,457	$ 7,350	$10,807	$ 1,170
David Hashey, Q.C.	1 July 2004	14 July 2008	$ 3,457	$ 3,850	$ 7,307	$ 1,824
Anne La Forest (Lead Member)	1 July 2004 15 July 2008	14 July 2012	$11,821	$19,250	$31,071	$ 3,229
Sheldon Lee	15 July 2008	14 July 2013	$ 7,120	$12,600	$19,720	$ 6,329
Kenneth Savage, CA (Committee chair)	16 August 2007	30 June 2010	$11,228	$26,600	$37,828	$10,893
Céline Trifts (Committee chair)	16 August 2007	30 June 2009	$11,228	$25,900	$37,128	$10,176
Harry Williamson, Q.C.	15 July 2008	14 July 2013	$ 7,120	$16,450	$23,570	$ 7,430

Supplementary Member

	Appointed or reappointed	Term End	Retainer	Service Fees	Total Remuneration	Expenses
Denise A. LeBlanc, Q.C.	15 July 2008	14 July 2011	$3,560	$3,850	$7,410	$ 960
James Lockyer, Q.C.	15 November 2007	31 October 2010	$5,000	$1,050	$6,050	$ 424
Robert Shannon, CA	15 November 2007	31 October 2010	$5,000	$3,850	$8,850	$4,264

Note 1 The Supplementary Members service fees include payment for participation in orientation or education sessions relevant to the adjudicative functions they perform.

CHAIR AND CEO

The Chair received a basic salary of $171,590 plus employment benefits which include health, dental and life insurance, pension and supplemental pension, retirement allowance, leave, parking and the use of a vehicle. The Chair's expenses, which include the operating costs of a vehicle, travel, meals, hotel, parking and education, were in the amount of $31,731 for the year.

SENIOR MANAGEMENT REMUNERATION

Senior Management of the Commission consists of the Executive Director and four division heads. Their compensation and benefits are determined by the Commission based on advice from an independent consultant. In addition to salary, senior management receives the same employment benefits received by all Commission employees which include health, dental and life insurance, pension, leave and parking. Salaries for senior management in 2008-09 are set out in the table below.

Name	Position	Salary
Kenrick Hancox	Executive Director	$136,738
Kevin Hoyt	Director, Regulatory Affairs and Chief Financial Officer	$119,766
Manon Losier	General Counsel and Secretary to the Commission	$128,849
Andrew Nicholson	Director, Education and Market Development	$108,523
Jake van der Laan	Director, Enforcement	$116,994

ORIENTATION

New Members undergo extensive mandatory orientation. The orientation program provides Members with an overview of the Canadian and New Brunswick securities regulatory landscape, our operations, financial affairs, legal framework, governance practices and our role as a quasi-judicial tribunal. Members also receive a detailed binder on our operations and the orientation is provided in half-day modules to provide flexibility. The program provides Members with an opportunity to meet senior management, tour our offices and be briefed on our operations, human resource and financial policies and rule-making authority.

New Supplementary Members are also required to participate in an orientation program before participating in Commission hearings. Since the Supplementary Members only participate in Commission hearings, the day-long program is focused on introducing them to hearing enforcement matters and our role as a tribunal, along with the basics of securities law and administrative law. Briefings on our legal framework, compliance and enforcement functions are included. A tour of our offices also gives Supplementary Members an opportunity to meet senior management and staff.

CONTINUING EDUCATION

The continuing education program consists of a combination of common training sessions and individual training. This year an extensive session on risk management was provided to Members. In addition, five Members attended a national securities conference which provided a forum for discussion of current issues in securities regulation. One Supplementary Member attended an investigative and forensic accounting course. As well, Members received presentations from staff on self-regulatory organizations and derivatives.

As part of the Members' annual self-evaluation and interview with the Chair, each Member is asked to identify the skill and knowledge areas they would like to enhance. Subject areas for recommended training include financial literacy, administrative law, director competency and securities / investment industry.

Financial Fitness Challenge winner cheque presentation

"Our governance policy states that the highest ethical standards are expected of our Members, Supplementary Members, senior management and staff."

ASSESSMENT OF THE COMMISSION, COMMITTEES AND MEMBERS

In 2008, Members completed a self-assessment questionnaire in addition to a questionnaire on the performance of the Commission, its committees and Members. The results of the latter questionnaire were sent in confidence to the Chair of the Human Resources and Governance Committee who assembled a report that was discussed at an *in camera* session of the Committee and then of the Commission. The Chair prepared a report with recommendations for management.

The results of the self-assessment questionnaire were sent in confidence to the Chair of the Commission. He then met individually with each of the Members to discuss the individual's training needs as well as ways of improving the Commission's performance.

CODE OF CONDUCT

Our governance policy states that the highest ethical standards are expected of our Members, Supplementary Members, senior management and staff. We have adopted a code of conduct for Members which stipulates that Members must not act in a manner that might result in the loss of public confidence in the integrity of the Commission. The code includes provisions designed to minimize the possibility of bias and conflict of interest. Senior management and staff are also expected to comply with the Employee Code of Conduct and the General Regulation. These codes and the General Regulation ensure a process for disclosing real or potential conflicts of interest and a system for detecting and mitigating unethical activities by Members, Supplementary Members, senior management or staff.

CONFLICT OF INTEREST

Our Members and staff are regularly exposed to confidential information. Both are subject to rigorous conflict of interest disclosures which include the disclosure of securities holdings along with the reporting of any changes in holdings as well as the immediate reporting of conflicts or perceived conflicts that may influence decisions.

Watching volatile stock markets can be stressful... Making smart investment decisions shouldn't be. The New Brunswick Securities Commission is here to help.

October is Investor Education Month. To help investors make some sense of the recent turmoil in our financial markets, the New Brunswick Securities Commission would like to share some helpful tips.

Maintaining calm in the face of volatile markets is extremely important!
A hasty decision can often make a bad situation worse.

If it sounds too good to be true – it probably is!
Scammers often hide behind the headlines. Be wary of high pressure pitches promising big returns to offset recent losses with no associated risk. Be aware that investors nearing retirement are often targeted by phoney high-return, no-risk investment schemes promising to make up for losses in retirement accounts.

Keeping a balanced portfolio is your best defence against short-term market downturns!
Keep your long-term investment goals in mind and make sure you are well informed about the possible consequences of sudden changes in your portfolio.

Your financial adviser is there to assist you!
If you have concerns about your portfolio we encourage you to talk to your financial adviser and review your options to make sure they are in-line with your risk tolerance and investment goals.

Invest in Knowing More™ before you part with your hard-earned money!
Learn more about the basics of investing by visiting our web-site at **www.investinknowingmore.ca** or call 1-866-933-2222.

CHAIR AND CEO

The Chair received a basic salary of $171,590 plus employment benefits which include health, dental and life insurance, pension and supplemental pension, retirement allowance, leave, parking and the use of a vehicle. The Chair's expenses, which include the operating costs of a vehicle, travel, meals, hotel, parking and education, were in the amount of $31,731 for the year.

SENIOR MANAGEMENT REMUNERATION

Senior Management of the Commission consists of the Executive Director and four division heads. Their compensation and benefits are determined by the Commission based on advice from an independent consultant. In addition to salary, senior management receives the same employment benefits received by all Commission employees which include health, dental and life insurance, pension, leave and parking. Salaries for senior management in 2008-09 are set out in the table below.

Name	Position	Salary
Kenrick Hancox	Executive Director	$136,738
Kevin Hoyt	Director, Regulatory Affairs and Chief Financial Officer	$119,766
Manon Losier	General Counsel and Secretary to the Commission	$128,849
Andrew Nicholson	Director, Education and Market Development	$108,523
Jake van der Laan	Director, Enforcement	$116,994

ORIENTATION

New Members undergo extensive mandatory orientation. The orientation program provides Members with an overview of the Canadian and New Brunswick securities regulatory landscape, our operations, financial affairs, legal framework, governance practices and our role as a quasi-judicial tribunal. Members also receive a detailed binder on our operations and the orientation is provided in half day modules to provide flexibility. The program provides Members with an opportunity to meet senior management, tour our offices and be briefed on our operations, human resource and financial policies and rule-making authority.

New Supplementary Members are also required to participate in an orientation program before participating in Commission hearings. Since the Supplementary Members only participate in Commission hearings, the day-long program is focused on introducing them to hearing enforcement matters and our role as a tribunal, along with the basics of securities law and administrative law. Briefings on our legal framework, compliance and enforcement functions are included. A tour of our offices also gives Supplementary Members an opportunity to meet senior management and staff.

CONTINUING EDUCATION

The continuing education program consists of a combination of common training sessions and individual training. This year an extensive session on risk management was provided to Members. In addition, five Members attended a national securities conference which provided a forum for discussion of current issues in securities regulation. One Supplementary Member attended an investigative and forensic accounting course. As well, Members received presentations from staff on self-regulatory organizations and derivatives.

As part of the Members' annual self-evaluation and interview with the Chair, each Member is asked to identify the skill and knowledge areas they would like to enhance. Subject areas for recommended training include financial literacy, administrative law, director competency and securities / investment industry.

Financial Fitness Challenge winner cheque presentation

ASSESSMENT OF THE COMMISSION, COMMITTEES AND MEMBERS

In 2008, Members completed a self-assessment questionnaire in addition to a questionnaire on the performance of the Commission, its committees and Members. The results of the latter questionnaire were sent in confidence to the Chair of the Human Resources and Governance Committee who assembled a report that was discussed at an *in camera* session of the Committee and then of the Commission. The Chair prepared a report with recommendations for management.

The results of the self-assessment questionnaire were sent in confidence to the Chair of the Commission. He then met individually with each of the Members to discuss the individual's training needs as well as ways of improving the Commission's performance.

CODE OF CONDUCT

Our governance policy states that the highest ethical standards are expected of our Members, Supplementary Members, senior management and staff. We have adopted a code of conduct for Members which stipulates that Members must not act in a manner that might result in the loss of public confidence in the integrity of the Commission. The code includes provisions designed to minimize the possibility of bias and conflict of interest. Senior management and staff are also expected to comply with the Employee Code of Conduct and the General Regulation. These codes and the General Regulation ensure a process for disclosing real or potential conflicts of interest and a system for detecting and mitigating unethical activities by Members, Supplementary Members, senior management or staff.

CONFLICT OF INTEREST

Our Members and staff are regularly exposed to confidential information. Both are subject to rigorous conflict of interest disclosures which include the disclosure of securities holdings along with the reporting of any changes in holdings as well as the immediate reporting of conflicts or perceived conflicts that may influence decisions.

THE NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION consists of Members and operational staff. Members act as our board of directors, set policy and act as a tribunal on enforcement and exemption matters. The Chair, a full-time Member, acts as our Chief Executive Officer and is responsible for the overall operation of the organization. Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding five years, and they may be reappointed. Supplementary Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding three years and may also be reappointed.

KENNETH SAVAGE, CA, CFP

Residence: Fredericton

Mr. Savage is a Chartered Accountant and a Certified Financial Planner. He was a partner in KPMG and served on a number of the firm's internal committees. He was in public practice for over 40 years before retiring in 2005. Mr. Savage is currently Comptroller of a corporation in the construction industry of which he is also a director and shareholder. He served as Treasurer of the Fredericton Chamber of Commerce, and was a member of the board of directors of Via Rail Canada Inc. where he served as Chair of the Audit and Risk Committee and as a member of the Planning and Finance Committee and the Investment Committee. He is a member of the New Brunswick Institute of Chartered Accountants, the Canadian Institute of Chartered Accountants and the Financial Planners Standards Council.

Appointed: 16 August 2007
Term expires: 30 June 2010
Committees:
- Audit (Chair)
- Human Resources and Governance
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Financial
- Accounting
- Auditing
- Business Advisory
- Governance

Education:
- CA, New Brunswick Institute of Chartered Accountants
- CFP

HARRY H. WILLIAMSON, Q.C., BA, BEd, LLB

Residence: Bathurst

Mr. Williamson has practiced law in Bathurst for over 30 years and was appointed Queen's Counsel in 1991. Mr. Williamson is a Past President of the New Brunswick Law Society, past chairman of the New Brunswick Law Foundation and has served as Chairman of the Disciplinary Committee, and member of the Judicial Appointments Review Committee as well as lecturer at the Bar Admission Course. He was President of the Bathurst Rotary Club, a Director of the UNB Alumni Association and the Chairman of the Belledune Port Authority and currently serves as Chairman of the Bathurst Public Trust Funds Inc. and as a director of the Belledune Port Authority.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2013
Committees:
- Human Resources and Governance
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Commercial law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, University of New Brunswick
- BEd, University of New Brunswick
- LLB, University of New Brunswick

CÉLINE TRIFTS, BSc, MBA

Residence: Bass River

Ms. Trifts is a pharmacist and has recently retired after more than 30 years in the health care sector. She is a Past President of the New Brunswick Branch of the Canadian Society of Hospital Pharmacists and was a member of the Task Force on Standards for Hospital Pharmacy Practice and the Task Force for Membership Structure for the Canadian Society of Hospital Pharmacists. Ms. Trifts is a former lecturer in the Pharmacy Technician program at the Memramcook Institute. She is currently a Commissioner and a member of the executive of the Kent Regional Planning Commission, and a member of the board of directors of the Rexton Area Health Care Foundation.

Appointed: 16 August 2007
Term expires: 30 June 2009
Committees:
- Human Resources and Governance (Chair)
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Business
- Education
- Management

Education:
- BSc (Pharmacy), Dalhousie University
- MBA, Université de Moncton
- Certificate in Health Services Management, the Canadian Hospital Association

KENNETH SAVAGE | HARRY H. WILLIAMSON | CÉ

"Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding five years, and they may be reappointed."

SHELDON LEE

Residence: Bonny River

Mr. Lee is a retired businessman and served in the Legislature of New Brunswick for 25 years. He was Minister of Transportation from 1987 to 1999 and from 1999 to 2003 served as Chairman of the Public Accounts Committee of the Legislature. He was also a member of the Legislature's Standing Committee on the Ombudsman, the Committee to Review Rates and Policies in the Insurance Industry in New Brunswick and the Select Committee for Natural Resources and Energy on Crown Lands and Wildlife Habitat. Mr. Lee was the recipient in 1992 of the 125th Anniversary of the Confederation of Canada Medal and in 2002 of the Queen Elizabeth II Golden Jubilee Medal. He has played an active role in his community, where he was a Director of the St. George Rotary Club and the Charlotte County Chamber of Commerce.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2013
Committees:
- Audit
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Business
- Management

DONNE W. SMITH, BA, LLB

Chair and Chief Executive Officer
Residence: St. Andrews

Mr. Smith has over 25 years of experience in securities law. Previously, he was Administrator and Director of the Securities Administration Branch of the Department of Justice under the *Security Frauds Prevention Act*. For several years, he concurrently held the role of secretary of the Board of Commissioners of Public Utilities and Motor Carrier Board. Mr. Smith was also acting Chair of the Public Utilities Board in 2006. He is a member of the New Brunswick Law Society, the Canadian Bar Association and is a former vice-chair of the Canadian Securities Administrators.

Appointed: 1 July 2004
Term expires: 30 June 2009
Committees:
- Human Resources and Governance (*ex officio*, non-voting)
- Audit (*ex officio*, non-voting)
- Adjudicative (Chair)

Professional and industry experience:
- Securities law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, Mount Allison University
- LLB, University of New Brunswick

ANNE LA FOREST, LLB, LLM

Residence: Fredericton

After many years in private practice and as a professor, Ms. La Forest was appointed Dean of the University of New Brunswick's Faculty of Law and remained Dean until 2004. Professor La Forest teaches in the areas of property law, international law, comparative law, commercial law, conflict of laws and securities law. In 1995, she received the Dalhousie Law Alumni Association and Law Students' Society Teaching Award. She is a member of the Law Society of New Brunswick, the Canadian Bar Association and of the bars of Nova Scotia and Ontario. She has extensive experience as an arbitrator, has been a member of the Nova Scotia Human Rights Tribunal and is a Fellow of the Cambridge Commonwealth Society. She is currently a member of the Patented Medicines Prices Review Board and the Board of Governors of the National Judicial Institute.

Appointed: 1 July 2004
Reappointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2012
Committees:
- Lead Member
- Audit
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Securities law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- LLB, University of New Brunswick
- LLM, Cambridge University (Emmanuel College)

DON LEE | DONNE W. SMITH | ANNE LA FOREST

THE NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION consists of Members and operational staff. Members act as our board of directors, set policy and act as a tribunal on enforcement and exemption matters. The Chair, a full-time Member, acts as our Chief Executive Officer and is responsible for the overall operation of the organization. Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding five years, and they may be reappointed. Supplementary Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding three years and may also be reappointed.

KENNETH SAVAGE, CA, CFP

Residence: Fredericton

Mr. Savage is a Chartered Accountant and a Certified Financial Planner. He was a partner in KPMG and served on a number of the firm's internal committees. He was in public practice for over 40 years before retiring in 2005. Mr. Savage is currently Comptroller of a corporation in the construction industry of which he is also a director and shareholder. He served as Treasurer of the Fredericton Chamber of Commerce, and was a member of the board of directors of Via Rail Canada Inc. where he served as Chair of the Audit and Risk Committee and as a member of the Planning and Finance Committee and the Investment Committee. He is a member of the New Brunswick Institute of Chartered Accountants, the Canadian Institute of Chartered Accountants and the Financial Planners Standards Council.

Appointed: 16 August 2007
Term expires: 30 June 2010
Committees:
- Audit (Chair)
- Human Resources and Governance
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Financial
- Accounting
- Auditing
- Business Advisory
- Governance

Education:
- CA, New Brunswick Institute of Chartered Accountants
- CFP

HARRY H. WILLIAMSON, Q.C., BA, BEd, LLB

Residence: Bathurst

Mr. Williamson has practiced law in Bathurst for over 30 years and was appointed Queen's Counsel in 1991. Mr. Williamson is a Past President of the New Brunswick Law Society, past chairman of the New Brunswick Law Foundation and has served as Chairman of the Disciplinary Committee, and member of the Judicial Appointments Review Committee as well as lecturer at the Bar Admission Course. He was President of the Bathurst Rotary Club, a Director of the UNB Alumni Association and the Chairman of the Belledune Port Authority and currently serves as Chairman of the Bathurst Public Trust Funds Inc. and as a director of the Belledune Port Authority.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2013
Committees:
- Human Resources and Governance
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Commercial law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, University of New Brunswick
- BEd, University of New Brunswick
- LLB, University of New Brunswick

CÉLINE TRIFTS, BSc, MBA

Residence: Bass River

Ms. Trifts is a pharmacist and has recently retired after more than 30 years in the health care sector. She is a Past President of the New Brunswick Branch of the Canadian Society of Hospital Pharmacists and was a member of the Task Force on Standards for Hospital Pharmacy Practice and the Task Force for Membership Structure for the Canadian Society of Hospital Pharmacists. Ms. Trifts is a former lecturer in the Pharmacy Technician program at the Memramcook Institute. She is currently a Commissioner and a member of the executive of the Kent Regional Planning Commission, and a member of the board of directors of the Rexton Area Health Care Foundation.

Appointed: 16 August 2007
Term expires: 30 June 2009
Committees:
- Human Resources and Governance (Chair)
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Business
- Education
- Management

Education:
- BSc (Pharmacy), Dalhousie University
- MBA, Université de Moncton
- Certificate in Health Services Management, the Canadian Hospital Association

SHELDON LEE

Residence: Bonny River

Mr. Lee is a retired businessman and served in the Legislature of New Brunswick for 25 years. He was Minister of Transportation from 1987 to 1999 and from 1999 to 2003 served as Chairman of the Public Accounts Committee of the Legislature. He was also a member of the Legislature's Standing Committee on the Ombudsman, the Committee to Review Rates and Policies in the Insurance Industry in New Brunswick and the Select Committee for Natural Resources and Energy on Crown Lands and Wildlife Habitat. Mr. Lee was the recipient in 1992 of the 125th Anniversary of the Confederation of Canada Medal and in 2002 of the Queen Elizabeth II Golden Jubilee Medal. He has played an active role in his community, where he was a Director of the St. George Rotary Club and the Charlotte County Chamber of Commerce.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2013
Committees:
- Audit
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Business
- Management

DONNE W. SMITH, BA, LLB

Chair and Chief Executive Officer
Residence: St. Andrews

Mr. Smith has over 25 years of experience in securities law. Previously, he was Administrator and Director of the Securities Administration Branch of the Department of Justice under the *Security Frauds Prevention Act*. For several years, he concurrently held the role of secretary of the Board of Commissioners of Public Utilities and Motor Carrier Board. Mr. Smith was also acting Chair of the Public Utilities Board in 2006. He is a member of the New Brunswick Law Society, the Canadian Bar Association and is a former vice-chair of the Canadian Securities Administrators.

Appointed: 1 July 2004
Term expires: 30 June 2009
Committees:
- Human Resources and Governance (*ex officio*, non-voting)
- Audit (*ex officio*, non-voting)
- Adjudicative (Chair)

Professional and industry experience:
- Securities law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, Mount Allison University
- LLB, University of New Brunswick

ANNE LA FOREST, LLB, LLM

Residence: Fredericton

After many years in private practice and as a professor, Ms. La Forest was appointed Dean of the University of New Brunswick's Faculty of Law and remained Dean until 2004. Professor La Forest teaches in the areas of property law, international law, comparative law, commercial law, conflict of laws and securities law. In 1995, she received the Dalhousie Law Alumni Association and Law Students' Society Teaching Award. She is a member of the Law Society of New Brunswick, the Canadian Bar Association and of the bars of Nova Scotia and Ontario. She has extensive experience as an arbitrator, has been a member of the Nova Scotia Human Rights Tribunal and is a Fellow of the Cambridge Commonwealth Society. She is currently a member of the Patented Medicines Prices Review Board and the Board of Governors of the National Judicial Institute.

Appointed: 1 July 2004
Reappointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2012
Committees:
- Lead Member
- Audit
- Adjudicative

Professional and industry experience:
- Securities law
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- LLB, University of New Brunswick
- LLM, Cambridge University (Emmanuel College)

JAMES E. LOCKYER, Q.C., BA, LLB, LLM, DEA
Residence: Moncton

Mr. Lockyer is a law professor and former Dean of Law at the Faculté de droit of the Université de Moncton. He is a past President of the Law Society of New Brunswick. He was a member of the Legislative Assembly of New Brunswick and served as Attorney General and Minister of Justice. He is a member of the Board of Directors and Executive of the Moncton Flight College. He is a member of the Law Society of New Brunswick and Canadian Bar Association. Professor Lockyer was recipient of the American College of Trial Lawyers "Award of Merit" for his work with students in the field of trial and appellate advocacy.

Appointed: 15 November 2007
Term expires: 31 October 2010
Professional and industry experience:
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, Mount Allison University
- LLB, University of New Brunswick
- LLM, London School of Economics and Political Science
- DEA, Université de Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

ROBERT SHANNON, CA
Residence: Douglas

Mr. Shannon is a partner in the accounting firm of Shannon and Buffet. He has practiced for over 35 years specializing in accounting, auditing and taxation, first with the Office of the Auditor General and later with a private accounting firm. Mr. Shannon is a former Chair of the New Brunswick Farm Products Commission and a former member of the New Brunswick Board of Commissioners of Public Utilities and the Motor Carrier Board. He is a member of the New Brunswick Institute of Chartered Accountants and serves on several of its committees.

Appointed: 15 November 2007
Term expires: 31 October 2010
Professional and industry experience:
- Accounting
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- Diploma of Technology in Business Administration, Saint John Institute of Technology
- CA, New Brunswick Institute of Chartered Accountants

DENISE A. LEBLANC, Q.C., MPA, LLB, BPE
Residence: Moncton

Ms. LeBlanc has been practicing law for over 20 years and is a partner in the law firm of McInnes Cooper, focusing on the areas of asset recovery, insolvency and corporate and business law. She is a member of the Law Society of New Brunswick and the Canadian Bar Association. Ms. LeBlanc was an arbitrator/adjudicator in the New Brunswick Small Claims Court, as well as a lecturer at the Bar Admission Course and the Faculté de droit of the Université de Moncton. She sits on the boards of several community organizations.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2011
Professional and industry experience:
- Commercial law
- Commercial litigation
- Administrative law
- Adjudicator

Education:
- MPA, Université de Moncton
- LLB, Université de Moncton
- BPE, Université de Moncton

"The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal, responsible for overseeing the securities industry in New Brunswick."

The following discussion and analysis provides a summary review of the operating results of the New Brunswick Securities Commission for the year ended 31 March 2009. This review should be read in conjunction with the financial statements and accompanying notes.

Readers should note that some assumptions, although reasonable at the date of publication, are not guarantees of future performance.

OVERVIEW

The Commission is a corporation without share capital. It was established through the *Securities Act* of New Brunswick and began operations on 1 July 2004. The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal, responsible for overseeing the securities industry in New Brunswick. As a provincial Crown corporation, we are exempt from income taxes. Our operations are funded through fees paid by securities market participants.

We maintain accounting and internal control systems to provide reasonable assurance that our financial information is complete, reliable and accurate, and that our assets are adequately protected. The Commission Members, in conjunction with the Audit Committee, have an oversight role regarding the integrity of the reported information. We budget to generate a surplus with a planned distribution of surplus operating funds to the Government of New Brunswick. The surplus generated in the fiscal period 2008-09 exceeded the budgeted amount.

Revenues

Our revenues consist of:

- filing, registration and application fees paid by securities market participants;
- amounts collected from administrative penalties, disgorgement orders and settlements for breaches of the *Securities Act*, as well as associated cost recoveries; and
- investment income and miscellaneous charges.

We obtain revenues primarily from reporting issuers and registrants.

There were no changes to the fee schedule this year. Revenue increases from market participants during the year are a result of market activity and growth in the number of registrations. Almost all of our operational funding comes from fees paid by market participants. These fees amounted to approximately 96.4% of total revenue in the year (97.6% in the prior period) and relate primarily to capital raising activities and securities trading in New Brunswick. There are several groups that contribute significantly to our revenue. Fees paid by mutual funds to distribute their securities in New Brunswick were about $5.9 million or 52.6% of revenue, up from $5.5 million in the prior period. In addition, fees paid by the six largest Canadian bank-owned investment firms for the registration renewal of their representatives and firms were about $1.27 million or 11.3% of revenue, basically unchanged from $1.22 million in the prior period.

THE MUTUAL FUND INDUSTRY

Of the 4,287 reporting issuers in New Brunswick, approximately 2,797 or 65% of them are mutual fund issuers. Revenues generated by the mutual fund industry in the year included approximately: $5.38 million from prospectus filings; $476,500 from annual financial statements and annual information forms; and $905,200 from MFDA members' registration fees. These fees totaled $6.8 million or 61% of total fee revenues.

	Budget 2008-09 $	Actual 2008-09 $	Actual 2007-08 $
Revenue	10,774,950	11,244,220	10,818,368
Expenses	5,172,400	5,095,168	4,371,032
Excess of revenue over expenses	5,602,550	6,149,052	6,447,336
Total assets		4,169,417	3,129,117
Total liabilities		2,202,661	741,031
Total funds' balance		1,966,756	2,388,086
Distributions to government		6,570,382	6,261,278

JAMES E. LOCKYER, Q.C., BA, LLB, LLM, DEA
Residence: Moncton

Mr. Lockyer is a law professor and former Dean of Law at the Faculté de droit of the Université de Moncton. He is a past President of the Law Society of New Brunswick. He was a member of the Legislative Assembly of New Brunswick and served as Attorney General and Minister of Justice. He is a member of the Board of Directors and Executive of the Moncton Flight College. He is a member of the Law Society of New Brunswick and Canadian Bar Association. Professor Lockyer was recipient of the American College of Trial Lawyers "Award of Merit" for his work with students in the field of trial and appellate advocacy.

Appointed: 15 November 2007
Term expires: 31 October 2010
Professional and industry experience:
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- BA, Mount Allison University
- LLB, University of New Brunswick
- LLM, London School of Economics and Political Science
- DEA, Université de Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

ROBERT SHANNON, CA
Residence: Douglas

Mr. Shannon is a partner in the accounting firm of Shannon and Buffet. He has practiced for over 35 years specializing in accounting, auditing and taxation, first with the Office of the Auditor General and later with a private accounting firm. Mr. Shannon is a former Chair of the New Brunswick Farm Products Commission and a former member of the New Brunswick Board of Commissioners of Public Utilities and the Motor Carrier Board. He is a member of the New Brunswick Institute of Chartered Accountants and serves on several of its committees.

Appointed: 15 November 2007
Term expires: 31 October 2010
Professional and industry experience:
- Accounting
- Administrative law
- Tribunal member

Education:
- Diploma of Technology in Business Administration, Saint John Institute of Technology
- CA, New Brunswick Institute of Chartered Accountants

DENISE A. LEBLANC, Q.C., MPA, LLB, BPE
Residence: Moncton

Ms. LeBlanc has been practicing law for over 20 years and is a partner in the law firm of McInnes Cooper, focusing on the areas of asset recovery, insolvency and corporate and business law. She is a member of the Law Society of New Brunswick and the Canadian Bar Association. Ms. LeBlanc was an arbitrator/adjudicator in the New Brunswick Small Claims Court, as well as a lecturer at the Bar Admission Course and the Faculté de droit of the Université de Moncton. She sits on the boards of several community organizations.

Appointed: 15 July 2008
Term expires: 14 July 2011
Professional and industry experience:
- Commercial law
- Commercial litigation
- Administrative law
- Adjudicator

Education:
- MPA, Université de Moncton
- LLB, Université de Moncton
- BPE, Université de Moncton

The following discussion and analysis provides a summary review of the operating results of the New Brunswick Securities Commission for the year ended 31 March 2009. This review should be read in conjunction with the financial statements and accompanying notes.

Readers should note that some assumptions, although reasonable at the date of publication, are not guarantees of future performance.

OVERVIEW

The Commission is a corporation without share capital. It was established through the *Securities Act* of New Brunswick and began operations on 1 July 2004. The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal, responsible for overseeing the securities industry in New Brunswick. As a provincial Crown corporation, we are exempt from income taxes. Our operations are funded through fees paid by securities market participants.

We maintain accounting and internal control systems to provide reasonable assurance that our financial information is complete, reliable and accurate, and that our assets are adequately protected. The Commission Members, in conjunction with the Audit Committee, have an oversight role regarding the integrity of the reported information. We budget to generate a surplus with a planned distribution of surplus operating funds to the Government of New Brunswick. The surplus generated in the fiscal period 2008-09 exceeded the budgeted amount.

Revenues

Our revenues consist of:

- filing, registration and application fees paid by securities market participants;
- amounts collected from administrative penalties, disgorgement orders and settlements for breaches of the *Securities Act*, as well as associated cost recoveries; and
- investment income and miscellaneous charges.

We obtain revenues primarily from reporting issuers and registrants.

There were no changes to the fee schedule this year. Revenue increases from market participants during the year are a result of market activity and growth in the number of registrations. Almost all of our operational funding comes from fees paid by market participants. These fees amounted to approximately 96.4% of total revenue in the year (97.6% in the prior period) and relate primarily to capital raising activities and securities trading in New Brunswick. There are several groups that contribute significantly to our revenue. Fees paid by mutual funds to distribute their securities in New Brunswick were about $5.9 million or 52.6% of revenue, up from $5.5 million in the prior period. In addition, fees paid by the six largest Canadian bank-owned investment firms for the registration renewal of their representatives and firms were about $1.27 million or 11.3% of revenue, basically unchanged from $1.22 million in the prior period.

Of the 4,287 reporting issuers in New Brunswick, approximately 2,797 or 65% of them are mutual fund issuers. Revenues generated by the mutual fund industry in the year included approximately: $5.38 million from prospectus filings; $476,500 from annual financial statements and annual information forms; and $905,200 from MFDA members' registration fees. These fees totaled $6.8 million or 61% of total fee revenues.

	Budget 2008-09 $	Actual 2008-09 $	Actual 2007-08 $
Revenue	10,774,950	11,244,220	10,818,368
Expenses	5,172,400	5,095,168	4,371,032
Excess of revenue over expenses	5,602,550	6,149,052	6,447,336
Total assets		4,169,417	3,129,117
Total liabilities		2,202,661	741,031
Total funds' balance		1,966,756	2,388,086
Distributions to government		6,570,382	6,261,278

ANALYSIS OF TOTAL REVENUE

Category	Description	2008-09 Amount $	2008-09 % of Revenue Total	2007-08 Amount $
Distribution fees	Paid by securities issuers when filing distribution documents	5,878,175	52.3	5,338,950
Registration fees	Paid by individuals and firms to register with the Commission to sell or advise on securities	3,035,500	27.0	2,987,800
Financial filing fees	Paid by public companies and trusts when filing annual financial statements and annual information forms	1,806,625	16.1	1,881,125
Exemptions and other orders	Paid by market participants primarily to request exemptions from *Securities Act* requirements	74,700	0.7	289,450
Other fees	Paid by market participants for late filing and other miscellaneous fees	40,044	0.3	68,990
Total fees		**10,835,044**	**96.4**	**10,566,315**
Administrative penalties	Paid pursuant to a hearing panel ruling	238,000	2.1	51,100
Disgorged funds	Paid pursuant to a hearing panel ruling	25,090	0.2	-
Enforcement cost recoveries	Paid pursuant to a hearing panel ruling	34,000	0.3	3,750
Investment income	Earned on cash balances	84,846	0.8	146,320
Miscellaneous income	Primarily conference fees	27,240	0.2	50,883
Total revenue		**11,244,220**	**100.0**	**10,818,368**

FEE REVENUE SENSITIVITY

Our fee revenues fluctuate with market activity. We are most dependent on fees paid by mutual funds to distribute securities. Mutual fund prospectus filings increased by 13% over the last fiscal year, from $4.77 million in 2007-08 to $5.38 million in 2008-09. We expect this revenue stream to remain stable during the next fiscal year, as active mutual funds are required to file a prospectus annually in order to continue distribution of their securities. We also rely heavily on fees paid by the six largest Canadian bank-owned investment firms to register their representatives and firms with us. Registration fees rose from $1.22 million in 2007-08 to $1.27 million in 2008-09, representing an increase of 3.4%.

Securities distribution fees for 2008-09 are showing an approximate 10.1% increase from 2007-08. This is largely due to an increase in the number of mutual fund prospectus filings and additional classes of securities offered by these funds. Our fee schedule commands an additional fee when mutual funds offer more than one class of security with their prospectus filing. Registration fees for 2008-09 are showing a 1.6% increase from 2007-08. This is primarily attributable to a commensurate growth in the number of registrants. It is now easier for them to register in multiple jurisdictions under the National Registration System.

Financial filings for 2008-09 are showing a decrease of 4.0% from the prior year. Much of this decrease is attributable to decreased filings for material change reports, take over bid and a change in year end for several families of mutual funds. Revenue from exemptions and other orders for 2008-09 is showing a 74% decrease from the prior year.

Revenue Analysis

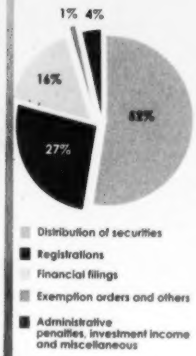

On 17 March 2009, Multilateral Instrument 11-102 Passport System was implemented nationally, except in Ontario. Under the Passport System, an issuer need only file an application with its principal regulator (and Ontario) instead of filing in all jurisdictions where it is seeking relief. This has resulted in a very large decrease in the number of filings from the previous year. It is probable that the amount received in 2008-09 approximates the amount that will be received each year going forward.

Receipts from administrative penalties are for the benefit of the Market Enhancement Reserve. As required by the *Securities Act*, these funds are to be spent only on endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Enforcement revenues, comprised of receipts of administrative penalties, disgorgement orders and administrative cost recoveries, are unpredictable. These revenues depend on the timing of enforcement actions completed during the year and on our ability to collect the assessed amounts. This source of revenue was up significantly during the year from $54,850 in 2007-08 to $297,090 in 2008-09. Several orders for administrative penalties, disgorgements or hearing costs were issued during the year (total of $609,943); they have not been recognized as revenue as there is a reasonable probability that the total amount will be uncollectible. Receipts designated as cost recoveries are recognized as operating revenue.

We do not budget an amount for enforcement revenue so as to avoid the appearance of impropriety. During the 2008-09 year, there was $57,030 in disbursements from the Market Enhancement Reserve. In general, our portfolio generates modest returns. We do not make speculative investments with our surplus funds and we make periodic and orderly distributions to the Government of New Brunswick. Consequently, investment returns are generated from the bank balance at prime less 2% as part of our banking agreement.

Miscellaneous revenue relates primarily to delegate revenue for *Fullsail* Summit 2008, the capital market development conference that was held during 6 – 8 April 2008.

OPERATING EXPENSES

We take our responsibility to manage our expenses over the fiscal year seriously. We do this by:

- preparing an annual budget and strategic plan that is approved by the Commission Members;
- translating the annual budget into monthly budgets;
- reporting actual versus budget amounts to management every month;
- providing a budget variance analysis each month to the Audit Committee or at each Commission meeting (a written report is sent to Commission Members on those months where no meeting is held);
- preparing quarterly financial forecasts for management and the Commission Members;
- requiring Commission Member approval of significant expenses or contracts; and
- continually improving our processes.

Our total expenses during the year were $5,095,168, compared to a budget of $5,172,400, a positive difference of $77,232. This result was achieved despite a distortion that arises from our budgeting process. The Commission does not budget for enforcement revenue so as to avoid

Expense Category	Expenses $	Budgeted Expenses $	% of Total Expenses	% of Total Expenses Prior Year
Salaries and benefits	3,248,947	3,479,200	63.7	65.9
Administrative*	935,880	917,900	18.3	18.4
Market enhancement	57,030	44,500	1.1	0.6
Disgorged funds	25,090	-	0.5	-
Professional services	216,959	116,500	4.3	2.6
Travel	190,082	170,700	3.7	3.5
CSA initiatives	50,164	80,000*	1.0	1.2
Premises	260,488	268,700	5.1	5.5
Amortization	110,528	94,900	2.3	2.3
Total	**5,095,168**	**5,172,400**	**100.0**	**100.0**

* See Schedule 1 of the financial statements

ANALYSIS OF TOTAL REVENUE

Category	Description	2008-09 Amount $	2008-09 % of Revenue Total	2007-08 Amount $
Distribution fees	Paid by securities issuers when filing distribution documents	5,878,175	52.3	5,338,950
Registration fees	Paid by individuals and firms to register with the Commission to sell or advise on securities	3,035,500	27.0	2,987,800
Financial filing fees	Paid by public companies and trusts when filing annual financial statements and annual information forms	1,806,625	16.1	1,881,125
Exemptions and other orders	Paid by market participants primarily to request exemptions from *Securities Act* requirements	74,700	0.7	289,450
Other fees	Paid by market participants for late filing and other miscellaneous fees	40,044	0.3	68,990
Total fees		**10,835,044**	**96.4**	**10,566,315**
Administrative penalties	Paid pursuant to a hearing panel ruling	238,000	2.1	51,100
Disgorged funds	Paid pursuant to a hearing panel ruling	25,090	0.2	-
Enforcement cost recoveries	Paid pursuant to a hearing panel ruling	34,000	0.3	3,750
Investment income	Earned on cash balances	84,846	0.8	146,320
Miscellaneous income	Primarily conference fees	27,240	0.2	50,883
Total revenue		**11,244,220**	**100.0**	**10,818,368**

FEE REVENUE ANALYSIS

Our fee revenues fluctuate with market activity. We are most dependent on fees paid by mutual funds to distribute securities. Mutual fund prospectus filings increased by 13% over the last fiscal year, from $4.77 million in 2007-08 to $5.38 million in 2008-09. We expect this revenue stream to remain stable during the next fiscal year, as active mutual funds are required to file a prospectus annually in order to continue distribution of their securities. We also rely heavily on fees paid by the six largest Canadian bank-owned investment firms to register their representatives and firms with us. Registration fees rose from $1.22 million in 2007-08 to $1.27 million in 2008-09, representing an increase of 3.4%.

Securities distribution fees for 2008-09 are showing an approximate 10.1% increase from 2007-08. This is largely due to an increase in the number of mutual fund prospectus filings and additional classes of securities offered by these funds. Our fee schedule commands an additional fee when mutual funds offer more than one class of security with their prospectus filing. Registration fees for 2008-09 are showing a 1.6% increase from 2007-08. This is primarily attributable to a commensurate growth in the number of registrants. It is now easier for them to register in multiple jurisdictions under the National Registration System.

Financial filings for 2008-09 are showing a decrease of 4.0% from the prior year. Much of this decrease is attributable to decreased filings for material change reports, take over bid and a change in year end for several families of mutual funds. Revenue from exemptions and other orders for 2008-09 is showing a 74% decrease from the prior year.

Revenue Analysis

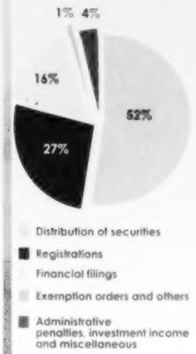

On 17 March 2009, Multilateral Instrument 11-102 Passport System was implemented nationally, except in Ontario. Under the Passport System, an issuer need only file an application with its principal regulator (and Ontario) instead of filing in all jurisdictions where it is seeking relief. This has resulted in a very large decrease in the number of filings from the previous year. It is probable that the amount received in 2008-09 approximates the amount that will be received each year going forward.

Receipts from administrative penalties are for the benefit of the Market Enhancement Reserve. As required by the *Securities Act*, these funds are to be spent only on endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Enforcement revenues, comprised of receipts of administrative penalties, disgorgement orders and administrative cost recoveries, are unpredictable. These revenues depend on the timing of enforcement actions completed during the year and on our ability to collect the assessed amounts. This source of revenue was up significantly during the year from $54,850 in 2007-08 to $297,090 in 2008-09. Several orders for administrative penalties, disgorgements or hearing costs were issued during the year (total of $609,943); they have not been recognized as revenue as there is a reasonable probability that the total amount will be uncollectible. Receipts designated as cost recoveries are recognized as operating revenue.

We do not budget an amount for enforcement revenue so as to avoid the appearance of impropriety. During the 2008-09 year, there was $57,030 in disbursements from the Market Enhancement Reserve. In general, our portfolio generates modest returns. We do not make speculative investments with our surplus funds and we make periodic and orderly distributions to the Government of New Brunswick. Consequently, investment returns are generated from the bank balance at prime less 2% as part of our banking agreement.

Miscellaneous revenue relates primarily to delegate revenue for *Fullsail* Summit 2008, the capital market development conference that was held during 6 – 8 April 2008.

OPERATING EXPENSES

We take our responsibility to manage our expenses over the fiscal year seriously. We do this by:

- preparing an annual budget and strategic plan that is approved by the Commission Members;
- translating the annual budget into monthly budgets;
- reporting actual versus budget amounts to management every month;
- providing a budget variance analysis each month to the Audit Committee or at each Commission meeting (a written report is sent to Commission Members on those months where no meeting is held);
- preparing quarterly financial forecasts for management and the Commission Members;
- requiring Commission Member approval of significant expenses or contracts; and
- continually improving our processes.

Our total expenses during the year were $5,095,168, compared to a budget of $5,172,400, a positive difference of $77,232. This result was achieved despite a distortion that arises from our budgeting process. The Commission does not budget for enforcement revenue so as to avoid

Expense Category	Expenses $	Budgeted Expenses $	% of Total Expenses	% of Total Expenses Prior Year
Salaries and benefits	3,248,947	3,479,200	63.7	65.9
Administrative*	935,880	917,900	18.3	18.4
Market enhancement	57,030	44,500	1.1	0.6
Disgorged funds	25,090	-	0.5	-
Professional services	216,959	116,500	4.3	2.6
Travel	190,082	170,700	3.7	3.5
CSA initiatives	50,164	80,000*	1.0	1.2
Premises	260,488	268,700	5.1	5.5
Amortization	110,528	94,900	2.3	2.3
Total	**5,095,168**	**5,172,400**	**100.0**	**100.0**

* See Schedule 1 of the financial statements

negative perceptions. Consequently, we also do not budget for expenses that may result from enforcement revenue that is received. For instance, the Market Enhancement Reserve may fund initiatives that support the capital markets in New Brunswick with administrative penalty revenue. During the year, an additional $37,620 of expenses was incurred based upon unbudgeted enforcement revenues. The most significant was a return of $25,090 to New Brunswick investors as a result of an enforcement action.

The largest expense item, totaling $3,248,947 or 63.8% of total expenses, was salaries and benefits. As a percentage of total expense, this ratio is lower than the 65.9% for the prior year. We had 31 staff on payroll at year end, compared to the 32 that were on payroll one year before. On an annualized or "person-year" payroll basis, we had 33.0 person-years of employment in 2008-09 versus 29.0 in 2007-08. A 2.5% cost of living adjustment was applied to the salary grid at the start of the fiscal period. We do not administer a performance-based incentive program.

Administration expenses were our second largest category at $935,880 or 18.3% of total expenses, the percentage of which is marginally less than was incurred in the prior year. These expenses pertain to information technology, training, communication, printing, advertising, other general office expense items as well as expenses for the *Fullsail* conference. The *Invest in Knowing More* campaign was the largest expense for this category at $232,775. These costs included the development and placement of television, radio, internet, print and billboard and bus shelter advertisements. *Fullsail* conference expenses incurred in the fiscal year were about $180,000 while sponsorships, such as for Junior Achievement and Breakthru totaled $40,000. Information technology costs were $118,508 during the period, and were used for network support, data security and back-up, website costs and software licenses.

This is the third year that we have transferred funds from the Market Enhancement Reserve towards eligible expenses that enhance the capital markets in New Brunswick. A contract was signed with the Saint John Volunteer Centre to provide presentations in both official languages for the ABC's of Fraud® campaign throughout the province. A total of $57,030 was provided during the fiscal year. This campaign is expected to run for three years in total.

Disgorged funds correspond to a new expense category for the Commission and represent money that we have received from market participants arising from an enforcement action. This money may be turned over to specific investors that were financially harmed by those market participants. In this case, $25,090 was expensed to be provided to eight investors.

Professional services expenses increased significantly year over year, rising from $114,105 to $216,959. A records management study was the largest expense item for this category ($63,493), followed by translation costs ($45,995). Other significant initiatives that had direct professional services expenses during the year were for the Commission's comments to the Government's proposal for tax reform, communications consultants, media monitoring, strategic planning and a report on co-investment funds.

Travel costs were $190,082 or 3.7% of total expenses, a slight increase over the 3.5% incurred in the prior period. With a higher staff complement, the aggregate travel cost increase year over year was $37,355 or 24.5%. Travel was primarily related to attendance at policy and other regulatory meetings of partners of the Canadian Securities Administrators (CSA) and for training purposes.

Expenses for CSA initiatives were slightly lower at $50,164 or 1.0% of total expenses, compared to $51,357 incurred in 2007-08. These initiatives support Canada's national system of securities regulation through a cooperative approach with our provincial and territorial regulatory partners. CSA projects are coordinated through a permanent secretariat located in Montréal and operating costs are apportioned to CSA members based on a formula correlated to population. We pay about 2.2% of the total costs as our share.

Premise costs increased to $260,488. This represents 5.1% of total expenses, down slightly from 5.5% the previous year. The increase in premise costs ($19,398) was primarily attributable to additional lease space that was acquired in the year. Our office lease expires in February 2016. Amortization expenses increased from $102,820 to $110,528 year over year. Our largest depreciable asset involves our leasehold improvements, which are being amortized over ten years for the original space and about eight years for the additional space acquired in the year. This accounts for about 35% ($39,052) of the total expense. Furniture, information technology hardware, information technology software and vehicle assets follow in descending order to make up the remainder of the amortization expense.

Expense Analysis

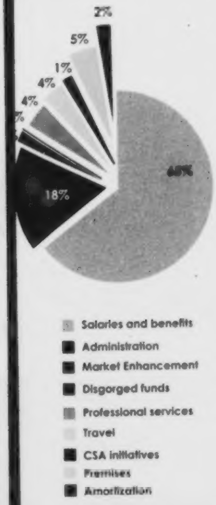

Market Enhancement Reserve

The Market Enhancement Reserve represents externally-restricted equity as its funding and purpose is defined by the *Securities Act*. The funds are to be used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. The funds associated with the reserve are maintained in a separate bank account and generate their own bank interest. In 2008-09, administrative penalties totaling $238,000 were assessed and determined to be collectible, while the prior period collectible assessments totaled $51,100. A further $445,000 in administrative penalties was assessed in the year, but is not reflected on the financial statements as there is a reasonable probability that the amount will be uncollectible.

DISPOSITION OF SURPLUS OPERATING FUNDS

We made total payments of $6,570,382 to the Government of New Brunswick during the year. The payment amount is calculated annually and is included in our strategic business plan. The total contribution included a budgeted amount of $5,250,000 as well as an additional $1,320,382. The $1,320,382 represents the balance of the general surplus as at 31 March 2008. The contribution is payable each year providing that doing so does not impair our ability to pay our liabilities, meet our obligations as they become due or fulfill our contractual commitments. Since we were established in July 2004, we have made contributions of $28,146,255 to the Government of New Brunswick.

LIQUIDITY AND FINANCIAL POSITION

We have sufficient liquidity to finance our operations and capital purchases. The net increase in cash prior to the disposition of surplus operating funds was $7,510,892 during the fiscal year. Of that amount, $6,570,382 was distributed to the Government of New Brunswick. The combined cash balance at year end was $3,602,009. This includes amounts from the Commission's two reserves.

We maintain a Fee Stabilization Reserve. The maximum value of the reserve was increased by $500,000 to $1,500,000 during the fiscal period. The Fee Stabilization Reserve allows us to maintain an operating contingency to absorb revenue shortfalls or unexpected expenditures. We take revenue generated from the reserve into general operations. The reserve was fully-funded at year end.

RISKS AND UNCERTAINTIES

Operational and infrastructure risk

We are exposed to many types of operational risks, including the risk of fraud by employees or others, unauthorized transactions by employees and operational or human error. We also face the risk that computer or telecommunications systems could fail, despite our efforts to maintain these systems in good working order. Shortcomings or failures of our internal processes, employees or systems, including any of our financial, accounting or other data processing systems, could lead to financial loss and damage to our reputation. Our ability to conduct business may be adversely affected by a disruption in the infrastructure that supports our operations and the communities in which we do business.

We have policies and processes in place to manage and control these risks. Key components include:

- Commission Members operating as a Board of Directors who place a priority on sound corporate governance;
- an active and effective Audit Committee;
- an annual review of internal controls and legislative compliance;
- an annual review of risks facing the Commission;
- the adoption of a Risk Management Policy; and
- the effective communication of policies to staff and new Members on matters such as Conflict of Interest and Code of Conduct with various channels for reporting concerns.

Reputation risk

We actively manage our reputation risk through our corporate governance practices, code of conduct and risk management framework. The activities of our communications staff and our General Counsel's office are key participants in managing our reputation risk.

People risk

As a knowledge-based entity, our ability to attract and retain people is critical to our success. We track a range of measures (e.g., turnover and compensation surveys) to manage this risk. Knowledge management is a key focus and we continue to pursue initiatives to improve our ability to retain corporate memory and to ensure effective knowledge transfer.

SECURITIES REGULATORY REFORM

Harmonization of securities laws and the Passport System

We continue to support the Government of New Brunswick's work to implement securities regulatory reforms outlined in the Provincial/Territorial Memorandum of Understanding Regarding Securities Regulation (MOU), signed on 30 September 2004 by all (except Ontario) of Canada's provincial ministers responsible for securities regulation. The MOU proposed a single window of access to capital markets in participating

negative perceptions. Consequently, we also do not budget for expenses that may result from enforcement revenue that is received. For instance, the Market Enhancement Reserve may fund initiatives that support the capital markets in New Brunswick with administrative penalty revenue. During the year, an additional $37,620 of expenses was incurred based upon unbudgeted enforcement revenues. The most significant was a return of $25,090 to New Brunswick investors as a result of an enforcement action.

The largest expense item, totaling $3,248,947 or 63.8% of total expenses, was salaries and benefits. As a percentage of total expense, this ratio is lower than the 65.9% for the prior year. We had 31 staff on payroll at year end, compared to the 32 that were on payroll one year before. On an annualized or "person-year" payroll basis, we had 33.0 person-years of employment in 2008-09 versus 29.0 in 2007-08. A 2.5% cost of living adjustment was applied to the salary grid at the start of the fiscal period. We do not administer a performance-based incentive program.

Administration expenses were our second largest category at $935,880 or 18.3% of total expenses, the percentage of which is marginally less than was incurred in the prior year. These expenses pertain to information technology, training, communication, printing, advertising, other general office expense items as well as expenses for the *Fullsail* conference. The *Invest in Knowing More* campaign was the largest expense for this category at $232,775. These costs included the development and placement of television, radio, internet, print and billboard and bus shelter advertisements. *Fullsail* conference expenses incurred in the fiscal year were about $180,000 while sponsorships, such as for Junior Achievement and Breakthru totaled $40,000. Information technology costs were $118,508 during the period, and were used for network support, data security and back-up, website costs and software licenses.

This is the third year that we have transferred funds from the Market Enhancement Reserve towards eligible expenses that enhance the capital markets in New Brunswick. A contract was signed with the Saint John Volunteer Centre to provide presentations in both official languages for the ABC's of Fraud® campaign throughout the province. A total of $57,030 was provided during the fiscal year. This campaign is expected to run for three years in total.

Disgorged funds correspond to a new expense category for the Commission and represent money that we have received from market participants arising from an enforcement action. This money may be turned over to specific investors that were financially harmed by those market participants. In this case, $25,090 was expensed to be provided to eight investors.

Professional services expenses increased significantly year over year, rising from $114,105 to $216,959. A records management study was the largest expense item for this category ($63,493), followed by translation costs ($45,995). Other significant initiatives that had direct professional services expenses during the year were for the Commission's comments to the Government's proposal for tax reform, communications consultants, media monitoring, strategic planning and a report on co-investment funds.

Travel costs were $190,082 or 3.7% of total expenses, a slight increase over the 3.5% incurred in the prior period. With a higher staff complement, the aggregate travel cost increase year over year was $37,355 or 24.5%. Travel was primarily related to attendance at policy and other regulatory meetings of partners of the Canadian Securities Administrators (CSA) and for training purposes.

Expenses for CSA initiatives were slightly lower at $50,164 or 1.0% of total expenses, compared to $51,357 incurred in 2007-08. These initiatives support Canada's national system of securities regulation through a cooperative approach with our provincial and territorial regulatory partners. CSA projects are coordinated through a permanent secretariat located in Montréal and operating costs are apportioned to CSA members based on a formula correlated to population. We pay about 2.2% of the total costs as our share.

Premise costs increased to $260,488. This represents 5.1% of total expenses, down slightly from 5.5% the previous year. The increase in premise costs ($19,398) was primarily attributable to additional lease space that was acquired in the year. Our office lease expires in February 2016. Amortization expenses increased from $102,820 to $110,528 year over year. Our largest depreciable asset involves our leasehold improvements, which are being amortized over ten years for the original space and about eight years for the additional space acquired in the year. This accounts for about 35% ($39,052) of the total expense. Furniture, information technology hardware, information technology software and vehicle assets follow in descending order to make up the remainder of the amortization expense.

Expense Analysis

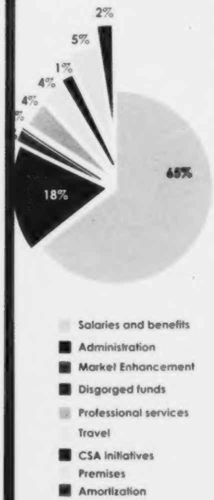

Market Enhancement Reserve

The Market Enhancement Reserve represents externally-restricted equity as its funding and purpose is defined by the *Securities Act*. The funds are to be used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. The funds associated with the reserve are maintained in a separate bank account and generate their own bank interest. In 2008-09, administrative penalties totaling $238,000 were assessed and determined to be collectible, while the prior period collectible assessments totaled $51,100. A further $445,000 in administrative penalties was assessed in the year, but is not reflected on the financial statements as there is a reasonable probability that the amount will be uncollectible.

DISPOSITION OF SURPLUS OPERATING FUNDS

We made total payments of $6,570,382 to the Government of New Brunswick during the year. The payment amount is calculated annually and is included in our strategic business plan. The total contribution included a budgeted amount of $5,250,000 as well as an additional $1,320,382. The $1,320,382 represents the balance of the general surplus as at 31 March 2008. The contribution is payable each year providing that doing so does not impair our ability to pay our liabilities, meet our obligations as they become due or fulfill our contractual commitments. Since we were established in July 2004, we have made contributions of $28,146,255 to the Government of New Brunswick.

LIQUIDITY AND FINANCIAL POSITION

We have sufficient liquidity to finance our operations and capital purchases. The net increase in cash prior to the disposition of surplus operating funds was $7,510,892 during the fiscal year. Of that amount, $6,570,382 was distributed to the Government of New Brunswick. The combined cash balance at year end was $3,602,009. This includes amounts from the Commission's two reserves.

We maintain a Fee Stabilization Reserve. The maximum value of the reserve was increased by $500,000 to $1,500,000 during the fiscal period. The Fee Stabilization Reserve allows us to maintain an operating contingency to absorb revenue shortfalls or unexpected expenditures. We take revenue generated from the reserve into general operations. The reserve was fully-funded at year end.

RISKS AND UNCERTAINTIES

Operational and infrastructure risk

We are exposed to many types of operational risks, including the risk of fraud by employees or others, unauthorized transactions by employees and operational or human error. We also face the risk that computer or telecommunications systems could fail, despite our efforts to maintain these systems in good working order. Shortcomings or failures of our internal processes, employees or systems, including any of our financial, accounting or other data processing systems, could lead to financial loss and damage to our reputation. Our ability to conduct business may be adversely affected by a disruption in the infrastructure that supports our operations and the communities in which we do business.

We have policies and processes in place to manage and control these risks. Key components include:

- Commission Members operating as a Board of Directors who place a priority on sound corporate governance;
- an active and effective Audit Committee;
- an annual review of internal controls and legislative compliance;
- an annual review of risks facing the Commission;
- the adoption of a Risk Management Policy; and
- the effective communication of policies to staff and new Members on matters such as Conflict of Interest and Code of Conduct with various channels for reporting concerns.

Reputation risk

We actively manage our reputation risk through our corporate governance practices, code of conduct and risk management framework. The activities of our communications staff and our General Counsel's office are key participants in managing our reputation risk.

People risk

As a knowledge-based entity, our ability to attract and retain people is critical to our success. We track a range of measures (e.g., turnover and compensation surveys) to manage this risk. Knowledge management is a key focus and we continue to pursue initiatives to improve our ability to retain corporate memory and to ensure effective knowledge transfer.

SECURITIES REGULATORY REFORM

Harmonization of securities laws and the Passport System

We continue to support the Government of New Brunswick's work to implement securities regulatory reforms outlined in the Provincial/Territorial Memorandum of Understanding Regarding Securities Regulation (MOU), signed on 30 September 2004 by all (except Ontario) of Canada's provincial ministers responsible for securities regulation. The MOU proposed a single window of access to capital markets in participating

jurisdictions and a review of regulatory fees. A key foundation to the MOU's success is a set of nationally harmonized regulatory requirements, consistently interpreted and applied throughout Canada. We have coordinated our work with the other Canadian securities regulators to adopt harmonized legislation.

A significant set of legislative amendments received Royal Assent on 30 May 2007. Since that time, specific sections have been proclaimed in conjunction with similar initiatives across the country. We have also adopted rules that support the MOU. Effective 19 September 2005, Multilateral Instrument 11-101 Principal Regulator System was approved in New Brunswick. This first phase materially affected our responsibilities as we became recognized as a principal jurisdiction under this instrument. This significantly increased our national role and responsibility for securities regulation.

The second phase was implemented with the adoption of Multilateral Instrument 11-102 Passport System on 17 March 2008 by all provincial and territorial Canadian jurisdictions, except Ontario. This instrument further enhanced the Principal Regulator System by enabling market participants to access the capital markets in multiple jurisdictions by filing prospectuses, to file continuous disclosure and exemptive relief applications with their principal regulator and to adhere to the requirements of one set of harmonized securities laws.

There is still significant ongoing effort associated with the MOU's implementation. We continue to work on Phase 3 of the Passport System. This will enable firms and persons who wish to advise or trade in securities to access clients in multiple jurisdictions by obtaining approval from their principal regulator. Legislative amendments designed to harmonize and to support the adoption of Phase 3 received Royal Assent on 30 April 2008. It is expected that this phase of the Passport System will be implemented in the fall of 2009 when several rules are expected to come into force. At the present time, we have the requisite human resources to manage this initiative.

The single regulator approach to securities regulation

There is continued effort underway by some entities to create a single, centralized federal securities regulator. Stated support for this initiative comes from the Government of Canada and the Government of Ontario. The disposition of this initiative is indeterminate at this time, and its formation poses risk to the Commission.

FEE REVENUE

Market conditions

We fund operations primarily from filing fees paid by market participants. Fee revenue is generally not that sensitive to market conditions, although there have been some market effects with the recent economic decline.

Passport System

Phases 1 and 2 of the Passport System have not materially affected our operations to date, although it may ultimately change what we do and how we fund our operations. The most significant revenue impact to date has been exemptive relief applications, which have been reduced by about $200,000 per year. The proposed changes to the registration system as a result of the Passport initiative and harmonization efforts are also expected to have some negative impact on registration revenue. The Commission is also cooperating with other jurisdictions in order to harmonize fees. A new fee schedule is tentatively planned for 1 April 2010. This will result in changes to our fee rule as we attempt to simplify our fee schedule.

NATIONAL ELECTRONIC FILING SYSTEMS

Under various agreements with the CSA, CDS Inc. (CDS) operates the following electronic systems:

- System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR), an electronic system for securities market participants to file regulatory documents and pay fees;
- National Registration Database (NRD), an electronic system for registrants to register and pay fees; and
- System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI), an internet-based system for insiders to report their trades.

About 95% of our fee revenue is collected through SEDAR and NRD. Should CDS become unable or unwilling to continue to operate these systems, the CSA would have to contract with another party. This represents a revenue and regulatory risk as the systems facilitate effective and efficient regulatory processes. However, the CSA has a robust governance and management structure to manage this risk.

RISK-BASED COMPLIANCE

In delivering on our mandate, we take a risk-based approach for many of our disclosure review and compliance activities. Our Regulatory Affairs division continues to enhance its risk-based screening procedures so that its review population receives meaningful assessment each year.

"We have coordinated our work with the other Canadian securities regulators to adopt harmonized legislation."

Enforcement also uses a risk-based approach to ensure cases that are brought forward are fully investigated and that allegations made are firmly supported by the evidence. Enforcement policy and procedures are sought to be consistent with, or exceed, best practices in the industry.

CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES

Management must make estimates and assumptions when preparing the financial statements. Management makes those assumptions based on experience and current conditions, and believes that they are reasonable. However, actual results may differ from management's estimates. In our financial statements, management has estimated the portion of accounts receivable that we will receive, the useful lives of our capital assets, and the value of employee leave liabilities.

Accounts receivable

We accrue amounts due when they meet generally accepted revenue recognition criteria. During the fiscal period 2008-09, a total of $445,000 of administrative penalties, $134,910 in disgorgement orders and $30,033 in awarded costs were not recognized as revenue as the amounts appeared to be uncollectible.

Capital assets

We capitalize goods and services when their cost is greater than $2,500 and their benefit extends beyond the current fiscal year. We amortize the cost of our capital assets over their expected useful lives. Our capital assets consist primarily of leasehold improvements, furniture and information technology. New information could lead us to reduce or eliminate an asset's value or expected useful life.

Employee liabilities

Our employees accrue vacation and other leave entitlements based on their years of service. We have estimated the value of employee leaves not yet taken based on our employee records and attributed benefit costs to those leaves based on our experience. The actual value of employee leaves taken will vary depending on their particular circumstances.

The most significant employee liability pertains to our retirement allowance benefit. This benefit is calculated for those employees with five or more years of service. It is only payable if an employee retires at the time he or she concludes employment with us. It is difficult, therefore, to estimate this liability with precision. We apply a discount factor of 3% for each year that the eligible employee is below the minimum retirement age of 55. Another area of significant estimate lies with the accrual for an enhanced pension benefit for our Chief Executive Officer (CEO). This benefit will be paid to the CEO during retirement. We rely upon the expertise of the Office of Human Resources for the Government of New Brunswick to determine this amount.

CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

Management is responsible for selecting the significant accounting policies and preparing the financial statements, including the accompanying notes, in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP). The significant accounting policies and their applications have not changed. There were no new accounting or reporting standards introduced in 2008-09 that would materially impact our statements.

In February 2008, the Canadian Institute of Chartered Accountants confirmed that Canadian reporting issuers will be required to report under International Financial Reporting Standards (IFRS) effective 1 January 2011. Reporting issuers will be required to provide IFRS comparative information for the previous year. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences on recognition, measurement and disclosures.

The change-over to IFRS applies to interim and annual financial statements relating to fiscal years beginning on or after 1 January 2011. On that date in 2011, IFRS will replace current Canadian GAAP for Publicly Accountable Enterprises.

The Commission has established a project plan for implementing IFRS which includes determining:

- changes to accounting policies and implementation decisions;
- disclosure requirements;
- changes to information systems and accounting processes;
- changes to internal control over financial reporting and disclosure controls and procedures;
- training requirements; and
- external stakeholder communications.

The Commission implementation plan has not included, to date, a quantification of the effects of adopting IFRS. It is important to understand that the financial performance and financial position as disclosed in our current GAAP financial statements may be significantly different when presented in accordance with IFRS. The potential impacts on our financial statements from the

jurisdictions and a review of regulatory fees. A key foundation to the MOU's success is a set of nationally harmonized regulatory requirements, consistently interpreted and applied throughout Canada. We have coordinated our work with the other Canadian securities regulators to adopt harmonized legislation.

A significant set of legislative amendments received Royal Assent on 30 May 2007. Since that time, specific sections have been proclaimed in conjunction with similar initiatives across the country. We have also adopted rules that support the MOU. Effective 19 September 2005, Multilateral Instrument 11-101 Principal Regulator System was approved in New Brunswick. This first phase materially affected our responsibilities as we became recognized as a principal jurisdiction under this instrument. This significantly increased our national role and responsibility for securities regulation.

The second phase was implemented with the adoption of Multilateral Instrument 11-102 Passport System on 17 March 2008 by all provincial and territorial Canadian jurisdictions, except Ontario. This instrument further enhanced the Principal Regulator System by enabling market participants to access the capital markets in multiple jurisdictions by filing prospectuses, to file continuous disclosure and exemptive relief applications with their principal regulator and to adhere to the requirements of one set of harmonized securities laws.

There is still significant ongoing effort associated with the MOU's implementation. We continue to work on Phase 3 of the Passport System. This will enable firms and persons who wish to advise or trade in securities to access clients in multiple jurisdictions by obtaining approval from their principal regulator. Legislative amendments designed to harmonize and to support the adoption of Phase 3 received Royal Assent on 30 April 2008. It is expected that this phase of the Passport System will be implemented in the fall of 2009 when several rules are expected to come into force. At the present time, we have the requisite human resources to manage this initiative.

The single regulator approach to securities regulation

There is continued effort underway by some entities to create a single, centralized federal securities regulator. Stated support for this initiative comes from the Government of Canada and the Government of Ontario. The disposition of this initiative is indeterminate at this time, and its formation poses risk to the Commission.

FEE REVENUE

Market conditions

We fund operations primarily from filing fees paid by market participants. Fee revenue is generally not that sensitive to market conditions, although there have been some market effects with the recent economic decline.

Passport System

Phases 1 and 2 of the Passport System have not materially affected our operations to date, although it may ultimately change what we do and how we fund our operations. The most significant revenue impact to date has been exemptive relief applications, which have been reduced by about $200,000 per year. The proposed changes to the registration system as a result of the Passport initiative and harmonization efforts are also expected to have some negative impact on registration revenue. The Commission is also cooperating with other jurisdictions in order to harmonize fees. A new fee schedule is tentatively planned for 1 April 2010. This will result in changes to our fee rule as we attempt to simplify our fee schedule.

NATIONAL ELECTRONIC FILING SYSTEMS

Under various agreements with the CSA, CDS Inc. (CDS) operates the following electronic systems:

- System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR), an electronic system for securities market participants to file regulatory documents and pay fees;
- National Registration Database (NRD), an electronic system for registrants to register and pay fees; and
- System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI), an internet-based system for insiders to report their trades.

About 95% of our fee revenue is collected through SEDAR and NRD. Should CDS become unable or unwilling to continue to operate these systems, the CSA would have to contract with another party. This represents a revenue and regulatory risk as the systems facilitate effective and efficient regulatory processes. However, the CSA has a robust governance and management structure to manage this risk.

RISK-BASED COMPLIANCE

In delivering on our mandate, we take a risk-based approach for many of our disclosure review and compliance activities. Our Regulatory Affairs division continues to enhance its risk-based screening procedures so that its review population receives meaningful assessment each year.

Enforcement also uses a risk-based approach to ensure cases that are brought forward are fully investigated and that allegations made are firmly supported by the evidence. Enforcement policy and procedures are sought to be consistent with, or exceed, best practices in the industry.

CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES

Management must make estimates and assumptions when preparing the financial statements. Management makes those assumptions based on experience and current conditions, and believes that they are reasonable. However, actual results may differ from management's estimates. In our financial statements, management has estimated the portion of accounts receivable that we will receive, the useful lives of our capital assets, and the value of employee leave liabilities.

Accounts receivable

We accrue amounts due when they meet generally accepted revenue recognition criteria. During the fiscal period 2008-09, a total of $445,000 of administrative penalties, $134,910 in disgorgement orders and $30,033 in awarded costs were not recognized as revenue as the amounts appeared to be uncollectible.

Capital assets

We capitalize goods and services when their cost is greater than $2,500 and their benefit extends beyond the current fiscal year. We amortize the cost of our capital assets over their expected useful lives. Our capital assets consist primarily of leasehold improvements, furniture and information technology. New information could lead us to reduce or eliminate an asset's value or expected useful life.

Employee liabilities

Our employees accrue vacation and other leave entitlements based on their years of service. We have estimated the value of employee leaves not yet taken based on our employee records and attributed benefit costs to those leaves based on our experience. The actual value of employee leaves taken will vary depending on their particular circumstances.

The most significant employee liability pertains to our retirement allowance benefit. This benefit is calculated for those employees with five or more years of service. It is only payable if an employee retires at the time he or she concludes employment with us. It is difficult, therefore, to estimate this liability with precision. We apply a discount factor of 3% for each year that the eligible employee is below the minimum retirement age of 55. Another area of significant estimate lies with the accrual for an enhanced pension benefit for our Chief Executive Officer (CEO). This benefit will be paid to the CEO during retirement. We rely upon the expertise of the Office of Human Resources for the Government of New Brunswick to determine this amount.

CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

Management is responsible for selecting the significant accounting policies and preparing the financial statements, including the accompanying notes, in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP). The significant accounting policies and their applications have not changed. There were no new accounting or reporting standards introduced in 2008-09 that would materially impact our statements.

In February 2008, the Canadian Institute of Chartered Accountants confirmed that Canadian reporting issuers will be required to report under International Financial Reporting Standards (IFRS) effective 1 January 2011. Reporting issuers will be required to provide IFRS comparative information for the previous year. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences on recognition, measurement and disclosures.

The change-over to IFRS applies to interim and annual financial statements relating to fiscal years beginning on or after 1 January 2011. On that date in 2011, IFRS will replace current Canadian GAAP for Publicly Accountable Enterprises.

The Commission has established a project plan for implementing IFRS which includes determining:

- changes to accounting policies and implementation decisions;
- disclosure requirements;
- changes to information systems and accounting processes;
- changes to internal control over financial reporting and disclosure controls and procedures;
- training requirements; and
- external stakeholder communications.

The Commission implementation plan has not included, to date, a quantification of the effects of adopting IFRS. It is important to understand that the financial performance and financial position as disclosed in our current GAAP financial statements may be significantly different when presented in accordance with IFRS. The potential impacts on our financial statements from the

adoption of IFRS will depend on accounting policy choices made by the Commission.

Our assessment to date has identified these areas for consideration and review; this list identifies the most significant items noted to date:

- IFRS 1 – provides entities with optional and mandatory exemptions upon initial implementation of the standards. The choices are being reviewed and the Commission will implement those determined to be most appropriate.
- Property, plant and equipment – International Accounting Standards (IAS) 16 requires an entity to present their assets broken down into their significant parts upon initial measurement as opposed to current Canadian GAAP which requires assets to be measured as a whole.
- Impairment of assets – IAS 36 uses a one step approach for both testing and measurement of impairment, with assets carrying values compared directly with the higher of fair value less costs to sell or value in use (which uses discounted cash flows). This may potentially result in more write-downs where carrying values of assets under Canadian GAAP were tested for impairment on an undiscounted cash flow basis.
- Liabilities and provisions – an assessment of our liabilities will be required as their measurement criteria and the definitions within IFRS in relation to liabilities vary from current Canadian GAAP.
- Our current information system provider is planning to provide full and complete upgrades for our current accounting system, and we anticipate that these upgrades will allow us to transition efficiently and effectively to IFRS.
- Our current internal control structure will require some changes. However, our structure appears adequate and will be effective during the implementation phase and continuing under IFRS. Further review will be completed throughout the entire implementation process.

In addition to the sections noted above, there are generally more extensive presentation and disclosure requirements under IFRS compared to Canadian GAAP. These will be noted in a future analysis and will result in additional data collection where required. Other impacts include the potential for increased volatility of reporting results, and potentially an increase in transparency and comparability.

OUTLOOK

Budgeted revenue is $10.72 million for the 2009-10 fiscal year. This represents a decrease of about $520,000, or 4.7%, from 2008-09 actual revenue of $11.24 million. This decrease is primarily the result of not budgeting for enforcement revenue, which totaled $297,090 in 2008-09. The decline is also impacted by the proposed change in the registration regime.

Operating expenses are budgeted to be $5.52 million for the 2009-10 fiscal year. This represents an increase of $0.42 million over 2008-09 actual expenses. This increase is primarily attributable to salary and benefit increases. This reflects the budgeted addition of two new staff, full year salary budgets for some positions which had partial vacancies in the prior year and step increases for staff within their pay bands. A 2.0% cost of living adjustment was also budgeted but was not granted.

The budgeted subsequent surplus for 2009-10 is about $190,000, after the budgeted contribution of $5.25 million to the Government of New Brunswick and a $239,000 allocation from the Market Enhancement Reserve. The budgeted contribution is the same as the budgeted amount in the prior year.

Management's responsibility for financial reporting

Management is responsible for the integrity, consistency and reliability of the financial statements and other information presented in the annual report. The financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Based on our knowledge, the financial statements and financial information contained in the annual report fairly present in all material respects the financial condition, results of operations and cash flows of the New Brunswick Securities Commission as at the dates and for the periods presented. The preparation of financial statements involves transactions affecting the current period which cannot be finalized with certainty until future periods. Estimates and assumptions are based on historical experience and current conditions, and are believed to be reasonable.

The New Brunswick Securities Commission maintains an accounting system and related controls designed to provide the Commission with reasonable assurance that reliable financial information is available on a timely basis.

The Members of the Commission ensure that management fulfills its responsibility for financial information and internal control. The financial statements and annual report have been reviewed by the Audit Committee and approved by the Commission. The report of the Auditor General of New Brunswick, outlines the scope of the Auditor's examination and opinion on the financial statements.

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

Kenrick G. Hancox
Executive Director

Kevin Hoyt
Director, Corporate Finance and Chief Financial Officer

1 May 2009

Auditor General of New Brunswick

AUDITOR'S REPORT

To the Chair and Members
New Brunswick Securities Commission

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Securities Commission as at 31 March 2009 and the statements of income, fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at 31 March 2009 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Fredericton, N.B.
01 May 2009

adoption of IFRS will depend on accounting policy choices made by the Commission.

Our assessment to date has identified these areas for consideration and review; this list identifies the most significant items noted to date:

- IFRS 1 – provides entities with optional and mandatory exemptions upon initial implementation of the standards. The choices are being reviewed and the Commission will implement those determined to be most appropriate.
- Property, plant and equipment – International Accounting Standards (IAS) 16 requires an entity to present their assets broken down into their significant parts upon initial measurement as opposed to current Canadian GAAP which requires assets to be measured as a whole.
- Impairment of assets – IAS 36 uses a one step approach for both testing and measurement of impairment, with assets carrying values compared directly with the higher of fair value less costs to sell or value in use (which uses discounted cash flows). This may potentially result in more write-downs where carrying values of assets under Canadian GAAP were tested for impairment on an undiscounted cash flow basis.
- Liabilities and provisions – an assessment of our liabilities will be required as their measurement criteria and the definitions within IFRS in relation to liabilities vary from current Canadian GAAP.
- Our current information system provider is planning to provide full and complete upgrades for our current accounting system, and we anticipate that these upgrades will allow us to transition efficiently and effectively to IFRS.
- Our current internal control structure will require some changes. However, our structure appears adequate and will be effective during the implementation phase and continuing under IFRS. Further review will be completed throughout the entire implementation process.

In addition to the sections noted above, there are generally more extensive presentation and disclosure requirements under IFRS compared to Canadian GAAP. These will be noted in a future analysis and will result in additional data collection where required. Other impacts include the potential for increased volatility of reporting results, and potentially an increase in transparency and comparability.

OUTLOOK

Budgeted revenue is $10.72 million for the 2009-10 fiscal year. This represents a decrease of about $520,000, or 4.7%, from 2008-09 actual revenue of $11.24 million. This decrease is primarily the result of not budgeting for enforcement revenue, which totaled $297,090 in 2008-09. The decline is also impacted by the proposed change in the registration regime.

Operating expenses are budgeted to be $5.52 million for the 2009-10 fiscal year. This represents an increase of $0.42 million over 2008-09 actual expenses. This increase is primarily attributable to salary and benefit increases. This reflects the budgeted addition of two new staff, full year salary budgets for some positions which had partial vacancies in the prior year and step increases for staff within their pay bands. A 2.0% cost of living adjustment was also budgeted but was not granted.

The budgeted subsequent surplus for 2009-10 is about $190,000, after the budgeted contribution of $5.25 million to the Government of New Brunswick and a $239,000 allocation from the Market Enhancement Reserve. The budgeted contribution is the same as the budgeted amount in the prior year.

Management's responsibility for financial reporting

Management is responsible for the integrity, consistency and reliability of the financial statements and other information presented in the annual report. The financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Based on our knowledge, the financial statements and financial information contained in the annual report fairly present in all material respects the financial condition, results of operations and cash flows of the New Brunswick Securities Commission as at the dates and for the periods presented. The preparation of financial statements involves transactions affecting the current period which cannot be finalized with certainty until future periods. Estimates and assumptions are based on historical experience and current conditions, and are believed to be reasonable.

The New Brunswick Securities Commission maintains an accounting system and related controls designed to provide the Commission with reasonable assurance that reliable financial information is available on a timely basis.

The Members of the Commission ensure that management fulfills its responsibility for financial information and internal control. The financial statements and annual report have been reviewed by the Audit Committee and approved by the Commission. The report of the Auditor General of New Brunswick, outlines the scope of the Auditor's examination and opinion on the financial statements.

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

Kenrick G. Hancox
Executive Director

Kevin Hoyt
Director, Corporate Finance and Chief Financial Officer

1 May 2009

Auditor General of New Brunswick

AUDITOR'S REPORT

To the Chair and Members
New Brunswick Securities Commission

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Securities Commission as at 31 March 2009 and the statements of income, fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at 31 March 2009 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Fredericton, N. B.
01 May 2009

BALANCE SHEET

As at 31 March 2009

	2009	2008
ASSETS		
Current Assets		
Cash (Note 3)	$ 1,851,396	$ 1,593,795
Accounts receivable	39,874	37,496
Prepaid expenses	113,757	72,229
	2,005,027	1,703,520
Investments held for designated purposes (Note 3)	1,750,613	1,067,704
Capital assets (Note 5)	413,777	357,893
	$ 4,169,417	$ 3,129,117
LIABILITIES AND FUND BALANCES		
Current Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 1,532,817	$ 186,742
Accrued salaries and benefits	143,092	124,908
Accrued benefit liabilities (Note 8)	179,431	-
Accrued vacation liabilities	29,635	36,890
	1,884,975	348,540
Accrued benefit liabilities (Note 8)	317,686	392,491
Total liabilities	$ 2,202,661	$ 741,031
Fund balances		
General	215,143	1,320,382
Fee stabilization reserve (Note 4)	1,500,000	1,000,000
Market enhancement reserve (Note 4)	215,613	67,704
	1,966,756	2,388,086
	$ 4,169,417	$ 3,129,117

The accompanying notes and schedules are part of these financial statements.

APPROVED BY THE COMMISSION

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

Kenneth Savage
Chair, Audit Committee

STATEMENT OF INCOME

For the year ended 31 March 2009

	2009	2008
REVENUE		
Fees		
Distribution of securities	$ 5,878,175	$ 5,338,950
Registrations	3,035,500	2,987,800
Financial filings	1,806,625	1,881,125
Exemptions and orders	74,700	289,450
Other	40,044	68,990
Administrative penalties and settlements	238,000	51,100
Disgorged funds	25,090	-
Enforcement cost recoveries	34,000	3,750
Investment income	84,846	146,320
Miscellaneous	27,240	50,883
	$ 11,244,220	$ 10,818,368
EXPENSES		
Salaries and benefits	$ 3,248,947	$ 2,879,363
Administration (Schedule 1)	935,880	802,570
Market enhancement (Schedule 2)	57,030	27,000
Disgorged funds	25,090	-
Professional services	216,959	114,105
Travel	190,082	152,727
Canadian Securities Administrators' initiatives	50,164	51,357
Premises	260,488	241,090
Amortization	110,528	102,820
	$ 5,095,168	$ 4,371,032
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	$ 6,149,052	$ 6,447,336

STATEMENT OF FUND BALANCES

For the year ended 31 March 2009

	General	Fee Stabilization Reserve	Market Enhancement Reserve	Disgorged funds	Total
Balance 31 March 2008	$ 1,320,382	$ 1,000,000	$ 67,704	$ -	$ 2,388,086
Excess of revenue over expenses	6,149,052	-	-	-	6,149,052
Disposition of surplus operating funds (Note 6)	(6,570,382)	-	-	-	(6,570,382)
Investment income reallocation	(2,939)	-	2,939	-	-
Allocation (to) reserves (Note 4)	(763,090)	500,000	238,000	25,090	-
Allocation from reserves (Note 4)	82,120	-	(57,030)	(25,090)	-
Balance 31 March 2009	$ 215,143	$1,500,000	$ 251,613	$ -	$ 1,966,756

STATEMENT OF CASH FLOWS

For the year ended 31 March 2009

	2009	2008
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenue over expenses	$ 6,149,052	$ 6,447,336
Adjustment for amortization - capital assets	110,528	102,820
Accrued benefit liabilities	(74,805)	118,142
Gain on disposal of capital asset	-	(6,450)
	$ 6,184,775	$ 6,661,848
Changes in non-cash working capital		
Accounts receivable	(2,378)	11,494
Prepaid expenses	(41,528)	(34,151)
Accounts payable and accrued liabilities	1,346,074	(10,344)
Accrued salaries and benefits	18,184	42,526
Accrued vacation liabilities	(7,255)	133
Accrued benefit liabilities	179,431	-
	$ 7,677,303	$ 6,671,506
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
Disposition of surplus operating funds	(6,570,382)	(6,261,278)
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Acquisition of capital assets	(166,411)	(61,279)
Proceeds on disposal of capital asset	-	13,500
	$ (166,411)	$ (47,779)
NET INCREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	940,510	362,449
CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF YEAR	2,661,499	2,299,050
CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF YEAR	$ 3,602,009	$ 2,661,499
Represented by:		
Cash	$ 1,851,396	$ 1,593,795
Investments held for designated purposes	1,750,613	1,067,704
	$ 3,602,009	$ 2,661,499

BALANCE SHEET

As at 31 March 2009

	2009	2008
ASSETS		
Current Assets		
Cash (Note 3)	$ 1,851,396	$ 1,593,795
Accounts receivable	39,874	37,496
Prepaid expenses	113,757	72,229
	2,005,027	1,703,520
Investments held for designated purposes (Note 3)	1,750,613	1,067,704
Capital assets (Note 5)	413,777	357,893
	$ 4,169,417	$ 3,129,117
LIABILITIES AND FUND BALANCES		
Current Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 1,532,817	$ 186,742
Accrued salaries and benefits	143,092	124,908
Accrued benefit liabilities (Note 8)	179,431	-
Accrued vacation liabilities	29,635	36,890
	1,884,975	348,540
Accrued benefit liabilities (Note 8)	317,686	392,491
Total liabilities	$ 2,202,661	$ 741,031
Fund balances		
General	215,143	1,320,382
Fee stabilization reserve (Note 4)	1,500,000	1,000,000
Market enhancement reserve (Note 4)	215,613	67,704
	1,966,756	2,388,086
	$ 4,169,417	$ 3,129,117

The accompanying notes and schedules are part of these financial statements.

APPROVED BY THE COMMISSION

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

Kenneth Savage
Chair, Audit Committee

STATEMENT OF INCOME

For the year ended 31 March 2009

	2009	2008
REVENUE		
Fees		
Distribution of securities	$ 5,878,175	$ 5,338,950
Registrations	3,035,500	2,987,800
Financial filings	1,806,625	1,881,125
Exemptions and orders	74,700	289,450
Other	40,044	68,990
Administrative penalties and settlements	238,000	51,100
Disgorged funds	25,090	-
Enforcement cost recoveries	34,000	3,750
Investment income	84,846	146,320
Miscellaneous	27,240	50,883
	$ 11,244,220	$ 10,818,368
EXPENSES		
Salaries and benefits	$ 3,248,947	$ 2,879,363
Administration (Schedule 1)	935,880	802,570
Market enhancement (Schedule 2)	57,030	27,000
Disgorged funds	25,090	-
Professional services	216,959	114,105
Travel	190,082	152,727
Canadian Securities Administrators' initiatives	50,164	51,357
Premises	260,488	241,090
Amortization	110,528	102,820
	$ 5,095,168	$ 4,371,032
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	$ 6,149,052	$ 6,447,336

STATEMENT OF FUND BALANCES

For the year ended 31 March 2009

	General	Fee Stabilization Reserve	Market Enhancement Reserve	Disgorged funds	Total
Balance 31 March 2008	$ 1,320,382	$ 1,000,000	$ 67,704	$ -	$ 2,388,086
Excess of revenue over expenses	6,149,052		-		6,149,052
Disposition of surplus operating funds (Note 6)	(6,570,382)		-	-	(6,570,382)
Investment income reallocation	(2,939)	-	2,939	-	-
Allocation (to) reserves (Note 4)	(763,090)	500,000	238,000	25,090	-
Allocation from reserves (Note 4)	82,120	-	(57,030)	(25,090)	-
Balance 31 March 2009	$ 215,143	$1,500,000	$ 251,613	$ -	$ 1,966,756

STATEMENT OF CASH FLOWS

For the year ended 31 March 2009

	2009	2008
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenue over expenses	$ 6,149,052	$ 6,447,336
Adjustment for amortization - capital assets	110,528	102,820
Accrued benefit liabilities	(74,805)	118,142
Gain on disposal of capital asset	-	(6,450)
	$ 6,184,775	$ 6,661,848
Changes in non-cash working capital		
Accounts receivable	(2,378)	11,494
Prepaid expenses	(41,528)	(34,151)
Accounts payable and accrued liabilities	1,346,074	(10,344)
Accrued salaries and benefits	18,184	42,526
Accrued vacation liabilities	(7,255)	133
Accrued benefit liabilities	179,431	-
	$ 7,677,303	$ 6,671,506
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
Disposition of surplus operating funds	(6,570,382)	(6,261,278)
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Acquisition of capital assets	(166,411)	(61,279)
Proceeds on disposal of capital asset	-	13,500
	$ (166,411)	$ (47,779)
NET INCREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	940,510	362,449
CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF YEAR	2,661,499	2,299,050
CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF YEAR	$ 3,602,009	$ 2,661,499
Represented by:		
Cash	$ 1,851,396	$ 1,593,795
Investments held for designated purposes	1,750,613	1,067,704
	$ 3,602,009	$ 2,661,499

1. Nature of the Corporation
The New Brunswick Securities Commission is a Provincial Corporation operating under the *Securities Act* (New Brunswick) established on 1 July 2004. The business of the Commission is the regulation of the New Brunswick capital markets, including the administration of the *Securities Act*, the General Regulation and the New Brunswick Securities Commission rules.

The purpose of the Commission is to foster fair and efficient capital markets in New Brunswick and confidence in those markets, and to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices.

As a Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes.

2. Significant accounting policies
These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The accounting policies of significance to the Commission are as follows:

(a) Revenue recognition
Fees are recognized when earned, which is normally upon receipt.

Recovery of the costs of investigations and administrative penalty revenue are recognized upon the date of decision unless management determines there is no reasonable assurance as to ultimate collection, in which case recovery is recognized when cash is received.

Investment income is recorded on the accrual basis.

(b) Capital assets
Capital assets are recorded at cost and amortized using the straight line method starting in the year of acquisition over their estimated useful lives as follows:

Office furniture and equipment: 4 years
Information technology infrastructure: 3 years
Software: 4 years
Automobile: 4 years
Leasehold improvements: over term of lease

(c) Use of estimates
The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. Actual results could differ from these estimates.

(d) Restricted cash
Consistent with sub-section 25(4) of the *Securities Act*, revenue received by the Commission from administrative penalties shall not be used for the normal operating expenditures of the Commission and must only be used for endeavours or activities that, in the opinion of the Commission, enhance the capital markets in New Brunswick.

(e) Employee benefit plan
The Commission provides pension benefits to its full-time employees through participation in the Public Service Superannuation Plan, which is a multi-employer defined benefit pension plan. This plan is accounted for as a defined contribution plan, as the Commission has insufficient information to apply defined benefit accounting to this pension plan. Pension costs included in these financial statements comprise the cost of employer contributions for current service of employees during the year and additional employer contributions for service relating to prior years.

(f) Financial instruments
The Commission's financial instruments consist of cash and restricted cash, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities. It is management's opinion that the Commission is not exposed to significant interest, currency or credit risks arising from these financial instruments. The fair values of these financial instruments approximate their carrying values.

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification. The classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Commission's designation of such instruments. The standards require that all financial assets be classified as either held for trading, available-for-sale, held-to-maturity, or loans and receivables. The standards require that all financial assets, including all derivatives, be measured at fair value with the exception of loans and receivables, debt securities classified as held-to-maturity, and available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market.

The Commission's financial assets and financial liabilities are classified and measured as follows:

I. Cash and restricted cash are classified as "held for trading". These financial assets, carried at fair value, are marked-to-market through net earnings each period end.
II. Accounts receivable are classified as "loans and receivables". After their initial fair value measurement, they are measured at amortized cost using the effective interest method.
III. Accounts payable and accrued liabilities and registration fees included in deferred revenue are classified as "other financial liabilities". After their initial fair value measurement, they are measured at amortized cost using the effective interest method.

(g) Recently adopted accounting standards
Capital disclosures
In December 2006, the AcSB issued new accounting standards relating to capital disclosures. This additional disclosure will include quantitative and qualitative information regarding an entity's objectives, policies and processes for managing capital. This section is applicable for the Commission's fiscal year beginning 1 April 2008.

The Commission's objective when it manages capital is to ensure it continues as a going concern in order to fulfill its mandate.

The Commission has established a fee stabilization reserve of $1,500,000 to manage its capital risk. The Commission ensures that any payment of surplus funds will not impair the Commission's ability to pay its liabilities, to meet its obligations as they become due or to fulfil its contractual commitments.

Financial instruments and disclosures
Effective 1 April 2008 the Commission adopted new AcSB handbook sections relating to financial instrument presentation and disclosure. These sections are intended to enhance the users' ability to evaluate the significance of financial instruments to an entity, related exposures and the management of these risks.

The Commission's objectives are to protect itself against various financial risks. These include credit risk, liquidity risk, interest rate risk and foreign exchange risk.

Credit risk
This risk is minimal since the majority of the Commission's revenue is received when due.

Liquidity risk
The Commission generates enough cash from operating activities to fund its operations and fulfill its obligations as they become due. The Commission has a fee stabilization reserve in place in the event that cash requirements exceed cash generated from operations.

Financial liabilities that are due within one year have been classified as current and presented as such on the balance sheet.

Interest rate risk
This risk is minimal since the Commission did not incur any interest bearing long term debt during the year. Cash deposits earn interest at a floating rate and this revenue is impacted by the current low short-term interest rates.

Foreign exchange risk
The Commission was not exposed to any significant foreign exchange risk since its operations are in Canada. From time to time, it receives payment and pays supplies in foreign currency.

(h) New Canadian accounting standards effective in 2009 and beyond

Intangible assets
In February 2008, the AcSB issued new accounting standards relating to goodwill and other intangible assets. This section is applicable for the Commission's fiscal year beginning 1 April 2009 and is not expected to have a material impact on the Commission's financial position and statement of income.

International Financial Reporting Standards (IFRS)
In February 2008, the AcSB confirmed that generally accepted accounting principles (GAAP) for publicly accountable enterprises will be converged with IFRS effective in calendar year 2011, with early adoption allowed starting in calendar year 2009. In March 2008, the AcSB clearly identified the applicability of this conversion to Crown corporations and other government business enterprises. This definition includes the Commission. An AcSB exposure draft released in April 2008 provides further details of this conversion.

The conversion to IFRS will be required for the Commission, for interim and annual financial statements beginning on 1 April 2011. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences on recognition, measurement and disclosures. In the period leading up to the conversion, the AcSB will continue to issue accounting standards that are converged with IFRS. The Commission is currently evaluating the impact of the adoption of IFRS on its financial statements.

3. Cash and investments held for designated purposes

The Commission maintains two separate bank accounts. The first is comprised of the operating account and those monies attributable to the fee stabilization reserve and monies received from disgorgement orders. The second account is maintained for the market enhancement reserve. Under the terms of the Commission's banking agreement, both accounts earn interest at prime less 2% calculated daily.

4. Reserves

Fee Stabilization Reserve
The Commission has established a reserve consistent with sub-section 25(6) of the *Securities Act* to finance extraordinary expenses for isolated and unanticipated purposes that are regulatory in nature, and for changes in market activity that have an effect on revenue. The reserve is funded through charges to retained earnings. The maximum value of the reserve has been set at $1,500,000.

Market Enhancement Reserve
The Commission collects administrative penalties under section 186 of the *Securities Act*. Consistent with sub-section 25(4) of the *Securities Act*, these amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission. Instead, they are used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Market enhancement reserve funds are maintained separate from the normal operating funds of the Commission and generate their own investment revenue.

Disgorgement Reserve
The Commission has the authority to issue disgorgement orders under section 184 of the *Securities Act*. Disgorgement orders permit the Commission to order that a person be divested from the benefits obtained as a result of failure to comply with securities law. These amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission and will generally be used to return funds to negatively impacted investors.

1. Nature of the Corporation

The New Brunswick Securities Commission is a Provincial Corporation operating under the *Securities Act* (New Brunswick) established on 1 July 2004. The business of the Commission is the regulation of the New Brunswick capital markets, including the administration of the *Securities Act*, the General Regulation and the New Brunswick Securities Commission rules.

The purpose of the Commission is to foster fair and efficient capital markets in New Brunswick and confidence in those markets, and to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices.

As a Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes.

2. Significant accounting policies

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The accounting policies of significance to the Commission are as follows:

(a) Revenue recognition

Fees are recognized when earned, which is normally upon receipt.

Recovery of the costs of investigations and administrative penalty revenue are recognized upon the date of decision unless management determines there is no reasonable assurance as to ultimate collection, in which case recovery is recognized when cash is received.

Investment income is recorded on the accrual basis.

(b) Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized using the straight line method starting in the year of acquisition over their estimated useful lives as follows:

Office furniture and equipment: 4 years
Information technology infrastructure: 3 years
Software: 4 years
Automobile: 4 years
Leasehold improvements: over term of lease

(c) Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. Actual results could differ from these estimates.

(d) Restricted cash

Consistent with sub-section 25(4) of the *Securities Act*, revenue received by the Commission from administrative penalties shall not be used for the normal operating expenditures of the Commission and must only be used for endeavours or activities that, in the opinion of the Commission, enhance the capital markets in New Brunswick.

(e) Employee benefit plan

The Commission provides pension benefits to its full-time employees through participation in the Public Service Superannuation Plan, which is a multi-employer defined benefit pension plan. This plan is accounted for as a defined contribution plan, as the Commission has insufficient information to apply defined benefit accounting to this pension plan. Pension costs included in these financial statements comprise the cost of employer contributions for current servic[illegible] employees during the year and additional employer contributions for service relating to prior years.

(f) Financial instruments

The Commission's financial instruments consist of cash and restricted cash, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities. It is management's opinion that the Commission is not exposed to significant interest, currency or credit risks arising from these financial instruments. The fair values of these financial instruments approximate their carrying values.

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification. The classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Commission's designation of such instruments. The standards require that all financial assets be classified as either held for trading, available-for-sale, held-to-maturity, or loans and receivables. The standards require that all financial assets, including all derivatives, be measured at fair value with the exception of loans and receivables, debt securities classified as held-to-maturity, and available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market.

The Commission's financial assets and financial liabilities are classified and measured as follows:

I. Cash and restricted cash are classified as "held for trading". These financial assets, carried at fair value, are marked-to-market through net earnings each period end.
II. Accounts receivable are classified as "loans and receivables". After their initial fair value measurement, they are measured at amortized cost using the effective interest method.
III. Accounts payable and accrued liabilities and registration fees included in deferred revenue are classified as "other financial liabilities". After their initial fair value measurement, they are measured at amortized cost using the effective interest method.

(g) Recently adopted accounting standards

Capital disclosures

In December 2006, the AcSB issued new accounting standards relating to capital disclosures. This additional disclosure will include quantitative and qualitative information regarding an entity's objectives, policies and processes for managing capital. This section is applicable for the Commission's fiscal year beginning 1 April 2008.

The Commission's objective when it manages capital is to ensure it continues as a going concern in order to fulfill its mandate.

The Commission has established a fee stabilization reserve of $1,500,000 to manage its capital risk. The Commission ensures that any payment of surplus funds will not impair the Commission's ability to pay its liabilities, to meet its obligations as they become due or to fulfil its contractual commitments.

Financial instruments and disclosures
Effective 1 April 2008 the Commission adopted new AcSB handbook sections relating to financial instrument presentation and disclosure. These sections are intended to enhance the users' ability to evaluate the significance of financial instruments to an entity, related exposures and the management of these risks.

The Commission's objectives are to protect itself against various financial risks. These include credit risk, liquidity risk, interest rate risk and foreign exchange risk.

Credit risk
This risk is minimal since the majority of the Commission's revenue is received when due.

Liquidity risk
The Commission generates enough cash from operating activities to fund its operations and fulfill its obligations as they become due. The Commission has a fee stabilization reserve in place in the event that cash requirements exceed cash generated from operations.

Financial liabilities that are due within one year have been classified as current and presented as such on the balance sheet.

Interest rate risk
This risk is minimal since the Commission did not incur any interest bearing long term debt during the year. Cash deposits earn interest at a floating rate and this revenue is impacted by the current low short-term interest rates.

Foreign exchange risk
The Commission was not exposed to any significant foreign exchange risk since its operations are in Canada. From time to time, it receives payment and pays supplies in foreign currency.

(h) New Canadian accounting standards effective in 2009 and beyond

Intangible assets
In February 2008, the AcSB issued new accounting standards relating to goodwill and other intangible assets. This section is applicable for the Commission's fiscal year beginning 1 April 2009 and is not expected to have a material impact on the Commission's financial position and statement of income.

International Financial Reporting Standards (IFRS)
In February 2008, the AcSB confirmed that generally accepted accounting principles (GAAP) for publicly accountable enterprises will be converged with IFRS effective in calendar year 2011, with early adoption allowed starting in calendar year 2009. In March 2008, the AcSB clearly identified the applicability of this conversion to Crown corporations and other government business enterprises. This definition includes the Commission. An AcSB exposure draft released in April 2008 provides further details of this conversion.

The conversion to IFRS will be required for the Commission, for interim and annual financial statements beginning on 1 April 2011. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences on recognition, measurement and disclosures. In the period leading up to the conversion, the AcSB will continue to issue accounting standards that are converged with IFRS. The Commission is currently evaluating the impact of the adoption of IFRS on its financial statements.

3. Cash and investments held for designated purposes

The Commission maintains two separate bank accounts. The first is comprised of the operating account and those monies attributable to the fee stabilization reserve and monies received from disgorgement orders. The second account is maintained for the market enhancement reserve. Under the terms of the Commission's banking agreement, both accounts earn interest at prime less 2% calculated daily.

4. Reserves

Fee Stabilization Reserve
The Commission has established a reserve consistent with sub-section 25(6) of the *Securities Act* to finance extraordinary expenses for isolated and unanticipated purposes that are regulatory in nature, and for changes in market activity that have an effect on revenue. The reserve is funded through charges to retained earnings. The maximum value of the reserve has been set at $1,500,000.

Market Enhancement Reserve
The Commission collects administrative penalties under section 186 of the *Securities Act*. Consistent with sub-section 25(4) of the *Securities Act*, these amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission. Instead, they are used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Market enhancement reserve funds are maintained separate from the normal operating funds of the Commission and generate their own investment revenue.

Disgorgement Reserve
The Commission has the authority to issue disgorgement orders under section 184 of the *Securities Act*. Disgorgement orders permit the Commission to order that a person be divested from the benefits obtained as a result of failure to comply with securities law. These amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission and will generally be used to return funds to negatively impacted investors.

5. Capital assets

	2009			2008
	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value
Office furniture and equipment	$ 144,930	$ 99,906	$ 45,024	$ 24,175
Information technology infrastructure	96,951	82,681	14,270	25,184
Software	11,780	9,835	1,945	3,890
Automobile	34,086	17,042	17,044	25,565
Leasehold improvements	508,564	173,070	335,494	279,079
	$ 796,311	$ 382,534	$ 413,777	$ 357,893

6. Disposition of surplus operating funds

The disposition of surplus operating funds consists of payments to the Consolidated Fund of the Province of New Brunswick subject to the approval of the Board of Management and consistent with sub-section 25(5) of the *Securities Act*.

7. Commitments and contingencies

Details of commitments to organizations outside the Commission and contingencies from guarantees and legal actions are set out below. Any losses arising from the settlement of contingencies are treated as expenses in the year of settlement.

(a) Commitments

Commitments arising from contractual obligations associated primarily with the lease of the premises and minor rental of office equipment at 31 March 2009 amounted to $1,718,624. The Commission entered into a ten-year lease for office space effective 15 February 2006. Under the terms of its lease agreements, the Commission will be required to make the following annual lease payments:

2009-2010	$ 243,828
2010-2011	246,084
2011-2012	257,366
2012-2013	253,906
2013-2014	253,214
Thereafter	464,226
Total	$ 1,718,624

(b) Legal actions

The Commission is involved in various legal proceedings arising from its regulatory activities. Management considers the chance of liability under these legal proceedings not to be determinable and, accordingly, an estimate of any contingent loss cannot be made. The Commission is not aware of any legal proceedings against it at the date of these financial statements.

8. Accrued benefit liabilities

The Commission has a retirement allowance program for employees with five or more years of continuous employment. This is available on retirement, death or lay-off. Each employee is entitled to receive five days of pay for each year of service up to a maximum of 125 days, plus an additional 20% of accumulated sick leave. In total, this benefit cannot exceed 166 days. This benefit cannot exceed 250 days for the Chief Executive Officer. The employee's rate of pay is used to calculate the allowance.

This benefit is calculated on those employees with five or more years of service and is represented at the aggregate amount with the application of a 3% discount factor for each year that the eligible employee is below the earliest possible retirement age of 55.

In addition, the Chief Executive Officer receives a supplemental pension benefit whereby supplemental pensionable service of one year (or part year) for each year of service as Chief Executive Officer to a maximum of five years is provided. This benefit is fully funded by the Commission.

9. Related party transactions

The Department of Justice and Consumer Affairs, a related party to the Commission, provides certain services in the normal course of operations that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Information technology services were provided, such as data storage, data back-up, data protection and support for the Commission. The Commission has an agreement whereby the Department of Justice and Consumer Affairs also provides support for the policy and regulatory responsibilities of the Commission.

The Commission expended $122,736 ($115,316 in 2008) during the reporting period on these services. As of 31 March 2009 an accounts payable of $24,547 ($22,911 in 2008) was owed to the Department of Justice and Consumer Affairs and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

The Translation Bureau for the Government of New Brunswick also provides translation services to the Commission that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. In addition to this amount, a total of $29,848 of translation services was provided without charge to the Commission. Total expenditures during the period were $47,151 ($41,547 in 2008). As of 31 March 2009 an accounts payable of $7,427 ($11,104 in 2008) was owed to the Translation Bureau for the Government of New Brunswick and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

SCHEDULES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

For the year ended 31 March 2009

SCHEDULE 1
ADMINISTRATION

	2009	2008
Fostering capital markets	$ 180,725	$ 160,823
Investor protection and education	326,685	242,532
Members and staff development	146,692	113,148
Payment to Department of Justice and Consumer Affairs under Agreement	30,000	30,000
Information technology	118,508	118,822
Other administration	133,270	137,245
	$ 935,880	$ 802,570

SCHEDULE 2
MARKET ENHANCEMENT

	2009	2008
Contribution for ABC's of Fraud[1]	$ 57,030	$ 27,000
	$ 57,030	$ 27,000

Sharing ideas
Challenging convention
Owning the future

The New Brunswick Securities Commission promotes a strong environment to strengthen our entrepreneurial culture and increase provincial investments. Through initiatives such as the Fullsail Summit, we work with our stakeholders to foster the development of dynamic capital markets in New Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

Partager les idées
Défier les conventions
Assurer l'avenir

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick favorise un environnement fort en vue de raffermir notre culture entrepreneuriale et d'accroître les investissements dans la province. Au moyen d'initiatives comme le Sommet pleines voiles, nous travaillons en collaboration avec les intervenants du milieu en vue de favoriser l'établissement de marchés financiers dynamiques au Nouveau-Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

5. Capital assets

	2009			2008
	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value
Office furniture and equipment	$ 144,930	$ 99,906	$ 45,024	$ 24,175
Information technology infrastructure	96,951	82,681	14,270	25,184
Software	11,780	9,835	1,945	3,890
Automobile	34,086	17,042	17,044	25,565
Leasehold improvements	508,564	173,070	335,494	279,079
	$ 796,311	$ 382,534	$ 413,777	$ 357,893

6. Disposition of surplus operating funds

The disposition of surplus operating funds consists of payments to the Consolidated Fund of the Province of New Brunswick subject to the approval of the Board of Management and consistent with sub-section 25(5) of the *Securities Act.*

7. Commitments and contingencies

Details of commitments to organizations outside the Commission and contingencies from guarantees and legal actions are set out below. Any losses arising from the settlement of contingencies are treated as expenses in the year of settlement.

(a) Commitments

Commitments arising from contractual obligations associated primarily with the lease of the premises and minor rental of office equipment at 31 March 2009 amounted to $1,718,624. The Commission entered into a ten-year lease for office space effective 15 February 2006. Under the terms of its lease agreements, the Commission will be required to make the following annual lease payments:

2009-2010	$ 243,828
2010-2011	246,084
2011-2012	257,366
2012-2013	253,906
2013-2014	253,214
Thereafter	464,226
Total	$ 1,718,624

(b) Legal actions

The Commission is involved in various legal proceedings arising from its regulatory activities. Management considers the chance of liability under these legal proceedings not to be determinable and, accordingly, an estimate of any contingent loss cannot be made. The Commission is not aware of any legal proceedings against it at the date of these financial statements.

8. Accrued benefit liabilities

The Commission has a retirement allowance program for employees with five or more years of continuous employment. This is available on retirement, death or lay-off. Each employee is entitled to receive five days of pay for each year of service up to a maximum of 125 days, plus an additional 20% of accumulated sick leave. In total, this benefit cannot exceed 166 days. This benefit cannot exceed 250 days for the Chief Executive Officer. The employee's rate of pay is used to calculate the allowance.

This benefit is calculated on those employees with five or more years of service and is represented at the aggregate amount with the application of a 3% discount factor for each year that the eligible employee is below the earliest possible retirement age of 55.

In addition, the Chief Executive Officer receives a supplemental pension benefit whereby supplemental pensionable service of one year (or part year) for each year of service as Chief Executive Officer to a maximum of five years is provided. This benefit is fully funded by the Commission.

9. Related party transactions

The Department of Justice and Consumer Affairs, a related party to the Commission, provides certain services in the normal course of operations that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Information technology services were provided, such as data storage, data back-up, data protection and support for the Commission. The Commission has an agreement whereby the Department of Justice and Consumer Affairs also provides support for the policy and regulatory responsibilities of the Commission.

The Commission expended $122,736 ($115,316 in 2008) during the reporting period on these services. As of 31 March 2009 an accounts payable of $24,547 ($22,911 in 2008) was owed to the Department of Justice and Consumer Affairs and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

The Translation Bureau for the Government of New Brunswick also provides translation services to the Commission that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. In addition to this amount, a total of $29,848 of translation services was provided without charge to the Commission. Total expenditures during the period were $47,151 ($41,547 in 2008). As of 31 March 2009 an accounts payable of $7,427 ($11,104 in 2008) was owed to the Translation Bureau for the Government of New Brunswick and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

SCHEDULE 1
ADMINISTRATION

	2009	2008
Fostering capital markets	$ 180,725	$ 160,823
Investor protection and education	326,685	242,532
Members and staff development	146,692	113,148
Payment to Department of Justice and Consumer Affairs under Agreement	30,000	30,000
Information technology	118,508	118,822
Other administration	133,270	137,245
	$ 935,880	$ 802,570

SCHEDULE 2
MARKET ENHANCEMENT

	2009	2008
Contribution for ABC's of Fraud*	$ 57,030	$ 27,000
	$ 57,030	$ 27,000

Sharing ideas
Challenging convention
Owning the future

The New Brunswick Securities Commission promotes a strong environment to strengthen our entrepreneurial culture and increase provincial investments. Through initiatives such as the Fullsail Summit, we work with our stakeholders to foster the development of dynamic capital markets in New Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

Partager les idées
Défier les conventions
Assurer l'avenir

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick favorise un environment fort en vue de raffermir notre culture entrepreneuriale et d'accroître les investissements dans la province. Au moyen d'initiatives comme le Sommet pleines voiles, nous travaillons en collaboration avec les intervenants du milieu en vue de favoriser l'établissement de marchés financiers dynamiques au Nouveau-Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL

[illegible]

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

des marchés financiers dynamiques et confiants pour le Nouveau-Brunswick

Accredited investor
A person or organization, generally wealthy and experienced, judged suitable to undertake an investment without needing the protection of the registration and prospectus requirements of the *Securities Act*. For specific criteria see National Instrument 45-106 *Prospectus and Registration Exemptions* on our website at www.nbsc-cvmnb.ca under the Law and Policy section.

Administrative penalty
A financial penalty imposed by the Commission on an individual or organization for breaches of the *Securities Act*. The legislation provides the Commission with the ability to levy an administrative penalty up to $750,000.

Angel investor
An individual that invests funds and personal expertise in a small and/or start-up business.

COSRA *(Council of Securities Regulators of the Americas)*
COSRA provides a forum to coordinate securities regulation throughout North, South and Central America and the Caribean and cooperate with regulators in an increasingly global environment.

CSA *(Canadian Securities Administrators)*
CSA is a voluntary umbrella organization of Canada's provincial and territorial securities regulators whose objective is to improve, coordinate and harmonize regulation of the Canadian capital markets.

Capital markets
These markets bring together the providers and users of capital, the financial products, like stocks (equity capital) and bonds (debt capital) that make the transfer of capital possible, and the people and organizations that support the process.

Cease-trade order
An order issued by the Commission to prohibit trading by an individual or organization or to stop trading in a specific security. Generally made on the basis that to continue to allow trading is contrary to the public interest.

Compensation order
Compensation order obligates a person who has violated securities laws to return money to an investor. Once the order is issued, it can be easily filed with the Court of Queen's Bench and then becomes a judgement of that Court. The investor avoids the costs and delay of having to pursue a claim through the courts.

Compliance review
A review of a market participant's records to ensure that the firm or individual is in compliance with all obligations under the *Securities Act*.

Continuous disclosure
The legally-required information filed by reporting issuers about their company and its business.

Costs
The obligation to pay costs associated with a proceeding under the *Securities Act*. The Commission may impose these on an individual or organization after a hearing or investigation.

Debt capital
Loans derived from traditional institutions such as banks and, in some cases, investment firms.

Disgorgement order
A disgorgement order forces a person or firm to surrender money obtained as a result of breaking securities law.

Distribution
A first time offering of shares by an issuer, from treasury. Treasury shares are shares from a company's reserve (as opposed to shares bought on the market).

Equity capital
A method of financing in which a company issues shares of its stock and receives money in return.

Exemption
An exemption allows relief from certain requirements of securities regulations.

Fullsail
The Commission's capital markets development initiative, the objective of which is to help bring economic wealth and independence to the province.

General Regulation *(Regulation 2044-66 under the Securities Act)*
The regulation that falls under the New Brunswick *Securities Act*. It provides legal guidelines for Commission Members, management and staff.

IIROC *(Investment Industry Regulatory Organization of Canada)*
IIROC is the national self-regulatory organization which oversees all investment dealers and trading activity on debt and equity marketplaces in Canada. It was created in 2008 through the consolidation of the Investment Dealers Association of Canada and Market Regulation Services Inc.

IOSCO *(International Organization of Securities Commissions)*
IOSCO is an international association of securities regulators that was created in 1983. Its General Secretariat is based in Madrid, Spain. Its focus is on establishing standards, exchanging information and cooperation to enhance capital markets throughout the world.

MFDA *(Mutual Fund Dealers Association of Canada)*
MFDA is the national self-regulatory organization for the distribution side of the Canadian mutual fund industry.

Market Enhancement Reserve
Market Enhancement Reserve is a separately-maintained reserve whereby receipts from administrative penalties and settlements are held. As required by the *Securities Act*, these funds are spent only on endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick.

NASAA *(North American Securities Administrators Association)*
NASAA is the oldest umbrella organization of securities regulators and provides a forum to coordinate securities regulation among North American regulators and cooperate in a number of areas including enforcement and education.

NRD *(National Registration Database)*
A national web-based system that permits individuals to file applications for registration electronically.

Passport System
A national securities system that has created a similar set of rules across the country, giving market participants a single point of entry into the Canadian capital markets.

Private equity
Takes the form of privately-held shares. Unlike publicly-traded shares, they are usually held for long periods of time and the price of purchase or sale is determined through personal negotiation.

Prospectus
A document that describes, in detail, material information about an issuer when it is offering securities to the public. Similarly, an offering memorandum is a prospectus-like document, but with less detail and used in private placements.

Public equity
Equity capital invested in public issuers traded on a stock exchange such as the Toronto Stock Exchange.

SBITC *(Small Business Investor Tax Credit)*
The SBITC is an investor tax credit of 30% provided by the government of New Brunswick.

SEDAR *(System for Electronic Document Analysis and Retrieval)*
The electronic system for the filing and public dissemination of documents of reporting issuers in Canada.

SEDI *(System for Electronic Disclosure by Insiders)*
The electronic system that facilitates the filing and public dissemination of "insider reports".

SME *(Small and Medium Enterprise)*
SMEs are usually characterised as companies with less than 100 employees. In New Brunswick, such firms employ up to 95% of the province's work force.

Securities Act
New Brunswick legislation that provides for the regulation of the securities industry in this province.

Sidecar financing
Provides capital that "rides" or invests alongside an angel group. Traditionally, sidecar funds co-invest with angels after the angel have conducted the due diligence. Once angels have agreed to invest, the sidecar, matching or co-investment fund then follows and accepts the same terms and conditions. Sidecars may provide matching or provide a fraction of the funds invested by the angel.

Venture capital
Funds made available for early-stage firms and small businesses with exceptional growth potential. Managerial and technical expertise is often also provided. Also called risk capital.

Accredited investor
A person or organization, generally wealthy and experienced, judged suitable to undertake an investment without needing the protection of the registration and prospectus requirements of the *Securities Act*. For specific criteria see National Instrument 45-106 *Prospectus and Registration Exemptions* on our website at www.nbsc-cvmnb.ca under the Law and Policy section.

Administrative penalty
A financial penalty imposed by the Commission on an individual or organization for breaches of the *Securities Act*. The legislation provides the Commission with the ability to levy an administrative penalty up to $750,000.

Angel investor
An individual that invests funds and personal expertise in a small and/or start-up business.

COSRA *(Council of Securities Regulators of the Americas)*
COSRA provides a forum to coordinate securities regulation throughout North, South and Central America and the Caribean and cooperate with regulators in an increasingly global environment.

CSA *(Canadian Securities Administrators)*
CSA is a voluntary umbrella organization of Canada's provincial and territorial securities regulators whose objective is to improve, coordinate and harmonize regulation of the Canadian capital markets.

Capital markets
These markets bring together the providers and users of capital, the financial products, like stocks (equity capital) and bonds (debt capital) that make the transfer of capital possible, and the people and organizations that support the process.

Cease-trade order
An order issued by the Commission to prohibit trading by an individual or organization or to stop trading in a specific security. Generally made on the basis that to continue to allow trading is contrary to the public interest.

Compensation order
Compensation order obligates a person who has violated securities laws to return money to an investor. Once the order is issued, it can be easily filed with the Court of Queen's Bench and then becomes a judgement of that Court. The investor avoids the costs and delay of having to pursue a claim through the courts.

Compliance review
A review of a market participant's records to ensure that the firm or individual is in compliance with all obligations under the *Securities Act*.

Continuous disclosure
The legally-required information filed by reporting issuers about their company and its business.

Costs
The obligation to pay costs associated with a proceeding under the *Securities Act*. The Commission may impose these on an individual or organization after a hearing or investigation.

Debt capital
Loans derived from traditional institutions such as banks and, in some cases, investment firms.

Disgorgement order
A disgorgement order forces a person or firm to surrender money obtained as a result of breaking securities law.

Distribution
A first time offering of shares by an issuer, from treasury. Treasury shares are shares from a company's reserve (as opposed to shares bought on the market).

Equity capital
A method of financing in which a company issues shares of its stock and receives money in return.

Exemption
An exemption allows relief from certain requirements of securities regulations.

Fullsail
The Commission's capital markets development initiative, the objective of which is to help bring economic wealth and independence to the province.

General Regulation *(Regulation 2004-66 under the Securities Act)*
The regulation that falls under the New Brunswick *Securities Act*. It provides legal guidelines for Commission Members, management and staff.

IIROC *(Investment Industry Regulatory Organization of Canada)*
IIROC is the national self-regulatory organization which oversees all investment dealers and trading activity on debt and equity marketplaces in Canada. It was created in 2008 through the consolidation of the Investment Dealers Association of Canada and Market Regulation Services Inc.

IOSCO *(International Organization of Securities Commissions)*
IOSCO is an international association of securities regulators that was created in 1983. Its General Secretariat is based in Madrid, Spain. Its focus is on establishing standards, exchanging information and cooperation to enhance capital markets throughout the world.

MFDA *(Mutual Fund Dealers Association of Canada)*
MFDA is the national self-regulatory organization for the distribution side of the Canadian mutual fund industry.

Market Enhancement Reserve
Market Enhancement Reserve is a separately-maintained reserve whereby receipts from administrative penalties and settlements are held. As required by the *Securities Act,* these funds are spent only on endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick.

NASAA *(North American Securities Administrators Association)*
NASAA is the oldest umbrella organization of securities regulators and provides a forum to coordinate securities regulation among North American regulators and cooperate in a number of areas including enforcement and education.

NRD *(National Registration Database)*
A national web-based system that permits individuals to file applications for registration electronically.

Passport System
A national securities system that has created a similar set of rules across the country, giving market participants a single point of entry into the Canadian capital markets.

Private equity
Takes the form of privately held shares. Unlike publicly traded shares, they are usually held for long periods of time and the price of purchase or sale is determined through personal negotiation.

Prospectus
A document that describes, in detail, material information about an issuer when it is offering securities to the public. Similarly, an offering memorandum is a prospectus-like document, but with less detail and used in private placements.

Public equity
Equity capital invested in public issuers traded on a stock exchange such as the Toronto Stock Exchange.

SBITC *(Small Business Investor Tax Credit)*
The SBITC is an investor tax credit of 30% provided by the government of New Brunswick.

SEDAR *(System for Electronic Document Analysis and Retrieval)*
The electronic system for the filing and public dissemination of documents of reporting issuers in Canada.

SEDI *(System for Electronic Disclosure by Insiders)*
The electronic system that facilitates the filing and public dissemination of "insider reports".

SME *(Small and Medium Enterprise)*
SMEs are usually characterised as companies with less than 100 employees. In New Brunswick, such firms employ up to 95% of the province's work force.

Securities Act
New Brunswick legislation that provides for the regulation of the securities industry in this province.

Sidecar financing
Provides capital that "rides" or invests alongside an angel group. Traditionally, sidecar funds co-invest with angels after the angel have conducted the due diligence. Once angels have agreed to invest, the sidecar, matching or co-investment fund then follows and accepts the same terms and conditions. Sidecars may provide matching or provide a fraction of the funds invested by the angel.

Venture capital
Funds made available for early-stage firms and small businesses with exceptional growth potential. Managerial and technical expertise is often also provided. Also called risk capital.

These publications are available on the Commission's website www.nbsc-cvmnb.ca.

Capital Markets

Co-investment Funds – The Capital Markets Potential (October 2008)
Response to the Select Committee on Tax Review (August 2008)
Angel Report (July 2007)
Guide to Capital Raising Exemptions
TSX Venture Capital Pool Company Program (CPC Program)
So you want to be an Angel? A guide to Angel Investing in Atlantic Canada

Fullsail Reports

Fullsail Status Update (April 2009)
Fullsail Summit Six Month Report (October 2008)
Fullsail Summit - Event Summary (May 2008)
Fullsail Status Report (January 2008)
Fullsail Commitment Status Report (July 2007)
Recommendation Performance Statistics (July 2007)
Fullsail / Self-Sufficiency Task Force: Areas of commonality (March 2007)
Making the Commitment (March 2007)
Funding our Future (January 2007)
Roundtable on Fostering Capital Markets (2006)

Investor Education

The Basics of Investing
Working With a Financial Adviser
Questions to Ask When Choosing a Financial Adviser
Understanding Mutual Funds
Protecting Your Money
Investments at a Glance
Investment Fraud on the Internet
Investments 101 (Youth)
Scams Target Adults Over 50
"Boiler Rooms" Scams - Could You Be Vulnerable?
Investment Planning Worksheet
When Your Broker Calls; Take Notes!
Investment Fraud Checklist
The Alert Investor Series (Podcasts)
Knowledge is Power (2007-2010 Education Strategy)
Getting Help with Your Complaint

Enforcement

CSA Enforcement Report 2008
CSA Enforcement Report 2007

These publications are available on the Commission's website www.nbsc-cvmnb.ca.

Capital Markets

Co-investment Funds – The Capital Markets Potential (October 2008)
Response to the Select Committee on Tax Review (August 2008)
Angel Report (July 2007)
Guide to Capital Raising Exemptions
TSX Venture Capital Pool Company Program (CPC Program)
So you want to be an Angel? A guide to Angel Investing in Atlantic Canada

Fullsail Reports

Fullsail Status Update (April 2009)
Fullsail Summit Six Month Report (October 2008)
Fullsail Summit - Event Summary (May 2008)
Fullsail Status Report (January 2008)
Fullsail Commitment Status Report (July 2007)
Recommendation Performance Statistics (July 2007)
Fullsail / Self-Sufficiency Task Force: Areas of commonality (March 2007)
Making the Commitment (March 2007)
Funding our Future (January 2007)
Roundtable on Fostering Capital Markets (2006)

Investor Education

The Basics of Investing
Working With a Financial Adviser
Questions to Ask When Choosing a Financial Adviser
Understanding Mutual Funds
Protecting Your Money
Investments at a Glance
Investment Fraud on the Internet
Investments 101 (Youth)
Scams Target Adults Over 50
"Boiler Rooms" Scams - Could You Be Vulnerable?
Investment Planning Worksheet
When Your Broker Calls: Take Notes!
Investment Fraud Checklist
The Alert Investor Series (Podcasts)
Knowledge is Power (2007-2010 Education Strategy)
Getting Help with Your Complaint

Enforcement

CSA Enforcement Report 2008
CSA Enforcement Report 2007

RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Publié par la :
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2 Canada
www.nbsc-cvmnb.ca

30 JUIN 2009

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

1 LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

3 NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE ET NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

4 MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5 RAPPORT SUR LE RENDEMENT - NOTRE PRIORITÉ À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

9 RAPPORT SUR LE RENDEMENT - NOTRE PRIORITÉ À L'ÉGARD DE LA CROISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS

13 RAPPORT SUR LE RENDEMENT - NOTRE PRIORITÉ EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

16 RAPPORT SUR LE RENDEMENT - NOTRE PRIORITÉ À L'ÉGARD DE L'EXCELLENCE DE L'ORGANISATION

17 APERÇU DES STATISTIQUES

19 ORGANISATION

20 ORGANIGRAMME

21 RÉGIE INTERNE

27 MEMBRES DE LA COMMISSION

30 RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS

38 LETTRE DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

38 LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

39 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

41 NOTES COMPLÉMENTAIRES

44 TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS

45 GLOSSAIRE

47 PUBLICATIONS

Publié par la :
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2 Canada
www.nbsc-cvmnb.ca

30 JUIN 2009

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

1 [illegible]

2 [illegible]

3 [illegible]

4 [illegible]

5 [illegible]

9 [illegible]

13 [illegible]

16 [illegible]

17 [illegible]

19 [illegible]

20 [illegible]

21 [illegible]

27 [illegible]

30 [illegible]

38 [illegible]

38 [illegible]

39 [illegible]

41 [illegible]

44 [illegible]

45 [illegible]

47 [illegible]

LE 30 JUIN 2009

Monsieur Michael Murphy, c. r.
Ministre de la Justice et de la Consommation
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de soumettre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le cinquième rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, portant sur l'exercice financier allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Le rapport annuel donne les grandes lignes de la vision, du mandat et des valeurs de la Commission, et il indique dans quelle mesure nous avons atteint nos priorités stratégiques. Il fournit également nos états financiers et des statistiques pertinentes.

Le tout respectueusement soumis,

Le président et chef de la direction,

Donne W. Smith

« La Commission s'est établie comme un organisme de réglementation reconnu sur la scène internationale, dont l'influence positive et la crédibilité dépassent de beaucoup la taille et la population du Nouveau-Brunswick »

AU NOM DES MEMBRES et du personnel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Commission pour l'exercice financier 2008-2009.

La Commission célébrera son cinquième anniversaire le 1er juillet 2009. Elle s'est établie comme un organisme de réglementation reconnu sur la scène internationale, dont l'influence positive et la crédibilité dépassent de beaucoup la taille et la population du Nouveau-Brunswick. Le fait que la Commission soit perçue, à l'échelle nationale et internationale, comme un organisme de réglementation efficace et inébranlable est surtout attribuable à la vision unique de ses membres et de son personnel.

La *Loi sur les valeurs mobilières* établit le mandat de la Commission qui comporte l'élément essentiel d'équilibrer les intérêts concurrentiels. Le rôle traditionnel de la Commission comme organisme de réglementation est de protéger les investisseurs – les membres et le personnel forment, en somme, la patrouille de lutte contre les fraudes relatives aux valeurs mobilières. La Commission doit aussi favoriser le développement et l'intégrité des marchés financiers au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Elle a donc été et est encore le défenseur de ses marchés. Le succès de la Commission comme organisme de réglementation sera évalué également sur les deux plans.

Au cours des trois premières années, la Commission a déployé des efforts considérables en vue de créer une base solide menant au succès, en recrutant un personnel professionnel dont les compétences et le dévouement sont inégalés. Au cours des deux dernières années, après avoir trouvé son rythme, la Commission a démontré de façon plus concrète, par ses actions et ses résultats, l'importance d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières établi au Nouveau-Brunswick pour l'avenir économique de la province. Le présent rapport annuel souligne cette importance.

Le principal objectif de réglementation de la Commission est les marchés financiers du Nouveau-Brunswick et ses épargnants. Depuis cinq ans, la Commission a peaufiné ses objectifs afin de faire valoir et de raffermir sa vision. Grâce au dialogue avec les intervenants, la Commission a appris beaucoup sur les choses à accomplir et les moyens d'y parvenir. Consciente de ses limites comme organisme de réglementation dans un petit marché dans une petite province, elle a aussi eu la souplesse requise pour reconnaître des possibilités et des partenariats globaux, et pour s'y adapter.

Je suis particulièrement fier de *Pleines voiles*[MC], une initiative sur les marchés financiers, de l'équipe solide et dynamique chargée de l'application de la loi, et de la manière dont les membres et le personnel ont saisi la nécessité de souscrire à une stratégie de communications unique afin d'appuyer le travail de la Commission.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. La Commission a manifesté un réel engagement envers l'éducation des investisseurs et des entrepreneurs. Pour atteindre l'autosuffisance, les établissements d'enseignement de la province devront adopter systématiquement des programmes qui favorisent l'enrichissement des connaissances financières et l'entreprenariat. De même, pour réaliser les objectifs de la Commission visant l'autonomie financière par la croissance des marchés financiers, il importe de faire preuve d'un plus grand dévouement envers l'éducation des entrepreneurs et d'un engagement envers la politique publique afin d'appuyer les entrepreneurs. Durant les cinq dernières années, la Commission a su démontrer qu'il est possible de réussir lorsque ses membres et les intervenants souscrivent à leur engagement et à leur vision.

L'époque dans laquelle nous vivons est intéressante! Actuellement, le bouleversement économique à l'échelle mondiale est du jamais vu pour plusieurs d'entre nous. Heureusement, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et ses partenaires de réglementation du régime national de réglementation au Canada fonctionnent dans le cadre d'un régime de réglementation réceptif et flexible.

Le rapport démontre les forces du régime national. Je pense que le Canada réussira à relever les défis économiques actuels grâce à ces mêmes forces. On peut soutenir que le Canada s'est beaucoup mieux tiré d'affaire que ses voisins du sud en raison de ce régime.

Il importe de souligner que la Commission ne peut exercer son mandat de protéger l'intérêt public si les Néo-Brunswickois ne contrôlent pas les processus de réglementation des valeurs mobilières. Sans une présence active, le Nouveau-Brunswick court le risque de perdre un outil fondamental pour atteindre l'autosuffisance.

Le présent rapport annuel décrit les réalisations de la dernière année. Il contribue à mettre en valeur cinq années pendant lesquelles la Commission a démontré son engagement à l'égard des principes de réglementation énoncés dans la *Loi sur les valeurs mobilières*. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont créé et développé la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, et qui lui ont manifesté leur attachement – et tous les Néo-Brunswickois qui l'ont appuyée. Je considère comme un honneur et un privilège l'occasion qui m'a été donnée de diriger la Commission au cours des cinq dernières années, qui ont été à la fois intéressantes et enrichissantes.

Donne W. Smith
Président et chef de la direction

LE 30 JUIN 2009

Monsieur Michael Murphy, c. r.
Ministre de la Justice et de la Consommation
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de soumettre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le cinquième rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, portant sur l'exercice financier allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Le rapport annuel donne les grandes lignes de la vision, du mandat et des valeurs de la Commission, et il indique dans quelle mesure nous avons atteint nos priorités stratégiques. Il fournit également nos états financiers et des statistiques pertinentes.

Le tout respectueusement soumis,

Le président et chef de la direction,

Donne W. Smith

AU NOM DES MEMBRES et du personnel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Commission pour l'exercice financier 2008-2009.

La Commission célébrera son cinquième anniversaire le 1er juillet 2009. Elle s'est établie comme un organisme de réglementation reconnu sur la scène internationale, dont l'influence positive et la crédibilité dépassent de beaucoup la taille et la population du Nouveau-Brunswick. Le fait que la Commission soit perçue, à l'échelle nationale et internationale, comme un organisme de réglementation efficace et inébranlable est surtout attribuable à la vision unique de ses membres et de son personnel.

La *Loi sur les valeurs mobilières* établit le mandat de la Commission qui comporte l'élément essentiel d'équilibrer les intérêts concurrentiels. Le rôle traditionnel de la Commission comme organisme de réglementation est de protéger les investisseurs – les membres et le personnel forment, en somme, la patrouille de lutte contre les fraudes relatives aux valeurs mobilières. La Commission doit aussi favoriser le développement et l'intégrité des marchés financiers au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Elle a donc été et est encore le défenseur de ses marchés. Le succès de la Commission comme organisme de réglementation sera évalué également sur les deux plans.

Au cours des trois premières années, la Commission a déployé des efforts considérables en vue de créer une base solide menant au succès, en recrutant un personnel professionnel dont les compétences et le dévouement sont inégalés. Au cours des deux dernières années, après avoir trouvé son rythme, la Commission a démontré de façon plus concrète, par ses actions et ses résultats, l'importance d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières établi au Nouveau-Brunswick pour l'avenir économique de la province. Le présent rapport annuel souligne cette importance.

Le principal objectif de réglementation de la Commission est les marchés financiers du Nouveau-Brunswick et ses épargnants. Depuis cinq ans, la Commission a peaufiné ses objectifs afin de faire valoir et de raffermir sa vision. Grâce au dialogue avec les intervenants, la Commission a appris beaucoup sur les choses à accomplir et les moyens d'y parvenir. Consciente de ses limites comme organisme de réglementation dans un petit marché dans une petite province, elle a aussi eu la souplesse requise pour reconnaître des possibilités et des partenariats globaux, et pour s'y adapter.

Je suis particulièrement fier de *Pleines voiles*MC, une initiative sur les marchés financiers, de l'équipe solide et dynamique chargée de l'application de la loi, et de la manière dont les membres et le personnel ont saisi la nécessité de souscrire à une stratégie de communications unique afin d'appuyer le travail de la Commission.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. La Commission a manifesté un réel engagement envers l'éducation des investisseurs et des entrepreneurs. Pour atteindre l'autosuffisance, les établissements d'enseignement de la province devront adopter systématiquement des programmes qui favorisent l'enrichissement des connaissances financières et l'entreprenariat. De même, pour réaliser les objectifs de la Commission visant l'autonomie financière par la croissance des marchés financiers, il importe de faire preuve d'un plus grand dévouement envers l'éducation des entrepreneurs et d'un engagement envers la politique publique afin d'appuyer les entrepreneurs. Durant les cinq dernières années, la Commission a su démontrer qu'il est possible de réussir lorsque ses membres et les intervenants souscrivent à leur engagement et à leur vision.

L'époque dans laquelle nous vivons est intéressante! Actuellement, le bouleversement économique à l'échelle mondiale est du jamais vu pour plusieurs d'entre nous. Heureusement, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et ses partenaires de réglementation du régime national de réglementation au Canada fonctionnent dans le cadre d'un régime de réglementation réceptif et flexible.

Le rapport démontre les forces du régime national. Je pense que le Canada réussira à relever les défis économiques actuels grâce à ces mêmes forces. On peut soutenir que le Canada s'est beaucoup mieux tiré d'affaire que ses voisins du sud en raison de ce régime.

Il importe de souligner que la Commission ne peut exercer son mandat de protéger l'intérêt public si les Néo-Brunswickois ne contrôlent pas les processus de réglementation des valeurs mobilières. Sans une présence active, le Nouveau-Brunswick court le risque de perdre un outil fondamental pour atteindre l'autosuffisance.

Le présent rapport annuel décrit les réalisations de la dernière année. Il contribue à mettre en valeur cinq années pendant lesquelles la Commission a démontré son engagement à l'égard des principes de réglementation énoncés dans la *Loi sur les valeurs mobilières*. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont créé et développé la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, et qui lui ont manifesté leur attachement – et tous les Néo-Brunswickois qui l'ont appuyée. Je considère comme un honneur et un privilège l'occasion qui m'a été donnée de diriger la Commission au cours des cinq dernières années, qui ont été à la fois intéressantes et enrichissantes.

Donne W. Smith
Président et chef de la direction

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

NOTRE VISION

Établir au Nouveau-Brunswick des marchés financiers dynamiques et confiants.

NOTRE MANDAT

Protéger les investisseurs contre les pratiques inéquitables, inappropriées et frauduleuses; et

favoriser le caractère équitable et l'efficacité des marchés financiers, et accroître la confiance qu'ils suscitent.

NOS VALEURS

EXCELLENCE - À titre de chef de file de la réglementation au Nouveau-Brunswick, nous souscrivons à des pratiques exemplaires et à des normes rigoureuses.

SERVICES - Nous fournissons en temps utile des services proactifs, efficaces et adaptés à nos interlocuteurs.

INTÉGRITÉ - Nous faisons preuve d'équité, de transparence et de sens éthique et nous sommes responsables de chacun de nos actes.

ENGAGEMENT ENVERS LA POPULATION - Pour atteindre l'excellence, nous investissons dans les membres de notre personnel de façon à encourager l'innovation et à parfaire nos compétences, notre leadership et l'efficacité de notre travail d'équipe.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

PROTECTION DES INVESTISSEURS

Protéger l'intégrité des marchés financiers en agissant pour assurer la conformité et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la Loi.

CROISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS

Développer des marchés financiers afin d'accroître la richesse et l'autonomie du Nouveau-Brunswick.

ÉDUCATION

Être une source réputée pour les investisseurs et en matière d'éducation et d'information concernant les marchés financiers.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Maintenir une infrastructure nous permettant d'exceller dans notre rôle de société de la Couronne et de tribunal quasi judiciaire.

Les travaux entrepris au cours de la cinquième année d'existence de la Commission portaient surtout sur la réalisation de projets qui ont des répercussions sur la province et ses citoyens, comme investisseurs et entrepreneurs. Le but principal est la protection des investisseurs, l'éducation et le développement des marchés financiers. La Commission cherche à se dépasser dans son domaine.

Le risque que comportent les pratiques des arnaqueurs établis à l'étranger qui pensent être hors de portée de la Commission est accru pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick. La Commission a affirmé, de façon énergique, son autorité au moyen de mesures d'application de la loi. Quelques cas survenus, au cours de la dernière année, comportaient un échange d'information et une coopération interterritoriales entre les organismes de réglementation à l'échelle mondiale. Les relations de la Commission avec d'autres organismes de réglementation créent le mécanisme de cette collaboration et communication mutuelles.

Le pouvoir de réglementation de la Commission à lui seul ne suffit pas. L'éducation est un des meilleurs moyens de protection contre la menace de fraude. Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation du public, la Commission continue d'informer et d'éduquer les résidents du Nouveau-Brunswick sur cette menace. L'accent est mis davantage sur notre campagne *Investissez en toute connaissance*, le programme L'ABC de la sensibilisation à la fraude et nos activités du Mois de sensibilisation à la fraude. Les projets d'éducation, comme Apprendre les rouages financiers, le Défi Entraine-toi à épargner et le Mois de l'éducation des investisseurs, ont été élargis afin d'accroître la sensibilisation des intervenants aux marchés financiers et aux placements en général.

La Commission est déterminée à stimuler le développement des marchés financiers de la province. Les possibilités d'entreprenariat au Nouveau-Brunswick sont freinées par l'absence d'une infrastructure connexe et l'accès au capital. Le plan de la Commission relatif au développement des marchés financiers comporte une approche générale à la mise en œuvre de solutions visant à résoudre ces enjeux. Le Sommet *Pleines voiles*™ 2008 s'inspirait des efforts du Sommet 2007. La Commission poursuit le dialogue avec les intervenants intéressés à mettre en œuvre diverses recommandations.

La Commission collabore avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, à l'échelle nationale et internationale. Elle s'adapte aux développements d'ampleur mondiale dans l'industrie des services financiers et des valeurs mobilières, et aux progrès technologiques. Depuis cinq ans, des liens étroits ont été tissés avec des organisations clés. Ils ont aidé la Commission à atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques prioritaires. Grâce à sa participation active aux activités des associations provinciales, nationales et internationales, la Commission est mise au courant des tendances, initiatives et enjeux, à mesure qu'ils se dessinent.

La Commission examine attentivement le contexte des valeurs mobilières afin de relever les questions susceptibles d'intéresser les investisseurs et les citoyens du Nouveau-Brunswick, comme l'application de la loi, l'atténuation des fraudes et le désir de développer davantage ses marchés financiers. La souplesse opérationnelle et réglementaire, la viabilité financière, les partenariats stratégiques et l'engagement envers la population du Nouveau-Brunswick contribuent à l'aptitude de la Commission à exercer son mandat.

La Commission reconnait qu'elle n'a ni la taille ni la capacité lui permettant de « tout faire pour tous et chacun ». Elle a donc ciblé consciemment les secteurs qui sont ses points forts et dans lesquels elle peut être un chef de file et exercer une influence. Les progrès décrits dans la section Rapport sur le rendement donnent une vue d'ensemble de ces secteurs.

Je tiens à souligner le travail considérable et le dévouement du personnel de la Commission. Les connaissances et les compétences du personnel sont essentielles à la réussite des projets mis sur pied. Les membres du personnel figurent dans l'organigramme.

Le mandat de cinq ans de Donne Smith, à titre de président et chef de la direction de la Commission, prend fin le 30 juin 2009. Donne a participé activement, depuis 1987, à la réglementation des valeurs mobilières. Il a aussi joué un rôle important dans les efforts visant à réviser le cadre de réglementation des valeurs mobilières désuet de la province, qui remontait à 1935. Comme premier président de la Commission, il a dirigé la mise sur pied et la croissance rapide de l'organisation, en s'assurant que la Commission puisse remplir efficacement son rôle qui est de protéger les investisseurs et de favoriser les marchés financiers naissants du Nouveau-Brunswick.

Sous la direction de Donne, la Commission a fait valoir son rôle et sa pertinence comme partenaire de réglementation du régime national de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Il a été établi que l'intérêt public et l'objectif d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick sont mieux servis en ayant le contrôle du processus de réglementation des valeurs mobilières.

Au nom du personnel de la Commission, je remercie Donne de sa vision et de son enthousiasme qui ont contribué à faire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ce qu'elle est aujourd'hui, et de la base solide qu'il a établie pour l'avenir.

Kenrick G. Hancox

Kenrick G. Hancox
Directeur général

NOTRE VISION

Établir au Nouveau-Brunswick des marchés financiers dynamiques et confiants.

NOTRE MANDAT

Protéger les investisseurs contre les pratiques inéquitables, inappropriées et frauduleuses; et

favoriser le caractère équitable et l'efficacité des marchés financiers, et accroître la confiance qu'ils suscitent.

NOS VALEURS

[illegible] - À titre de chef de file de la réglementation au Nouveau-Brunswick, nous souscrivons à des pratiques exemplaires et à des normes rigoureuses.

[illegible] - Nous fournissons en temps utile des services proactifs, efficaces et adaptés à nos interlocuteurs.

[illegible] - Nous faisons preuve d'équité, de transparence et de sens éthique et nous sommes responsables de chacun de nos actes.

[illegible] - Pour atteindre l'excellence, nous investissons dans les membres de notre personnel de façon à encourager l'innovation et à parfaire nos compétences, notre leadership et l'efficacité de notre travail d'équipe.

PROTECTION DES INVESTISSEURS

Protéger l'intégrité des marchés financiers en agissant pour assurer la conformité et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la Loi.

CROISSANCE DES MARCHÉS FINANCIERS

Développer des marchés financiers afin d'accroître la richesse et l'autonomie du Nouveau-Brunswick.

ÉDUCATION

Être une source réputée pour les investisseurs et en matière d'éducation et d'information concernant les marchés financiers.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Maintenir une infrastructure nous permettant d'exceller dans notre rôle de société de la Couronne et de tribunal quasi judiciaire.

Les travaux entrepris au cours de la cinquième année d'existence de la Commission portaient surtout sur la réalisation de projets qui ont des répercussions sur la province et ses citoyens, comme investisseurs et entrepreneurs. Le but principal est la protection des investisseurs, l'éducation et le développement des marchés financiers. La Commission cherche à se dépasser dans son domaine.

Le risque que comportent les pratiques des arnaqueurs établis à l'étranger qui pensent être hors de portée de la Commission est accru pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick. La Commission a affirmé, de façon énergique, son autorité au moyen de mesures d'application de la loi. Quelques cas survenus, au cours de la dernière année, comportaient un échange d'information et une coopération interterritoriales entre les organismes de réglementation à l'échelle mondiale. Les relations de la Commission avec d'autres organismes de réglementation créent le mécanisme de cette collaboration et communication mutuelles.

Le pouvoir de réglementation de la Commission à lui seul ne suffit pas. L'éducation est un des meilleurs moyens de protection contre la menace de fraude. Dans le cadre de ses efforts de sensibilisation du public, la Commission continue d'informer et d'éduquer les résidents du Nouveau-Brunswick sur cette menace. L'accent est mis davantage sur notre campagne *Investissez en toute connaissance*, le programme L'ABC de la sensibilisation à la fraude et nos activités du Mois de sensibilisation à la fraude. Les projets d'éducation, comme Apprendre les rouages financiers, le Défi Entraîne-toi à épargner et le Mois de l'éducation des investisseurs, ont été élargis afin d'accroître la sensibilisation des intervenants aux marchés financiers et aux placements en général.

La Commission est déterminée à stimuler le développement des marchés financiers de la province. Les possibilités d'entrepreneuriat au Nouveau-Brunswick sont freinées par l'absence d'une infrastructure connexe et l'accès au capital. Le plan de la Commission relatif au développement des marchés financiers comporte une approche générale à la mise en œuvre de solutions visant à résoudre ces enjeux. Le Sommet *Pleines voiles* 2008 s'inspirait des efforts du Sommet 2007. La Commission poursuit le dialogue avec les intervenants intéressés à mettre en œuvre diverses recommandations.

La Commission collabore avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, à l'échelle nationale et internationale. Elle s'adapte aux développements d'ampleur mondiale dans l'industrie des services financiers et des valeurs mobilières, et aux progrès technologiques. Depuis cinq ans, des liens étroits ont été tissés avec des organisations clés. Ils ont aidé la Commission à atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques prioritaires. Grâce à sa participation active aux activités des associations provinciales, nationales et internationales, la Commission est mise au courant des tendances, initiatives et enjeux, à mesure qu'ils se dessinent.

La Commission examine attentivement le contexte des valeurs mobilières afin de relever les questions susceptibles d'intéresser les investisseurs et les citoyens du Nouveau-Brunswick, comme l'application de la loi, l'atténuation des fraudes et le désir de développer davantage ses marchés financiers. La souplesse opérationnelle et réglementaire, la viabilité financière, les partenariats stratégiques et l'engagement envers la population du Nouveau-Brunswick contribuent à l'aptitude de la Commission à exercer son mandat.

La Commission reconnaît qu'elle n'a ni la taille ni la capacité lui permettant de « tout faire pour tous et chacun ». Elle a donc ciblé consciemment les secteurs qui sont ses points forts et dans lesquels elle peut être un chef de file et exercer une influence. Les progrès décrits dans la section Rapport sur le rendement donnent une vue d'ensemble de ces secteurs.

Je tiens à souligner le travail considérable et le dévouement du personnel de la Commission. Les connaissances et les compétences du personnel sont essentielles à la réussite des projets mis sur pied. Les membres du personnel figurent dans l'organigramme.

Le mandat de cinq ans de Donne Smith, à titre de président et chef de la direction de la Commission, prend fin le 30 juin 2009. Donne a participé activement, depuis 1987, à la réglementation des valeurs mobilières. Il a aussi joué un rôle important dans les efforts visant à réviser le cadre de réglementation des valeurs mobilières désuet de la province, qui remontait à 1935. Comme premier président de la Commission, il a dirigé la mise sur pied et la croissance rapide de l'organisation, en s'assurant que la Commission puisse remplir efficacement son rôle qui est de protéger les investisseurs et de favoriser les marchés financiers naissants du Nouveau-Brunswick.

Sous la direction de Donne, la Commission a fait valoir son rôle et sa pertinence comme partenaire de réglementation du régime national de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Il a été établi que l'intérêt public et l'objectif d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick sont mieux servis en ayant le contrôle du processus de réglementation des valeurs mobilières.

Au nom du personnel de la Commission, je remercie Donne de sa vision et de son enthousiasme qui ont contribué à faire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ce qu'elle est aujourd'hui, et de la base solide qu'il a établie pour l'avenir.

Kenrick G. Hancox

Kenrick G. Hancox
Directeur général

Protéger l'intégrité des marchés financiers en prenant des mesures pour assurer la conformité des participants et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la Loi.

APERÇU La Commission a pour objectif de protéger les investisseurs et les marchés financiers du Nouveau-Brunswick contre ceux qui représentent une menace pour l'intégrité des marchés financiers. Nous avons un régime de conformité bien en vue ainsi que des obligations d'inscription strictes, et nous réalisons régulièrement des examens de l'inscription et de la conformité. Les enquêtes, les mesures d'application de la loi et les activités d'éducation jouent un rôle important dans notre travail de protection des investisseurs.

Cette année, nous avons pris de nombreuses mesures de contrôle de la conformité et d'application de la loi qui ont donné lieu à des sanctions contre des particuliers et des personnes morales. Ces sanctions comprennent notamment des interdictions de faire le commerce de valeurs mobilières (c.-à-d. des ordonnances d'interdiction d'opérations), des pénalités financières et des frais. En mai 2008, la Commission a obtenu le pouvoir supplémentaire de prononcer des ordonnances de remise pour aider les victimes à récupérer l'argent qu'elles ont perdu à la suite d'une contravention au droit des valeurs mobilières. En novembre 2008, la Commission a rendu sa première ordonnance de remise enjoignant à un résident et à une société du Nouveau-Brunswick de rembourser 160 000 $.

Au cours de l'année financière 2008-2009, la Commission a tenu 15 audiences, elle a prononcé quatre ordonnances d'interdiction d'opérations contre neuf parties, elle a rendu cinq ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations contre 19 parties et elle a entériné cinq règlements à l'amiable. La Commission a imposé des pénalités de 683 000 $ et des frais de 64 033 $. Les pénalités sont versées dans une réserve distincte destinée à l'amélioration des marchés. En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces fonds doivent être consacrés à des initiatives qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Le directeur général a également prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations et une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'endroit de la direction dans une affaire de manquement à l'obligation de déposer des états financiers.

Les résidents du Nouveau-Brunswick continuent d'être vulnérables aux fraudes financières qui sont ourdies la plupart du temps par téléphone ou par Internet de l'extérieur de la province. Notre campagne de sensibilisation *Investissez en toute connaissance* a pour but d'éduquer les investisseurs au sujet de ce type de fraude. L'un des objectifs fondamentaux de cette campagne consiste à faire comprendre la gravité de la fraude financière au Nouveau-Brunswick. Pour un examen plus approfondi de notre campagne *Investissez en toute connaissance*, consultez le rapport sur le rendement du chapitre qui traite de nos activités d'éducation.

INSCRIPTION

L'inscription est l'un des éléments essentiels de la réglementation des valeurs mobilières. Le processus de l'inscription permet d'évaluer la réputation, la stabilité financière et les compétences de la personne qui demande à s'inscrire afin de déterminer si elle devrait être autorisée à faire des opérations ou à donner des conseils sur les valeurs mobilières. Déterminer si les auteurs d'une demande d'inscription possèdent les qualités requises est l'un des moyens que nous prenons pour protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses. En 2008-2009, 23 nouvelles sociétés de courtage et de conseils se sont inscrites, et nous avons reçu 3 280 demandes d'inscription de particuliers. En tout, 1 809 particuliers inscrits résidaient au Nouveau-Brunswick à la fin de l'année.

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre de particuliers	7 012	7 349	7 555
Nombre de sociétés	261	282	283

EXAMENS DE LA CONFORMITÉ

Il est impératif que les personnes inscrites se conduisent conformément à l'éthique et avec professionnalisme et qu'elles accordent la priorité absolue aux intérêts des investisseurs. Les principes directeurs qui régissent leur conduite sont énoncés dans la *Loi sur les valeurs mobilières* et les règles. Assurer la conformité à ces règles est donc un autre élément essentiel de la réglementation des valeurs mobilières.

Notre démarche mixte qui fait appel à une combinaison de vérifications en fonction des risques et d'examens par rotation nous aide à déterminer les personnes inscrites qui doivent faire l'objet d'un examen chaque année. Lorsqu'une personne inscrite est choisie, nous examinons ses activités et ses structures internes. Nos examens pourraient mettre à jour des accrocs importants à la conformité, comme des pratiques commerciales non conformes ou le manque de surveillance des personnes inscrites. Des examens de la conformité sont réalisés par rotation au siège social et dans des succursales choisies des personnes inscrites au Nouveau-Brunswick. Nous avons également effectué des examens annuels des états financiers vérifiés et des renseignements en matière de cautionnement et d'assurance qui ont été déposés par les personnes inscrites établies au Nouveau-Brunswick.

Notre régime de conformité nous permet aussi d'effectuer des examens sur des questions particulières. Nous avons réalisé deux examens particuliers auprès des sociétés membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) pour déterminer si certains aspects précis de leurs activités étaient conformes. Nous avons également réalisé trois examens de suivi auprès de courtiers inscrits qui exerçaient leurs activités sous le régime d'une exemption pour nous assurer qu'ils se conformaient aux modalités et conditions qui leur avaient été imposées.

Nombre de particuliers inscrits au Nouveau-Brunswick (courtage ou conseil)

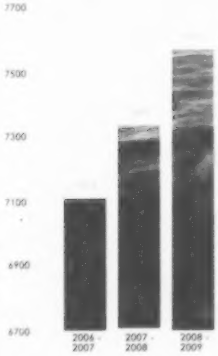

Nombre de sociétés inscrites au Nouveau-Brunswick

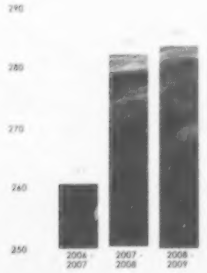

En plus de nos propres activités, nous comptons sur les organismes d'autoréglementation (OAR) pour nous aider à protéger les investisseurs. Les OAR sont des organismes non gouvernementaux qui s'occupent de réglementer divers secteurs de l'industrie des valeurs mobilières. En juin 2008, nous avons reconnu l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). L'OCRCVM est le nouvel OAR qui est issu de la fusion de l'Association des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché inc.

Nous continuons de collaborer étroitement avec les organismes d'autoréglementation afin de réaliser des examens communs. Au cours de l'année financière, nous avons pris part à deux examens de la conformité en commun avec l'ACFM. Le dossier de Legacy Associates Inc. (Legacy), une société de courtage en fonds communs de placement établie au Nouveau-Brunswick, est digne de mention. À la suite d'une série d'examens de la conformité réalisés par les membres du personnel, le dossier de Legacy a été transmis à la division de l'application de la loi en raison de son manque de conformité aux modalités et conditions qui lui avaient été imposées. Un comité d'audience de la Commission a entériné un règlement à l'amiable en vertu duquel Legacy a accepté d'être assujettie à de nombreuses conditions supplémentaires destinées à assurer sa conformité.

La Commission a participé pour la première fois à une inspection de l'ACFM avec d'autres administrations membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui reconnaissent l'ACFM à titre d'OAR. Cet examen des politiques et des procédures qui régissent la conformité, l'application de la loi et le régime financier interne de l'ACFM a été réalisé en janvier 2009. Deux examens en commun de conseillers en placements et gestionnaires de portefeuille ont également été effectués avec d'autres administrations canadiennes.

Nous avons également mis sur pied un programme d'examen de l'information continue des émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick. Ce programme a pour but d'évaluer les documents d'information continue, comme les états financiers, les rapports de gestion et les notices annuelles, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada et à la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2008-2009, nous avons réalisé trois examens de l'information continue. À l'issue de ceux-ci, nous avons demandé à un émetteur d'apporter certaines modifications ou améliorations aux documents qu'il déposera à l'avenir, en raison des lacunes que nous avons relevées. À la suite d'avoir omis de déposer ses états financiers, une ordonnance d'interdiction d'opérations a été rendu contre un émetteur assujetti. De plus, une ordonnance d'interdiction d'opérations a aussi été rendue contre la direction de cet émetteur.

ACTIVITÉS D'APPLICATION DE LA LOI

Nous exerçons des pouvoirs étendus qui nous permettent de faire enquête au sujet d'allégations de manquement à la *Loi sur les valeurs mobilières* et de rendre des ordonnances administratives pour protéger le public et pour assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Nous avons notamment le pouvoir de prononcer des ordonnances d'interdiction d'opérations, de bloquer des comptes en banque, de démettre des particuliers de leurs fonctions de dirigeants et d'administrateurs de société et de leur interdire d'agir à ce titre, d'ordonner la remise de fonds et d'exiger le paiement de pénalités administratives et des frais.

Les instances d'application de la loi se déroulent sous la direction d'un comité d'audience composé de membres de la Commission. Les intimés ci-dessous ont été convoqués en audience au cours de l'année 2008-2009.

BERRIE WHITE CAPITAL CORPORATION ET AUTRES

En août 2008, Matthew White (White), dirigeant, actionnaire et responsable de la conformité de Berrie White Capital Corporation (BWCC), a écrit à deux courtiers de fonds communs de placement inscrits du Nouveau-Brunswick afin de leur proposer une entente dans le but de permettre à un particulier non inscrit de vendre des valeurs mobilières sous le régime d'une exemption et de verser des commissions illégales à cette personne. Il a subséquemment omis de divulguer cette lettre à un enquêteur de la Commission. En janvier 2009, la Commission a entériné un règlement à l'amiable avec BWCC et White. Selon cette entente, White devait payer une pénalité administrative de 8 000 $ et des frais de 1 000 $. L'entente interdit également à BWCC et à White de se prévaloir des exemptions prévues par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pendant deux ans et quatre ans respectivement.

FIRST ALLIANCE MANAGEMENT INC. ET AUTRES

Des résidents du Nouveau-Brunswick ont fait l'objet de sollicitations de la part de First Alliance Management Inc. (First Alliance), qui a communiqué avec eux par téléphone, par courriel et par Internet pour qu'ils achètent des options sur l'or. Les investisseurs étaient invités à placer des fonds au Panama. First Alliance semblait faire partie du même groupe qu'une autre compagnie qui avait fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations de la Financial Services Commission de la Saskatchewan en février 2008. La Commission a rendu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations contre First Alliance en novembre 2008.

Protéger l'intégrité des marchés financiers en prenant des mesures pour assurer la conformité des participants et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la Loi.

APERÇU La Commission a pour objectif de protéger les investisseurs et les marchés financiers du Nouveau-Brunswick contre ceux qui représentent une menace pour l'intégrité des marchés financiers. Nous avons un régime de conformité bien en vue ainsi que des obligations d'inscription strictes, et nous réalisons régulièrement des examens de l'inscription et de la conformité. Les enquêtes, les mesures d'application de la loi et les activités d'éducation jouent un rôle important dans notre travail de protection des investisseurs.

Cette année, nous avons pris de nombreuses mesures de contrôle de la conformité et d'application de la loi qui ont donné lieu à des sanctions contre des particuliers et des personnes morales. Ces sanctions comprennent notamment des interdictions de faire le commerce de valeurs mobilières (c.-à-d. des ordonnances d'interdiction d'opérations), des pénalités financières et des frais. En mai 2008, la Commission a obtenu le pouvoir supplémentaire de prononcer des ordonnances de remise pour aider les victimes à récupérer l'argent qu'elles ont perdu à la suite d'une contravention au droit des valeurs mobilières. En novembre 2008, la Commission a rendu sa première ordonnance de remise enjoignant à un résident et à une société du Nouveau-Brunswick de rembourser 160 000 $.

Au cours de l'année financière 2008-2009, la Commission a tenu 15 audiences, elle a prononcé quatre ordonnances d'interdiction d'opérations contre neuf parties, elle a rendu cinq ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations contre 19 parties et elle a entériné cinq règlements à l'amiable. La Commission a imposé des pénalités de 683 000 $ et des frais de 64 033 $. Les pénalités sont versées dans une réserve distincte destinée à l'amélioration des marchés. En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces fonds doivent être consacrés à des initiatives qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Le directeur général a également prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations et une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'endroit de la direction dans une affaire de manquement à l'obligation de déposer des états financiers.

Les résidents du Nouveau-Brunswick continuent d'être vulnérables aux fraudes financières qui sont ourdies la plupart du temps par téléphone ou par Internet de l'extérieur de la province. Notre campagne de sensibilisation *Investissez en toute connaissance* a pour but d'éduquer les investisseurs au sujet de ce type de fraude. L'un des objectifs fondamentaux de cette campagne consiste à faire comprendre la gravité de la fraude financière au Nouveau-Brunswick. Pour un examen plus approfondi de notre campagne *Investissez en toute connaissance*, consultez le rapport sur le rendement du chapitre qui traite de nos activités d'éducation.

INSCRIPTION

L'inscription est l'un des éléments essentiels de la réglementation des valeurs mobilières. Le processus de l'inscription permet d'évaluer la réputation, la stabilité financière et les compétences de la personne qui demande à s'inscrire afin de déterminer si elle devrait être autorisée à faire des opérations ou à donner des conseils sur les valeurs mobilières. Déterminer si les auteurs d'une demande d'inscription possèdent les qualités requises est l'un des moyens que nous prenons pour protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses. En 2008-2009, 23 nouvelles sociétés de courtage et de conseils se sont inscrites, et nous avons reçu 3 280 demandes d'inscription de particuliers. En tout, 1 809 particuliers inscrits résidaient au Nouveau-Brunswick à la fin de l'année.

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre de particuliers	7 012	7 349	7 555
Nombre de sociétés	261	282	283

EXAMENS DE LA CONFORMITÉ

Il est impératif que les personnes inscrites se conduisent conformément à l'éthique et avec professionnalisme et qu'elles accordent la priorité absolue aux intérêts des investisseurs. Les principes directeurs qui régissent leur conduite sont énoncés dans la *Loi sur les valeurs mobilières* et les règles. Assurer la conformité à ces règles est donc un autre élément essentiel de la réglementation des valeurs mobilières.

Notre démarche mixte qui fait appel à une combinaison de vérifications en fonction des risques et d'examens par rotation nous aide à déterminer les personnes inscrites qui doivent faire l'objet d'un examen chaque année. Lorsqu'une personne inscrite est choisie, nous examinons ses activités et ses structures internes. Nos examens pourraient mettre à jour des accrocs importants à la conformité, comme des pratiques commerciales non conformes ou le manque de surveillance des personnes inscrites. Des examens de la conformité sont réalisés par rotation au siège social et dans des succursales choisies des personnes inscrites au Nouveau-Brunswick. Nous avons également effectué des examens annuels des états financiers vérifiés et des renseignements en matière de cautionnement et d'assurance qui ont été déposés par les personnes inscrites établies au Nouveau-Brunswick.

Notre régime de conformité nous permet aussi d'effectuer des examens sur des questions particulières. Nous avons réalisé deux examens particuliers auprès des sociétés membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) pour déterminer si certains aspects précis de leurs activités étaient conformes. Nous avons également réalisé trois examens de suivi auprès de courtiers inscrits qui exerçaient leurs activités sous le régime d'une exemption pour nous assurer qu'ils se conformaient aux modalités et conditions qui leur avaient été imposées.

Nombre de particuliers inscrits au Nouveau-Brunswick (courtage ou conseil)

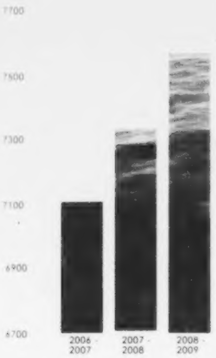

Nombre de sociétés inscrites au Nouveau-Brunswick

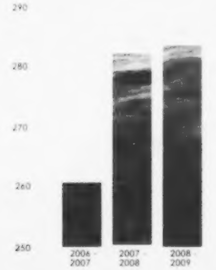

En plus de nos propres activités, nous comptons sur les organismes d'autoréglementation (OAR) pour nous aider à protéger les investisseurs. Les OAR sont des organismes non gouvernementaux qui s'occupent de réglementer divers secteurs de l'industrie des valeurs mobilières. En juin 2008, nous avons reconnu l'Organisme canadien de reglémentation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). L'OCRCVM est le nouvel OAR qui est issu de la fusion de l'Association des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché inc.

Nous continuons de collaborer étroitement avec les organismes d'autoréglementation afin de réaliser des examens communs. Au cours de l'année financière, nous avons pris part à deux examens de la conformité en commun avec l'ACFM. Le dossier de Legacy Associates Inc. (Legacy), une société de courtage en fonds communs de placement établie au Nouveau-Brunswick, est digne de mention. À la suite d'une série d'examens de la conformité réalisés par les membres du personnel, le dossier de Legacy a été transmis à la division de l'application de la loi en raison de son manque de conformité aux modalités et conditions qui lui avaient été imposées. Un comité d'audience de la Commission a entériné un règlement à l'amiable en vertu duquel Legacy a accepté d'être assujettie à de nombreuses conditions supplémentaires destinées à assurer sa conformité.

La Commission a participé pour la première fois à une inspection de l'ACFM avec d'autres administrations membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui reconnaissent l'ACFM à titre d'OAR. Cet examen des politiques et des procédures qui régissent la conformité, l'application de la loi et le régime financier interne de l'ACFM a été réalisé en janvier 2009. Deux examens en commun de conseillers en placements et gestionnaires de portefeuille ont également été effectués avec d'autres administrations canadiennes.

Nous avons également mis sur pied un programme d'examen de l'information continue des émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick. Ce programme a pour but d'évaluer les documents d'information continue, comme les états financiers, les rapports de gestion et les notices annuelles, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada et à la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2008-2009, nous avons réalisé trois examens de l'information continue. À l'issue de ceux-ci, nous avons demandé à un émetteur d'apporter certaines modifications ou améliorations aux documents qu'il déposera à l'avenir, en raison des lacunes que nous avons relevées. À la suite d'avoir omis de déposer ses états financiers, une ordonnance d'interdiction d'opérations a été rendu contre un émetteur assujetti. De plus, une ordonnance d'interdiction d'opérations a aussi été rendue contre la direction de cet émetteur.

ACTIVITÉS D'APPLICATION DE LA LOI

Nous exerçons des pouvoirs étendus qui nous permettent de faire enquête au sujet d'allégations de manquement à la *Loi sur les valeurs mobilières* et de rendre des ordonnances administratives pour protéger le public et pour assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Nous avons notamment le pouvoir de prononcer des ordonnances d'interdiction d'opérations, de bloquer des comptes en banque, de démettre des particuliers de leurs fonctions de dirigeants et d'administrateurs de société et de leur interdire d'agir à ce titre, d'ordonner la remise de fonds et d'exiger le paiement de pénalités administratives et des frais.

Les instances d'application de la loi se déroulent sous la direction d'un comité d'audience composé de membres de la Commission. Les intimés ci-dessous ont été convoqués en audience au cours de l'année 2008-2009.

En août 2008, Matthew White (White), dirigeant, actionnaire et responsable de la conformité de Berrie White Capital Corporation (BWCC), a écrit à deux courtiers de fonds communs de placement inscrits du Nouveau-Brunswick afin de leur proposer une entente dans le but de permettre à un particulier non inscrit de vendre des valeurs mobilières sous le régime d'une exemption et de verser des commissions illégales à cette personne. Il a subséquemment omis de divulguer cette lettre à un enquêteur de la Commission. En janvier 2009, la Commission a entériné un règlement à l'amiable avec BWCC et White. Selon cette entente, White devait payer une pénalité administrative de 8 000 $ et des frais de 1 000 $. L'entente interdit également à BWCC et à White de se prévaloir des exemptions prévues par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pendant deux ans et quatre ans respectivement.

Des résidents du Nouveau-Brunswick ont fait l'objet de sollicitations de la part de First Alliance Management Inc. (First Alliance), qui a communiqué avec eux par téléphone, par courriel et par Internet pour qu'ils achètent des options sur l'or. Les investisseurs étaient invités à virer des fonds au Panama. First Alliance semblait faire partie du même groupe qu'une autre compagnie qui avait fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations de la Financial Services Commission de la Saskatchewan en février 2008. La Commission a rendu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations contre First Alliance en novembre 2008.

FIRST GLOBAL VENTURES S.A. ET AUTRES

First Global Ventures (FGV) était une personne morale établie au Panama qui faisait affaire par l'entremise de deux particuliers de l'Ontario, Al Grossman et Al Shuman. FGV semblait prendre pour cibles les personnes qui avaient investi dans une autre société qui avait précédemment fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations au Nouveau-Brunswick. La Commission a imposé des pénalités totales de 225 000 $ ainsi que le paiement des frais de 23 033 $ aux intimés dans cette affaire à l'issue d'une série d'audiences qui ont eu lieu en 2007 et 2008.

GOLDPOINT RESOURCES CORPORATION ET AUTRES

Goldpoint Resources Corporation (Goldpoint) aurait sollicité des résidents du Nouveau-Brunswick pour qu'ils investissent dans une prétendue mine d'or en Afrique de l'Ouest. Goldpoint se serait servie d'un site Web en grande partie copié sur celui d'une autre personne morale. Les intimés n'étaient pas inscrits, et ils n'ont déposé aucun document à la Commission. Une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations a été rendue contre Goldpoint en mai 2008, et elle a été prorogée en juin 2008. L'ordonnance temporaire demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans cette affaire.

ROBERT LANE

Robert Lane (Lane) était président de Wealth Pools Inc., d'Orlando, en Floride. Il a mis sur pied une opération de placement de type pyramidal qui a impliqué plus de 70 000 personnes dans au-delà de 60 pays. Ses activités au Nouveau-Brunswick ont commencé lorsqu'un résident de la province a répondu à un courriel qui faisait la promotion de son stratagème. Celui-ci s'est répandu comme une traînée de poudre, parce qu'il promettait un rendement élevé à vie. Au moins 109 résidents du Nouveau-Brunswick ont investi plus de 440 000 $ dans Wealth Pools Inc. En août 2008, la Commission a imposé une pénalité administrative de 160 000 $ à Lane, et elle lui a interdit en permanence d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

LEGACY ASSOCIATES INC.

Legacy Associates Inc. (Legacy) est une société de courtage en fonds communs de placement du Nouveau-Brunswick. Elle a fait l'objet de plusieurs examens de la conformité qui ont mis à jour de nombreuses dérogations à la réglementation. Dans le cadre d'un règlement à l'amiable entériné par la Commission en novembre 2008, Legacy a accepté d'être assujettie à certaines modalités et conditions visant à assurer sa conformité à la réglementation. Legacy a accepté de payer une pénalité administrative de 15 000 $ et des frais de 5 000 $.

LOCATE TECHNOLOGIES INC., TUBTRON CONTROLS CORP., 706166 ALBERTA LTD. ET LORNE DREVER

Des actions de Locate Technologies Inc. (Locate) et de Tubtron Controls Corp. (Tubtron) d'une valeur de plus d'un million de dollars ont été vendues à des résidents du Nouveau-Brunswick entre 2004 et 2006, en violation flagrante d'une ordonnance rendue en 2004 par la Cour du Banc de la Reine. Les investisseurs ont été invités à libeller leur chèque pour l'achat d'actions à l'ordre d'une société autre que Locate ou Tubtron, et les fonds n'ont pas été virés pour concrétiser l'achat des actions. De nombreux investisseurs n'ont pas reçu de certificats d'actions en contrepartie de leurs placements. Un règlement à l'amiable avec ces intimés, qui a été entériné par la Commission en août 2008, a donné la possibilité aux investisseurs de se faire rembourser leur argent s'ils le désiraient. Aux termes de l'entente, ces quatre intimés de l'Alberta font l'objet d'une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, et ils ont reçu l'ordre de payer en tout 225 000 $ en pénalités administratives et en frais.

HARRY NILES ET BRADLEY CORPORATE SERVICES LTD.

Deux intimés du Nouveau-Brunswick, Harry Niles (Niles) et Bradley Corporate Services (BCS), ont fait la promotion de placements dans les actions de Locate et de Tubtron. Dans le cadre d'un règlement à l'amiable qui a été entériné par la Commission en novembre 2008, ils ont tous deux avoué des contraventions graves et répétées à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine qui leur enjoignait de ne pas effectuer d'opérations sur les actions de Locate ou Tubtron. Aux termes de l'entente, Niles et BCS font l'objet d'une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, et ils ont reçu l'ordre de verser en tout 60 000 $ en pénalités administratives, de payer des frais de 5 000 $ et de remettre la somme de 160 000 $. Ce règlement à l'amiable a donné l'occasion à la Commission de prononcer pour la première fois une ordonnance de remise.

MICHAEL CODY ET DONALD NASON

Deux intimés du Nouveau-Brunswick, Michael Cody (Cody) et Donald Nason (Nason), ont également fait la promotion de placements dans les actions de Locate et de Tubtron. En janvier 2009, Cody et Nason qui faisaient l'objet d'une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick ont signé un exposé conjoint des faits dans lequel ils ont admis avoir contrevenu à la *Loi sur les valeurs mobilières* à l'égard des placements dans les actions de Locate et de Tubtron. L'audience en vue de l'imposition des sanctions aux intimés Cody et Nason n'avait pas encore eu lieu à la fin de l'année financière 2008-2009.

« Les ordonnances réciproques sont un moyen pour les membres du personnel d'agir rapidement lorsqu'une autre autorité a déjà pris des mesures et lorsqu'il y a un risque pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick. »

WAYNE MALLETT

En janvier 2009, la Commission a rendu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur consentement à l'endroit de Wayne Mallett (Mallett), laquelle interdit à celui-ci de se prévaloir de certaines exemptions prévues par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick jusqu'à nouvel ordre de la Commission. Les membres du personnel chargés de l'application de la loi ont allégué que Mallett a fait de fausses représentations aux enquêteurs. Aucune audience n'a encore eu lieu dans cette affaire puisque les membres du personnel continuent leur enquête.

SANG PARK

Au cours de 2007, Sang Park (Park) a fait la promotion et la vente de valeurs mobilières offertes par Walton International Inc. à des résidents du Nouveau-Brunswick. Il n'a pas pris les précautions nécessaires pour s'assurer que les personnes qui investissaient ou qui envisageaient d'investir dans les valeurs mobilières dont il faisait la promotion étaient véritablement des investisseurs qualifiés. Dans un cas, il a contrefait une signature pour accuser réception d'une notice d'offre. La Commission a entériné un règlement à l'amiable avec Park en août 2008, selon lequel il a accepté de payer une pénalité administrative de 15 000 $ et des frais de 3 000 $ et de faire l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick pendant dix ans.

STRATEGIC ENERGY PARTNERS ET AUTRES

En 2008 et au début de 2009, un résident du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de sollicitations de la part d'une société appelée Strategic Energy Partners (SEP). SEP semblait être établie à Genève, en Suisse. SEP n'était pas inscrite à la Commission, elle n'avait pas déposé de prospectus et elle n'avait pas tenté de le faire. L'enquête a révélé que le site Web de SEP, qui servait d'outil de commercialisation, contenait très peu d'information et paraissait avoir été calqué en grande partie du site Web d'une autre société. SEP n'a pas répondu aux demandes de renseignements que lui ont adressées les membres du personnel. La Commission a rendu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations contre SEP en février 2009.

ORDONNANCES RÉCIPROQUES

Les ordonnances réciproques sont un moyen pour les membres du personnel d'agir rapidement lorsqu'une autre autorité a déjà pris des mesures et lorsqu'il y a un risque pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick. En 2008-2009, la Commission a rendu quatre ordonnances réciproques pour donner effet à des ordonnances déjà prononcées par d'autres autorités canadiennes à l'égard de 19 parties. Cinq ordonnances rendues par la Commission ont par la suite donné lieu à des ordonnances réciproques dans d'autres ressorts, y compris en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba.

AD CAPITAL U.S. INC. ET ADCAPITAL INDUSTRIES INC.

Adcapital Industries Inc., établie à Vancouver, en Colombie-Britannique, et AD Capital U.S. Inc., établie au Nevada, ont sollicité des particuliers par téléphone afin qu'ils investissent dans une technologie qui était censée réduire les émissions des véhicules automobiles. Ces démarches ont été effectuées sans prospectus et sans inscription. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en se fondant sur une ordonnance semblable prononcée par la British Columbia Securities Commission en juillet 2008.

GLOBAL ENERGY GROUP LTD. ET AUTRES

Des résidents du Nouveau-Brunswick ont fait l'objet de sollicitations téléphoniques les invitant à acheter des valeurs mobilières d'une société de forage de puits de pétrole établie au Kentucky, dont Global Energy Group Ltd. (Global) faisait la promotion dans ce qui paraissait être des bureaux de vente sous pression qui se trouvaient en Ontario. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en août 2008 contre Global, pour donner suite à une ordonnance semblable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

GLOBAL PETROLEUM STRATEGIES LLC

Global Petroleum Strategies LLC (Global Petroleum) a sollicité des investisseurs dans une prétendue entreprise de technologie pétrolière partout au Canada. Global Petroleum a d'abord fait l'objet d'une enquête de l'Alberta Securities Commission, et celle-ci a signalé aux membres du personnel que des investisseurs du Nouveau-Brunswick étaient en cause. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en août 2008, pour donner effet à une ordonnance semblable en Alberta.

MALSBURY INVESTMENT CORPORATION ET AUTRES

Malsbury Investment Corporation (Malsbury) a sollicité des placements pour mettre en valeur des terrains dans la région de Fort McMurray, y compris auprès de résidents du Nouveau-Brunswick. Malsbury n'a jamais été inscrite pour effectuer des opérations sur valeurs mobilières et elle n'a jamais déposé de prospectus ni tenté de le faire. En août 2008, la Commission a rendu une ordonnance réciproque interdisant à cette personne morale d'exercer ses activités dans les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, après que l'Alberta Securities Commission eut prononcé une ordonnance similaire.

FIRST GLOBAL VENTURES S.A. ET AUTRES

First Global Ventures (FGV) était une personne morale établie au Panama qui faisait affaire par l'entremise de deux particuliers de l'Ontario, Al Grossman et Al Shuman. FGV semblait prendre pour cibles les personnes qui avaient investi dans une autre société qui avait précédemment fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations au Nouveau-Brunswick. La Commission a imposé des pénalités totales de 225 000 $ ainsi que le paiement des frais de 23 033 $ aux intimés dans cette affaire à l'issue d'une série d'audiences qui ont eu lieu en 2007 et 2008.

GOLDPOINT RESOURCES CORPORATION ET AUTRES

Goldpoint Resources Corporation (Goldpoint) aurait sollicité des résidents du Nouveau-Brunswick pour qu'ils investissent dans une prétendue mine d'or en Afrique de l'Ouest. Goldpoint se serait servie d'un site Web en grande partie copié sur celui d'une autre personne morale. Les intimés n'étaient pas inscrits, et ils n'ont déposé aucun document à la Commission. Une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations a été rendue contre Goldpoint en mai 2008, et elle a été prorogée en juin 2008. L'ordonnance temporaire demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans cette affaire.

ROBERT LANE

Robert Lane (Lane) était président de Wealth Pools Inc., d'Orlando, en Floride. Il a mis sur pied une opération de placement de type pyramidal qui a impliqué plus de 70 000 personnes dans au-delà de 60 pays. Ses activités au Nouveau-Brunswick ont commencé lorsqu'un résident de la province a répondu à un courriel qui faisait la promotion de son stratagème. Celui-ci s'est répandu comme une traînée de poudre, parce qu'il promettait un rendement élevé à vie. Au moins 109 résidents du Nouveau-Brunswick ont investi plus de 440 000 $ dans Wealth Pools Inc. En août 2008, la Commission a imposé une pénalité administrative de 160 000 $ à Lane, et elle lui a interdit en permanence d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

LEGACY ASSOCIATES INC.

Legacy Associates Inc. (Legacy) est une société de courtage en fonds communs de placement du Nouveau-Brunswick. Elle a fait l'objet de plusieurs examens de la conformité qui ont mis à jour de nombreuses dérogations à la réglementation. Dans le cadre d'un règlement à l'amiable entériné par la Commission en novembre 2008, Legacy a accepté d'être assujettie à certaines modalités et conditions visant à assurer sa conformité à la réglementation. Legacy a accepté de payer une pénalité administrative de 15 000 $ et des frais de 5 000 $.

LOCATE TECHNOLOGIES INC., TUBTRON [illegible]

Des actions de Locate Technologies Inc. (Locate) et de Tubtron Controls Corp. (Tubtron) d'une valeur de plus d'un million de dollars ont été vendues à des résidents du Nouveau-Brunswick entre 2004 et 2006, en violation flagrante d'une ordonnance rendue en 2004 par la Cour du Banc de la Reine. Les investisseurs ont été invités à libeller leur chèque pour l'achat d'actions à l'ordre d'une société autre que Locate ou Tubtron, et les fonds n'ont pas été virés pour concrétiser l'achat des actions. De nombreux investisseurs n'ont pas reçu de certificats d'actions en contrepartie de leurs placements. Un règlement à l'amiable avec ces intimés, qui a été entériné par la Commission en août 2008, a donné la possibilité aux investisseurs de se faire rembourser leur argent s'ils le désiraient. Aux termes de l'entente, ces quatre intimés de l'Alberta font l'objet d'une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, et ils ont reçu l'ordre de payer en tout 225 000 $ en pénalités administratives et en frais.

HARRY NILES ET BRADLEY CORPORATE SERVICES LTD.

Deux intimés du Nouveau-Brunswick, Harry Niles (Niles) et Bradley Corporate Services (BCS), ont fait la promotion de placements dans les actions de Locate et de Tubtron. Dans le cadre d'un règlement à l'amiable qui a été entériné par la Commission en novembre 2008, ils ont tous deux avoué des contraventions graves et répétées à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine qui leur enjoignait de ne pas effectuer d'opérations sur les actions de Locate ou Tubtron. Aux termes de l'entente, Niles et BCS font l'objet d'une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, et ils ont reçu l'ordre de verser en tout 60 000 $ en pénalités administratives, de payer des frais de 5 000 $ et de remettre la somme de 160 000 $. Ce règlement à l'amiable a donné l'occasion à la Commission de prononcer pour la première fois une ordonnance de remise.

MICHAEL CODY ET DONALD NASON

Deux intimés du Nouveau-Brunswick, Michael Cody (Cody) et Donald Nason (Nason), ont également fait la promotion de placements dans les actions de Locate et de Tubtron. En janvier 2009, Cody et Nason qui faisaient l'objet d'une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur les marchés financiers du Nouveau-Brunswick ont signé un exposé conjoint des faits dans lequel ils ont admis avoir contrevenu à la *Loi sur les valeurs mobilières* à l'égard des placements dans les actions de Locate et de Tubtron. L'audience en vue de l'imposition des sanctions aux intimés Cody et Nason n'avait pas encore eu lieu à la fin de l'année financière 2008-2009.

WAYNE MALLETT

En janvier 2009, la Commission a rendu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur consentement à l'endroit de Wayne Mallett (Mallett), laquelle interdit à celui-ci de se prévaloir de certaines exemptions prévues par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick jusqu'à nouvel ordre de la Commission. Les membres du personnel chargés de l'application de la loi ont allégué que Mallett a fait de fausses représentations aux enquêteurs. Aucune audience n'a encore eu lieu dans cette affaire puisque les membres du personnel continuent leur enquête.

SANG PARK

Au cours de 2007, Sang Park (Park) a fait la promotion et la vente de valeurs mobilières offertes par Walton International Inc. à des résidents du Nouveau-Brunswick. Il n'a pas pris les précautions nécessaires pour s'assurer que les personnes qui investissaient ou qui envisageaient d'investir dans les valeurs mobilières dont il faisait la promotion étaient véritablement des investisseurs qualifiés. Dans un cas, il a contrefait une signature pour accuser réception d'une notice d'offre. La Commission a entériné un règlement à l'amiable avec Park en août 2008, selon lequel il a accepté de payer une pénalité administrative de 15 000 $ et des frais de 3 000 $ et de faire l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick pendant dix ans.

STRATEGIC ENERGY PARTNERS ET AUTRES

En 2008 et au début de 2009, un résident du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de sollicitations de la part d'une société appelée Strategic Energy Partners (SEP). SEP semblait être établie à Genève, en Suisse. SEP n'était pas inscrite à la Commission, elle n'avait pas déposé de prospectus et elle n'avait pas tenté de le faire. L'enquête a révélé que le site Web de SEP, qui servait d'outil de commercialisation, contenait très peu d'information et paraissait avoir été calqué en grande partie du site Web d'une autre société. SEP n'a pas répondu aux demandes de renseignements que lui ont adressées les membres du personnel. La Commission a rendu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations contre SEP en février 2009.

ORDONNANCES RÉCIPROQUES

Les ordonnances réciproques sont un moyen pour les membres du personnel d'agir rapidement lorsqu'une autre autorité a déjà pris des mesures et lorsqu'il y a un risque pour les investisseurs du Nouveau-Brunswick. En 2008-2009, la Commission a rendu quatre ordonnances réciproques pour donner effet à des ordonnances déjà prononcées par d'autres autorités canadiennes à l'égard de 19 parties. Cinq ordonnances rendues par la Commission ont par la suite donné lieu à des ordonnances réciproques dans d'autres ressorts, y compris en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba.

ADCAPITAL INDUSTRIES INC. ET AD CAPITAL U.S. INC.

Adcapital Industries Inc., établie à Vancouver, en Colombie-Britannique, et AD Capital U.S. Inc., établie au Nevada, ont sollicité des particuliers par téléphone afin qu'ils investissent dans une technologie qui était censée réduire les émissions des véhicules automobiles. Ces démarches ont été effectuées sans prospectus et sans inscription. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en se fondant sur une ordonnance semblable prononcée par la British Columbia Securities Commission en juillet 2008.

GLOBAL ENERGY GROUP LTD. ET AUTRES

Des résidents du Nouveau-Brunswick ont fait l'objet de sollicitations téléphoniques les invitant à acheter des valeurs mobilières d'une société de forage de puits de pétrole établie au Kentucky, dont Global Energy Group Ltd. (Global) faisait la promotion dans ce qui paraissait être des bureaux de vente sous pression qui se trouvaient en Ontario. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en août 2008 contre Global, pour donner suite à une ordonnance semblable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

GLOBAL PETROLEUM STRATEGIES LLC

Global Petroleum Strategies LLC (Global Petroleum) a sollicité des investisseurs dans une prétendue entreprise de technologie pétrolière partout au Canada. Global Petroleum a d'abord fait l'objet d'une enquête de l'Alberta Securities Commission, et celle-ci a signalé aux membres du personnel que des investisseurs du Nouveau-Brunswick étaient en cause. La Commission a rendu une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations en août 2008, pour donner effet à une ordonnance semblable en Alberta.

MALSBURY INVESTMENT CORPORATION ET AUTRES

Malsbury Investment Corporation (Malsbury) a sollicité des placements pour mettre en valeur des terrains dans la région de Fort McMurray, y compris auprès de résidents du Nouveau-Brunswick. Malsbury n'a jamais été inscrite pour effectuer des opérations sur valeurs mobilières et elle n'a jamais déposé de prospectus ni tenté de le faire. En août 2008, la Commission a rendu une ordonnance réciproque interdisant à cette personne morale d'exercer ses activités dans les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, après que l'Alberta Securities Commission eut prononcé une ordonnance similaire.

Développer les marchés financiers pour assurer la prospérité et l'autonomie du Nouveau-Brunswick.

APERÇU Notre travail à l'égard des marchés financiers a pour objectif global d'assurer la prospérité et l'autonomie du Nouveau-Brunswick. Nous savons qu'il faut mobiliser de nombreux intervenants pour faire progresser l'économie du Nouveau-Brunswick en continuant à bâtir l'infrastructure de nos marchés financiers. Nous avons joué un rôle de premier plan auprès des intervenants dans le but de mettre en œuvre des plans d'actions pour favoriser cette croissance. Nos efforts conjugués continuent d'avoir une influence positive sur la culture d'entreprise au Nouveau-Brunswick.

Au cours d'une période d'incertitude comme celle que nous connaissons, les initiatives qui facilitent l'accès aux capitaux, tant humains que financiers, deviennent des facteurs de succès importants pour les marchés financiers de notre province. Le présent chapitre traite d'une série d'activités choisies qui ont été réalisées au cours de l'année dernière grâce à notre détermination et à notre passion collectives.

INITIATIVE *PLEINES VOILES*[MC] POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

L'initiative *Pleines voiles* de la Commission vise à favoriser la croissance des marchés financiers. Les efforts qui y sont consacrés constituent un élément essentiel du mandat de la Commission.

Le Sommet *Pleines voiles* demeure l'une des pierres angulaires de notre travail dans ce domaine. Il s'agit d'une activité qui permet aux entrepreneurs, aux experts des marchés financiers et aux autres intervenants importants de se rencontrer pour discuter, pour apprendre et pour planifier des améliorations aux marchés financiers de notre province.

Le Sommet *Pleines voiles* 2008

Le Sommet *Pleines voiles* 2008, qui a eu lieu en avril à Saint John, a attiré environ 120 participants qui, sur une période de deux jours, ont formulé des recommandations dans le but d'aider à faire croître et à faire progresser les marchés financiers de la province.

Voici leurs recommandations :

1. Inciter les investisseurs institutionnels et les grandes sociétés du Canada atlantique à élaborer une politique d'investissement dans le marché régional du capital de risque.
2. Se servir du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick pour mobiliser les placements des épargnants dans les petites entreprises de la province.
3. Concevoir des programmes pédagogiques pour les élèves de la maternelle à la douzième année afin de leur inculquer l'esprit d'entreprise.
4. Créer un site Web de réseautage social afin de mettre les entrepreneurs en rapport avec les bailleurs de fonds.
5. Mettre sur pied des projets qui sont propices à la formation de partenariats régionaux.
6. Améliorer la commercialisation dans le milieu universitaire et dans les grandes entreprises.
7. Mettre réellement en rapport les entrepreneurs débutants et les mentors au moyen d'un programme de mentorat.
8. Stimuler les sources de capital de risque en étoffant les programmes actuels (y compris le programme de fonds de capital de risque de travailleurs).
9. Rétablir un service aérien direct vers une grande ville-centre des États-Unis.
10. Encourager un plus grand nombre d'entreprises en démarrage du secteur de la technologie, de l'information et des communications (TIC) à se servir de l'incubateur technologique PropelICT.
11. Créer, chez les employeurs de la province, un climat propice à l'innovation et à l'adaptation de la main-d'œuvre par la formation permanente.

L'évolution des idées formulées à l'occasion de *Pleines voiles* 2008 a fait l'objet d'un rapport semestriel qui a été rendu public en octobre 2008, et une mise à jour sur l'évolution des idées et des recommandations mises de l'avant dans le cadre des sommets *Pleines voiles* 2007 et 2008 a été publiée en avril 2009.

Les participants, les intervenants et les autres intéressés ont montré à quel point ils sont déterminés à accroître la prospérité du Nouveau-Brunswick. Voici certaines recommandations formulées au cours des sommets *Pleines voiles* :

SITE WEB DE RÉSEAUTAGE SOCIAL POUR LES ENTREPRENEURS

La création du portail *www.mynexia.com* a été annoncée au cours de *Pleines voiles* 2008, et le site a été officiellement lancé lors du Forum d'innovation du Conseil national de recherches en octobre 2008. Les fonctions du site Web, qui avaient été demandées par le milieu des entrepreneurs, ont été activées pour tous les utilisateurs lors du lancement. Le site continue d'évoluer, comme en témoigne le lancement de la version 2.0 au début de 2009. La visibilité du site augmente sans cesse au fur et à mesure qu'il est étoffé pour répondre aux exigences des entrepreneurs et des fournisseurs de services. Au début de 2009, six ministères et organismes non gouvernementaux faisaient la promotion de mynexia. Le site a reçu des visiteurs de 17 pays différents, et il a permis à des Néo-Brunswickois d'établir des relations susceptibles d'aider leur entreprise.

« Nos efforts conjugués continuent d'avoir une influence positive sur la culture d'entreprise au Nouveau-Brunswick. »

PROGRAMME DE MENTORAT

Au cours de *Pleines voiles* 2008, le Wallace McCain Institute a annoncé la mise sur pied de son programme de cohortes et a présenté les 15 premiers participants à celui-ci. Ce programme vise à fournir de l'encadrement et du mentorat par des entrepreneurs expérimentés. Par ailleurs, 21inc, une organisation du Nouveau-Brunswick qui a été mise sur pied pour former les leaders de demain, est sur le point de lancer son propre programme de mentorat. Ce programme mettra en rapport de jeunes leaders et des chefs de file chevronnés et fournira à tous les participants de la formation sur le mentorat et sur les avantages d'une relation de mentor.

PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE À LA DOUZIÈME ANNÉE

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Wallace McCain Institute, appuie l'utilisation, dans le secteur anglophone du réseau scolaire de la province, du modèle pédagogique d'éducation entrepreneuriale qui a été élaboré par l'école régionale de Saint-André. Ce modèle a pour but d'inculquer une culture d'apprentissage autonome aux enfants en bas âge et de les sensibiliser à l'entreprenariat. L'esprit d'entreprise est bien intégré au programme, grâce à l'exploitation d'une entreprise scolaire qui fait appel à la participation des élèves de tous les niveaux et qui touche toutes les matières. En arts, par exemple, les enfants conçoivent et fabriquent des affiches publicitaires. En mathématiques, ils s'initient au contrôle de la qualité en mesurant la taille du produit fini. En outre, pendant tout le processus, les élèves les plus vieux servent de mentors aux plus jeunes.

Changements recommandés au régime fiscal du Nouveau-Brunswick

Au cours du printemps 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public un document de travail sur le régime fiscal de la province. En août 2008, nous avons répondu à sa demande de commentaires en présentant le Mémoire au Comité spécial de l'examen de la fiscalité : *Réponse au Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*. Notre réponse faisait ressortir les réactions des intervenants sur les marchés financiers. Nous avons recommandé que le gouvernement continue d'offrir et de bonifier un certain nombre d'incitatifs fiscaux qui sont réputés aider les marchés financiers, notamment le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) et les crédits d'impôt à l'investissement dans les fonds de capital de risque de travailleurs (FCRT).

Avec la collaboration du Wallace McCain Institute et du Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, nous avons pris l'initiative de conseiller au ministère des Finances du Nouveau-Brunswick d'apporter des changements au CIIPE. Les programmes de cette nature sont essentiels à l'expansion des entreprises en début de croissance dans les provinces qui ont un accès limité aux marchés financiers, comme le Nouveau-Brunswick.

Bon nombre des modifications que nous avons proposé d'apporter au programme du CIIPE ont été reprises dans le budget provincial de mars 2009. Ces changements comprennent l'augmentation de l'investissement maximal donnant droit au crédit d'impôt, qui est passé de 80 000 $ à 250 000 $. On prévoit que des modifications visant à permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à un projet d'investissement seront expliquées de façon plus approfondie au cours de l'été 2009.

Dans le cadre du budget 2009, il a également été annoncé que le taux du crédit d'impôt applicable aux placements dans des FCRT augmentait sur le champ de 15 % à 20 % et que l'investissement maximum donnant droit au crédit d'impôt à l'investissement dans un FCRT doublait, passant de 5 000 $ à 10 000 $. Stimuler l'accès au capital de risque en bonifiant les programmes existants, y compris les FCRT, est l'une des mesures qui ont été proposées dans le cadre du Sommet *Pleines voiles* 2008.

Rapport sur les fonds de capital d'appoint

Afin de donner suite aux recommandations formulées au cours de *Pleines voiles* 2007 et après avoir étudié les tendances et les nouvelles façons de procéder pour avoir accès aux capitaux, nous avons commandé une étude globale de la situation des fonds de capital d'appoint et de coinvestissement au cours de l'été 2008. Les fonds de coinvestissement investissent de concert avec des réseaux d'investisseurs

APERÇU Notre travail à l'égard des marchés financiers a pour objectif global d'assurer la prospérité et l'autonomie du Nouveau-Brunswick. Nous savons qu'il faut mobiliser de nombreux intervenants pour faire progresser l'économie du Nouveau-Brunswick en continuant à bâtir l'infrastructure de nos marchés financiers. Nous avons joué un rôle de premier plan auprès des intervenants dans le but de mettre en œuvre des plans d'actions pour favoriser cette croissance. Nos efforts conjugués continuent d'avoir une influence positive sur la culture d'entreprise au Nouveau-Brunswick.

Au cours d'une période d'incertitude comme celle que nous connaissons, les initiatives qui facilitent l'accès aux capitaux, tant humains que financiers, deviennent des facteurs de succès importants pour les marchés financiers de notre province. Le présent chapitre traite d'une série d'activités choisies qui ont été réalisées au cours de l'année dernière grâce à notre détermination et à notre passion collectives.

INITIATIVE *PLEINES VOILES*MC POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

L'initiative *Pleines voiles* de la Commission vise à favoriser la croissance des marchés financiers. Les efforts qui y sont consacrés constituent un élément essentiel du mandat de la Commission.

Le Sommet *Pleines voiles* demeure l'une des pierres angulaires de notre travail dans ce domaine. Il s'agit d'une activité qui permet aux entrepreneurs, aux experts des marchés financiers et aux autres intervenants importants de se rencontrer pour discuter, pour apprendre et pour planifier des améliorations aux marchés financiers de notre province.

Le Sommet *Pleines voiles* 2008

Le Sommet *Pleines voiles* 2008, qui a eu lieu en avril à Saint John, a attiré environ 120 participants qui, sur une période de deux jours, ont formulé des recommandations dans le but d'aider à faire croître et à faire progresser les marchés financiers de la province.

Voici leurs recommandations :

1. Inciter les investisseurs institutionnels et les grandes sociétés du Canada atlantique à élaborer une politique d'investissement dans le marché régional du capital de risque.
2. Se servir du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick pour mobiliser les placements des épargnants dans les petites entreprises de la province.
3. Concevoir des programmes pédagogiques pour les élèves de la maternelle à la douzième année afin de leur inculquer l'esprit d'entreprise.
4. Créer un site Web de réseautage social afin de mettre les entrepreneurs en rapport avec les bailleurs de fonds.
5. Mettre sur pied des projets qui sont propices à la formation de partenariats régionaux.
6. Améliorer la commercialisation dans le milieu universitaire et dans les grandes entreprises.
7. Mettre réellement en rapport les entrepreneurs débutants et les mentors au moyen d'un programme de mentorat.
8. Stimuler les sources de capital de risque en étoffant les programmes actuels (y compris le programme de fonds de capital de risque de travailleurs).
9. Rétablir un service aérien direct vers une grande ville-centre des États-Unis.
10. Encourager un plus grand nombre d'entreprises en démarrage du secteur de la technologie, de l'information et des communications (TIC) à se servir de l'incubateur technologique PropelICT.
11. Créer, chez les employeurs de la province, un climat propice à l'innovation et à l'adaptation de la main-d'œuvre par la formation permanente.

L'évolution des idées formulées à l'occasion de *Pleines voiles* 2008 a fait l'objet d'un rapport semestriel qui a été rendu public en octobre 2008, et une mise à jour sur l'évolution des idées et des recommandations mises de l'avant dans le cadre des sommets *Pleines voiles* 2007 et 2008 a été publiée en avril 2009.

Les participants, les intervenants et les autres intéressés ont montré à quel point ils sont déterminés à accroître la prospérité du Nouveau-Brunswick. Voici certaines recommandations formulées au cours des sommets *Pleines voiles* :

La création du portail *www.mynexia.com* a été annoncée au cours de *Pleines voiles* 2008, et le site a été officiellement lancé lors du Forum d'innovation du Conseil national de recherches en octobre 2008. Les fonctions du site Web, qui avaient été demandées par le milieu des entrepreneurs, ont été activées pour tous les utilisateurs lors du lancement. Le site continue d'évoluer, comme en témoigne le lancement de la version 2.0 au début de 2009. La visibilité du site augmente sans cesse au fur et à mesure qu'il est étoffé pour répondre aux exigences des entrepreneurs et des fournisseurs de services. Au début de 2009, six ministères et organismes non gouvernementaux faisaient la promotion de mynexia. Le site a reçu des visiteurs de 17 pays différents, et il a permis à des Néo-Brunswickois d'établir des relations susceptibles d'aider leur entreprise.

Au cours de *Pleines voiles* 2008, le Wallace McCain Institute a annoncé la mise sur pied de son programme de cohortes et a présenté les 15 premiers participants à celui-ci. Ce programme vise à fournir de l'encadrement et du mentorat par des entrepreneurs expérimentés. Par ailleurs, 21inc., une organisation du Nouveau-Brunswick qui a été mise sur pied pour former les leaders de demain, est sur le point de lancer son propre programme de mentorat. Ce programme mettra en rapport de jeunes leaders et des chefs de file chevronnés et fournira à tous les participants de la formation sur le mentorat et sur les avantages d'une relation de mentor.

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le Wallace McCain Institute, appuie l'utilisation, dans le secteur anglophone du réseau scolaire de la province, du modèle pédagogique d'éducation entrepreneuriale qui a été élaboré par l'école régionale de Saint-André. Ce modèle a pour but d'inculquer une culture d'apprentissage autonome aux enfants en bas âge et de les sensibiliser à l'entreprenariat. L'esprit d'entreprise est bien intégré au programme, grâce à l'exploitation d'une entreprise scolaire qui fait appel à la participation des élèves de tous les niveaux et qui touche toutes les matières. En arts, par exemple, les enfants conçoivent et fabriquent des affiches publicitaires. En mathématiques, ils s'initient au contrôle de la qualité en mesurant la taille du produit fini. En outre, pendant tout le processus, les élèves les plus vieux servent de mentors aux plus jeunes.

Changements recommandés au régime fiscal du Nouveau-Brunswick

Au cours du printemps 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public un document de travail sur le régime fiscal de la province. En août 2008, nous avons répondu à sa demande de commentaires en présentant le Mémoire au Comité spécial de l'examen de la fiscalité : *Réponse au Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*. Notre réponse faisait ressortir les réactions des intervenants sur les marchés financiers. Nous avons recommandé que le gouvernement continue d'offrir et de bonifier un certain nombre d'incitatifs fiscaux qui sont réputés aider les marchés financiers, notamment le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) et les crédits d'impôt à l'investissement dans les fonds de capital de risque de travailleurs (FCRT).

Avec la collaboration du Wallace McCain Institute et du Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, nous avons pris l'initiative de conseiller au ministère des Finances du Nouveau-Brunswick d'apporter des changements au CIIPE. Les programmes de cette nature sont essentiels à l'expansion des entreprises en début de croissance dans les provinces qui ont un accès limité aux marchés financiers, comme le Nouveau-Brunswick.

Bon nombre des modifications que nous avons proposé d'apporter au programme du CIIPE ont été reprises dans le budget provincial de mars 2009. Ces changements comprennent l'augmentation de l'investissement maximal donnant droit au crédit d'impôt, qui est passé de 80 000 $ à 250 000 $. On prévoit que des modifications visant à permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à un projet d'investissement seront expliquées de façon plus approfondie au cours de l'été 2009.

Dans le cadre du budget 2009, il a également été annoncé que le taux du crédit d'impôt applicable aux placements dans des FCRT augmentait sur le champ de 15 % à 20 % et que l'investissement maximum donnant droit au crédit d'impôt à l'investissement dans un FCRT doublait, passant de 5 000 $ à 10 000 $. Stimuler l'accès au capital de risque en bonifiant les programmes existants, y compris les FCRT, est l'une des mesures qui ont été proposées dans le cadre du Sommet *Pleines voiles* 2008.

Rapport sur les fonds de capital d'appoint

Afin de donner suite aux recommandations formulées au cours de *Pleines voiles* 2007 et après avoir étudié les tendances et les nouvelles façons de procéder pour avoir accès aux capitaux, nous avons commandé une étude globale de la situation des fonds de capital d'appoint et de coinvestissement au cours de l'été 2008. Les fonds de coinvestissement investissent de concert avec des réseaux d'investisseurs

providentiels et fournissent du financement de contrepartie en échange d'une participation au capital-actions d'une société. Ces fonds, qu'on appelle aussi fonds de capital d'appoint, sont des mécanismes de financement faciles d'accès pour les entreprises en début de croissance. Au Canada, l'Ontario et l'Alberta ont mis sur pied leurs propres fonds, sous l'égide du gouvernement provincial.

Le rapport donne une description des divers modèles de financement d'appoint, y compris des exemples de fonds gérés et financés par le secteur public et le secteur privé. Le rapport a été porté à l'attention des intervenants dans le but de susciter une discussion. Les membres du personnel continuent de promouvoir l'idée afin de recueillir des appuis pour mettre sur pied un fonds de capital d'appoint ou de coinvestissement au Nouveau-Brunswick.

MESURER LA CROISSANCE

La croissance et l'évolution des marchés financiers du Nouveau-Brunswick sont établies en mesurant divers segments des marchés des capitaux privés. Ces paramètres sont considérés comme des indicateurs de l'état du marché des actions.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant

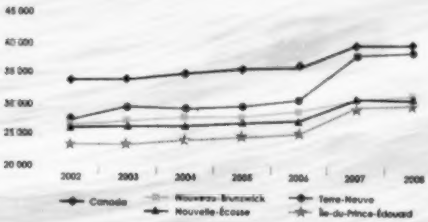

Source: Statistiques Canada

Indicateur global de la croissance des marchés financiers – Produit intérieur brut réel (PIB) par habitant

Le PIB par habitant est calculé en termes réels et est considéré comme un reflet fidèle de l'évolution de la richesse globale créée par les activités entrepreneuriales ainsi que des fluctuations des marchés financiers. Le PIB réel par habitant évalue la richesse personnelle, par opposition à la richesse d'un État ou d'une province. L'idéal serait que le PIB réel du Nouveau-Brunswick atteigne la moyenne canadienne d'ici dix ans.

L'année dernière, le Nouveau-Brunswick a connu une légère augmentation de son PIB par habitant, alors que la moyenne canadienne n'a pratiquement pas changé. Ce phénomène est attribué à une augmentation de l'activité économique. Il pourrait également donner à penser que la productivité des travailleurs de la province s'est accrue durant cette période.

Investissement de capitaux privés dans les entreprises en début de croissance

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INVESTISSEURS DANS LES PETITES ENTREPRISES (CIIPE)

Le CIIPE est un programme de crédit d'impôt provincial. Le calcul de la valeur des investissements donnant droit au CIIPE nous éclaire sur la création d'emplois et les possibilités d'investissements futurs sous forme de capital de risque ou de placements dans le capital-actions ou les deux. Ce programme permet également à un plus grand nombre de Néo-Brunswickois d'investir dans des entreprises du Nouveau-Brunswick, ce qui multiplie les retombées économiques dans la province.

La participation au CIIPE a augmenté de 32 % par rapport à l'année dernière, et le nombre d'investisseurs s'est accru de 8 %. En effet, 290 investisseurs se sont prévalus du crédit d'impôt.

Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) au Nouveau-Brunswick

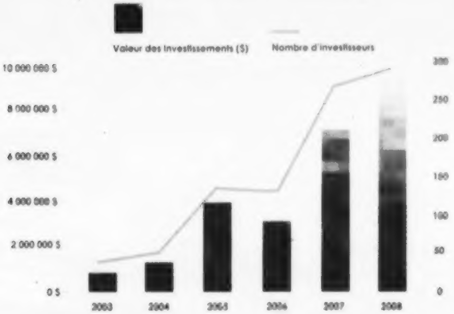

Source: Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

Au cours du printemps 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait passer de 50 000 $ à 80 000 $ le placement maximum que peut réaliser chaque investisseur pour bénéficier du crédit d'impôt maximal. En mars 2009, le placement maximum pour profiter du crédit d'impôt maximal est passé de 80 000 $ à 250 000 $.

INVESTISSEMENTS PROVIDENTIELS

La valeur des investissements providentiels et la croissance des réseaux d'investisseurs providentiels sont des indicateurs des activités de placement de capital de risque. En effet, les investisseurs providentiels se retirent généralement au moment où la société dans laquelle ils ont investi reçoit du capital de risque. Les placements des investisseurs providentiels sont importants en début de croissance, étant donné que les entrepreneurs peuvent s'en servir comme leviers pour recueillir des investissements supplémentaires. Ces paramètres témoignent du degré de connaissance de l'offre et de la demande d'investissements providentiels.

Le First Angel Network (FAN) est le seul réseau régional connu d'investisseurs providentiels dans les provinces maritimes. À l'heure actuelle, 33 investisseurs providentiels du Nouveau-Brunswick font partie de ce réseau. En 2008, FAN a conclu deux marchés qui ont débouché sur des investissements de 300 000 $ dans deux sociétés du Nouveau-Brunswick. Ces chiffres représentent un recul par rapport à la somme de 1,1 million de dollars qui avait été investie dans deux sociétés l'année précédente. Il y a lieu de croire que ce fléchissement est imputable au climat économique de plus en plus incertain.

Nous continuons de travailler avec les entrepreneurs et avec divers groupes de gens d'affaires pour promouvoir la mise sur pied d'autres réseaux d'investisseurs providentiels dans le but de faire croître les entreprises du Nouveau-Brunswick.

PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

Les placements de capital de risque prennent naturellement la relève des investissements providentiels. Il faut du capital de risque en début de croissance pour aider les entrepreneurs à passer à l'étape suivante de leur expansion et pour leur permettre de trouver les capitaux dont ils ont besoin afin de commercialiser les produits de leurs activités de recherche et de développement, de se préparer au marché et d'y faire leur entrée.

La faiblesse du rendement des investissements imputable au climat économique morose peut expliquer la diminution globale de 36 % des placements de capital de risque au Canada. Toutefois, le Nouveau-Brunswick a été en mesure de nager à contre-courant, puisqu'il a enregistré une augmentation de la valeur des placements de capital de risque, qui est passée de 16 millions à 26 millions de dollars cette année, ce qui représente une croissance de 62 %. Cette hausse a permis au Nouveau-Brunswick de se classer au cinquième rang au Canada en ce qui concerne la valeur totale du capital de risque investi. De plus, le Nouveau-Brunswick a été l'une des trois provinces qui ont signalé une augmentation en 2008. Cependant, les investissements de capital de risque continuent d'être imprévisibles et de ne suivre aucune tendance évidente au Nouveau-Brunswick.

	2008		2007	
Province	Valeur (millions $)	Rang	Valeur (million $)	Rang
Ont.	570	1	950	1
Qc	349	2	642	2
C.-B.	259	3	316	3
Alb.	77	4	47	5
N.-B.	**26**	**5**	**16**	**8**
Sask.	21	6	59	4
N.-É.	17	7	18	6
Man.	4	8	18	7
T.-N.-L.	2	9	0	9
Î.-P.-É.	0	10	0	10
Canada	**1 325**		**2 066**	

Source: Thomson/Reuters

providentiels et fournissent du financement de contrepartie en échange d'une participation au capital-actions d'une société. Ces fonds, qu'on appelle aussi fonds de capital d'appoint, sont des mécanismes de financement faciles d'accès pour les entreprises en début de croissance. Au Canada, l'Ontario et l'Alberta ont mis sur pied leurs propres fonds, sous l'égide du gouvernement provincial.

Le rapport donne une description des divers modèles de financement d'appoint, y compris des exemples de fonds gérés et financés par le secteur public et le secteur privé. Le rapport a été porté à l'attention des intervenants dans le but de susciter une discussion. Les membres du personnel continuent de promouvoir l'idée afin de recueillir des appuis pour mettre sur pied un fonds de capital d'appoint ou de coinvestissement au Nouveau-Brunswick.

MESURER LA CROISSANCE

La croissance et l'évolution des marchés financiers du Nouveau-Brunswick sont établies en mesurant divers segments des marchés des capitaux privés. Ces paramètres sont considérés comme des indicateurs de l'état du marché des actions.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant

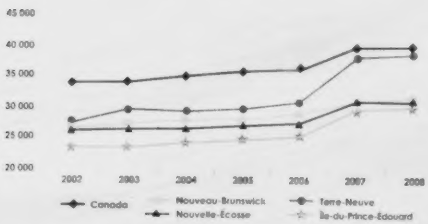

Source: Statistiques Canada

Indicateur global de la croissance des marchés financiers – Produit intérieur brut réel (PIB) par habitant

Le PIB par habitant est calculé en termes réels et est considéré comme un reflet fidèle de l'évolution de la richesse globale créée par les activités entrepreneuriales ainsi que des fluctuations des marchés financiers. Le PIB réel par habitant évalue la richesse personnelle, par opposition à la richesse d'un État ou d'une province. L'idéal serait que le PIB réel du Nouveau-Brunswick atteigne la moyenne canadienne d'ici dix ans.

L'année dernière, le Nouveau-Brunswick a connu une légère augmentation de son PIB par habitant, alors que la moyenne canadienne n'a pratiquement pas changé. Ce phénomène est attribué à une augmentation de l'activité économique. Il pourrait également donner à penser que la productivité des travailleurs de la province s'est accrue durant cette période.

Investissement de capitaux privés dans les entreprises en début de croissance

Le CIIPE est un programme de crédit d'impôt provincial. Le calcul de la valeur des investissements donnant droit au CIIPE nous éclaire sur la création d'emplois et les possibilités d'investissements futurs sous forme de capital de risque ou de placements dans le capital-actions ou les deux. Ce programme permet également à un plus grand nombre de Néo-Brunswickois d'investir dans des entreprises du Nouveau-Brunswick, ce qui multiplie les retombées économiques dans la province.

La participation au CIIPE a augmenté de 32 % par rapport à l'année dernière, et le nombre d'investisseurs s'est accru de 8 %. En effet, 290 investisseurs se sont prévalus du crédit d'impôt.

Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) au Nouveau-Brunswick

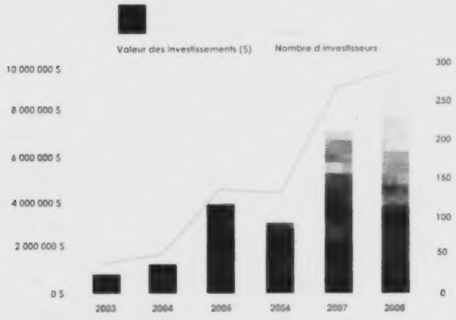

Source : Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

Au cours du printemps 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait passer de 50 000 $ à 80 000 $ le placement maximum que peut réaliser chaque investisseur pour bénéficier du crédit d'impôt maximal. En mars 2009, le placement maximum pour profiter du crédit d'impôt maximal est passé de 80 000 $ à 250 000 $.

La valeur des investissements providentiels et la croissance des réseaux d'investisseurs providentiels sont des indicateurs des activités de placement de capital de risque. En effet, les investisseurs providentiels se retirent généralement au moment où la société dans laquelle ils ont investi reçoit du capital de risque. Les placements des investisseurs providentiels sont importants en début de croissance, étant donné que les entrepreneurs peuvent s'en servir comme leviers pour recueillir des investissements supplémentaires. Ces paramètres témoignent du degré de connaissance de l'offre et de la demande d'investissements providentiels.

Le First Angel Network (FAN) est le seul réseau régional connu d'investisseurs providentiels dans les provinces maritimes. À l'heure actuelle, 33 investisseurs providentiels du Nouveau-Brunswick font partie de ce réseau. En 2008, FAN a conclu deux marchés qui ont débouché sur des investissements de 300 000 $ dans deux sociétés du Nouveau-Brunswick. Ces chiffres représentent un recul par rapport à la somme de 1,1 million de dollars qui avait été investie dans deux sociétés l'année précédente. Il y a lieu de croire que ce fléchissement est imputable au climat économique de plus en plus incertain.

Nous continuons de travailler avec les entrepreneurs et avec divers groupes de gens d'affaires pour promouvoir la mise sur pied d'autres réseaux d'investisseurs providentiels dans le but de faire croître les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Les placements de capital de risque prennent naturellement la relève des investissements providentiels. Il faut du capital de risque en début de croissance pour aider les entrepreneurs à passer à l'étape suivante de leur expansion et pour leur permettre de trouver les capitaux dont ils ont besoin afin de commercialiser les produits de leurs activités de recherche et de développement, de se préparer au marché et d'y faire leur entrée.

La faiblesse du rendement des investissements imputable au climat économique morose peut expliquer la diminution globale de 36 % des placements de capital de risque au Canada. Toutefois, le Nouveau-Brunswick a été en mesure de nager à contre-courant, puisqu'il a enregistré une augmentation de la valeur des placements de capital de risque, qui est passée de 16 millions à 26 millions de dollars cette année, ce qui représente une croissance de 62 %. Cette hausse a permis au Nouveau-Brunswick de se classer au cinquième rang au Canada en ce qui concerne la valeur totale du capital de risque investi. De plus, le Nouveau-Brunswick a été l'une des trois provinces qui ont signalé une augmentation en 2008. Cependant, les investissements de capital de risque continuent d'être imprévisibles et de ne suivre aucune tendance évidente au Nouveau-Brunswick.

	2008		2007	
Province	Valeur (millions $)	Rang	Valeur (millions $)	Rang
Ont.	570	1	930	1
Qc	349	2	642	2
C.-B.	258	3	316	3
Alb.	77	4	47	5
N.-B.	**26**	**5**	**16**	**8**
Sask.	21	6	59	4
N.-É.	17	7	18	6
Man.	4	8	18	7
T.-N.-L.	2	9	0	9
Î.-P.-É.	0	10	0	10
Canada	**1 325**		**2 066**	

Source : Thomson Reuters

Offrir un service d'éducation et d'information digne de confiance aux investisseurs et aux marchés financiers.

APERÇU Notre priorité en matière d'éducation est de donner accès à des données et à des ressources adéquates et impartiales concernant les investissements et les marchés financiers. Nous aidons les Néo-Brunswickois à acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions en matière de finances et pour se protéger contre les manœuvres frauduleuses et les mauvais placements. Notre rôle consiste également à renseigner les participants aux marchés financiers, par exemple les entrepreneurs et les sociétés cotées en bourse, ainsi que les personnes qui aident à avoir accès à des capitaux, par exemple les avocats, les comptables et les courtiers et les conseillers en valeurs mobilières.

ÉDUCATION DES INVESTISSEURS - PROGRAMMES ET INITIATIVES

Conformément au programme décrit dans notre stratégie d'éducation et à notre objectif d'offrir aux investisseurs actuels et futurs des ressources éducatives impartiales, nous avons mis en œuvre les initiatives d'éducation suivantes en 2008-2009 :

Campagne *Investissez en toute connaissance*

La fraude en matière de placements existe vraiment et préoccupe beaucoup les investisseurs du Canada, y compris ceux du Nouveau-Brunswick. Nous savons que les escrocs suivent l'actualité et ont profité de la crise économique pour inciter les investisseurs à aller au-delà de leur zone de confort habituelle pour « récupérer leurs pertes rapidement sans courir de grands risques ».

Nous menons notre campagne *Investissez en toute connaissance* pour sensibiliser le public depuis 2006. En plus de faire connaître la gravité et la réalité de la fraude en matière de placements au Nouveau-Brunswick, cette campagne incite les investisseurs à nous signaler tout cas soupçonné de fraude.

CAMPAGNE D'HIVER 2008

En avril 2008, nous avons commandé un sondage pour évaluer le degré de connaissance et l'incidence de notre campagne *Investissez en toute connaissance* que nous avons menée de janvier à mars 2008. Les résultats du sondage ont indiqué que le public connaît maintenant légèrement mieux la Commission et son rôle comparativement à l'année précédente selon les résultats du sondage de 2007.

Près de deux tiers des Néo-Brunswickois ont dit se souvenir de la publicité que nous avons faite à la télévision, à la radio ou dans les journaux pendant les trois mois de la campagne. De manière spontanée, 25 % des répondants se souvenaient réellement avoir vu ou entendu notre message. Après avoir entendu une description de la publicité, un autre 36 % des répondants ont dit se souvenir de la campagne. Le taux global de rappel (spontané et assisté) était de 61 %. Dans les cas de rappel spontané comme dans les cas de rappel assisté, la majorité des gens ont dit avoir vu notre publicité à la télévision et se souvenir que notre message invitait les gens à se méfier des fraudeurs.

Au moment d'élaborer le message de la campagne *Investissez en toute connaissance* 2009, nous avons utilisé ces données pour définir la meilleure manière d'atteindre nos objectifs.

CAMPAGNE D'HIVER 2009

Nos annonces, lancées en janvier 2009, contenaient le message suivant : « Répondre au téléphone risque de vous ruiner. Nous contacter pourrait vous protéger – La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. » Pour notre campagne 2009, nous avons produit des annonces télévisées, mis des tableaux-réclames un peu partout dans la province, affiché des annonces dans les abribus à Fredericton, fait paraître des annonces dans les sites Web *www.canadaeast.com* et *www.capacadie.com* et mis des annonces dans les principaux journaux du Nouveau-Brunswick. Les annonces télévisées montraient que les fraudes sont souvent commises au moyen d'une série d'appels visant à gagner la confiance des victimes.

Le message clair de la campagne *Investissez en toute connaissance* a aussi servi pendant le Mois de la prévention de la fraude afin de rappeler aux investisseurs que la fraude existe et qu'il convient de nous appeler si on soupçonne des activités frauduleuses en matière de placements.

Site Web

Notre site Web *www.nbsc-cvmnb.ca* a été remanié en profondeur en 2008. Nous avons voulu, d'une part, créer un site accueillant pour les usagers au moyen d'une structure de navigation plus intuitive et, d'autre part, intégrer du matériel d'éducation et d'information dans l'ensemble du site.

La section consacrée aux investisseurs met maintenant l'accent sur des questions d'importance pour les investisseurs. Comme il est décrit dans notre stratégie d'éducation, notre grand principe *Investissez en toute connaissance* englobe les cinq connaissances suivantes qui traduisent nos buts en matière d'éducation des investisseurs :

- Savoir où on s'en va au plan financier - comprendre les rudiments des placements, l'importance de se fixer des buts et la tolérance à l'égard du risque;
- Savoir avec qui on fait affaire - comprendre l'utilité de l'inscription, choisir un conseiller et reconnaître les fraudes;
- Savoir dans quoi on investit - comprendre l'importance de faire des recherches au sujet des possibilités d'investissement et apprendre à trouver l'information;
- Savoir déceler les signes avant-coureurs de la fraude – comprendre et reconnaître les signaux d'alarme et les caractéristiques des fraudes; et
- Savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide - comprendre l'importance de dénoncer les fraudeurs et le rôle que joue la CVMNB dans la prévention des fraudes et le traitement des plaintes.

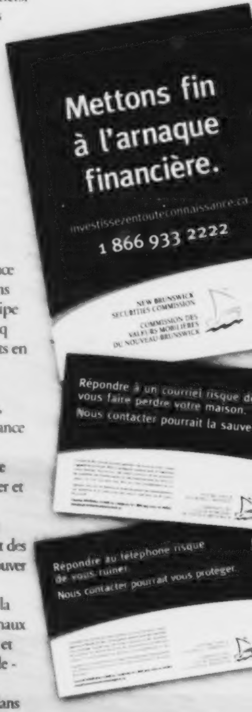

« Nous aidons les Néo-Brunswickois à acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour se protéger contre les manœuvres frauduleuses et les mauvais placements. »

Défi Entraîne-toi à épargner 2009

Le défi Entraîne-toi à épargner s'est déroulé pendant le mois de février 2009 au moyen du site Web *www.entrainetoiaepargner.ca*. Ce projet d'éducation des ACVM en était à sa troisième année. Le questionnaire en ligne a été élaboré pour les jeunes âgés de 15 à 21 ans. Nous avons fait des exposés sur ce projet dans des salles de classe à Saint John et à Bouctouche.

Les objectifs stratégiques du concours étaient de susciter l'intérêt des jeunes, de leur faire comprendre efficacement l'importance d'acquérir de solides connaissances financières et de les inciter à s'intéresser aux finances. Au Nouveau-Brunswick, 673 jeunes ont répondu au questionnaire et se sont inscrits pour courir la chance de gagner une bourse d'études de 750 $.

Selon les résultats d'un sondage, seulement 30 % des participants s'intéressaient beaucoup aux finances personnelles avant de participer au défi en ligne, mais ce pourcentage est passé à 62 % après. Plus de 90 % des participants ont affirmé en connaître davantage sur l'établissement d'un budget, l'épargne et l'investissement, et 95 % ont indiqué avoir appris certains trucs pour être en bonne forme financière. Les jeunes participants ont également fait savoir que, grâce au concours, ils sont plus à l'aise avec les termes et les définitions qui ont trait à l'argent et à l'investissement.

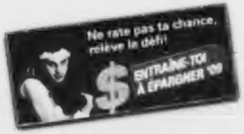

La Zone

La Zone est un programme d'apprentissage offert par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) au moyen du portail Web *www.lalikeconomik.gc.ca*. Il vise les élèves du niveau secondaire et leur famille. Nous avons travaillé en partenariat avec l'ACFC pour distribuer du matériel d'apprentissage à plus de 100 enseignants dans des écoles secondaires et des collèges communautaires désireux d'utiliser le programme La Zone dans leur enseignement. Nous mettons aussi en vedette le portail *www.lalikeconomik.gc.ca* et La Zone dans la section de notre site Web qui s'adresse aux jeunes investisseurs.

Ressources en matière de plaintes

Pour faire en sorte que les investisseurs aient facilement accès à des renseignements et à des ressources, nous avons créé un dépliant pour répondre aux questions au sujet des plaintes comme « Comment puis-je savoir si je dois porter plainte? » et « Puis-je récupérer mon argent? ». Ce dépliant est offert en français et en anglais dans notre site Web ainsi qu'en format imprimé.

Mois de l'éducation des investisseurs

Octobre est le Mois de l'éducation des investisseurs au Canada. Compte tenu du ralentissement de l'économie, nous avons élaboré une campagne pour prodiguer des conseils sur l'investissement en période d'instabilité des marchés. Nous avons fait paraître des annonces dans le *Telegraph Journal* et *L'Acadie Nouvelle*, ainsi que des messages d'intérêt public dans de nombreux quotidiens dans la province. Des messages d'intérêt public enregistrés ont été envoyés aux stations de radio du Nouveau-Brunswick et ont été diffusés dans les deux langues officielles. De plus, un article est paru dans le journal du collège communautaire de Dieppe, et nous avons affiché dans notre site Web une image animée renfermant des conseils à l'intention des investisseurs.

ÉDUCATION DES INVESTISSEURS – PRÉVENTION DE LA FRAUDE

En matière de protection des investisseurs, nous cherchons à créer des alliances stratégiques pour nous aider à diffuser nos messages sur la prévention de la fraude.

L'ABC de la sensibilisation à la fraude

Pour une deuxième année d'affilée, nous avons parrainé L'ABC de la sensibilisation à la fraude par l'entremise du Saint John Volunteer Centre. Ce programme de sensibilisation à la fraude est offert par des bénévoles à divers auditoires dans l'ensemble de la province. Grâce à notre contribution, le programme a engagé un coordonnateur pour monter le programme pour un public francophone. Un total de 1 832 personnes ont participé aux exposés en 2008-2009.

Participation aux exposés du programme L'ABC de la sensibilisation à la fraude

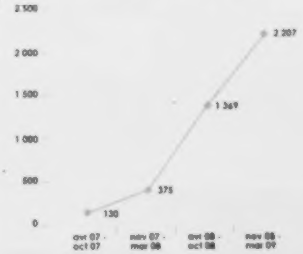

Offrir un service d'éducation et d'information digne de confiance aux investisseurs et aux marchés financiers.

APERÇU Notre priorité en matière d'éducation est de donner accès à des données et à des ressources adéquates et impartiales concernant les investissements et les marchés financiers. Nous aidons les Néo-Brunswickois à acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions en matière de finances et pour se protéger contre les manœuvres frauduleuses et les mauvais placements. Notre rôle consiste également à renseigner les participants aux marchés financiers, par exemple les entrepreneurs et les sociétés cotées en bourse, ainsi que les personnes qui aident à avoir accès à des capitaux, par exemple les avocats, les comptables et les courtiers et les conseillers en valeurs mobilières.

ÉDUCATION DES INVESTISSEURS - PROGRAMMES ET INITIATIVES

Conformément au programme décrit dans notre stratégie d'éducation et à notre objectif d'offrir aux investisseurs actuels et futurs des ressources éducatives impartiales, nous avons mis en œuvre les initiatives d'éducation suivantes en 2008-2009 :

Campagne *Investissez en toute connaissance*

La fraude en matière de placements existe vraiment et préoccupe beaucoup les investisseurs du Canada, y compris ceux du Nouveau-Brunswick. Nous savons que les escrocs suivent l'actualité et ont profité de la crise économique pour inciter les investisseurs à aller au-delà de leur zone de confort habituelle pour « récupérer leurs pertes rapidement sans courir de grands risques ».

Nous menons notre campagne *Investissez en toute connaissance* pour sensibiliser le public depuis 2006. En plus de faire connaître la gravité et la réalité de la fraude en matière de placements au Nouveau-Brunswick, cette campagne incite les investisseurs à nous signaler tout cas soupçonné de fraude.

CAMPAGNE D'HIVER 2008

En avril 2008, nous avons commandé un sondage pour évaluer le degré de connaissance et l'incidence de notre campagne *Investissez en toute connaissance* que nous avons menée de janvier à mars 2008. Les résultats du sondage ont indiqué que le public connaît maintenant légèrement mieux la Commission et son rôle comparativement à l'année précédente selon les résultats du sondage de 2007.

Près de deux tiers des Néo-Brunswickois ont dit se souvenir de la publicité que nous avons faite à la télévision, à la radio ou dans les journaux pendant les trois mois de la campagne. De manière spontanée, 25 % des répondants se souvenaient réellement avoir vu ou entendu notre message. Après avoir entendu une description de la publicité, un autre 36 % des répondants ont dit se souvenir de la campagne. Le taux global de rappel (spontané et assisté) était de 61 %. Dans les cas de rappel spontané comme dans les cas de rappel assisté, la majorité des gens ont dit avoir vu notre publicité à la télévision et se souvenir que notre message invitait les gens à se méfier des fraudeurs.

Au moment d'élaborer le message de la campagne *Investissez en toute connaissance* 2009, nous avons utilisé ces données pour définir la meilleure manière d'atteindre nos objectifs.

CAMPAGNE D'HIVER 2009

Nos annonces, lancées en janvier 2009, contenaient le message suivant : « Répondre au téléphone risque de vous ruiner. Nous contacter pourrait vous protéger – La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. » Pour notre campagne 2009, nous avons produit des annonces télévisées, mis des tableaux-réclames un peu partout dans la province, affiché des annonces dans les abribus à Fredericton, fait paraître des annonces dans les sites Web *www.canadaeast.com* et *www.capacadie.com* et mis des annonces dans les principaux journaux du Nouveau-Brunswick. Les annonces télévisées montraient que les fraudes sont souvent commises au moyen d'une série d'appels visant à gagner la confiance des victimes.

Le message clair de la campagne *Investissez en toute connaissance* a aussi servi pendant le Mois de la prévention de la fraude afin de rappeler aux investisseurs que la fraude existe et qu'il convient de nous appeler si on soupçonne des activités frauduleuses en matière de placements.

Site Web

Notre site Web *www.nbsc-cvmnb.ca* a été remanié en profondeur en 2008. Nous avons voulu, d'une part, créer un site accueillant pour les usagers au moyen d'une structure de navigation plus intuitive et, d'autre part, intégrer du matériel d'éducation et d'information dans l'ensemble du site.

La section consacrée aux investisseurs met maintenant l'accent sur des questions d'importance pour les investisseurs. Comme il est décrit dans notre stratégie d'éducation, notre grand principe *Investissez en toute connaissance* englobe les cinq connaissances suivantes qui traduisent nos buts en matière d'éducation des investisseurs :

- Savoir où on s'en va au plan financier - comprendre les rudiments des placements, l'importance de se fixer des buts et la tolérance à l'égard du risque;
- Savoir avec qui on fait affaire - comprendre l'utilité de l'inscription, choisir un conseiller et reconnaître les fraudes;
- Savoir dans quoi on investit - comprendre l'importance de faire des recherches au sujet des possibilités d'investissement et apprendre à trouver l'information;
- Savoir déceler les signes avant-coureurs de la fraude – comprendre et reconnaître les signaux d'alarme et les caractéristiques des fraudes; et
- Savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide - comprendre l'importance de dénoncer les fraudeurs et le rôle que joue la CVMNB dans la prévention des fraudes et le traitement des plaintes.

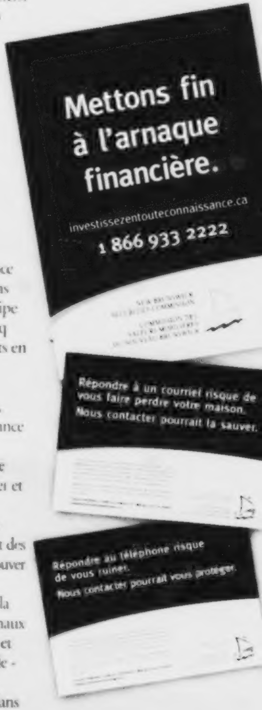

Défi Entraîne-toi à épargner 2009

Le défi Entraîne-toi à épargner s'est déroulé pendant le mois de février 2009 au moyen du site Web *www.entrainetoiaepargner.ca*. Ce projet d'éducation des ACVM en était à sa troisième année. Le questionnaire en ligne a été élaboré pour les jeunes âgés de 15 à 21 ans. Nous avons fait des exposés sur ce projet dans des salles de classe à Saint John et à Bouctouche.

Les objectifs stratégiques du concours étaient de susciter l'intérêt des jeunes, de leur faire comprendre efficacement l'importance d'acquérir de solides connaissances financières et de les inciter à s'intéresser aux finances. Au Nouveau-Brunswick, 673 jeunes ont répondu au questionnaire et se sont inscrits pour courir la chance de gagner une bourse d'études de 750 $.

Selon les résultats d'un sondage, seulement 30 % des participants s'intéressaient beaucoup aux finances personnelles avant de participer au défi en ligne, mais ce pourcentage est passé à 62 % après. Plus de 90 % des participants ont affirmé en connaître davantage sur l'établissement d'un budget, l'épargne et l'investissement, et 95 % ont indiqué avoir appris certains trucs pour être en bonne forme financière. Les jeunes participants ont également fait savoir que, grâce au concours, ils sont plus à l'aise avec les termes et les définitions qui ont trait à l'argent et à l'investissement.

La Zone

La Zone est un programme d'apprentissage offert par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) au moyen du portail Web *www.lalikeconomik.gc.ca*. Il vise les élèves du niveau secondaire et leur famille. Nous avons travaillé en partenariat avec l'ACFC pour distribuer du matériel d'apprentissage à plus de 100 enseignants dans des écoles secondaires et des collèges communautaires désireux d'utiliser le programme La Zone dans leur enseignement. Nous mettons aussi en vedette le portail *www.lalikeconomik.gc.ca* et La Zone dans la section de notre site Web qui s'adresse aux jeunes investisseurs.

Ressources en matière de plaintes

Pour faire en sorte que les investisseurs aient facilement accès à des renseignements et à des ressources, nous avons créé un dépliant pour répondre aux questions au sujet des plaintes comme « Comment puis-je savoir si je dois porter plainte? » et « Puis-je récupérer mon argent? ». Ce dépliant est offert en français et en anglais dans notre site Web ainsi qu'en format imprimé.

Mois de l'éducation des investisseurs

Octobre est le Mois de l'éducation des investisseurs au Canada. Compte tenu du ralentissement de l'économie, nous avons élaboré une campagne pour prodiguer des conseils sur l'investissement en période d'instabilité des marchés. Nous avons fait paraître des annonces dans le *Telegraph Journal* et *L'Acadie Nouvelle*, ainsi que des messages d'intérêt public dans de nombreux quotidiens dans la province. Des messages d'intérêt public enregistrés ont été envoyés aux stations de radio du Nouveau-Brunswick et ont été diffusés dans les deux langues officielles. De plus, un article est paru dans le journal du collège communautaire de Dieppe, et nous avons affiché dans notre site Web une image animée renfermant des conseils à l'intention des investisseurs.

ÉDUCATION DES INVESTISSEURS – PRÉVENTION DE LA FRAUDE

En matière de protection des investisseurs, nous cherchons à créer des alliances stratégiques pour nous aider à diffuser nos messages sur la prévention de la fraude.

L'ABC de la sensibilisation à la fraude

Pour une deuxième année d'affilée, nous avons parrainé L'ABC de la sensibilisation à la fraude par l'entremise du Saint John Volunteer Centre. Ce programme de sensibilisation à la fraude est offert par des bénévoles à divers auditoires dans l'ensemble de la province. Grâce à notre contribution, le programme a engagé un coordonnateur pour monter le programme pour un public francophone. Un total de 1 832 personnes ont participé aux exposés en 2008-2009.

Participation aux exposés du programme L'ABC de la sensibilisation à la fraude

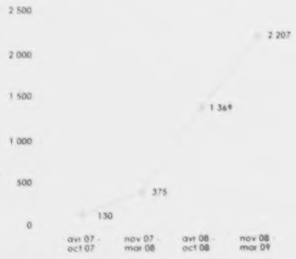

Mois de la prévention de la fraude

Mars est le Mois de la prévention de la fraude au Canada. Cette année, nous avons mis au point une campagne détaillée en utilisant notre matériel et notre message du programme *Investissez en toute connaissance*. Cette campagne comprenait un publipostage, des annonces d'intérêt public dans des médias imprimés, à la télévision et à la radio, ainsi que des prises de contact avec l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, les bibliothèques publiques et le CCNB à Saint John. L'annonce *Investissez en toute connaissance* créée pour la télévision a été montrée dans les cinémas de la région de Moncton, et l'annonce imprimée a été affichée dans des abribus et dans les cinémas à Saint John. Dans le cadre du publipostage, nous avons envoyé une carte postale bilingue à 71 000 foyers dans le Nord du Nouveau-Brunswick et à 33 000 autres foyers dans la région de Fredericton.

PARTICIPANTS AUX MARCHÉS FINANCIERS - PROGRAMMES ET INITIATIVES

Apprendre les rouages financiers

Notre programme d'éducation intitulé Apprendre les rouages financiers s'adresse aux entrepreneurs et aux intervenants des marchés financiers et traite du financement par actions et des moyens de réunir des capitaux. Nous avons créé ce programme parce que des entrepreneurs et des participants aux marchés financiers qui assistaient au Sommet *Pleines voiles* 2007 ont demandé un programme durable d'éducation des intervenants traitant de tous les aspects des marchés financiers, notamment des moyens de réunir des capitaux.

PLANIFIER LA CROISSANCE DE VOTRE ENTREPRISE

Cet atelier d'une durée de deux heures a été donné au Sommet *Pleines voiles* 2008. Les quelque 40 entrepreneurs, étudiants et délégués au Sommet qui y ont assisté ont pu examiner les sujets suivants :

- à qui doit-on s'adresser pour obtenir des fonds et à quelle étape de la croissance doit-on le faire;
- l'expérience du financement du point de vue d'un entrepreneur;
- le financement par investissements providentiels;
- les attentes des investisseurs providentiels; et
- que fait la Commission pour fournir de l'aide?

COMMENT FAIRE CROÎTRE LES ENTREPRISES SANS ACCROÎTRE LES DETTES

Nous avons offert cet atelier en français à Edmundston et à Shippagan en novembre 2008. Donné sous forme de déjeuner-causerie, cet atelier a attiré 56 entrepreneurs, comptables, avocats et autres participants aux marchés financiers.

Des représentants du ministère des Finances ont présenté le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, puis un entrepreneur local et un comptable connaissant bien le programme ont fait chacun un exposé. Pour clore l'atelier, le personnel de la Commission a fait un exposé sur les exemptions en matière de mobilisation de fonds.

ACTIVITÉS EXTERNES D'ÉDUCATION

Nous avons travaillé avec divers établissements d'enseignement et organismes professionnels dans le but de fournir de l'information sur les valeurs mobilières aux étudiants et aux spécialistes. Les facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton continuent d'offrir un cours sur le droit des valeurs mobilières. Le personnel de la division du chef du contentieux de la Commission a fait des exposés dans le cadre du cours à l'Université de Moncton et le personnel de la division des affaires réglementaires a fait une présentation aux étudiants en droit à l'Université du Nouveau-Brunswick. Le chef du contentieux a aussi participé à une table ronde pendant la semaine d'orientation de l'Université de Moncton pour les étudiants de première année de droit afin de discuter des possibilités de carrière en droit des valeurs mobilières.

Nous avons commandité les prix de l'esprit d'entreprise exceptionnel que l'organisme Jeunes entreprises a remis lors des quatre banquets qu'il a tenus en divers endroits de la province. Jeunes entreprises est un organisme international qui a des liens solides au Nouveau-Brunswick. Les programmes d'apprentissage expérientiel de cet organisme font découvrir aux jeunes partout dans le monde les concepts-clés de l'employabilité, de l'entreprenariat et des connaissances financières.*

* Source : www.ja.org/ (en anglais seulement)

« Nous voulons concilier judicieusement une culture propice à l'expansion des entreprises et le besoin de protéger efficacement les investisseurs. »

APERÇU Au chapitre de l'excellence de l'organisation, nous voulons être reconnus comme une organisation d'avant-garde qui a les compétences et les ressources nécessaires pour gérer un régime de réglementation efficace et économique afin de répondre aux besoins des marchés financiers.

Comme nous voulons concilier judicieusement une culture propice à l'expansion des entreprises et le besoin de protéger efficacement les investisseurs, nos relations avec nos communautés – qu'il s'agisse de partenariats officiels ou de réseaux – sont très importantes pour le travail de la Commission.

COMMUNAUTÉS DE RÉGLEMENTATION

Nous nous tenons au courant du régime de réglementation à l'échelle mondiale grâce à notre affiliation à des organismes de réglementation nationaux et internationaux. La réglementation des marchés financiers au Nouveau-Brunswick est parfaitement intégrée au marché canadien dans son ensemble. Nos efforts de prise de contact à l'échelle mondiale nous aident à servir et à protéger le mieux possible les intérêts des investisseurs et des autres participants aux marchés financiers.

AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Comme dans les années précédentes, nous avons collaboré étroitement avec nos partenaires membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour améliorer le régime de réglementation national harmonisé actuellement en place appelé le régime du passeport.

Cette année, nous avons montré que la collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM améliore notre travail d'application de la loi. En plus de coopérer à des enquêtes conjointes et de mettre en commun des renseignements, nous avons eu recours à des ordonnances réciproques pour protéger les investisseurs et les marchés financiers du Nouveau-Brunswick contre des personnes qui ont fait l'objet de sanctions dans une autre province.

À l'intérieur de nos efforts pour apporter aux ACVM la perspective d'un petit organisme, nous participons à plus de 30 comités permanents ou de projets, surtout dans les domaines d'application de la loi, de l'éducation des investisseurs et des politiques de réglementation. En 2008-2009, la Commission est devenue membre permanent du comité de coordination de la politique qui dirige le travail des ACVM. Notre directeur général a terminé son mandat de deux ans à la présidence du comité des directeurs généraux des ACVM, et notre chef du contentieux a été nommé coprésidente du comité sur la coordination de la législation et de la réglementation.

NORTH AMERICAN SECURITIES ADMINISTRATORS ASSOCIATION

Les communications faites grâce à notre adhésion à la North American Securities Administrators Association (NASAA) nous ont aidés à mener des activités d'application de la loi aux États-Unis. Nous avons aussi contribué à des initiatives d'éducation des investisseurs de la NASAA et appris de ces initiatives en participant à des conférences et à des activités d'apprentissage. Une de nos conseillères juridiques principales a été choisie pour représenter le Canada au comité des services financiers généraux. Notre directeur de l'application de la loi fait partie du comité de l'application de la loi et notre directeur général est membre du comité de la régie interne du conseil d'administration de la NASAA.

COUNCIL OF SECURITIES REGULATORS OF THE AMERICAS

La Commission a terminé sa première année complète comme membre du Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). Notre adhésion au COSRA nous permet de mieux connaître la perspective globale et les préoccupations, les questions, les tendances et les initiatives touchant la réglementation au niveau international. Le COSRA nous met en contact avec des autorités de réglementation des trois Amériques et des Caraïbes, ce qui élargit notre portée et nous donne un meilleur accès à l'information et aux ressources concernant l'application de la loi et les marchés financiers.

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Nous continuons de travailler en partenariat avec des groupes et des organismes communautaires pour mieux nous acquitter de notre mandat en matière de développement des marchés financiers et de la protection des investisseurs. Notre travail dans ces domaines est plus amplement décrit dans le Rapport sur le rendement sous les rubriques qui traitent de notre priorité à l'égard de la croissance des marchés et de notre priorité en matière d'éducation.

Nous avons fait des efforts pour montrer nos compétences en matière de coopération en réglementation, d'éducation et de régie interne. Nous avons notamment créé un programme de stagiaire en droit entre la Commission, Travail sécuritaire NB, la Commission de l'énergie et des services publics et Aide juridique Nouveau-Brunswick. De plus, nous avons mis en œuvre une stratégie détaillée de communications et de relations gouvernementales ainsi qu'un plan de communication de crise pour montrer notre souplesse du point de vue opérationnel et législatif quand il faut réagir aux difficultés touchant les marchés financiers, la réglementation et l'application de la loi.

SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ ET PRENDRE CONTACT AVEC LE PUBLIC

Nous avons travaillé fort pour informer la population du Nouveau-Brunswick sur notre rôle, notre fonction et notre pertinence au moyen de communiqués de presse, de relations avec les médias, de campagnes publicitaires, d'activités éducatives et de nos Sommets *Pleines voiles*. Des outils comme nos publications, notre site Web et notre rapport annuel, ainsi que nos efforts de prise de contact, nous ont également aidés à transmettre nos messages.

Pour l'année qui se termine, il vaut particulièrement la peine de souligner que notre président et des membres ont rencontré des gens de grande influence pour leur expliquer notre mandat et leur donner des exemples pertinents de notre travail dans la province. En 2008-2009, nous avons eu des réunions avec une variété d'intervenants et de membres de la collectivité, notamment des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des responsables des orientations politiques, des professionnels de l'industrie et des membres de chambres de commerce.

Mois de la prévention de la fraude

Mars est le Mois de la prévention de la fraude au Canada. Cette année, nous avons mis au point une campagne détaillée en utilisant notre matériel et notre message du programme *Investissez en toute connaissance*. Cette campagne comprenait un publipostage, des annonces d'intérêt public dans des médias imprimés, à la télévision et à la radio, ainsi que des prises de contact avec l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, les bibliothèques publiques et le CCNB à Saint John. L'annonce *Investissez en toute connaissance* créée pour la télévision a été montrée dans les cinémas de la région de Moncton, et l'annonce imprimée a été affichée dans des abribus et dans les cinémas à Saint John. Dans le cadre du publipostage, nous avons envoyé une carte postale bilingue à 71 000 foyers dans le Nord du Nouveau-Brunswick et à 33 000 autres foyers dans la région de Fredericton.

PARTICIPANTS AUX MARCHÉS FINANCIERS - PROGRAMMES ET INITIATIVES

Apprendre les rouages financiers

Notre programme d'éducation intitulé Apprendre les rouages financiers s'adresse aux entrepreneurs et aux intervenants des marchés financiers et traite du financement par actions et des moyens de réunir des capitaux. Nous avons créé ce programme parce que des entrepreneurs et des participants aux marchés financiers qui assistaient au Sommet *Pleines voiles* 2007 ont demandé un programme durable d'éducation des intervenants traitant de tous les aspects des marchés financiers, notamment des moyens de réunir des capitaux.

PLANIFIER LA CROISSANCE DE VOTRE ENTREPRISE

Cet atelier d'une durée de deux heures a été donné au Sommet *Pleines voiles* 2008. Les quelque 40 entrepreneurs, étudiants et délégués au Sommet qui y ont assisté ont pu examiner les sujets suivants :

- à qui doit-on s'adresser pour obtenir des fonds et à quelle étape de la croissance doit-on le faire;
- l'expérience du financement du point de vue d'un entrepreneur;
- le financement par investissements providentiels;
- les attentes des investisseurs providentiels; et
- que fait la Commission pour fournir de l'aide?

COMMENT FAIRE CROÎTRE LES ENTREPRISES SANS ACCROÎTRE LES DETTES

Nous avons offert cet atelier en français à Edmundston et à Shippagan en novembre 2008. Donné sous forme de déjeuner-causerie, cet atelier a attiré 56 entrepreneurs, comptables, avocats et autres participants aux marchés financiers.

Des représentants du ministère des Finances ont présenté le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, puis un entrepreneur local et un comptable connaissant bien le programme ont fait chacun un exposé. Pour clore l'atelier, le personnel de la Commission a fait un exposé sur les exemptions en matière de mobilisation de fonds.

ACTIVITÉS EXTERNES D'ÉDUCATION

Nous avons travaillé avec divers établissements d'enseignement et organismes professionnels dans le but de fournir de l'information sur les valeurs mobilières aux étudiants et aux spécialistes. Les facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton continuent d'offrir un cours sur le droit des valeurs mobilières. Le personnel de la division du chef du contentieux de la Commission a fait des exposés dans le cadre du cours à l'Université de Moncton et le personnel de la division des affaires réglementaires a fait une présentation aux étudiants en droit à l'Université du Nouveau-Brunswick. Le chef du contentieux a aussi participé à une table ronde pendant la semaine d'orientation de l'Université de Moncton pour les étudiants de première année de droit afin de discuter des possibilités de carrière en droit des valeurs mobilières.

Nous avons commandité les prix de l'esprit d'entreprise exceptionnel que l'organisme Jeunes entreprises a remis lors des quatre banquets qu'il a tenus en divers endroits de la province. Jeunes entreprises est un organisme international qui a des liens solides au Nouveau-Brunswick. Les programmes d'apprentissage expérientiel de cet organisme font découvrir aux jeunes partout dans le monde les concepts-clés de l'employabilité, de l'entreprenariat et des connaissances financières.*

* Source : www.ja.org/ (en anglais seulement)

APERÇU Au chapitre de l'excellence de l'organisation, nous voulons être reconnus comme une organisation d'avant-garde qui a les compétences et les ressources nécessaires pour gérer un régime de réglementation efficace et économique afin de répondre aux besoins des marchés financiers.

Comme nous voulons concilier judicieusement une culture propice à l'expansion des entreprises et le besoin de protéger efficacement les investisseurs, nos relations avec nos communautés – qu'il s'agisse de partenariats officiels ou de réseaux – sont très importantes pour le travail de la Commission.

COMMUNAUTÉS DE RÉGLEMENTATION

Nous nous tenons au courant du régime de réglementation à l'échelle mondiale grâce à notre affiliation à des organismes de réglementation nationaux et internationaux. La réglementation des marchés financiers au Nouveau-Brunswick est parfaitement intégrée au marché canadien dans son ensemble. Nos efforts de prise de contact à l'échelle mondiale nous aident à servir et à protéger le mieux possible les intérêts des investisseurs et des autres participants aux marchés financiers.

AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Comme dans les années précédentes, nous avons collaboré étroitement avec nos partenaires membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour améliorer le régime de réglementation national harmonisé actuellement en place appelé le régime du passeport.

Cette année, nous avons montré que la collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM améliore notre travail d'application de la loi. En plus de coopérer à des enquêtes conjointes et de mettre en commun des renseignements, nous avons eu recours à des ordonnances réciproques pour protéger les investisseurs et les marchés financiers du Nouveau-Brunswick contre des personnes qui ont fait l'objet de sanctions dans une autre province.

À l'intérieur de nos efforts pour apporter aux ACVM la perspective d'un petit organisme, nous participons à plus de 30 comités permanents ou de projets, surtout dans les domaines d'application de la loi, de l'éducation des investisseurs et des politiques de réglementation. En 2008-2009, la Commission est devenue membre permanent du comité de coordination de la politique qui dirige le travail des ACVM. Notre directeur général a terminé son mandat de deux ans à la présidence du comité des directeurs généraux des ACVM, et notre chef du contentieux a été nommé coprésidente du comité sur la coordination de la législation et de la réglementation.

NORTH AMERICAN SECURITIES ADMINISTRATORS ASSOCIATION

Les communications faites grâce à notre adhésion à la North American Securities Administrators Association (NASAA) nous ont aidés à mener des activités d'application de la loi aux États-Unis. Nous avons aussi contribué à des initiatives d'éducation des investisseurs de la NASAA et appris de ces initiatives en participant à des conférences et à des activités d'apprentissage. Une de nos conseillères juridiques principales a été choisie pour représenter le Canada au comité des services financiers généraux. Notre directeur de l'application de la loi fait partie du comité de l'application de la loi et notre directeur général est membre du comité de la régie interne du conseil d'administration de la NASAA.

COUNCIL OF SECURITIES REGULATORS OF THE AMERICAS

La Commission a terminé sa première année complète comme membre du Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). Notre adhésion au COSRA nous permet de mieux connaître la perspective globale et les préoccupations, les questions, les tendances et les initiatives touchant la réglementation au niveau international. Le COSRA nous met en contact avec des autorités de réglementation des trois Amériques et des Caraïbes, ce qui élargit notre portée et nous donne un meilleur accès à l'information et aux ressources concernant l'application de la loi et les marchés financiers.

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Nous continuons de travailler en partenariat avec des groupes et des organismes communautaires pour mieux nous acquitter de notre mandat en matière de développement des marchés financiers et de la protection des investisseurs. Notre travail dans ces domaines est plus amplement décrit dans le Rapport sur le rendement sous les rubriques qui traitent de notre priorité à l'égard de la croissance des marchés et de notre priorité en matière d'éducation.

Nous avons fait des efforts pour montrer nos compétences en matière de coopération en réglementation, d'éducation et de régie interne. Nous avons notamment créé un programme de stagiaire en droit entre la Commission, Travail sécuritaire NB, la Commission de l'énergie et des services publics et Aide juridique Nouveau-Brunswick. De plus, nous avons mis en œuvre une stratégie détaillée de communications et de relations gouvernementales ainsi qu'un plan de communication de crise pour montrer notre souplesse du point de vue opérationnel et législatif quand il faut réagir aux difficultés touchant les marchés financiers, la réglementation et l'application de la loi.

SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ ET PRENDRE CONTACT AVEC LE PUBLIC

Nous avons travaillé fort pour informer la population du Nouveau-Brunswick sur notre rôle, notre fonction et notre pertinence au moyen de communiqués de presse, de relations avec les médias, de campagnes publicitaires, d'activités éducatives et de nos Sommets *Pleines voiles*. Des outils comme nos publications, notre site Web et notre rapport annuel, ainsi que nos efforts de prise de contact, nous ont également aidés à transmettre nos messages.

Pour l'année qui se termine, il vaut particulièrement la peine de souligner que notre président et des membres ont rencontré des gens de grande influence pour leur expliquer notre mandat et leur donner des exemples pertinents de notre travail dans la province. En 2008-2009, nous avons eu des réunions avec une variété d'intervenants et de membres de la collectivité, notamment des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des responsables des orientations politiques, des professionnels de l'industrie et des membres de chambres de commerce.

Aperçu des statistiques	2008-09	2007-08	2006-07
Plaintes reçues[1]	41	81	71
Enquêtes nouvelles	53	35	29
Enquêtes terminées	43	20	22
Durée moyenne des enquêtes (en jours)	114	88	160
Ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations	5 (19 parties)	4 (24 parties)	13
Ordonnances permanentes d'interdiction d'opérations	4 (11 parties)	4 (4 parties)	5
Ordonnances réciproques d'interdiction d'opérations	4	1	-
Interdictions ou restrictions quant à la participation au marché de personnes inscrites et d'autres intervenants du marché	15	1	2
Règlements approuvés	5	5	2
Jours d'audience (en excluant les audiences sur demande pour ordonnances d'enquête)	20	16	24
Frais imposés	64 033 $	29 000 $	5 ,000 $
Frais recouvrés	34 000 $	3 750 $	0 $
Pénalités administratives imposées	683 000 $	401 100 $	55 000 $
Pénalités administratives perçues	238 000 $	51 100 $	10 000 $
Remise ordonnée	160 000 $	-	-
Remise recouvrée	25 090 $	-	-
Remise payée	23 090$	-	-

[1] *La méthode de suivi des nouvelles plaintes a été modifiée. La nouvelle méthode d'évaluation correspond mieux au mandat d'application de la loi de la Commision et tient compte des plaintes liées aux valeurs mobilières qui ont été évaluées et de celles qui font l'objet d'une enquête. Les statistiques relatives aux plaintes ne comprennent pas les plaintes qui ont été acheminées à la Commission par d'autres organismes de réglementation ni celles qui ont été autogénérées (ce qui explique la différence entre ce chiffre et le nombre de nouvelles enquêtes).*

« Les mesures d'application de la loi de la Commision sont proportionnelles à la gravité de la violation et visent à communiquer un message dissuasif clair. Depuis 2004, la Commission a imposé le paiement de frais liquidés totalisant 107 783 $ et des pénalités administratives se chiffrant à 1,2 million $. »

	2008-09	2007-08	2006-07
Activités de financement des sociétés			
Émetteurs assujettis	4 287	3 937	3 568
Émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick	7	7	6
Dépôts de prospectus	352	507	532
Dépôts de prospectus de fonds d'investissement	224	225	213
Notices annuelles	1 395	1 299	926
Rapports au sujet d'un placement qui fait l'objet d'une exemption	291	264	265
Notices d'offre	20	17	11
Demandes d'exemption [1]	218	442	604
Ordonnances d'interdiction d'opérations	1	-	-
Ordonnances d'interdiction d'opérations limitées aux dirigeants	1	-	-
Activités d'inscription			
Nouvelles sociétés de courtage et de services-conseils	23	24	34
Nouvelles demandes d'inscription de particuliers	3 280	3 615	3 689
Demandes de transfert d'inscription	314	315	261
Demandes de cessation d'inscription	2 059	1 795	1 728
Demandes de modification des renseignements sur l'inscription déjà déposés	12 760	12 110	15 328
Particuliers inscrits (opérations ou conseils)	7 555	7 349	7 012
Particuliers inscrits (opérations ou conseils, résidents du Nouveau-Brunswick)	1 809	1 681	1 602
Sociétés inscrites [2]	283	282	261
Sociétés inscrites (bureau central au Nouveau-Brunswick)	7	7	7
Succursales ou sous-succursales au Nouveau-Brunswick [2]	551	541	496

[1] *Le déclin relatif au traitement est attribuable au régime de passeport en vigueur depuis le 17 mars 2008.*

[2] *La baisse relative à la croissance est attribuable à la fusion de sociétés. Données relatives à la fin de l'année financière.*

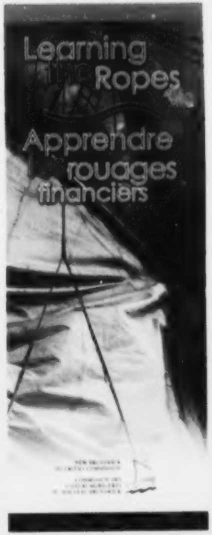

Aperçu des statistiques	2008-09	2007-08	2006-07
Plaintes reçues[1]	41	81	71
Enquêtes nouvelles	53	35	29
Enquêtes terminées	43	20	22
Durée moyenne des enquêtes (en jours)	114	88	160
Ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations	5 (19 parties)	4 (24 parties)	13
Ordonnances permanentes d'interdiction d'opérations	4 (11 parties)	4 (4 parties)	5
Ordonnances réciproques d'interdiction d'opérations	4	1	-
Interdictions ou restrictions quant à la participation au marché de personnes inscrites et d'autres intervenants du marché	15	1	2
Règlements approuvés	5	5	2
Jours d'audience (en excluant les audiences sur demande pour ordonnances d'enquête)	20	16	24
Frais imposés	64 033 $	29 000 $	5 000 $
Frais recouvrés	34 000 $	3 750 $	0 $
Pénalités administratives imposées	683 000 $	401 100 $	55 000 $
Pénalités administratives perçues	238 000 $	51 100 $	10 000 $
Remise ordonnée	160 000 $	-	-
Remise recouvrée	25 090 $	-	-
Remise payée	23 090$	-	-

[1] *La méthode de suivi des nouvelles plaintes a été modifiée. La nouvelle méthode d'évaluation correspond mieux au mandat d'application de la loi de la Commission et tient compte des plaintes liées aux valeurs mobilières qui ont été évaluées et de celles qui font l'objet d'une enquête. Les statistiques relatives aux plaintes ne comprennent pas les plaintes qui ont été acheminées à la Commission par d'autres organismes de réglementation ni celles qui ont été autogénérées (ce qui explique la différence entre ce chiffre et le nombre de nouvelles enquêtes).*

	2008-09	2007-08	2006-07
Activités de financement des sociétés			
Émetteurs assujettis	4 287	3 937	3 568
Émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick	7	7	6
Dépôts de prospectus	352	507	532
Dépôts de prospectus de fonds d'investissement	224	225	213
Notices annuelles	1 395	1 299	926
Rapports au sujet d'un placement qui fait l'objet d'une exemption	291	264	265
Notices d'offre	20	17	11
Demandes d'exemption	218	442	604
Ordonnances d'interdiction d'opérations	1	-	-
Ordonnances d'interdiction d'opérations limitées aux dirigeants	1		-
Activités d'inscription			
Nouvelles sociétés de courtage et de services-conseils	23	24	34
Nouvelles demandes d'inscription de particuliers	3 280	3 615	3 689
Demandes de transfert d'inscription	314	315	261
Demandes de cessation d'inscription	2 059	1 795	1 728
Demandes de modification des renseignements sur l'inscription déjà déposés	12 760	12 110	15 328
Particuliers inscrits (opérations ou conseils)	7 555	7 349	7 012
Particuliers inscrits (opérations ou conseils, résidents du Nouveau-Brunswick)	1 809	1 681	1 602
Sociétés inscrites	283	282	261
Sociétés inscrites (bureau central au Nouveau-Brunswick)	7	7	7
Succursales ou sous-succursales au Nouveau-Brunswick	551	541	496

Le déclin relatif au traitement est attribuable au régime de passeport en vigueur depuis le 17 mars 2008.

La baisse relative à la croissance est attribuable à la fusion de sociétés.
Données relatives à la fin de l'année financière.

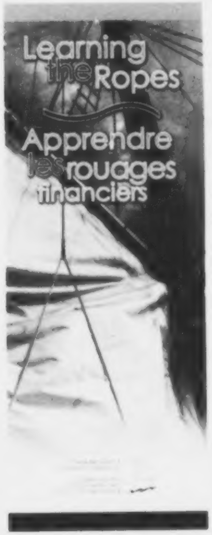

APERÇU La Commission est une société de la Couronne indépendante et autofinancée qui relève de la Partie IV de la *Loi relative aux relations de travail dans la Fonction publique*. Elle a la responsabilité d'appliquer et de faire respecter la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick, et d'exercer les fonctions qui lui sont attribuées par celle-ci. Elle est une personne morale dualiste qui est composée d'un tribunal quasi judiciaire de six membres et d'un second secteur opérationnel constitué du personnel spécialisé permanent. Quand ils agissent collectivement à titre de conseil d'administration, les membres ont le pouvoir d'exercer toutes les attributions relatives au fonctionnement de l'organisation, comme le prévoient les dispositions législatives.

Les membres appliquent leurs compétences dans les domaines de la surveillance de la gestion, de l'élaboration des politiques et des audiences. Le président est le chef de la direction et le directeur général est le chef de l'administration. La direction rend des comptes à l'organisation et, dans le cas du président, au gouvernement et à l'Assemblée législative. Les membres doivent rendre compte au gouvernement et à la population, par l'entremise de l'Assemblée législative, de l'application régulière de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ainsi que de la gouvernance efficace de la Commission.

MANDAT DE LA COMMISSION

Le mandat confié à la Commission par le législateur et prévu à l'article 2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* consiste à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et à favoriser des marchés financiers justes et efficaces, et la confiance en ceux-ci.

Les membres et le personnel exercent les attributions suivantes dans le cadre du mandat de la Commission :

Application de la loi – La Commission fait en sorte que ceux qui contreviennent au droit des valeurs mobilières soient tenus de rendre des comptes et elle protège les investisseurs et les marchés financiers par la dissuasion.

Conformité à la réglementation – La Commission fait en sorte que les participants au marché des valeurs mobilières répondent aux exigences réglementaires.

Établissement des règles – La Commission établit les règles qui régissent le marché des valeurs mobilières et les activités d'investissement.

Éducation – La Commission donne accès aux renseignements pertinents pour aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement éclairées et pour aider les participants au marché à savoir comment avoir accès aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick et comment s'y comporter.

Développement des marchés financiers – La Commission favorise le développement et la croissance des marchés financiers afin de stimuler l'investissement de capitaux dans les sociétés et les projets des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick qui contribuent au mieux-être économique de la province.

DIVISIONS

Direction générale

La division de la direction générale se compose du directeur général et des employés sous sa responsabilité directe. Elle exerce le pouvoir de réglementation prévu par la Loi ainsi que d'autres attributions que lui délègue la Commission. Elle assure la direction du personnel et elle s'occupe de fournir des services rentables, une fonction de réglementation et un soutien administratif efficaces, et une gestion rationalisée de l'organisation. La division s'occupe également de la planification stratégique à long terme de la Commission.

Division des affaires réglementaires

La division des affaires réglementaires, qui a été créée au printemps 2008, regroupe les divisions des services de financement des entreprises et de la réglementation des marchés. Son rôle principal consiste à voir à ce que les personnes inscrites et les émetteurs assujettis se conforment à la *Loi sur les valeurs mobilières* et aux autres normes de réglementation des valeurs mobilières. Les trois principales fonctions de la division sont les services de financement des entreprises, la réglementation des marchés et la comptabilité.

Éducation et développement des marchés

La division de l'éducation et du développement des marchés met l'accent sur deux des priorités stratégiques de la Commission, à savoir l'éducation et la croissance des marchés financiers. Cela comporte la mise en œuvre de programmes éducatifs destinés à la population en général, aux investisseurs et aux autres intervenants ainsi que les initiatives de développement des marchés financiers. Les communications sont le leitmotiv qui établit le lien entre ces priorités. Les communications et les relations avec les médias font partie intégrante des fonctions de la division.

Application de la loi

La division de l'application de la loi doit protéger l'intérêt public et l'intégrité des marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Elle répond aux plaintes et aux demandes de renseignements des investisseurs, fait enquête sur les infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*, poursuit en justice les contrevenants et réduit au minimum les activités frauduleuses contre le public investisseur, en appliquant la loi, de façon préventive et énergique. La division de l'application de la loi produit de l'information et évalue les renseignements qu'elle reçoit au sujet des infractions possibles à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Elle collabore aussi avec les membres du personnel des autres divisions pour sensibiliser la population à la fraude.

Chef du contentieux

La division dirigée par le chef du contentieux agit à la fois comme service juridique et service des politiques de la Commission. L'équipe conseille les membres et le personnel sur des questions qui concernent la Commission, son fonctionnement, sa réglementation et l'exercice de sa juridiction. Elle agit également comme service de coordination de la politique de réglementation. Cette division dirige certains grands projets en matière de politique de réglementation.

Le chef du contentieux est aussi le secrétaire de la Commission. Il est responsable de l'organisation des réunions du conseil d'administration et des audiences administratives, et il voit à leur bon déroulement.

« Pour att[...] l'excellen[...] investisson[...] les membr[...] notre pers[...] de façon [...] encourage[...] l'innovati[...] parfaire n[...] compétenc[...] notre lead[...] et l'effica[...] notre trav[...] d'équipe. »

Au 31 mars 2009

Gouvernement et Assemblée législative

- **Donne Smith** — Président et chef de la direction
- **Membres et membres supplémentaires**

Rick Hancox — Directeur général

- **Linda Rickard** — Adjointe de direction
- **Jackie Gomes** — Agente des ressources humaines

Kevin Hoyt — Directeur des affaires réglementaires et chef des finances

- **Susan Powell** — Conseillère juridique principale
- **Neil Sandler** — Conseiller juridique
- **Pierre Thibodeau** — Analyste principal en valeurs mobilières
- **Jeff Harriman** — Analyste en valeurs mobilières
- **Alex Wu** — Agent principal des affaires réglementaires
- **Wendy Morgan** — Agente des affaires réglementaires
- **Kelly Turcotte** — Inspectrice
- **Margaret Thompson** — Agente comptable
- **Nathalie Thibodeau** — Préposée aux systèmes
- **Janique Vallis** — Agente de soutien administratif

Andrew Nicholson — Directeur de l'éducation et du développement des marchés

- **Wendy Connors-Beckett** — Agente principale des communications
- **Michelle Robichaud** — Agente des communications
- **Michael Arbow** — Spécialiste des marchés financiers
- **Marissa Rignanesi** — Coordonnatrice de l'éducation
- **France Bouchard** — Agente de soutien administratif

Jake van der Laan — Directeur de l'application de la loi

- **Mark McElman** — Conseiller juridique
- **Poste vacant** — Conseiller ou conseillère juridique
- **Ed LeBlanc** — Enquêteur principal
- **Gordon Fortner** — Enquêteur
- **Poste vacant** — Spécialiste en technologie
- **Poste vacant** — Agent ou agente de gestion de cas

Manon Losier — Chef du contentieux et secrétaire de la Commission

- **Suzanne Bell** — Conseillère juridique principale
- **Erin Toole** — Conseillère juridique
- **Jason Alcorn** — Coordonnateur des politiques
- **Lise Noël** — Agente principale de soutien administratif
- **Poste vacant** — Agent ou agente de soutien administratif
- **Chelsea Cusack** — Réceptionniste et agente de soutien administratif

APERÇU La Commission est une société de la Couronne indépendante et autofinancée qui relève de la Partie IV de la *Loi relative aux relations de travail dans la Fonction publique*. Elle a la responsabilité d'appliquer et de faire respecter la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick, et d'exercer les fonctions qui lui sont attribuées par celle-ci. Elle est une personne morale dualiste qui est composée d'un tribunal quasi judiciaire de six membres et d'un second secteur opérationnel constitué du personnel spécialisé permanent. Quand ils agissent collectivement à titre de conseil d'administration, les membres ont le pouvoir d'exercer toutes les attributions relatives au fonctionnement de l'organisation, comme le prévoient les dispositions législatives.

Les membres appliquent leurs compétences dans les domaines de la surveillance de la gestion, de l'élaboration des politiques et des audiences. Le président est le chef de la direction et le directeur général est le chef de l'administration. La direction rend des comptes à l'organisation et, dans le cas du président, au gouvernement et à l'Assemblée législative. Les membres doivent rendre compte au gouvernement et à la population, par l'entremise de l'Assemblée législative, de l'application régulière de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ainsi que de la gouvernance efficace de la Commission.

MANDAT DE LA COMMISSION

Le mandat confié à la Commission par le législateur et prévu à l'article 2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* consiste à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et à favoriser des marchés financiers justes et efficaces, et la confiance en ceux-ci.

Les membres et le personnel exercent les attributions suivantes dans le cadre du mandat de la Commission :

Application de la loi – La Commission fait en sorte que ceux qui contreviennent au droit des valeurs mobilières soient tenus de rendre des comptes et elle protège les investisseurs et les marchés financiers par la dissuasion.

Conformité à la réglementation – La Commission fait en sorte que les participants au marché des valeurs mobilières répondent aux exigences réglementaires.

Établissement des règles – La Commission établit les règles qui régissent le marché des valeurs mobilières et les activités d'investissement.

Éducation – La Commission donne accès aux renseignements pertinents pour aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement éclairées et pour aider les participants au marché à savoir comment avoir accès aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick et comment s'y comporter.

Développement des marchés financiers – La Commission favorise le développement et la croissance des marchés financiers afin de stimuler l'investissement de capitaux dans les sociétés et les projets des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick qui contribuent au mieux-être économique de la province.

DIVISIONS

Direction générale

La division de la direction générale se compose du directeur général et des employés sous sa responsabilité directe. Elle exerce le pouvoir de réglementation prévu par la Loi ainsi que d'autres attributions que lui délègue la Commission. Elle assure la direction du personnel et elle s'occupe de fournir des services rentables, une fonction de réglementation et un soutien administratif efficaces, et une gestion rationalisée de l'organisation. La division s'occupe également de la planification stratégique à long terme de la Commission.

Division des affaires réglementaires

La division des affaires réglementaires, qui a été créée au printemps 2008, regroupe les divisions des services de financement des entreprises et de la réglementation des marchés. Son rôle principal consiste à voir à ce que les personnes inscrites et les émetteurs assujettis se conforment à la *Loi sur les valeurs mobilières* et aux autres normes de réglementation des valeurs mobilières. Les trois principales fonctions de la division sont les services de financement des entreprises, la réglementation des marchés et la comptabilité.

Éducation et développement des marchés

La division de l'éducation et du développement des marchés met l'accent sur deux des priorités stratégiques de la Commission, à savoir l'éducation et la croissance des marchés financiers. Cela comporte la mise en œuvre de programmes éducatifs destinés à la population en général, aux investisseurs et aux autres intervenants ainsi que les initiatives de développement des marchés financiers. Les communications sont le leitmotiv qui établit le lien entre ces priorités. Les communications et les relations avec les médias font partie intégrante des fonctions de la division.

Application de la loi

La division de l'application de la loi doit protéger l'intérêt public et l'intégrité des marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Elle répond aux plaintes et aux demandes de renseignements des investisseurs, fait enquête sur les infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*, poursuit en justice les contrevenants et réduit au minimum les activités frauduleuses contre le public investisseur, en appliquant la loi, de façon préventive et énergique. La division de l'application de la loi produit de l'information et évalue les renseignements qu'elle reçoit au sujet des infractions possibles à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Elle collabore aussi avec les membres du personnel des autres divisions pour sensibiliser la population à la fraude.

Chef du contentieux

La division dirigée par le chef du contentieux agit à la fois comme service juridique et service des politiques de la Commission. L'équipe conseille les membres et le personnel sur des questions qui concernent la Commission, son fonctionnement, sa réglementation et l'exercice de sa juridiction. Elle agit également comme service de coordination de la politique de réglementation. Cette division dirige certains grands projets en matière de politique de réglementation.

Le chef du contentieux est aussi le secrétaire de la Commission. Il est responsable de l'organisation des réunions du conseil d'administration et des audiences administratives, et il voit à leur bon déroulement.

ORGANIGRAMME

Au 31 mars 2009

Gouvernement et Assemblée législative

Donne Smith
Président et chef de la direction

Membres et membres supplémentaires

Rick Hancox
Directeur général

Linda Rickard
Adjointe de direction

Jackie Gomes
Agente des ressources humaines

Kevin Hoyt
Directeur des affaires réglementaires et chef des finances

- **Susan Powell** – Conseillère juridique principale
- **Neil Sandler** – Conseiller juridique
- **Pierre Thibodeau** – Analyste principal en valeurs mobilières
- **Jeff Harriman** – Analyste en valeurs mobilières
- **Alex Wu** – Agent principal des affaires réglementaires
- **Wendy Morgan** – Agente des affaires réglementaires
- **Kelly Turcotte** – Inspectrice
- **Margaret Thompson** – Agente comptable
- **Nathalie Thibodeau** – Préposée aux systèmes
- **Janique Vallis** – Agente de soutien administratif

Andrew Nicholson
Directeur de l'éducation et du développement des marchés

- **Wendy Connors-Beckett** – Agente principale des communications
- **Michelle Robichaud** – Agente des communications
- **Michael Arbow** – Spécialiste des marchés financiers
- **Marissa Rignanesi** – Coordonnatrice de l'éducation
- **France Bouchard** – Agente de soutien administratif

Jake van der Laan
Directeur de l'application de la loi

- **Mark McElman** – Conseiller juridique
- **Poste vacant** – Conseiller ou conseillère juridique
- **Ed LeBlanc** – Enquêteur principal
- **Gordon Fortner** – Enquêteur
- **Poste vacant** – Spécialiste en technologie
- **Poste vacant** – Agent ou agente de gestion de cas

Manon Losier
Chef du contentieux et secrétaire de la Commission

- **Suzanne Ball** – Conseillère juridique principale
- **Erin Toole** – Conseillère juridique
- **Jason Alcorn** – Coordonnateur des politiques
- **Lise Noël** – Agente principale de soutien administratif
- **Poste vacant** – Agent ou agente de soutien administratif
- **Chelsea Cusack** – Réceptionniste et agente de soutien administratif

La Commission est déterminée à appliquer les normes de régie interne les plus rigoureuses. Sa Politique sur la régie interne permet une gestion et une surveillance pratiques et efficaces. Elle est affichée dans son intégralité sur le site Web de la Commission à www.nbsc-cvmnb.ca.

PRATIQUES DE RÉGIE INTERNE DE LA COMMISSION

Rôle des membres de la Commission

À titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont chargés de surveiller la gestion des activités et des affaires de la Commission, y compris d'approuver le plan d'activités stratégique et le budget annuels. Il incombe également aux membres d'analyser l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion.

À titre de responsables de la politique, les membres se réunissent pour étudier les initiatives réglementaires, pour établir les priorités en matière de réglementation, pour examiner et approuver les règles et politiques, et pour recommander des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*, surtout dans des secteurs d'harmonisation avec d'autres administrations. Au cours du présent exercice financier, la Commission a recommandé des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*, afin de promouvoir le cadre du régime national de passeport à des fins d'inscription. Elle a aussi mis en œuvre une règle locale régissant les procédures d'audience et a adopté des règles et instructions nationales.

Les membres ont statué sur 15 dossiers et ils ont examiné 32 demandes d'exemption de l'obligation de se conformer aux exigences législatives.

Rôle des membres supplémentaires

Les membres supplémentaires font partie de comités qui tiennent des audiences et qui statuent à titre de tribunal administratif.

Rôle du président

Le président, qui est aussi chef de la direction, a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* et de répondre du rendement global et de la gestion de l'organisation. Il relève de la législature provinciale, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et de la Consommation, en sa qualité de ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.

Il préside les réunions de la Commission dont il est aussi le porte-parole. Il exerce son leadership en représentant l'organisation devant le grand public. Il doit aussi gérer, au niveau supérieur, les relations de la Commission avec des organisations nationales, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et avec des organisations internationales, comme le Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA), ainsi qu'avec les organismes d'autoréglementation, les comités consultatifs et les principales organisations sectorielles.

Composition de la Commission et processus de nomination

Même si les membres sont nommés par décret en conseil, la Commission participe activement au processus, en recommandant des candidatures au ministre en vertu d'un protocole d'entente conclu avec le ministère de la Justice et de la Consommation.

Le profil de l'organisation qui fait partie de la Politique sur la régie interne établit les compétences et les connaissances que doivent posséder les membres, et le besoin d'assurer une représentation géographique et linguistique raisonnable qui tient compte de la diversité de la province.

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne revoit régulièrement le profil de l'organisation, afin d'évaluer les points forts des membres en poste. Cet exercice permet à la Commission de se préparer à l'expiration du mandat des membres. En juillet 2008, deux membres et un membre supplémentaire ont été nommés, et le mandat d'un membre a été renouvelé, à l'issue d'un long processus de nomination. Le Comité des ressources humaines et de la régie interne a aussi entamé le processus de nomination en vue de pourvoir les postes d'un membre et du président dont les mandats prennent fin le 30 juin 2009.

Indépendance de la Commission à titre de conseil d'administration

Selon la Politique sur la régie interne, un membre ne doit pas avoir une association directe ou indirecte avec la Commission qui, de l'avis du conseil, pourrait raisonnablement l'empêcher de faire preuve d'un jugement indépendant. À l'exception du président qui est aussi chef de la direction, tous les membres sont considérés comme indépendants.

Dans le cadre de chaque réunion de la Commission et de ses comités, le président rencontre en privé les membres indépendants avant que ceux-ci se réunissent à huis clos sous la présidence du membre principal ou, dans le cas des comités, sous la présidence du président ou de la présidente du comité.

Rôle du membre principal

La Politique sur la régie interne prévoit que les membres indépendants doivent désigner l'un des leurs à titre de membre principal. Le membre principal doit veiller à ce que les membres agissent indépendamment de la direction. Anne La Forest a été nommée membre principal en septembre 2008. Les responsabilités du membre principal sont énoncées dans la Politique sur la régie interne.

« La Commission est déterminée à appliquer les normes de régie interne les plus rigoureuses. Sa Politique sur la régie interne permet une gestion et une surveillance pratiques et efficaces. »

PRÉSENCE

Membre	Réunions de la Commission (11)	Réunions spéciales, y compris planification stratégique et séances de formation (4)	Réunions du Comité de vérification (6)	Réunions du Comité des ressources humaines et de la régie interne (10)	Réunion du Comité sur le déroulement des audiences (1)	Audiences d'application de la loi (24)	Auditions de demandes d'exemption (32)	Déplacements divers, préparatifs et orientations
Donne W. Smith	11	4	6	8 [Note 3]	1	7	29	0
Anne La Forest	10	3	4 [Note 4]	4 [Note 4]	0 [Note 4]	11	5	18
Hugh J. Flemming, c. r.	3 [Note 1]	0	2 [Note 1]	1	0	3	8	4
David Hashey, c. r.	3 [Note 1]	0	2 [Note 1]	1	0	1	0	4
Sheldon Lee	8 [Note 2]	4	4 [Note 2]	2	1	2	3	12
Kenneth Savage, C.A.	11	4	6	10	1	11	7	26
Céline Trifts	11	4	0	9 [Note 3]	1	12	8	29
Harry H. Williamson, c. r.	8 [Note 2]	4	0	6 [Note 2]	1	1	3	24
Membre supplémentaire								
Robert Shannon, C.A.	s.o.	s.o. [Note 5]	s.o.	s.o.	1	4	s.o.	6
Denise LeBlanc, c. r.	s.o.	s.o. [Note 5]	s.o.	s.o.	1	3	s.o.	7
James Lockyer, c. r.	s.o.	s.o. [Note 5]	s.o.	s.o.	1	0	s.o.	2

Note 1 Membres sortants – Les mandats de M. Flemming et de M. Hashey ont pris fin le 14 juillet 2008.
Note 2 Nouveaux membres – M. Lee et M. Williamson ont inauguré leur mandat le 15 juillet 2008.
Note 3 M. Smith et Mme Trifts n'ont pas participé à des réunions pour éviter un conflict d'intérêt.
Note 4 Mme La Forest est devenue membre du Comité de vérification le 19 août 2008, le même jour où elle a cessé d'être membre du Comité des ressources humaines et de la régie interne.
Note 5 Les séances de formation n'étaient pas liées au rôle joué par les membres supplémentaires.

La Commission est déterminée à appliquer les normes de régie interne les plus rigoureuses. Sa Politique sur la régie interne permet une gestion et une surveillance pratiques et efficaces. Elle est affichée dans son intégralité sur le site Web de la Commission à *www.nbsc-cvmnb.ca*.

PRATIQUES DE RÉGIE INTERNE DE LA COMMISSION

Rôle des membres de la Commission

À titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont chargés de surveiller la gestion des activités et des affaires de la Commission, y compris d'approuver le plan d'activités stratégique et le budget annuels. Il incombe également aux membres d'analyser l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion.

À titre de responsables de la politique, les membres se réunissent pour étudier les initiatives réglementaires, pour établir les priorités en matière de réglementation, pour examiner et approuver les règles et politiques, et pour recommander des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*, surtout dans des secteurs d'harmonisation avec d'autres administrations. Au cours du présent exercice financier, la Commission a recommandé des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*, afin de promouvoir le cadre du régime national de passeport à des fins d'inscription. Elle a aussi mis en œuvre une règle locale régissant les procédures d'audience et a adopté des règles et instructions nationales.

Les membres ont statué sur 15 dossiers et ils ont examiné 32 demandes d'exemption de l'obligation de se conformer aux exigences législatives.

Rôle des membres supplémentaires

Les membres supplémentaires font partie de comités qui tiennent des audiences et qui statuent à titre de tribunal administratif.

Rôle du président

Le président, qui est aussi chef de la direction, a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* et de répondre du rendement global et de la gestion de l'organisation. Il relève de la législature provinciale, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et de la Consommation, en sa qualité de ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.

Il préside les réunions de la Commission dont il est aussi le porte-parole. Il exerce son leadership en représentant l'organisation devant le grand public. Il doit aussi gérer, au niveau supérieur, les relations de la Commission avec des organisations nationales, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et avec des organisations internationales, comme le Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA), ainsi qu'avec les organismes d'autoréglementation, les comités consultatifs et les principales organisations sectorielles.

Composition de la Commission et processus de nomination

Même si les membres sont nommés par décret en conseil, la Commission participe activement au processus, en recommandant des candidatures au ministre en vertu d'un protocole d'entente conclu avec le ministère de la Justice et de la Consommation.

Le profil de l'organisation qui fait partie de la Politique sur la régie interne établit les compétences et les connaissances que doivent posséder les membres, et le besoin d'assurer une représentation géographique et linguistique raisonnable qui tient compte de la diversité de la province.

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne revoit régulièrement le profil de l'organisation, afin d'évaluer les points forts des membres en poste. Cet exercice permet à la Commission de se préparer à l'expiration du mandat des membres. En juillet 2008, deux membres et un membre supplémentaire ont été nommés, et le mandat d'un membre a été renouvelé, à l'issue d'un long processus de nomination. Le Comité des ressources humaines et de la régie interne a aussi entamé le processus de nomination en vue de pourvoir les postes d'un membre et du président dont les mandats prennent fin le 30 juin 2009.

Indépendance de la Commission à titre de conseil d'administration

Selon la Politique sur la régie interne, un membre ne doit pas avoir une association directe ou indirecte avec la Commission qui, de l'avis du conseil, pourrait raisonnablement l'empêcher de faire preuve d'un jugement indépendant. À l'exception du président qui est aussi chef de la direction, tous les membres sont considérés comme indépendants.

Dans le cadre de chaque réunion de la Commission et de ses comités, le président rencontre en privé les membres indépendants avant que ceux-ci se réunissent à huis clos sous la présidence du membre principal ou, dans le cas des comités, sous la présidence du président ou de la présidente du comité.

Rôle du membre principal

La Politique sur la régie interne prévoit que les membres indépendants doivent désigner l'un des leurs à titre de membre principal. Le membre principal doit veiller à ce que les membres agissent indépendamment de la direction. Anne La Forest a été nommée membre principal en septembre 2008. Les responsabilités du membre principal sont énoncées dans la Politique sur la régie interne.

Membre	Réunions de la Commission (11)	Réunions spéciales, y compris planification stratégique et séances de formation (4)	Réunions du Comité de vérification (6)	Réunions du Comité des ressources humaines et de la régie interne (10)	Réunion du Comité sur le déroulement des audiences (1)	Audiences d'application de la loi (24)	Auditions de demandes d'exemption (32)	Déplacements divers préparatifs et orientations
Donne W. Smith	11	4	6	8	1	7	29	0
Anne La Forest	10	3	4	4	0	11	5	18
Hugh J. Flemming, c. r.	3	0	2	1	0	3	8	4
David Hashey, c. r.	3	0	2	1	0	1	0	4
Sheldon Lee	8	4	4	2	1	2	3	12
Kenneth Savage, C.A.	11	4	6	10	1	11	7	26
Céline Trifts	11	4	0	9	1	12	8	29
Harry H. Williamson, c. r.	8	4	0	6	1	1	3	24
Membre supplémentaire								
Robert Shannon, C.A.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	4	s.o.	6
Denise LeBlanc, c. r.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	3	s.o.	7
James Lockyer, c. r.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	0	s.o.	2

Note 1 Membres sortants – Les mandats de M. Flemming et de M. Hashey ont pris fin le 14 juillet 2008.
Note 2 Nouveaux membres – M. Lee et M. Williamson ont inauguré leur mandat le 15 juillet 2008.
Note 3 M. Smith et Mme Trifts n'ont pas participé à des réunions pour éviter un conflict d'intérêt.
Note 4 Mme La Forest est devenue membre du Comité de vérification le 19 août 2008, le même jour où elle a cessé d'être membre du Comité des ressources humaines et de la régie interne.
Note 5 Les séances de formation n'étaient pas liées au rôle joué par les membres supplémentaires.

COMITÉS

La Commission s'est dotée de trois comités permanents : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la régie interne, et le Comité sur le déroulement des audiences, dont les mandats sont établis dans la Politique sur la régie interne. Le *Règlement administratif* nº 1 sur la conduite des affaires générales établit la rémunération du président et des membres, et expose les grandes lignes de la structure et du fonctionnement de chaque comité. Le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines et de la régie interne doivent tenir au moins quatre réunions par année. Le Comité sur le déroulement des audiences se réunit deux fois par année. Les membres des comités sont indépendants. Le président est membre d'office du Comité des ressources humaines et de la régie interne, et du Comité de vérification, sans droit de vote. Il préside le Comité sur le déroulement des audiences qui est constitué de tous les membres et membres supplémentaires.

Avant d'accepter leur mandat, les membres sont invités à confirmer qu'ils ont le temps, l'expérience et la formation nécessaires pour faire partie du comité et que leur adhésion à d'autres commissions ou comités de l'extérieur ne porte pas atteinte à leur capacité de participer aux délibérations de leur comité.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est chargé des déclarations financières, de l'information publique, des contrôles internes, des vérifications et de la gestion des risques.

Les membres du Comité de vérification doivent posséder des notions financières suffisantes pour être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui soulèvent des questions comptables d'une envergure et d'une complexité généralement comparables à celles qu'abordent les propres états financiers de la Commission. Tous les membres du Comité de vérification ont attesté qu'ils possédaient les connaissances financières nécessaires.

En plus de l'examen annuel de son mandat, le Comité de vérification a approuvé cette année des révisions à plusieurs politiques financières et une nouvelle politique sur les remises de montants obtenus par suite d'un défaut de se conformer au droit des valeurs mobilières, a coordonné une vérification fructueuse, a revu le budget et les rapports de la direction sur les risques et les contrôles internes, et a réalisé des examens mensuels des états financiers, et des examens trimestriels des prévisions et des dépenses des membres.

Comité des ressources humaines et de la régie interne

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne est chargé de la rémunération, de la nomination des hauts dirigeants, des membres et des membres supplémentaires, et de l'évaluation de la structure et du rendement de l'organisation, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et de la régie interne.

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne a effectué l'examen annuel de son mandat, des politiques en matière de ressources humaines et de la Politique sur la régie interne. Il a également réalisé l'évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité de la Commission, des comités, des membres et du président. Il a revu le plan de relève et a déterminé les qualités requises des candidats à la nomination ou au renouvellement de la nomination du membre et du président dont les mandats prennent fin en juin 2009. Le Comité a aussi examiné la proposition visant à établir un comité sur le déroulement des audiences, et a envisagé et approuvé une restructuration de l'organisation. Le Comité a revu la déclaration des priorités du président.

Comité sur le déroulement des audiences

Créé cette année, le Comité sur le déroulement des audiences a le mandat de revoir et d'évaluer les pratiques et les procédures d'audiences de la Commission, et de recommander des améliorations, s'il y a lieu. Il constitue aussi un forum de discussions sur les processus d'audience et la jurisprudence récente. Il est composé de tous les membres et membres supplémentaires de la Commission.

Le Comité sur le déroulement des audiences a effectué un examen annuel du rôle de soutien de la fonction de secrétaire de la Commission par rapport aux audiences. Il a aussi étudié les processus relatifs aux ordonnances d'indemnisation, de remise de montants et de réciprocité, ainsi qu'aux ententes de règlements.

RÉMUNÉRATION ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES

Le *Règlement administratif* nº 1 sur la conduite générale des affaires prescrit le salaire, les provisions et les frais pour le président, les membres, le membre principal, les présidents des comités et les membres supplémentaires comme suit :

	Salaire	Provisions Note 1	Frais de service
Président et chef de la direction	Jusqu'à 175 000 $	s.o.	s.o.
Membres	s.o.	10 000 $	350 $
Membres supplémentaires	s.o.	5 000 $	350 $

Note 1 Le membre principal et les présidents des comités reçoivent des provisions additionnelles de 2 000 $.

« Le Règlement administratif n°1 sur la conduite des affaires générales établit la rémunération du président et des membres, et expose les grandes lignes de la structure et du fonctionnement de chaque comité. »

Membres

Les provisions, les dépenses des membres qui couvrent les déplacements, les repas, l'hébergement, le stationnement et la formation, et les frais de service, à la fin de l'exercice financier 2008-2009, sont les suivants :

Membre	Nomination ou renouvellement	Fin du mandat	Provisions	Frais de service	Rémunération totale	Dépenses
Hugh J. Flemming, c. r.	Le 1er juillet 2004	Le 14 juillet 2008	3 457 $	7 350 $	10 807 $	1 170 $
David Hashey, c. r.	Le 1er juillet 2004	Le 14 juillet 2008	3 457 $	3 850 $	7 307 $	1 824 $
Anne La Forest (membre principal)	Le 1er juillet 2004 Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2012	11 821 $	19 250 $	31 071 $	3 229 $
Sheldon Lee	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2013	7 120 $	12 600 $	19 720 $	6 329 $
Kenneth Savage, C.A. (président de comité)	Le 16 août 2007	Le 30 juin 2010	11 228 $	26 600 $	37 828 $	10 893 $
Céline Trifts (présidente de comité)	Le 16 août 2007	Le 30 juin 2009	11 228 $	25 900 $	37 128 $	10 176 $
Harry Williamson, c. r.	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2013	7 120 $	16 450 $	23 570 $	7 430 $

Membre supplémentaire

	Nomination ou renouvellement	Fin du mandat	Provisions	Frais de service Note 1	Rémunération totale	Dépenses
Denise A. LeBlanc, c. r.	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2011	3 560 $	3 850 $	7 410 $	960 $
James Lockyer, c. r.	Le 15 novembre 2007	Le 31 octobre 2010	5 000 $	1 050 $	6 050 $	424 $
Robert Shannon, C.A.	Le 15 novembre 2007	Le 31 octobre 2010	5 000 $	3 850 $	8 850 $	4 264 $

Note 1 Les frais de service des membres supplémentaires comprennent la rémunération pour leur participation à des séances d'orientation ou de formation pertinentes aux fonctions de tribunal quasi judiciaire qu'ils exercent.

COMITÉS

La Commission s'est dotée de trois comités permanents : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la régie interne, et le Comité sur le déroulement des audiences, dont les mandats sont établis dans la Politique sur la régie interne. Le *Règlement administratif* nº 1 sur la conduite des affaires générales établit la rémunération du président et des membres, et expose les grandes lignes de la structure et du fonctionnement de chaque comité. Le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines et de la régie interne doivent tenir au moins quatre réunions par année. Le Comité sur le déroulement des audiences se réunit deux fois par année. Les membres des comités sont indépendants. Le président est membre d'office du Comité des ressources humaines et de la régie interne, et du Comité de vérification, sans droit de vote. Il préside le Comité sur le déroulement des audiences qui est constitué de tous les membres et membres supplémentaires.

Avant d'accepter leur mandat, les membres sont invités à confirmer qu'ils ont le temps, l'expérience et la formation nécessaires pour faire partie du comité et que leur adhésion à d'autres commissions ou comités de l'extérieur ne porte pas atteinte à leur capacité de participer aux délibérations de leur comité.

Comité de vérification

Le Comité de vérification est chargé des déclarations financières, de l'information publique, des contrôles internes, des vérifications et de la gestion des risques.

Les membres du Comité de vérification doivent posséder des notions financières suffisantes pour être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui soulèvent des questions comptables d'une envergure et d'une complexité généralement comparables à celles qu'abordent les propres états financiers de la Commission.

Tous les membres du Comité de vérification ont attesté qu'ils possédaient les connaissances financières nécessaires.

En plus de l'examen annuel de son mandat, le Comité de vérification a approuvé cette année des révisions à plusieurs politiques financières et une nouvelle politique sur les remises de montants obtenus par suite d'un défaut de se conformer au droit des valeurs mobilières, a coordonné une vérification fructueuse, a revu le budget et les rapports de la direction sur les risques et les contrôles internes, et a réalisé des examens mensuels des états financiers, et des examens trimestriels des prévisions et des dépenses des membres.

Comité des ressources humaines et de la régie interne

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne est chargé de la rémunération, de la nomination des hauts dirigeants, des membres et des membres supplémentaires, et de l'évaluation de la structure et du rendement de l'organisation, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et de la régie interne.

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne a effectué l'examen annuel de son mandat, des politiques en matière de ressources humaines et de la Politique sur la régie interne. Il a également réalisé l'évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité de la Commission, des comités, des membres et du président. Il a revu le plan de relève et a déterminé les qualités requises des candidats à la nomination ou au renouvellement de la nomination du membre et du président dont les mandats prennent fin en juin 2009. Le Comité a aussi examiné la proposition visant à établir un comité sur le déroulement des audiences, et a envisagé et approuvé une restructuration de l'organisation. Le Comité a revu la déclaration des priorités du président.

Comité sur le déroulement des audiences

Créé cette année, le Comité sur le déroulement des audiences a le mandat de revoir et d'évaluer les pratiques et les procédures d'audiences de la Commission, et de recommander des améliorations, s'il y a lieu. Il constitue aussi un forum de discussions sur les processus d'audience et la jurisprudence récente. Il est composé de tous les membres et membres supplémentaires de la Commission.

Le Comité sur le déroulement des audiences a effectué un examen annuel du rôle de soutien de la fonction de secrétaire de la Commission par rapport aux audiences. Il a aussi étudié les processus relatifs aux ordonnances d'indemnisation, de remise de montants et de réciprocité, ainsi qu'aux ententes de règlements.

RÉMUNÉRATION ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES

Le *Règlement administratif* nº 1 sur la conduite générale des affaires prescrit le salaire, les provisions et les frais pour le président, les membres, le membre principal, les présidents des comités et les membres supplémentaires comme suit :

	Salaire	Provisions Note 1	Frais de service
Président et chef de la direction	Jusqu'à 175 000 $	s.o.	s.o.
Membres	s.o.	10 000 $	350 $
Membres supplémentaires	s.o.	5 000 $	350 $

Note 1 Le membre principal et les présidents des comités reçoivent des provisions additionnelles de 2 000 $.

Membres

Les provisions, les dépenses des membres qui couvrent les déplacements, les repas, l'hébergement, le stationnement et la formation, et les frais de service, à la fin de l'exercice financier 2008-2009, sont les suivants :

Membre	Nomination ou renouvellement	Fin du mandat	Provisions	Frais de service	Rémunération totale	Dépenses
Hugh J. Flemming, c. r.	Le 1er juillet 2004	Le 14 juillet 2008	3 457 $	7 350 $	10 807 $	1 170 $
David Hashey, c. r.	Le 1er juillet 2004	Le 14 juillet 2008	3 457 $	3 850 $	7 307 $	1 824 $
Anne La Forest (membre principal)	Le 1er juillet 2004 Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2012	11 821 $	19 250 $	31 071 $	4 229 $
Sheldon Lee	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2013	7 120 $	12 600 $	19 720 $	6 329 $
Kenneth Savage, C.A. (président de comité)	Le 16 août 2007	Le 30 juin 2010	11 228 $	26 600 $	37 828 $	10 893 $
Céline Trifts (présidente de comité)	Le 16 août 2007	Le 30 juin 2009	11 228 $	25 900 $	37 128 $	10 176 $
Harry Williamson, c. r.	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2013	7 120 $	16 450 $	23 570 $	7 430 $

Membre supplémentaire

	Nomination ou renouvellement	Fin du mandat	Provisions	Frais de service	Rémunération totale	Dépenses
Denise A. LeBlanc, c. r.	Le 15 juillet 2008	Le 14 juillet 2011	3 560 $	3 850 $	7 410 $	960 $
James Lockyer, c. r.	Le 15 novembre 2007	Le 31 octobre 2010	5 000 $	1 050 $	6 050 $	424 $
Robert Shannon, C.A.	Le 15 novembre 2007	Le 31 octobre 2010	5 000 $	3 850 $	8 850 $	4 264 $

Note 1 Les frais de service des membres supplémentaires comprennent la rémunération pour leur participation à des séances d'orientation ou de formation pertinentes aux fonctions de tribunal quasi judiciaire qu'ils exercent.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président touche un traitement de base de 171 590 $ et des avantages sociaux qui comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, un régime de retraite et un régime complémentaire de retraite, une allocation de retraite, des congés, un stationnement et l'usage d'un véhicule. Les frais du président, qui incluent les dépenses de fonctionnement d'un véhicule, les déplacements, les repas, l'hébergement, le stationnement et la formation, s'élevaient à 31 731 $ pour l'année.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les hauts dirigeants de la Commission sont le directeur général et les quatre chefs des divisions. Leur rémunération et leurs avantages sociaux sont établis par la Commission sur l'avis d'un expert-conseil indépendant. En plus de leur salaire, les hauts dirigeants bénéficient des mêmes avantages sociaux que tous les employés de la Commission qui comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, un régime de pension, des congés et un stationnement. Le salaire des hauts dirigeants pour l'année 2008-2009 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Nom	Poste	Salaire
Kenrick Hancox	Directeur général	136 738 $
Kevin Hoyt	Directeur des affaires réglementaires et chef des finances	119 766 $
Manon Losier	Chef du contentieux et secrétaire de la Commission	128 849 $
Andrew Nicholson	Directeur de l'éducation et du développement des marchés	108 523 $
Jake van der Laan	Directeur de l'application de la loi	116 994 $

ORIENTATION

Les nouveaux membres suivent un programme d'orientation exhaustif d'une journée et demie, qui leur donne une vue d'ensemble du contexte de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et au Nouveau-Brunswick, et du fonctionnement des affaires financières, du régime juridique et des pratiques de régie interne de la Commission, et de son rôle à titre de tribunal quasi judiciaire. Les membres reçoivent un relieur qui contient l'information sur les activités de la Commission. L'orientation est offerte par modules d'une demi-journée par souci de souplesse. Le programme offre aux membres l'occasion de faire connaissance avec la haute direction, de visiter les bureaux et de recevoir de l'information sur les politiques en matière de ressources humaines et d'administration financière, et sur le pouvoir d'établir des règles.

Les nouveaux membres supplémentaires doivent aussi suivre un programme d'orientation avant de participer aux audiences de la Commission. Étant donné que le rôle des membres supplémentaires se limite à siéger lors des audiences de la Commission, le programme d'une journée vise à les initier à l'instruction des procédures d'exécution et au rôle de la Commission à titre de tribunal administratif, ainsi qu'aux rudiments du droit des valeurs mobilières et du droit administratif. Des séances d'information sur le régime juridique et les attributions en matière de conformité et d'application de la loi sont incluses. La visite des bureaux donne également aux membres supplémentaires l'occasion de rencontrer les membres de la haute direction et le personnel.

FORMATION PERMANENTE

Le programme de formation permanente comporte une combinaison de séances de formation communes et individuelles. Une séance intensive sur la gestion du risque a été offerte aux membres cette année. De plus, cinq membres ont assisté à une conférence nationale sur les valeurs mobilières qui comprenait un forum de discussion sur les enjeux actuels de la réglementation des valeurs mobilières. Un membre supplémentaire a suivi un cours en expertise comptable judiciaire et d'investigation. Le personnel a aussi présenté des exposés aux membres sur les organismes d'autoréglementation et les produits dérivés.

Dans le cadre de son autoévaluation et de sa rencontre annuelles avec le président, chaque membre doit déterminer les compétences et les connaissances qu'il aimerait perfectionner. Les sujets de formation recommandés comprennent : notions financières, droit administratif, compétence d'administrateur et secteur des valeurs mobilières.

Présentation du chèque à la gagnante du Défi Entraîne-toi à épargner

> « *La Politique sur la régie interne de la Commission précise que les membres et les membres supplémentaires de la Commission, ainsi que les membres de la haute direction et du personnel doivent se comporter avec le plus haut niveau de probité professionnelle.* »

ÉVALUATION DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES MEMBRES

En 2008, les membres ont rempli un questionnaire d'autoévaluation et un questionnaire sur le rendement de la Commission, de ses comités et de ses membres. Les résultats du questionnaire sur le rendement de la Commission ont été transmis à titre confidentiel à la présidente du Comité des ressources humaines et de la régie interne. Celle-ci a dressé un rapport qui a fait l'objet de discussions lors de réunions à huis clos du comité puis de la Commission. Le président a par la suite préparé un rapport et des recommandations à l'intention de la direction.

Les résultats du questionnaire d'autoévaluation ont été transmis à titre confidentiel au président de la Commission avant qu'il rencontre individuellement chaque membre pour discuter de ses besoins en matière de formation et des moyens d'accroître le rendement de la Commission.

CODE DE DÉONTOLOGIE

La Politique sur la régie interne de la Commission précise que les membres et les membres supplémentaires de la Commission, ainsi que les membres de la haute direction et du personnel de la Commission doivent se comporter avec le plus haut niveau de probité professionnelle. Un code de déontologie en vertu duquel les membres ne doivent pas agir de façon à porter atteinte à la confiance du public dans l'intégrité de la Commission a aussi été adopté. Il contient des dispositions visant à réduire au minimum les risques de partialité et de conflits d'intérêts. Les membres de la haute direction et du personnel sont également tenus de se conformer au code de déontologie des employés et au règlement général. Ce code et ce règlement établissent les modalités relatives à la déclaration des conflits d'intérêts réels ou potentiels ainsi qu'un mécanisme qui permet de détecter et de limiter les activités contraires à l'éthique de la part des membres, des membres supplémentaires, des hauts dirigeants ou des employés.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres et le personnel de la Commission prennent régulièrement connaissance de renseignements confidentiels. Ils sont également assujettis à des règles strictes sur la divulgation des conflits d'intérêts qui les obligent à rendre public leur portefeuille de titres et à déclarer tout changement dans leurs avoirs ainsi qu'à signaler sans délai tout conflit ou toute apparence de conflit susceptible d'influencer leurs décisions.

[illegible]
Prendre des bonnes décisions d'investissement ne devrait pas l'être.
La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est là pour vous aider !

Octobre est le mois de l'éducation des investisseurs. Pour aider les investisseurs à se retrouver en dépit des récents remous sur les marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick tient à fournir les conseils suivants.

Il est extrêmement important de demeurer calme malgré la volatilité des marchés.
Une décision précipitée peut souvent empirer une situation délicate.

Tout ce qui brille n'est pas or.
Les escrocs se camouflent souvent derrière les grands titres. Méfiez-vous des boniments de vente sous pression qui font miroiter des rendements élevés sans risque. Les investisseurs qui approchent l'âge de la retraite sont souvent pris pour cibles par les promoteurs de stratagèmes fictifs qui leur promettent des rendements élevés sans risque afin de compenser les pertes qu'ils ont subies dans leurs comptes de retraite.

Un portefeuille équilibré constitue le meilleur remède contre le repli à court terme des marchés.
Ne perdez pas de vue vos objectifs de placement à long terme et assurez-vous de bien vous informer au sujet des répercussions possibles si des changements soudains se produisent dans votre portefeuille.

Votre conseiller financier est là pour vous aider.
Si vous avez des préoccupations concernant votre portefeuille, nous vous encourageons à en discuter avec votre conseiller financier et à examiner des solutions qui tiennent compte de votre degré de tolérance au risque et de vos objectifs de placement.

Informez-vous avant d'investir l'argent que vous avez durement gagné.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les rudiments de l'investissement, visitez notre site Web à l'adresse www.investissezentouteconnaissance.ca ou communiquez avec nous au 1-866-933-2222.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président touche un traitement de base de 171 590 $ et des avantages sociaux qui comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, un régime de retraite et un régime complémentaire de retraite, une allocation de retraite, des congés, un stationnement et l'usage d'un véhicule. Les frais du président, qui incluent les dépenses de fonctionnement d'un véhicule, les déplacements, les repas, l'hébergement, le stationnement et la formation, s'élevaient à 31 731 $ pour l'année.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les hauts dirigeants de la Commission sont le directeur général et les quatre chefs des divisions. Leur rémunération et leurs avantages sociaux sont établis par la Commission sur l'avis d'un expert-conseil indépendant. En plus de leur salaire, les hauts dirigeants bénéficient des mêmes avantages sociaux que tous les employés de la Commission qui comprennent une assurance pour soins de santé et soins dentaires, une assurance-vie, un régime de pension, des congés et un stationnement. Le salaire des hauts dirigeants pour l'année 2008-2009 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Nom	Poste	Salaire
Kenrick Hancox	Directeur général	136 738 $
Kevin Hoyt	Directeur des affaires réglementaires et chef des finances	119 766 $
Manon Losier	Chef du contentieux et secrétaire de la Commission	128 849 $
Andrew Nicholson	Directeur de l'éducation et du développement des marchés	108 523 $
Jake van der Laan	Directeur de l'application de la loi	116 994 $

ORIENTATION

Les nouveaux membres suivent un programme d'orientation exhaustif d'une journée et demie, qui leur donne une vue d'ensemble du contexte de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et au Nouveau-Brunswick, et du fonctionnement des affaires financières, du régime juridique et des pratiques de régie interne de la Commission, et de son rôle à titre de tribunal quasi judiciaire. Les membres reçoivent un relieur qui contient l'information sur les activités de la Commission. L'orientation est offerte par modules d'une demi-journée par souci de souplesse. Le programme offre aux membres l'occasion de faire connaissance avec la haute direction, de visiter les bureaux et de recevoir de l'information sur les politiques en matière de ressources humaines et d'administration financière, et sur le pouvoir d'établir des règles.

Les nouveaux membres supplémentaires doivent aussi suivre un programme d'orientation avant de participer aux audiences de la Commission. Étant donné que le rôle des membres supplémentaires se limite à siéger lors des audiences de la Commission, le programme d'une journée vise à les initier à l'instruction des procédures d'exécution et au rôle de la Commission à titre de tribunal administratif, ainsi qu'aux rudiments du droit des valeurs mobilières et du droit administratif. Des séances d'information sur le régime juridique et les attributions en matière de conformité et d'application de la loi sont incluses. La visite des bureaux donne également aux membres supplémentaires l'occasion de rencontrer les membres de la haute direction et le personnel.

FORMATION PERMANENTE

Le programme de formation permanente comporte une combinaison de séances de formation communes et individuelles. Une séance intensive sur la gestion du risque a été offerte aux membres cette année. De plus, cinq membres ont assisté à une conférence nationale sur les valeurs mobilières qui comprenait un forum de discussion sur les enjeux actuels de la réglementation des valeurs mobilières. Un membre supplémentaire a suivi un cours en expertise comptable judiciaire et d'investigation. Le personnel a aussi présenté des exposés aux membres sur les organismes d'autoréglementation et les produits dérivés.

Dans le cadre de son autoévaluation et de sa rencontre annuelles avec le président, chaque membre doit déterminer les compétences et les connaissances qu'il aimerait perfectionner. Les sujets de formation recommandés comprennent : notions financières, droit administratif, compétence d'administrateur et secteur des valeurs mobilières.

Présentation du chèque à la gagnante du Défi Entraîne-toi à épargner

ÉVALUATION DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES MEMBRES

En 2008, les membres ont rempli un questionnaire d'autoévaluation et un questionnaire sur le rendement de la Commission, de ses comités et de ses membres. Les résultats du questionnaire sur le rendement de la Commission ont été transmis à titre confidentiel à la présidente du Comité des ressources humaines et de la régie interne. Celle-ci a dressé un rapport qui a fait l'objet de discussions lors de réunions à huis clos du comité puis de la Commission. Le président a par la suite préparé un rapport et des recommandations à l'intention de la direction.

Les résultats du questionnaire d'autoévaluation ont été transmis à titre confidentiel au président de la Commission avant qu'il rencontre individuellement chaque membre pour discuter de ses besoins en matière de formation et des moyens d'accroître le rendement de la Commission.

CODE DE DÉONTOLOGIE

La Politique sur la régie interne de la Commission précise que les membres et les membres supplémentaires de la Commission, ainsi que les membres de la haute direction et du personnel de la Commission doivent se comporter avec le plus haut niveau de probité professionnelle. Un code de déontologie en vertu duquel les membres ne doivent pas agir de façon à porter atteinte à la confiance du public dans l'intégrité de la Commission a aussi été adopté. Il contient des dispositions visant à réduire au minimum les risques de partialité et de conflits d'intérêts. Les membres de la haute direction et du personnel sont également tenus de se conformer au code de déontologie des employés et au règlement général. Ce code et ce règlement établissent les modalités relatives à la déclaration des conflits d'intérêts réels ou potentiels ainsi qu'un mécanisme qui permet de détecter et de limiter les activités contraires à l'éthique de la part des membres, des membres supplémentaires, des hauts dirigeants ou des employés.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres et le personnel de la Commission prennent régulièrement connaissance de renseignements confidentiels. Ils sont également assujettis à des règles strictes sur la divulgation des conflits d'intérêts qui les obligent à rendre public leur portefeuille de titres et à déclarer tout changement dans leurs avoirs ainsi qu'à signaler sans délai tout conflit ou toute apparence de conflit susceptible d'influencer leurs décisions.

Voir les marchés boursiers fluctuer, c'est stressant...
Prendre des bonnes décisions d'investissement ne devrait pas l'être.
La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est là pour vous aider!

Octobre est le mois de l'éducation des investisseurs. Pour aider les investisseurs à se retrouver en dépit des récents remous sur les marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick tient à fournir les conseils suivants.

Il est extrêmement important de demeurer calme malgré la volatilité des marchés.
Une décision précipitée peut souvent empirer une situation délicate.

Tout ce qui brille n'est pas or.
Les escrocs se camouflent souvent derrière les grands titres. Méfiez-vous des boniments de vente sous pression qui font miroiter des rendements élevés sans risque. Les investisseurs qui approchent l'âge de la retraite sont souvent pris pour cibles par les promoteurs de stratagèmes fictifs qui leur promettent des rendements élevés sans risque afin de compenser les pertes qu'ils ont subies dans leurs comptes de retraite.

Un portefeuille équilibré constitue le meilleur remède contre le repli à court terme des marchés.
Ne perdez pas de vue vos objectifs de placement à long terme et assurez-vous de bien vous informer au sujet des répercussions possibles si des changements soudains se produisent dans votre portefeuille.

Votre conseiller financier est là pour vous aider.
Si vous avez des préoccupations concernant votre portefeuille, nous vous encourageons à en discuter avec votre conseiller financier et à examiner des solutions qui tiennent compte de votre degré de tolérance au risque et de vos objectifs de placement.

Informez-vous avant d'investir l'argent que vous avez durement gagné.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les rudiments de l'investissement, visitez notre site Web à l'adresse www.investissezentouteconnaissance.ca ou communiquez avec nous au 1 866-933-2222.

LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK se compose de membres et de personnel opérationnel. Les membres constituent le conseil d'administration; ils établissent les politiques et ils forment un tribunal pour les questions d'application de la loi et d'exemption. Le président, membre à temps plein, agit à titre de chef de la direction et il est responsable du fonctionnement général de l'organisme. Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans et leur nomination peut être renouvelée. Des membres supplémentaires sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximal de trois ans et leur nomination peut aussi être renouvelée.

KENNETH SAVAGE, C.A.,
Planificateur financier agréé
Résidence : Fredericton

Comptable agréé et planificateur financier agréé. M. Savage a été partenaire de l'entreprise KPMG où il a siégé à plusieurs comités internes. Il a travaillé dans le secteur public pendant plus de 40 ans avant de prendre sa retraite en 2005. M. Savage est contrôleur, administrateur et actionnaire d'une corporation dans l'industrie de la construction. Il a été trésorier de la Chambre de commerce de Fredericton et membre du conseil d'administration de Via Rail Canada Inc. où il a été président du comité de la vérification et de la gestion des risques et membre du comité de la planification et des finances et du comité des investissements. Il est membre de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick, de l'Institut canadien des comptables agréés et du Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers.

Nomination : le 16 août 2007
Fin du mandat : le 30 juin 2010
Comités :
- Vérification (président)
- Ressources humaines et régie interne
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Finances
- Comptabilité
- Vérification
- Consultation auprès des entreprises
- Gouvernance

Études :
- C.A., Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick
- Planificateur financier agréé

HARRY H. WILLIAMSON, c.r.
B.A., B.Éd., LL.B.
Résidence : Bathurst

M. Williamson exerce le droit à Bathurst depuis plus de 30 ans et il a été nommé conseil de la Reine en 1991. Il a été président du Barreau du Nouveau-Brunswick, président de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, président du comité de discipline et membre du comité de révision des nominations judiciaires en plus d'être chargé de cours pour le cours de préparation au Barreau. M. Williamson a aussi été président du club Rotary de Bathurst, directeur de l'Association des anciens de l'Université du Nouveau-Brunswick et président de l'Administration portuaire de Belledune. Il est président du Bathurst Public Trust Funds Inc. et administrateur de l'Administration portuaire de Belledune.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2013
Comités :
- Ressources humaines et régie interne
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit commercial
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université du Nouveau-Brunswick
- B.Éd., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick

CÉLINE TRIFTS, B.Sc., M.B.A.
Résidence : Bass River

Pharmacienne, Mme Trifts a récemment pris sa retraite après 30 ans dans le secteur de la santé. Elle a été présidente de la section du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux et membre du groupe de travail sur les normes relatives à l'exercice des pharmaciens d'hôpitaux et du groupe de travail sur la structure d'adhésion pour la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Mme Trifts a été chargée de cours pour le programme de techniciens en pharmacie à l'Institut de Memramcook. Elle est commissaire et membre du conseil exécutif de la Commission de planification régionale de Kent et membre du conseil d'administration de la Rexton Area Health Care Foundation.

Nomination : le 16 août 2007
Fin du mandat : le 30 juin 2009
Comités :
- Ressources humaines et régie interne (présidente)
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Entreprises
- Éducation
- Gestion

Études :
- B.Sc. (pharmacie), Université Dalhousie
- M.B.A., Université de Moncton
- Certificat en gestion des services de santé, Association des hôpitaux du Canada

KENNETH SAVAGE | HARRY H. WILLIAMSON | CÉL

« Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans et leur nomination peut être renouvelée. »

SHELDON LEE

Résidence : Bonny River

Homme d'affaires à la retraite, M. Lee a siégé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pendant 25 ans. Il a été ministre des Transports de 1987 à 1999 et président du comité des comptes publics de l'Assemblée législative de 1999 à 2003. Il a également siégé au comité permanent de l'ombudsman de l'Assemblée législative, au comité de révision des tarifs et des politiques de l'industrie des assurances au Nouveau-Brunswick et au comité spécial de Ressources naturelles et Énergie sur les terres de la Couronne et l'habitat de la faune. M. Lee a reçu la médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération du Canada en 1992 et la médaille du jubilé de la Reine Elizabeth II en 2002. Il a joué un rôle actif dans la collectivité où il a été administrateur du Club Rotary de St. George et de la Chambre de commerce du comté de Charlotte.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2013
Comités :
- Vérification
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Entreprises
- Gestion

DONNE W. SMITH, B.A., LL.B.

Président et chef de la direction
Résidence : Saint Andrews

M. Smith possède plus de 25 ans d'expérience en droit des valeurs mobilières. Il était auparavant administrateur et directeur de la Direction de l'administration des valeurs mobilières du ministère de la Justice sous la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs*. Pendant plusieurs années, il a tenu en même temps le rôle de secrétaire de la Commission des entreprises de service public et de la Commission des transports routiers. M. Smith a aussi été président par intérim de la Commission des entreprises de service public en 2006. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et il a été vice-président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Nomination : le 1er juillet 2004
Fin du mandat : le 30 juin 2009
Comités :
- Ressources humaines et régie interne (membre d'office, sans voix délibérative)
- Vérification (membre d'office, sans voix délibérative)
- Déroulement des audiences (président)

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit des valeurs mobilières
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université Mount Allison
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick

ANNE LA FOREST, LL.B., LL.M.

Résidence : Fredericton

Après avoir travaillé de nombreuses années comme avocate dans le secteur privé et comme professeure, Mme La Forest a été nommée doyenne de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2004. Ses cours portent sur le droit des biens, le droit international, le droit comparé, le droit commercial, les conflits de lois et le droit des valeurs mobilières. En 1995, elle a reçu le prix d'excellence en enseignement, Dalhousie Law Alumni Association et Law Students' Society. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et des barreaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. Elle a une très vaste expérience en arbitrage, elle a été membre du Tribunal des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et elle est Fellow de la Cambridge Commonwealth Society. Elle est membre du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et du Bureau des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature.

Nomination : le 1er juillet 2004
Nouvelle nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2012
Comités :
- Membre principal de la Commission
- Vérification
- Arbitrage

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit des valeurs mobilières
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.M., Université Cambridge (Emmanuel College)

LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK se compose de membres et de personnel opérationnel. Les membres constituent le conseil d'administration; ils établissent les politiques et ils forment un tribunal pour les questions d'application de la loi et d'exemption. Le président, membre à temps plein, agit à titre de chef de la direction et il est responsable du fonctionnement général de l'organisme. Les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans et leur nomination peut être renouvelée. Des membres supplémentaires sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximal de trois ans et leur nomination peut aussi être renouvelée.

KENNETH SAVAGE, C.A.

Planificateur financier agréé
Résidence : Fredericton

Comptable agréé et planificateur financier agréé. M. Savage a été partenaire de l'entreprise KPMG où il a siégé à plusieurs comités internes. Il a travaillé dans le secteur public pendant plus de 40 ans avant de prendre sa retraite en 2005. M. Savage est contrôleur, administrateur et actionnaire d'une corporation dans l'industrie de la construction. Il a été trésorier de la Chambre de commerce de Fredericton et membre du conseil d'administration de Via Rail Canada Inc. où il a été président du comité de la vérification et de la gestion des risques et membre du comité de la planification et des finances et du comité des investissements. Il est membre de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick, de l'Institut canadien des comptables agréés et du Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers.

Nomination : le 16 août 2007
Fin du mandat : le 30 juin 2010
Comités :
- Vérification (président)
- Ressources humaines et régie interne
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Finances
- Comptabilité
- Vérification
- Consultation auprès des entreprises
- Gouvernance

Études :
- C.A., Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick
- Planificateur financier agréé

HARRY H. WILLIAMSON, c.r.

B.A., B.Éd., LL.B.
Résidence : Bathurst

M. Williamson exerce le droit à Bathurst depuis plus de 30 ans et il a été nommé conseil de la Reine en 1991. Il a été président du Barreau du Nouveau-Brunswick, président de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, président du comité de discipline et membre du comité de révision des nominations judiciaires en plus d'être chargé de cours pour le cours de préparation au Barreau. M. Williamson a aussi été président du club Rotary de Bathurst, directeur de l'Association des anciens de l'Université du Nouveau-Brunswick et président de l'Administration portuaire de Belledune. Il est président du Bathurst Public Trust Funds Inc. et administrateur de l'Administration portuaire de Belledune.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2013
Comités :
- Ressources humaines et régie interne
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit commercial
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université du Nouveau-Brunswick
- B.Éd., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick

CÉLINE TRIFTS, B.Sc., M.B.A.

Résidence : Bass River

Pharmacienne, Mme Trifts a récemment pris sa retraite après 30 ans dans le secteur de la santé. Elle a été présidente de la section du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux et membre du groupe de travail sur les normes relatives à l'exercice des pharmaciens d'hôpitaux et du groupe de travail sur la structure d'adhésion pour la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Mme Trifts a été chargée de cours pour le programme de techniciens en pharmacie à l'Institut de Memramcook. Elle est commissaire et membre du conseil exécutif de la Commission de planification régionale de Kent et membre du conseil d'administration de la Rexton Area Health Care Foundation.

Nomination : le 16 août 2007
Fin du mandat : le 30 juin 2009
Comités :
- Ressources humaines et régie interne (présidente)
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Entreprises
- Éducation
- Gestion

Études :
- B.Sc. (pharmacie), Université Dalhousie
- M.B.A., Université de Moncton
- Certificat en gestion des services de santé, Association des hôpitaux du Canada

SHELDON LEE

Résidence : Bonny River

Homme d'affaires à la retraite, M. Lee a siégé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pendant 25 ans. Il a été ministre des Transports de 1987 à 1999 et président du comité des comptes publics de l'Assemblée législative de 1999 à 2003. Il a également siégé au comité permanent de l'ombudsman de l'Assemblée législative, au comité de révision des tarifs et des politiques de l'industrie des assurances au Nouveau-Brunswick et au comité spécial de Ressources naturelles et Énergie sur les terres de la Couronne et l'habitat de la faune. M. Lee a reçu la médaille commémorative du 125e anniversaire de la Confédération du Canada en 1992 et la médaille du jubilé de la Reine Elizabeth II en 2002. Il a joué un rôle actif dans la collectivité où il a été administrateur du Club Rotary de St. George et de la Chambre de commerce du comté de Charlotte.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2011
Comités :
- Vérification
- Déroulement des audiences

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Entreprises
- Gestion

DONNE W. SMITH, B.A., LL.B.

Président et chef de la direction
Résidence : Saint Andrews

M. Smith possède plus de 25 ans d'expérience en droit des valeurs mobilières. Il était auparavant administrateur et directeur de la Direction de l'administration des valeurs mobilières du ministère de la Justice sous la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs*. Pendant plusieurs années, il a tenu en même temps le rôle de secrétaire de la Commission des entreprises de service public et de la Commission des transports routiers. M. Smith a aussi été président par intérim de la Commission des entreprises de service public en 2006. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et il a été vice-président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Nomination : le 1er juillet 2004
Fin du mandat : le 30 juin 2009
Comités :
- Ressources humaines et régie interne (membre d'office, sans voix délibérative)
- Vérification (membre d'office, sans voix délibérative)
- Déroulement des audiences (président)

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit des valeurs mobilières
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université Mount Allison
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick

ANNE LA FOREST, LL.B., LL.M.

Résidence : Fredericton

Après avoir travaillé de nombreuses années comme avocate dans le secteur privé et comme professeure, Mme La Forest a été nommée doyenne de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2004. Ses cours portent sur le droit des biens, le droit international, le droit comparé, le droit commercial, les conflits de lois et le droit des valeurs mobilières. En 1995, elle a reçu le prix d'excellence en enseignement, Dalhousie Law Alumni Association et Law Students' Society. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et des barreaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. Elle a une très vaste expérience en arbitrage, elle a été membre du Tribunal des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et elle est Fellow de la Cambridge Commonwealth Society. Elle est membre du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et du Bureau des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature.

Nomination : le 1er juillet 2004
Nouvelle nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2012
Comités :
- Membre principal de la Commission
- Vérification
- Arbitrage

Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit des valeurs mobilières
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.M., Université Cambridge (Emmanuel College)

JAMES E. LOCKYER, c.r.
B.A., LL.B., LL.M., D.E.A.
Résidence : Moncton

M. Lockyer est professeur de droit et un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton. Il a été président du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a aussi été député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et procureur général et ministre de la Justice. M. Lockyer est membre du conseil d'administration et du conseil exécutif du Moncton Flight College. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. M. Lockyer a récemment reçu le « prix du mérite » de l'American College of Trial Lawyers pour son travail auprès des étudiants dans le domaine de la plaidoirie en première instance et de la plaidoirie en appel.

Nomination : le 15 novembre 2007
Fin du mandat : le 31 octobre 2010
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université Mount Allison
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.M., London School of Economics and Political Science
- D.E.A., Université de Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

ROBERT SHANNON, C.A.
Résidence : Douglas

M. Shannon est partenaire du cabinet comptable Shannon and Buffet. Se spécialisant en comptabilité, vérification et fiscalité, il a exercé sa profession pendant plus de 35 ans, tout d'abord auprès du Bureau du vérificateur général et ensuite auprès d'un cabinet comptable privé. M. Shannon a été président de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et membre de la Commission des entreprises de service public et de la Commission des transports routiers du Nouveau-Brunswick. Il est membre de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick et il siège à plusieurs de ses comités.

Nomination : le 15 novembre 2007
Fin du mandat : le 31 octobre 2010
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Comptabilité
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- Diplôme de technologie en administration des affaires, Saint John Institute of Technology
- C.A., Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick

DENISE A. LEBLANC, c.r.
M.A.P., LL.B., B.É.P.
Résidence : Moncton

Mme LeBlanc exerce le droit depuis plus de 20 ans et elle est partenaire du cabinet d'avocats McInnes Cooper, se concentrant principalement dans les domaines de la récupération des actifs, de l'insolvabilité, du droit corporatif et du droit commercial. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. Mme LeBlanc agissait comme adjudicateure à la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick et a été chargée de cours pour le cours d'admission au Barreau et à la faculté de droit de l'Université de Moncton. Elle siège au comité-directeur de plusieurs organismes communautaires.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2011
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit commercial
- Litige commercial
- Droit administratif
- Adjudicateure

Études :
- M.A.P., Université de Moncton
- LL.B., Université de Moncton
- B.É.P., Université de Moncton

Commission ... comme ... nisme de ... lementation et ... bunal ... inistratif ... épendants et ... chargée de ... veiller ... dustrie des ... leurs mobilières ... Nouveau- ... unswick. »

Le présent rapport de gestion fait un tour d'horizon du résultat des activités de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2009. Il faut lire le tour d'horizon qui suit avec les états financiers et les notes complémentaires.

Il est important de noter que les hypothèses qui semblaient raisonnables au moment d'aller sous presse ne sont pas garantes du rendement futur.

APERÇU

La Commission est une personne morale sans capital-actions qui a été constituée sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et qui a commencé ses activités le 1er juillet 2004. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants et est chargée de surveiller l'industrie des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À titre de société de la Couronne, elle est exemptée du paiement de l'impôt sur le revenu. Les droits que versent les participants au marché servent à financer les activités de la Commission.

La Commission gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont complètes, fiables et exactes et que ses éléments d'actif sont convenablement protégés. De concert avec le Comité de vérification, les membres de la Commission ont comme mandat de surveiller l'intégrité des données publiées. La Commission établit son budget dans le but de produire un excédent et fait des prévisions de façon à pouvoir remettre l'excédent du fonds de fonctionnement au gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'excédent enregistré au cours de la période comptable 2008-2009 a dépassé le montant prévu au budget.

Recettes

Voici en quoi consistent nos recettes :

- les droits versés par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt de documents, l'inscription et les demandes;
- les sommes perçues au titre des pénalités administratives, des ordonnances de remise, des règlements amiables et du recouvrement des frais connexes à la suite d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les revenus de placements et les droits secondaires divers.

Les recettes de la Commission viennent surtout des émetteurs assujettis et des personnes inscrites.

Aucun changement n'a été apporté au barème des droits cette année. L'augmentation des recettes perçues des participants au marché cette année est attribuable aux activités dans le marché et à l'augmentation du nombre de personnes inscrites. Les droits versés par les participants au marché servent à financer presque toutes nos activités. Ceux-ci représentent environ 96,4 % des recettes totales de l'année (comparativement à 97,6 % pour la période précédente), et ils ont été perçus surtout en vue d'activités liées à la réunion de capitaux et au commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Plusieurs groupes sont d'importants payeurs de droits. Les droits payés par les fonds communs de placement qui désiraient placer leurs titres au Nouveau-Brunswick se sont chiffrés à environ 5,9 millions de dollars, ou 52,6 % des recettes, comparativement à 5,5 millions de dollars l'année précédente. De plus, les droits payés par les sociétés de placement des six plus grandes banques canadiennes pour renouveler l'inscription de leurs représentants et de leurs sociétés ont atteint près de 1,27 million de dollars, soit 11,3 % des recettes (1,22 million l'année précédente).

INDUSTRIE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Environ 2 797 des 4 287 émetteurs assujettis au Nouveau-Brunswick, soit 65 %, sont des émetteurs de fonds communs de placement. Les recettes attribuables à l'industrie des fonds communs de placement au cours de l'année comprenaient environ 5,38 millions de dollars pour le dépôt de prospectus, 476 500 $ pour les états financiers annuels et les notices annuelles, ainsi que 905 200 $ pour les droits d'inscription des membres de l'ACFM. En tout, ces droits se sont chiffrés à 6,8 millions de dollars, soit 61 % des recettes totales au titre des droits.

	Budget 2008-09 $	Chiffres réels 2008-2009 $	Chiffres réels 2007-2008 $
Recettes	10 774 950	11 244 220	10 818 368
Dépenses	5 172 400	5 095 168	4 371 032
Résultat net	5 602 550	6 149 052	6 447 336
Total de l'actif		4 169 417	3 129 117
Total du passif		2 202 661	741 031
Solde des fonds		1 966 756	2 388 086
Versement au gouvernement		6 570 382	6 261 278

JAMES E. LOCKYER, c.r.

B.A., LL.B., LL.M., D.E.A.
Résidence : Moncton

M. Lockyer est professeur de droit et un ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton. Il a été président du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a aussi été député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et procureur général et ministre de la Justice. M. Lockyer est membre du conseil d'administration et du conseil exécutif du Moncton Flight College. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. M. Lockyer a récemment reçu le « prix du mérite » de l'American College of Trial Lawyers pour son travail auprès des étudiants dans le domaine de la plaidoirie en première instance et de la plaidoirie en appel.

Nomination : le 15 novembre 2007
Fin du mandat : le 31 octobre 2010
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- B.A., Université Mount Allison
- LL.B., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.M., London School of Economics and Political Science
- D.E.A., Université de Paris I (Panthéon Sorbonne)

ROBERT SHANNON, C.A.

Résidence : Douglas

M. Shannon est partenaire du cabinet comptable Shannon and Buffet. Se spécialisant en comptabilité, vérification et fiscalité, il a exercé sa profession pendant plus de 35 ans, tout d'abord auprès du Bureau du vérificateur général et ensuite auprès d'un cabinet comptable privé. M. Shannon a été président de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et membre de la Commission des entreprises de service public et de la Commission des transports routiers du Nouveau-Brunswick. Il est membre de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick et il siège à plusieurs de ses comités.

Nomination : le 15 novembre 2007
Fin du mandat : le 31 octobre 2010
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Comptabilité
- Droit administratif
- Tribunal quasi judiciaire

Études :
- Diplôme de technologie en administration des affaires, Saint John Institute of Technology
- C.A., Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick

DENISE A. LEBLANC, c.r.

M.A.P., LL.B., B.É.P.
Résidence : Moncton

Mme LeBlanc exerce le droit depuis plus de 20 ans et elle est partenaire du cabinet d'avocats McInnes Cooper, se concentrant principalement dans les domaines de la récupération des actifs, de l'insolvabilité, du droit corporatif et du droit commercial. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. Mme LeBlanc agissait comme adjudicateure à la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick et a été chargée de cours pour le cours d'admission au Barreau et à la faculté de droit de l'Université de Moncton. Elle siège au comité-directeur de plusieurs organismes communautaires.

Nomination : le 15 juillet 2008
Fin du mandat : le 14 juillet 2011
Expérience professionnelle et secteurs d'activités :
- Droit commercial
- Litige commercial
- Droit administratif
- Adjudicateure

Études :
- M.A.P., Université de Moncton
- LL.B., Université de Moncton
- B.É.P., Université de Moncton

Le présent rapport de gestion fait un tour d'horizon du résultat des activités de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2009. Il faut lire le tour d'horizon qui suit avec les états financiers et les notes complémentaires.

Il est important de noter que les hypothèses qui semblaient raisonnables au moment d'aller sous presse ne sont pas garantes du rendement futur.

APERÇU

La Commission est une personne morale sans capital-actions qui a été constituée sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et qui a commencé ses activités le 1er juillet 2004. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants et est chargée de surveiller l'industrie des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À titre de société de la Couronne, elle est exemptée du paiement de l'impôt sur le revenu. Les droits que versent les participants au marché servent à financer les activités de la Commission.

La Commission gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont complètes, fiables et exactes et que ses éléments d'actif sont convenablement protégés. De concert avec le Comité de vérification, les membres de la Commission ont comme mandat de surveiller l'intégrité des données publiées. La Commission établit son budget dans le but de produire un excédent et fait des prévisions de façon à pouvoir remettre l'excédent du fonds de fonctionnement au gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'excédent enregistré au cours de la période comptable 2008-2009 a dépassé le montant prévu au budget.

Recettes

Voici en quoi consistent nos recettes :

- les droits versés par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt de documents, l'inscription et les demandes;
- les sommes perçues au titre des pénalités administratives, des ordonnances de remise, des règlements amiables et du recouvrement des frais connexes à la suite d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les revenus de placements et les droits secondaires divers.

Les recettes de la Commission viennent surtout des émetteurs assujettis et des personnes inscrites.

Aucun changement n'a été apporté au barème des droits cette année. L'augmentation des recettes perçues des participants au marché cette année est attribuable aux activités dans le marché et à l'augmentation du nombre de personnes inscrites. Les droits versés par les participants au marché servent à financer presque toutes nos activités. Ceux-ci représentent environ 96,4 % des recettes totales de l'année (comparativement à 97,6 % pour la période précédente), et ils ont été perçus surtout en vue d'activités liées à la réunion de capitaux et au commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Plusieurs groupes sont d'importants payeurs de droits. Les droits payés par les fonds communs de placement qui désiraient placer leurs titres au Nouveau-Brunswick se sont chiffrés à environ 5,9 millions de dollars, ou 52,6 % des recettes, comparativement à 5,5 millions de dollars l'année précédente. De plus, les droits payés par les sociétés de placement des six plus grandes banques canadiennes pour renouveler l'inscription de leurs représentants et de leurs sociétés ont atteint près de 1,27 million de dollars, soit 11,3 % des recettes (1,22 million l'année précédente).

Environ 2 797 des 4 287 émetteurs assujettis au Nouveau-Brunswick, soit 65 %, sont des émetteurs de fonds communs de placement. Les recettes attribuables à l'industrie des fonds communs de placement au cours de l'année comprenaient environ 5,38 millions de dollars pour le dépôt de prospectus, 476 500 $ pour les états financiers annuels et les notices annuelles, ainsi que 805 200 $ pour les droits d'inscription des membres de l'ACFM. En tout, ces droits se sont chiffrés à 6,8 millions de dollars, soit 61 % des recettes totales au titre des droits.

	Budget 2008-09 $	Chiffres réels 2008-2009 $	Chiffres réels 2007-2008 $
Recettes	10 774 950	11 244 220	10 818 368
Dépenses	5 172 400	5 095 168	4 371 032
Résultat net	5 602 550	6 149 052	6 447 336
Total de l'actif		4 169 417	3 129 117
Total du passif		2 202 661	741 031
Solde des fonds		1 966 756	2 388 086
Versement au gouvernement		6 570 382	6 261 278

ANALYSE DES RECETTES TOTALES

Poste	Description	Montant en 2008-2009 $	Pourcentage des recettes en 2008-2009 %	Montant en 2007-2008 $
Droits de placement	Payés par les émetteurs de valeurs mobilières quand ils déposent leurs documents de placement	5 878 175	52,3	5 338 950
Droits d'inscription	Payés par les particuliers et les sociétés qui s'inscrivent à la Commission pour vendre des valeurs mobilières ou pour donner des conseils	3 035 500	27,0	2 987 800
Droits de dépôt de documents financiers	Payés par les sociétés cotées en bourse et les sociétés de fiducie quand elles déposent leurs états financiers annuels et leurs notices annuelles	1 806 625	16,1	1 881 125
Droits pour exemption et autres ordonnances	Payés par les participants au marché surtout pour être dispensés des obligations prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*	74 700	0,7	289 450
Droits divers	Payés par les participants au marché en cas de dépôt tardif ou pour un autre motif	40 044	0,3	68 990
Total des droits		**10 835 044**	**96,4**	**10 566 315**
Pénalités administratives	Payées à la suite d'une décision d'un comité d'audience	238 000	2,1	51 100
Remises	Payées à la suite d'une décision d'un comité d'audience	25 090	0,2	-
Recouvrement des frais d'application de la loi	Payé à la suite d'une décision d'un comité d'audience	34 000	0,3	3 750
Recettes de placement	Réalisées sur l'encaisse	84 846	0,8	146 320
Recettes diverses	Surtout des droits d'inscription aux conférences	27 240	0,2	50 883
Total des recettes		**11 244 220**	**100,0**	**10 818 368**

VOLATILITÉ DES RECETTES AU TITRE DES DROITS

Les droits que nous percevons fluctuent en fonction de l'activité du marché. Nous sommes particulièrement tributaires des droits payés par les fonds communs de placement pour placer leurs titres. Le nombre de prospectus de fonds communs de placement déposés a augmenté de 13 % par rapport à l'année financière précédente, et les droits perçus sont passés de 4,77 millions de dollars en 2007-2008 à 5,38 millions de dollars en 2008-2009. Nous prévoyons que les recettes à ce poste demeureront stables au cours de la prochaine année financière, étant donné que les fonds communs de placement actifs sont tenus de déposer un prospectus chaque année pour être autorisés à continuer à placer leurs titres. Nous comptons aussi énormément sur les droits payés par les sociétés de placement des six plus grandes banques canadiennes pour renouveler l'inscription à la Commission de leurs représentants et de leurs sociétés. Les droits d'inscription ont augmenté de 3,4 %, passant de 1,22 million de dollars en 2007-2008 à 1,27 million de dollars en 2008-2009.

En 2008-2009, les droits perçus relativement au placement de valeurs mobilières ont augmenté d'environ 10,1 % par rapport à 2007-2008. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de prospectus de fonds communs de placement qui ont été déposés et du nombre de catégories de valeurs mobilières qui sont offertes par ces fonds. Selon nos règles, des droits supplémentaires sont exigibles lorsqu'un fonds commun de placement offre plus d'une catégorie de valeurs mobilières dans le prospectus qu'il dépose. En 2008-2009, nous avons enregistré une hausse de 1,6 % des droits d'inscription perçus par rapport à 2007-2008, essentiellement en raison de l'augmentation correspondente du nombre de personnes inscrites. Il est dorénavant plus facile pour celles-ci de s'inscrire auprès de plusieurs autorités législatives grâce au Régime d'inscription canadien.

Les droits de dépôt de documents financiers ont diminué de 4,0 % en 2008-2009 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution du nombre de déclarations des changements importants déposées, des offres publiques d'achat et de changements de fins d'exercice pour plusieurs groupes de fonds communs de placement. Les recettes provenant des exemptions et des ordonnances en 2008-2009 ont diminué de

Analyse des dépenses

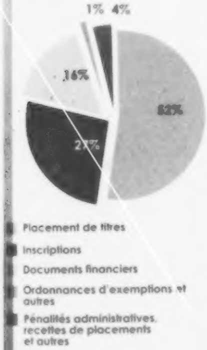

74 % par rapport à l'année précédente. Le 17 mars 2009, la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport est entrée en vigueur dans tout le pays, sauf en Ontario. Dans le cadre du régime de passeport, les émetteurs se contentent de s'adresser à leur autorité principale (et à l'Ontario), au lieu de déposer leur demande dans tous les ressorts où ils exercent un recours. C'est la raison pour laquelle le nombre de documents déposés a diminué de façon considérable par rapport à l'année précédente. Il est probable que le montant reçu en 2008-2009 corresponde à celui qui sera perçu tous les ans à partir de maintenant.

Le produit des pénalités administratives et des règlements amiables est versé dans la réserve pour l'amélioration des marchés. Comme le prévoit la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Il est difficile de prévoir les recettes que nous tirerons de nos activités d'application de la loi. Celles-ci comprennent le produit des pénalités administratives, des règlements amiables et des ordonnances de remise, ainsi que les frais d'administration recouvrés. Elles varient en fonction du moment où les mesures d'application de la loi sont prises et de la capacité qu'a la Commission de recouvrer les sommes qu'elle réclame. Les recettes de ce poste ont augmenté de façon considérable au cours de l'année, passant de 54 850 $ en 2007-2008 à 297 090 $ en 2008-2009.Plusieurs ordonnances imposant le paiement des frais d'audience, de remises ou de pénalités administratives ont été rendues au cours de l'année (pour une valeur totale de 609 943 $). Elles n'ont toutefois pas été prises en compte parmi les recettes, car il est fort probable que leur produit total sera irrécouvrable. Le produit du recouvrement des coûts est comptabilisé parmi les recettes de fonctionnement.

Notre budget ne contient aucune prévision au titre des recettes des activités d'application de la loi afin d'éviter toute apparence d'irrégularité. Au cours de l'année financière 2008-2009, des sorties de fonds totales de 57 030 $ ont été imputées à la réserve pour l'amélioration des marchés. Dans l'ensemble, notre portefeuille a un rendement modeste, car nous n'effectuons aucun placement d[illegible]ture spéculative à même nos excédents budgétaires. Ceux-ci servent à faire des versements périodiques et méthodiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le rendement de nos investissements correspond donc à l'intérêt sur notre solde bancaire calculé au taux préférentiel moins 2 %, comme le prévoit notre convention bancaire.

Les recettes diverses sont surtout composées de rentrées de fonds de participants lors du Sommet *Pleines voiles* 2008, la conférence sur le développement des marchés financiers qui a eu lieu du 6 au 8 avril 2008.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nous prenons au sérieux notre responsabilité de gérer nos dépenses au cours de l'année financière. Dans cette optique :

- un budget et un plan stratégique annuels sont préparés et sont approuvés par les membres de la Commission;
- le budget annuel est divisé en budgets mensuels;
- une comparaison entre les chiffres réels et le budget est présentée à la direction tous les mois;
- l'analyse des écarts budgétaires est présentée chaque mois au Comité de vérification ou à une réunion de la Commission (un rapport écrit est envoyé aux membres de la Commission les mois où il n'y a pas de réunion);
- des prévisions trimestrielles sont préparées à l'intention de la direction et des membres de la Commission;
- les membres de la Commission sont tenus d'approuver tous les débours et les contrats importants;
- nos processus sont constamment améliorés.

Nos dépenses de fonctionnement totales au cours de l'année se sont chiffrées à 5 095 168 $, comparativement à la somme de 5 172 400 $, soit un bilan positif de 77 232 $, malgré une distorsion liée au processus budgétaire de la Commission. Le budget de la Commission ne contient aucune prévision au titre des recettes des activités d'application de la loi afin d'éviter toute perception négative. Par conséquent, le budget

Poste de dépenses	Dépenses $	Dépenses prévues $	% du total dépenses	% du total dépenses – année précédente
Traitements et avantages sociaux	3 248 947	3 479 200	63,7	65,9
Administration*	935 880	917 900	18,3	18,4
Amélioration des marchés	57 030	44 500	1,1	0,6
Sommes remises	25 090	-	0,5	-
Services professionels	216 959	116 500	4,3	2,6
Déplacements	190 082	170 700	3,7	3,5
Initiatives des ACVM	50 164	80 000	1,0	1,2
Locaux	260 488	268 700	5,1	5,5
Amortissement	110 528	94 900	2,3	2,3
Total	**5 095 168**	**5 172 400**	**100,0**	**100,0**

* Voir le tableau 1 des états financiers.

ANALYSE DES RECETTES TOTALES

Poste	Description	Montant en 2008-2009 $	Pourcentage des recettes en 2008-2009 %	Montant en 2007-2008 $
Droits de placement	Payés par les émetteurs de valeurs mobilières quand ils déposent leurs documents de placement	5 878 175	52,3	5 338 950
Droits d'inscription	Payés par les particuliers et les sociétés qui s'inscrivent à la Commission pour vendre des valeurs mobilières ou pour donner des conseils	3 035 500	27,0	2 987 800
Droits de dépôt de documents financiers	Payés par les sociétés cotées en bourse et les sociétés de fiducie quand elles déposent leurs états financiers annuels et leurs notices annuelles	1 806 625	16,1	1 881 125
Droits pour exemption et autres ordonnances	Payés par les participants au marché surtout pour être dispensés des obligations prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*	74 700	0,7	289 450
Droits divers	Payés par les participants au marché en cas de dépôt tardif ou pour un autre motif	40 044	0,3	68 990
Total des droits		**10 835 044**	**96,4**	**10 566 315**
Pénalités administratives	Payées à la suite d'une décision d'un comité d'audience	238 000	2,1	51 100
Remises	Payées à la suite d'une décision d'un comité d'audience	25 090	0,2	-
Recouvrement des frais d'application de la loi	Payé à la suite d'une décision d'un comité d'audience	34 000	0,3	3 750
Recettes de placement	Réalisées sur l'encaisse	84 846	0,8	146 320
Recettes diverses	Surtout des droits d'inscription aux conférences	27 240	0,2	50 883
Total des recettes		**11 244 220**	**100,0**	**10 818 368**

Les droits que nous percevons fluctuent en fonction de l'activité du marché. Nous sommes particulièrement tributaires des droits payés par les fonds communs de placement pour placer leurs titres. Le nombre de prospectus de fonds communs de placement déposés a augmenté de 13 % par rapport à l'année financière précédente, et les droits perçus sont passés de 4,77 millions de dollars en 2007-2008 à 5,38 millions de dollars en 2008-2009. Nous prévoyons que les recettes à ce poste demeureront stables au cours de la prochaine année financière, étant donné que les fonds communs de placement actifs sont tenus de déposer un prospectus chaque année pour être autorisés à continuer à placer leurs titres. Nous comptons aussi énormément sur les droits payés par les sociétés de placement des six plus grandes banques canadiennes pour renouveler l'inscription à la Commission de leurs représentants et de leurs sociétés. Les droits d'inscription ont augmenté de 3,4 %, passant de 1,22 million de dollars en 2007-2008 à 1,27 million de dollars en 2008-2009.

En 2008-2009, les droits perçus relativement au placement de valeurs mobilières ont augmenté d'environ 10,1 % par rapport à 2007-2008. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de prospectus de fonds communs de placement qui ont été déposés et du nombre de catégories de valeurs mobilières qui sont offertes par ces fonds. Selon nos règles, des droits supplémentaires sont exigibles lorsqu'un fonds commun de placement offre plus d'une catégorie de valeurs mobilières dans le prospectus qu'il dépose. En 2008-2009, nous avons enregistré une hausse de 1,6 % des droits d'inscription perçus par rapport à 2007-2008, essentiellement en raison de l'augmentation correspondente du nombre de personnes inscrites. Il est dorénavant plus facile pour celles-ci de s'inscrire auprès de plusieurs autorités législatives grâce au Régime d'inscription canadien.

Les droits de dépôt de documents financiers ont diminué de 4,0 % en 2008-2009 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution du nombre de déclarations des changements importants déposées, des offres publiques d'achat et de changements de fins d'exercice pour plusieurs groupes de fonds communs de placement. Les recettes provenant des exemptions et des ordonnances en 2008-2009 ont diminué de

Analyse des dépenses

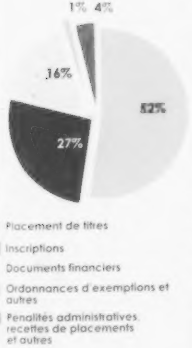

74 % par rapport à l'année précédente. Le 17 mars 2009 la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport est entrée en vigueur dans tout le pays, sauf en Ontario. Dans le cadre du régime de passeport, les émetteurs se contentent de s'adresser à leur autorité principale (et à l'Ontario), au lieu de déposer leur demande dans tous les ressorts où ils exercent un recours. C'est la raison pour laquelle le nombre de documents déposés a diminué de façon considérable par rapport à l'année précédente. Il est probable que le montant reçu en 2008-2009 corresponde à celui qui sera perçu tous les ans à partir de maintenant.

Le produit des pénalités administratives et des règlements amiables est versé dans la réserve pour l'amélioration des marchés. Comme le prévoit la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Il est difficile de prévoir les recettes que nous tirerons de nos activités d'application de la loi. Celles-ci comprennent le produit des pénalités administratives, des règlements amiables et des ordonnances de remise, ainsi que les frais d'administration recouvrés. Elles varient en fonction du moment où les mesures d'application de la loi sont prises et de la capacité qu'a la Commission de recouvrer les sommes qu'elle réclame. Les recettes de ce poste ont augmenté de façon considérable au cours de l'année, passant de 54 850 $ en 2007-2008 à 297 090 $ en 2008-2009.Plusieurs ordonnances imposant le paiement des frais d'audience, de remises ou de pénalités administratives ont été rendues au cours de l'année (pour une valeur totale de 609 943 $). Elles n'ont toutefois pas été prises en compte parmi les recettes, car il est fort probable que leur produit total sera irrécouvrable. Le produit du recouvrement des coûts est comptabilisé parmi les recettes de fonctionnement.

Notre budget ne contient aucune prévision au titre des recettes des activités d'application de la loi afin d'éviter toute apparence d'irrégularité. Au cours de l'année financière 2008-2009, des sorties de fonds totales de 57 030 $ ont été imputées à la réserve pour l'amélioration des marchés. Dans l'ensemble, notre portefeuille a un rendement modeste, car nous n'effectuons aucun placement [illegible] spéculative à même nos excédents budgétaires. Ceux-ci servent à faire des versements périodiques et méthodiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le rendement de nos investissements correspond donc à l'intérêt sur notre solde bancaire calculé au taux préférentiel moins 2 %, comme le prévoit notre convention bancaire.

Les recettes diverses sont surtout composées de rentrées de fonds de participants lors du Sommet *Pleines voiles* 2008, la conférence sur le développement des marchés financiers qui a eu lieu du 6 au 8 avril 2008.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nous prenons au sérieux notre responsabilité de gérer nos dépenses au cours de l'année financière. Dans cette optique :

- un budget et un plan stratégique annuels sont préparés et sont approuvés par les membres de la Commission;
- le budget annuel est divisé en budgets mensuels;
- une comparaison entre les chiffres réels et le budget est présentée à la direction tous les mois;
- l'analyse des écarts budgétaires est présentée chaque mois au Comité de vérification ou à une réunion de la Commission (un rapport écrit est envoyé aux membres de la Commission les mois où il n'y a pas de réunion);
- des prévisions trimestrielles sont préparées à l'intention de la direction et des membres de la Commission;
- les membres de la Commission sont tenus d'approuver tous les débours et les contrats importants;
- nos processus sont constamment améliorés.

Nos dépenses de fonctionnement totales au cours de l'année se sont chiffrées à 5 095 168 $, comparativement à la somme de 5 172 400 $, soit un bilan positif de 77 232 $, malgré une distorsion liée au processus budgétaire de la Commission. Le budget de la Commission ne contient aucune prévision au titre des recettes des activités d'application de la loi afin d'éviter toute perception négative. Par conséquent, le budget

Poste de dépenses	Dépenses $	Dépenses prévues $	% du total dépenses	% du total dépenses – année précédente
Traitements et avantages sociaux	3 248 947	3 479 200	63,7	65,9
Administration*	935 880	917 900	18,3	18,4
Amélioration des marchés	57 030	44 500	1,1	0,6
Sommes remises	25 090	-	0,5	-
Services professionels	216 959	116 500	4,3	2,6
Déplacements	190 082	170 700	3,7	3,5
Initiatives des ACVM	50 164	80 000	1,0	1,2
Locaux	260 488	268 700	5,1	5,5
Amortissement	110 528	94 900	2,3	2,3
Total	5 095 168	5 172 400	100,0	100,0

* Voir le tableau 1 des états financiers.

de la Commission ne fait pas état des dépenses qui peuvent découler de la perception des recettes. Par exemple, la réserve pour l'amélioration des marchés peut servir à financer des initiatives qui appuient les marchés financiers du Nouveau-Brunswick à partir des recettes provenant de pénalités administratives. Au cours de l'exercice, d'autres dépenses se chiffrant à 37 620 $ ont été engagées relativement à des recettes tirées d'activités d'application de la loi qui n'étaient pas prévues au budget, la plus importante étant une remise de 25 090 $ à des investisseurs du Nouveau-Brunswick à la suite d'une activité d'application de la loi.

Le plus important poste de dépenses est celui des traitements et des avantages sociaux, dont la valeur s'est établie à 3 248 947 $, soit 63,8 % du total des dépenses. Ce pourcentage des dépenses totales est inférieur au taux de 65,9 % de l'année précédente. Notre feuille de paie comptait 31 employés à la fin de l'année, comparativement à 32 l'année précédente. Sur une base annuelle ou en termes d'années-personnes, nous avions l'équivalent de 33 années-personnes en 2008-2009, comparativement à 29 en 2007-2008. Un rajustement de vie chère de 2,5 % a été apporté aux échelles salariales au début de l'exercice financier. Nous ne gérons aucun programme d'incitation au rendement.

Notre deuxième poste de dépenses le plus important est celui des frais d'administration, qui se sont élevés à 935 880 $, ou 18,3 % des dépenses totales, soit une minime diminution du pourcentage enregistré l'année précédente. Ce poste regroupe les dépenses pour l'informatique, la formation, les communications, l'impression, la publicité et les autres frais généraux, ainsi que des dépenses liées au Sommet *Pleines voiles*. Les coûts liés à la campagne *Investissez en toute connaissance*, qui s'élèvent à 232 775 $, représentent la plus importante dépense de ce poste. Ces coûts sont attribuables à la conception et au placement de messages télévisés, radiodiffusés et imprimés, ainsi que d'annonces sur des panneaux d'affichage et des abribus. Les dépenses liées au Sommet *Pleines voiles* se sont élevées à environ 180 000 $ au cours de l'exercice, alors que les fonds offerts en parrainage, notamment pour les initiatives Jeunes entreprises et Percée, se sont chiffrés à 40 000 $. Les dépenses en informatique se sont chiffrées à 118 508 $ au cours de cette période et ont été consacrées au soutien du réseau, à la sécurité des données, aux coûts du site Web et aux permis d'utilisation de logiciels.

Pour la troisième année, la Commission a viré des fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés financiers dans le but de payer des dépenses de nature à améliorer l'état des marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Un contrat a été signé avec le Saint John Volunteer Centre pour présenter des exposés dans les deux langues officielles dans le cadre de la campagne L'ABC de la sensibilisation à la fraude partout dans la province. Un montant de 57 030 $ a été versé au cours de l'année financière. Nous prévoyons que cette campagne durera trois ans en tout.

Les sommes remises constituent un nouveau poste de dépenses pour la Commission et représentent les fonds perçus des participants au marché à la suite de l'imposition de sanctions. Ces fonds peuvent être versés aux investisseurs qui ont subi des préjudices financiers en raison de ces participants au marché. Dans ce cas-ci, un montant de 25 090 $ a été inscrit au titre de dépenses afin d'être distribué à huit investisseurs.

Les dépenses consacrées aux services professionnels ont augmenté considérablement cette année par rapport à l'année dernière, passant de 114 105 $ à 216 959 $. Une étude sur la gestion des dossiers constitue la plus importante dépense de ce poste, soit 63 493 $, suivi des coûts de traduction, s'élevant à 45 995 $. D'autres importantes initiatives ont eu des répercussions directes sur les dépenses consacrées aux services professionnels au cours de l'exercice, comme les commentaires de la Commission au projet de réforme fiscale du gouvernement, les experts-conseils en communication, la surveillance médiatique, la planification stratégique et un rapport sur les fonds de coinvestissement.

Les frais de déplacement se sont chiffrés à 190 082 $, ou 3,7 % des dépenses totales, ce qui représente une légère augmentation par rapport au pourcentage de 3,5 % des dépenses de la période précédente. En raison de l'accroissement de l'effectif, le total des frais de déplacement a augmenté de 37 355 $ ou 24,5 % par rapport à l'année dernière. Les frais de déplacement ont été payés principalement dans le cadre d'activités de formation et de réunions de nature politique ou réglementaire avec nos partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM).

Les dépenses consacrées aux initiatives des ACVM ont diminué légèrement et se sont élevées à 50 164 $, ou 1 % des dépenses totales, comparativement à 51 357 $ en 2007-2008. Ces initiatives soutiennent le régime national de réglementation des valeurs mobilières, grâce à la collaboration de toutes les autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières qui sont nos partenaires. Les projets des ACVM sont coordonnés par un secrétariat permanent situé à Montréal dont les frais de fonctionnement sont répartis entre les membres des ACVM selon une formule qui tient compte de la population. Notre part équivaut à environ 2,2 % du total des coûts.

Les coûts des locaux ont augmenté à 260 488 $. Ils représentent 5,1 % des dépenses totales, soit un peu moins que le taux de 5,5 % enregistré l'an dernier. Cette hausse du coût des locaux (19 398 $) est principalement imputable à la location d'installations supplémentaires au cours de l'exercice. Le bail de notre bureau prend fin en février 2016. La charge supportée par la Commission au titre de l'amortissement a augmenté de 102 820 $ à 110 528 $ par rapport à l'année précédente. Les améliorations locatives sont le principal élément d'actif amortissable de la Commission. Celles-ci sont en effet amorties sur dix ans pour les locaux originaux et sur environ huit ans pour les installations supplémentaires louées au cours de l'exercice. Elles représentent environ

Analyse des recettes

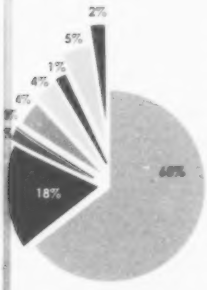

- Traitements et avantages sociaux
- Administration
- Amélioration des marchés
- Sommes remises
- Services professionnels
- Déplacements
- Initiatives des ACVM
- Locaux
- Amortissement

35 % (39 052 $) des dépenses totales à ce chapitre. Les autres charges au titre de l'amortissement sont, par ordre décroissant, les meubles, le matériel informatique, les logiciels et les véhicules.

Réserve pour l'amélioration des marchés

La réserve pour l'amélioration des marchés financiers est constituée de fonds dont l'utilisation est assujettie à des contraintes extérieures, étant donné que sa capitalisation et son objet sont déterminés par la *Loi sur les valeurs mobilières*. Les fonds qui constituent cette réserve peuvent être affectés uniquement aux initiatives ou activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Ces fonds sont déposés dans un compte en banque distinct et produisent des intérêts qui sont comptabilisés séparément. En 2008-2009, des pénalités administratives d'une valeur totale de 238 000 $ ont été imposées et jugées recouvrables, comparativement à 51 100 $ pour l'exercice précédent. D'autres pénalités administratives d'une valeur de 445 000 $ ont été imposées pendant l'année, mais la Commission n'en a pas tenu compte dans les états financiers, car il est fort probable qu'elles soient impossibles à recouvrer.

VERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

En tout, la Commission a versé 6 570 382 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Le montant de ce paiement est calculé chaque année et est inclus dans notre plan d'activités stratégique. Le versement total comprenait la somme de 5 250 000 $ prévue au budget, ainsi qu'un excédent supplémentaire de 1 320 382 $, qui équivaut au solde de l'excédent général au 31 mars 2008. Ce versement est payable chaque année, à condition qu'il ne nuise pas à la capacité de la Commission d'acquitter ses dettes, de respecter ses obligations à échéance ou de remplir ses engagements contractuels. Depuis que la Commission a été mise sur pied en juillet 2004, elle a versé en tout 28 146 255 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

La Commission dispose de liquidités suffisantes pour financer ses activités et ses acquisitions d'immobilisations. L'augmentation nette des liquidités avant le versement de l'excédent des fonds de fonctionnement s'est établie à 7 510 892 $ au cours de l'année financière, dont 6 570 382 $ ont été versés au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le solde cumulatif des liquidités à la fin de l'année se chiffrait à 3 602 009 $, y compris les fonds des deux réserves de la Commission.

La Commission gère une réserve pour la stabilisation des droits. La valeur maximale de cette réserve a augmenté de 500 000 $, pour s'établir à 1 500 000 $, au cours de la période comptable. La réserve pour la stabilisation permet à la Commission de maintenir un fonds pour éventualités qui permet de faire face aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues. La Commission se sert du produit de la réserve pour financer son fonctionnement général. Cette réserve était pleinement capitalisée à la fin de l'année.

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques relatifs à l'exploitation et à l'infrastructure

La Commission est exposée à de nombreux types de risques d'exploitation : risque de fraude par les employés ou des tiers, risque d'opération non autorisée par les employés ou risque d'erreur opérationnelle ou humaine. La Commission doit aussi tenir compte du risque de panne des systèmes d'ordinateurs ou de télécommunications, malgré les efforts qu'elle déploie pour qu'ils demeurent en bon état de fonctionnement. Les lacunes ou les défaillances des méthodes, des employés ou des systèmes de la Commission, y compris de l'un ou l'autre de ses systèmes financiers, comptables ou informatiques, pourraient lui causer une perte financière ou porter atteinte à sa réputation. Une défaillance de l'infrastructure qui soutient son fonctionnement et celui des collectivités dans lesquelles la Commission fait affaire pourrait nuire à sa capacité d'exercer ses activités.

La Commission a adopté des directives et des méthodes afin de gérer et d'atténuer ces risques. En voici les principaux éléments :

- quand ils agissent à titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont tenus d'accorder la priorité aux pratiques exemplaires de régie interne;
- le Comité de vérification est actif et est efficace;
- un examen des mécanismes de contrôle interne et de la conformité à la Loi est réalisé chaque année;
- un examen des risques auxquels la Commission est exposée est réalisé chaque année;
- une directive sur la gestion des risques a été adoptée;
- en ce qui concerne les conflits d'intérêts et le code de déontologie, les directives et les divers moyens de signaler les problèmes sont expliqués efficacement aux employés et aux nouveaux membres.

Risques relatifs à la réputation

La Commission gère activement les risques pour sa réputation au moyen de ses pratiques de régie interne, de son code de déontologie et de son régime de gestion des risques. Les activités du personnel des communications et du bureau de l'avocat de la Commission sont des éléments essentiels de sa gestion des risques pour sa réputation.

Risques relatifs aux gens

Étant donné que la Commission est une organisation basée sur le savoir, sa faculté de recruter des gens et de les garder à son service est essentielle à sa réussite. La Commission suit une panoplie de paramètres (p. ex. les enquêtes sur le roulement et la rémunération du personnel) pour gérer ces risques. La Commission met l'accent sur la gestion du savoir et continue de mettre en œuvre des projets pour améliorer sa capacité de conserver sa mémoire institutionnelle et d'assurer la transmission efficace du savoir.

de la Commission ne fait pas état des dépenses qui peuvent découler de la perception des recettes. Par exemple, la réserve pour l'amélioration des marchés peut servir à financer des initiatives qui appuient les marchés financiers du Nouveau-Brunswick à partir des recettes provenant de pénalités administratives. Au cours de l'exercice, d'autres dépenses se chiffrant à 37 620 $ ont été engagées relativement à des recettes tirées d'activités d'application de la loi qui n'étaient pas prévues au budget, la plus importante étant une remise de 25 090 $ à des investisseurs du Nouveau-Brunswick à la suite d'une activité d'application de la loi.

Le plus important poste de dépenses est celui des traitements et des avantages sociaux, dont la valeur s'est établie à 3 248 947 $, soit 63,8 % du total des dépenses. Ce pourcentage des dépenses totales est inférieur au taux de 65,9 % de l'année précédente. Notre feuille de paie comptait 31 employés à la fin de l'année, comparativement à 32 l'année précédente. Sur une base annuelle ou en termes d'années-personnes, nous avions l'équivalent de 33 années-personnes en 2008-2009, comparativement à 29 en 2007-2008. Un rajustement de vie chère de 2,5 % a été apporté aux échelles salariales au début de l'exercice financier. Nous ne gérons aucun programme d'incitation au rendement.

Notre deuxième poste de dépenses le plus important est celui des frais d'administration, qui se sont élevés à 935 880 $, ou 18,3 % des dépenses totales, soit une minime diminution du pourcentage enregistré l'année précédente. Ce poste regroupe les dépenses pour l'informatique, la formation, les communications, l'impression, la publicité et les autres frais généraux, ainsi que des dépenses liées au Sommet *Pleines voiles*. Les coûts liés à la campagne *Investissez en toute connaissance*, qui s'élèvent à 232 775 $, représentent la plus importante dépense de ce poste. Ces coûts sont attribuables à la conception et au placement de messages télévisés, radiodiffusés et imprimés, ainsi que d'annonces sur des panneaux d'affichage et des abribus. Les dépenses liées au Sommet *Pleines voiles* se sont élevées à environ 180 000 $ au cours de l'exercice, alors que les fonds offerts en parrainage, notamment pour les initiatives Jeunes entreprises et Percée, se sont chiffrés à 40 000 $. Les dépenses en informatique se sont chiffrées à 118 508 $ au cours de cette période et ont été consacrées au soutien du réseau, à la sécurité des données, aux coûts du site Web et aux permis d'utilisation de logiciels.

Pour la troisième année, la Commission a viré des fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés financiers dans le but de payer des dépenses de nature à améliorer l'état des marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Un contrat a été signé avec le Saint John Volunteer Centre pour présenter des exposés dans les deux langues officielles dans le cadre de la campagne L'ABC de la sensibilisation à la fraude partout dans la province. Un montant de 57 030 $ a été versé au cours de l'année financière. Nous prévoyons que cette campagne durera trois ans en tout.

Les sommes remises constituent un nouveau poste de dépenses pour la Commission et représentent les fonds perçus des participants au marché à la suite de l'imposition de sanctions. Ces fonds peuvent être versés aux investisseurs qui ont subi des préjudices financiers en raison de ces participants au marché. Dans ce cas-ci, un montant de 25 090 $ a été inscrit au titre de dépenses afin d'être distribué à huit investisseurs.

Les dépenses consacrées aux services professionnels ont augmenté considérablement cette année par rapport à l'année dernière, passant de 114 105 $ à 216 959 $. Une étude sur la gestion des dossiers constitue la plus importante dépense de ce poste, soit 63 493 $, suivi des coûts de traduction, s'élevant à 45 995 $. D'autres importantes initiatives ont eu des répercussions directes sur les dépenses consacrées aux services professionnels au cours de l'exercice, comme les commentaires de la Commission au projet de réforme fiscale du gouvernement, les experts-conseils en communication, la surveillance médiatique, la planification stratégique et un rapport sur les fonds de coinvestissement.

Les frais de déplacement se sont chiffrés à 190 082 $, ou 3,7 % des dépenses totales, ce qui représente une légère augmentation par rapport au pourcentage de 3,5 % des dépenses de la période précédente. En raison de l'accroissement de l'effectif, le total des frais de déplacement a augmenté de 37 355 $ ou 24,5 % par rapport à l'année dernière. Les frais de déplacement ont été payés principalement dans le cadre d'activités de formation et de réunions de nature politique ou réglementaire avec nos partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM).

Les dépenses consacrées aux initiatives des ACVM ont diminué légèrement et se sont élevées à 50 164 $, ou 1 % des dépenses totales, comparativement à 51 357 $ en 2007-2008. Ces initiatives soutiennent le régime national de réglementation des valeurs mobilières, grâce à la collaboration de toutes les autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières qui sont nos partenaires. Les projets des ACVM sont coordonnés par un secrétariat permanent situé à Montréal dont les frais de fonctionnement sont répartis entre les membres des ACVM selon une formule qui tient compte de la population. Notre part équivaut à environ 2,2 % du total des coûts.

Les coûts des locaux ont augmenté à 260 488 $. Ils représentent 5,1 % des dépenses totales, soit un peu moins que le taux de 5,5 % enregistré l'an dernier. Cette hausse du coût des locaux (19 398 $) est principalement imputable à la location d'installations supplémentaires au cours de l'exercice. Le bail de notre bureau prend fin en février 2016. La charge supportée par la Commission au titre de l'amortissement a augmenté de 102 820 $ à 110 528 $ par rapport à l'année précédente. Les améliorations locatives sont le principal élément d'actif amortissable de la Commission. Celles-ci sont en effet amorties sur dix ans pour les locaux originaux et sur environ huit ans pour les installations supplémentaires louées au cours de l'exercice. Elles représentent environ

Analyse des recettes

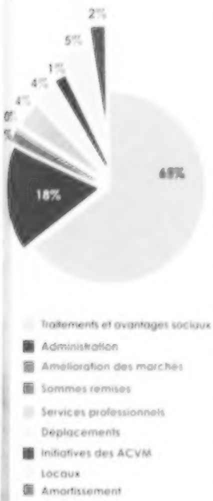

35 % (39 052 $) des dépenses totales à ce chapitre. Les autres charges au titre de l'amortissement sont, par ordre décroissant, les meubles, le matériel informatique, les logiciels et les véhicules.

Réserve pour l'amélioration des marchés

La réserve pour l'amélioration des marchés financiers est constituée de fonds dont l'utilisation est assujettie à des contraintes extérieures, étant donné que sa capitalisation et son objet sont déterminés par la *Loi sur les valeurs mobilières*. Les fonds qui constituent cette réserve peuvent être affectés uniquement aux initiatives ou activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Ces fonds sont déposés dans un compte en banque distinct et produisent des intérêts qui sont comptabilisés séparément. En 2008-2009, des pénalités administratives d'une valeur totale de 238 000 $ ont été imposées et jugées recouvrables, comparativement à 51 100 $ pour l'exercice précédent. D'autres pénalités administratives d'une valeur de 445 000 $ ont été imposées pendant l'année, mais la Commission n'en a pas tenu compte dans les états financiers, car il est fort probable qu'elles soient impossibles à recouvrer.

VERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

En tout, la Commission a versé 6 570 382 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Le montant de ce paiement est calculé chaque année et est inclus dans notre plan d'activités stratégique. Le versement total comprenait la somme de 5 250 000 $ prévue au budget, ainsi qu'un excédent supplémentaire de 1 320 382 $, qui équivaut au solde de l'excédent général au 31 mars 2008. Ce versement est payable chaque année, à condition qu'il ne nuise pas à la capacité de la Commission d'acquitter ses dettes, de respecter ses obligations à échéance ou de remplir ses engagements contractuels. Depuis que la Commission a été mise sur pied en juillet 2004, elle a versé en tout 28 146 255 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

La Commission dispose de liquidités suffisantes pour financer ses activités et ses acquisitions d'immobilisations. L'augmentation nette des liquidités avant le versement de l'excédent des fonds de fonctionnement s'est établie à 7 510 892 $ au cours de l'année financière, dont 6 570 382 $ ont été versés au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le solde cumulatif des liquidités à la fin de l'année se chiffrait à 3 602 009 $, y compris les fonds des deux réserves de la Commission.

La Commission gère une réserve pour la stabilisation des droits. La valeur maximale de cette réserve a augmenté de 500 000 $, pour s'établir à 1 500 000 $, au cours de la période comptable. La réserve pour la stabilisation permet à la Commission de maintenir un fonds pour éventualités qui permet de faire face aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues. La Commission se sert du produit de la réserve pour financer son fonctionnement général. Cette réserve était pleinement capitalisée à la fin de l'année.

RISQUES ET INCERTITUDES

Risques relatifs à l'exploitation et à l'infrastructure

La Commission est exposée à de nombreux types de risques d'exploitation : risque de fraude par les employés ou des tiers, risque d'opération non autorisée par les employés ou risque d'erreur opérationnelle ou humaine. La Commission doit aussi tenir compte du risque de panne des systèmes d'ordinateurs ou de télécommunications, malgré les efforts qu'elle déploie pour qu'ils demeurent en bon état de fonctionnement. Les lacunes ou les défaillances des méthodes, des employés ou des systèmes de la Commission, y compris de l'un ou l'autre de ses systèmes financiers, comptables ou informatiques, pourraient lui causer une perte financière ou porter atteinte à sa réputation. Une défaillance de l'infrastructure qui soutient son fonctionnement et celui des collectivités dans lesquelles la Commission fait affaire pourrait nuire à sa capacité d'exercer ses activités.

La Commission a adopté des directives et des méthodes afin de gérer et d'atténuer ces risques. En voici les principaux éléments :

- quand ils agissent à titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont tenus d'accorder la priorité aux pratiques exemplaires de régie interne;
- le Comité de vérification est actif et est efficace;
- un examen des mécanismes de contrôle interne et de la conformité à la Loi est réalisé chaque année;
- un examen des risques auxquels la Commission est exposée est réalisé chaque année;
- une directive sur la gestion des risques a été adoptée;
- en ce qui concerne les conflits d'intérêts et le code de déontologie, les directives et les divers moyens de signaler les problèmes sont expliqués efficacement aux employés et aux nouveaux membres.

Risques relatifs à la réputation

La Commission gère activement les risques pour sa réputation au moyen de ses pratiques de régie interne, de son code de déontologie et de son régime de gestion des risques. Les activités du personnel des communications et du bureau de l'avocat de la Commission sont des éléments essentiels de sa gestion des risques pour sa réputation.

Risques relatifs aux gens

Étant donné que la Commission est une organisation basée sur le savoir, sa faculté de recruter des gens et de les garder à son service est essentielle à sa réussite. La Commission suit une panoplie de paramètres (p. ex. les enquêtes sur le roulement et la rémunération du personnel) pour gérer ces risques. La Commission met l'accent sur la gestion du savoir et continue de mettre en œuvre des projets pour améliorer sa capacité de conserver sa mémoire institutionnelle et d'assurer la transmission efficace du savoir.

RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

L'harmonisation du droit des valeurs mobilières et le régime du passeport

La Commission continue d'appuyer le travail qu'effectue le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but de mettre en œuvre la réforme de la réglementation des valeurs mobilières qui est prévue dans le Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières (le protocole d'entente) qui a été signé le 30 septembre 2004 par la plupart des ministres provinciaux canadiens responsables de la réglementation des valeurs mobilières. Ce protocole d'entente porte sur la création d'un guichet unique qui donne accès aux marchés financiers des autorités législatives participantes ainsi que sur le remaniement des droits réglementaires. L'un des éléments essentiels du protocole d'entente est une série d'exigences réglementaires qui sont harmonisées à l'échelle nationale et qui sont interprétées et appliquées uniformément dans tout le Canada. La Commission a coordonné son travail avec celui des autres autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans le but d'adopter des mesures législatives harmonisées.

De nombreuses modifications législatives importantes ont reçu la sanction royale le 30 mai 2007. Depuis, des dispositions particulières ont été proclamées en vigueur en même temps que d'autres initiatives semblables d'un bout à l'autre du pays. La Commission a également adopté des règles qui encadrent le protocole d'entente. La Norme multilatérale 11-101 sur le régime de l'autorité principale a été entérinée au Nouveau-Brunswick le 19 septembre 2005. Cette première étape a eu des répercussions importantes sur les responsabilités de la Commission, puisqu'elle a été reconnue comme une autorité principale au sens de la Norme multilatérale 11-101 sur le régime de l'autorité principale, ce qui a grandement accru son rôle et ses responsabilités dans la réglementation des valeurs mobilières à l'échelle nationale.

Le 17 mars 2008, la deuxième étape a été mise en œuvre à la suite de l'adoption de la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport par toutes les administrations provinciales et territoriales du Canada, à l'exception de l'Ontario. Cette norme vise à étoffer le régime de passeport et à permettre aux participants au marché d'avoir accès aux marchés financiers de plusieurs ressorts en déposant leurs prospectus, leurs documents d'information continue et leurs demandes d'exemption auprès de leur autorité principale et en répondant aux exigences d'un régime législatif uniformisé.

Des efforts importants continuent d'être déployés pour mettre en œuvre le protocole d'entente. Nous poursuivons le travail dans le cadre de la troisième étape de la mise en œuvre du régime du passeport, qui permettra aux sociétés et aux personnes qui désirent donner des conseils ou faire des opérations en valeurs mobilières de traiter avec des clients de plusieurs autorités législatives, avec l'autorisation de leur autorité principale. Les modifications législatives qui visent à harmoniser les dispositions pertinentes et à mettre en œuvre le travail de la troisième étape ont reçu la sanction royale le 30 avril 2008. Il est prévu que cette étape du régime de passeport soit mise en œuvre à l'automne 2009 et de nombreuses règles devraient alors entrer en vigueur. À l'heure actuelle, nous disposons des ressources humaines dont nous avons besoin pour gérer cette initiative.

La réglementation des valeurs mobilières par une autorité unique

Les efforts se poursuivent dans certains ressorts afin de mettre sur pied un organisme fédéral unique et centralisé de réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario se sont prononcés en faveur de ce projet. On ne connaît pas encore le sort de cette initiative, mais la mise sur pied de cette structure présenterait un risque pour la Commission.

RECETTES AU TITRE DES DROITS

Conditions du marché

Ce sont principalement les droits de dépôt payés par les participants au marché qui financent le fonctionnement de la Commission. Les recettes au titre des droits ne sont généralement pas touchées par les conditions du marché, malgré que les répercussions du récent ralentissement économique se sont faites sentir.

Régime du passeport

Les deux premières étapes de la mise en œuvre du régime du passeport n'ont pas eu de répercussions importantes sur le fonctionnement de la Commission jusqu'à maintenant, même si elles vont éventuellement changer ce que nous faisons et comment nous finançons nos activités. Les demandes d'exemption ont eu les plus importantes répercussions sur les recettes jusqu'à présent, avec une réduction d'environ 200 000 $ par année. Il est également prévu que les modifications proposées au système d'inscription à la suite de l'initiative sur le passeport et des efforts d'harmonisation auront des répercussions négatives sur les recettes au titre de l'inscription. La Commission travaille aussi en collaboration avec d'autres entités administratives afin d'harmoniser les droits. L'entrée en vigueur d'un nouveau barème de droit est provisoirement prévue pour le 1er avril 2010. Des changements devront ainsi être apportés à la règle sur les droits afin de simplifier le barème des droits de la Commission.

SYSTÈMES NATIONAUX DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

En vertu de différentes ententes avec les ACVM, CDS inc. (CDS) exploite les systèmes suivants :

- le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), un système électronique utilisé par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt des documents réglementaires et le paiement des droits;
- la Base de données nationale d'inscription (BDNI), un système électronique utilisé pour l'inscription et le paiement des droits d'inscription;

- le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), un système virtuel utilisé par les initiés pour produire leurs déclarations.

Environ 95 % des recettes de la Commission au titre des droits sont perçues par l'entremise de SEDAR et de la BDNI. Si CDS ne voulait ou ne pouvait plus exploiter ces systèmes, il faudrait que les ACVM concluent un nouvel accord avec un tiers. Une telle situation présenterait un risque au plan des recettes et de la réglementation, car ces systèmes contribuent à l'efficacité et à l'efficience du processus de réglementation. Toutefois, les ACVM se sont dotées d'une structure rigoureuse de régie interne et de direction afin de gérer ce risque.

CONFORMITÉ AXÉE SUR LE RISQUE

Pour que la Commission s'acquitte de son mandat, elle emprunte une démarche axée sur le risque dans le cadre de bon nombre de ses examens des documents d'information et de ses activités de conformité. La division des affaires réglementaires continue de raffiner ses modalités de sélection en fonction du risque afin que la clientèle de ses inspections reçoive une évaluation valable chaque année.

Les activités d'application de la loi se font également au moyen d'une démarche axée sur le risque pour faire en sorte que les cas signalés fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que les allégations formulées soient réellement corroborées par la preuve. La politique et la procédure d'application de la loi de la Commission sont conformes ou supérieures aux pratiques exemplaires de l'industrie.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses quand elle prépare les états financiers. La direction formule des hypothèses qu'elle juge raisonnables en tenant compte de son expérience et de la conjoncture. Cependant, il arrive que les résultats diffèrent des estimations de la direction. Dans les états financiers de la Commission, la direction a évalué la proportion de ses créances qu'elle va percevoir, la vie utile de ses immobilisations et la valeur du passif au titre des congés des employés.

Créances

La Commission inscrit une créance quand elle répond aux critères généralement reconnus de comptabilisation des produits. Au cours de l'année financière 2008-2009, des pénalités administratives d'une valeur de 445 000 $, des ordonnances de remise s'élevant à 134 910 $ et des frais liquidés se chiffrant à 30 033 $ n'ont pas été comptabilisés parmi les recettes, car ces montants paraissent irrécouvrables.

Immobilisations

La Commission inscrit à l'actif les biens et services dont le coût est supérieur à 2 500 $ et dont l'utilisation n'est pas limitée à l'année financière en cours. Elle amortit le coût de ses immobilisations pendant la durée prévue de leur vie utile. Ses immobilisations se composent principalement des améliorations locatives, des meubles, ainsi que du matériel informatique et des logiciels. Des renseignements nouveaux peuvent inciter la Commission à réduire ou à radier la valeur d'un élément d'actif ou la durée prévue de sa vie utile.

Passif au titre des congés des employés

Les employés de la Commission accumulent des congés annuels et des droits à des congés en fonction de leur ancienneté. En consultant les dossiers de ses employés, la Commission a évalué la valeur des congés qu'ils n'ont pas encore pris, et a calculé le coût de ces prestations à la lumière de son expérience. La valeur réelle des congés pris par les employés varie selon les circonstances.

Le passif le plus important envers les employés a trait à la prestation d'indemnité de retraite de la Commission. Cette prestation a été calculée pour les employés qui comptent au moins cinq années de service. Elle n'est payable que si un employé prend sa retraite quand il met fin à son emploi à la Commission. Il est donc difficile d'évaluer cet élément de passif avec précision. La Commission utilise un facteur de réduction de 3 % chaque année avant qu'un employé admissible atteigne l'âge minimum de la retraite, c'est-à-dire 55 ans. Le calcul du montant cumulatif qui servira au paiement d'une prestation de retraite enrichie au chef de la direction de la Commission est une autre question qui exige des estimations importantes. Cette prestation sera versée au chef de la direction à sa retraite. La Commission s'en remet aux compétences du Bureau des ressources humaines du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour déterminer ce montant.

CHANGEMENTS DANS LES CONVENTIONS COMPTABLES

Il incombe à la direction de choisir les principales conventions comptables et de préparer les états financiers et leurs notes afférentes, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables et la façon de les appliquer n'ont pas changé. En 2008-2009, aucune nouvelle norme de comptabilité ou de présentation susceptible d'avoir des répercussions importantes sur nos états financiers n'a été adoptée.

En février 2008, l'ICCA a confirmé que les émetteurs canadiens assujettis devront respecter les Normes internationales d'information financière à compter du 1er janvier 2011. Les émetteurs assujettis devront fournir des données comparatives à ces normes pour l'exercice précédent. Ces normes font appel à un cadre théorique qui ressemble à celui des PCGR canadiens, mais elles comportent des différences importantes aux plans de la comptabilisation, de l'évaluation et de l'information à fournir.

La date de la transition aux normes s'applique aux états financiers provisoires et annuels visant les exercices financiers débutant le ou à compter du 1er janvier 2011. À cette date, les normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les entreprises de responsabilité publique.

La Commission a dressé un plan de mise en œuvre concernant les Normes internationales d'information financière, qui détermine entre autres ce qui suit :

- les modifications à apporter aux directives comptables et les décisions à prendre concernant la mise en œuvre;

RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

L'harmonisation du droit des valeurs mobilières et le régime du passeport

La Commission continue d'appuyer le travail qu'effectue le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but de mettre en œuvre la réforme de la réglementation des valeurs mobilières qui est prévue dans le Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières (le protocole d'entente) qui a été signé le 30 septembre 2004 par la plupart des ministres provinciaux canadiens responsables de la réglementation des valeurs mobilières. Ce protocole d'entente porte sur la création d'un guichet unique qui donne accès aux marchés financiers des autorités législatives participantes ainsi que sur le remaniement des droits réglementaires. L'un des éléments essentiels du protocole d'entente est une série d'exigences réglementaires qui sont harmonisées à l'échelle nationale et qui sont interprétées et appliquées uniformément dans tout le Canada. La Commission a coordonné son travail avec celui des autres autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans le but d'adopter des mesures législatives harmonisées.

De nombreuses modifications législatives importantes ont reçu la sanction royale le 30 mai 2007. Depuis, des dispositions particulières ont été proclamées en vigueur en même temps que d'autres initiatives semblables d'un bout à l'autre du pays. La Commission a également adopté des règles qui encadrent le protocole d'entente. La Norme multilatérale 11-101 sur le régime de l'autorité principale a été entérinée au Nouveau-Brunswick le 19 septembre 2005. Cette première étape a eu des répercussions importantes sur les responsabilités de la Commission, puisqu'elle a été reconnue comme une autorité principale au sens de la Norme multilatérale 11-101 sur le régime de l'autorité principale, ce qui a grandement accru son rôle et ses responsabilités dans la réglementation des valeurs mobilières à l'échelle nationale.

Le 17 mars 2008, la deuxième étape a été mise en œuvre à la suite de l'adoption de la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport par toutes les administrations provinciales et territoriales du Canada, à l'exception de l'Ontario. Cette norme vise à étoffer le régime de passeport et à permettre aux participants au marché d'avoir accès aux marchés financiers de plusieurs ressorts en déposant leurs prospectus, leurs documents d'information continue et leurs demandes d'exemption auprès de leur autorité principale et en répondant aux exigences d'un régime législatif uniformisé.

Des efforts importants continuent d'être déployés pour mettre en œuvre le protocole d'entente. Nous poursuivons le travail dans le cadre de la troisième étape de la mise en œuvre du régime du passeport, qui permettra aux sociétés et aux personnes qui désirent donner des conseils ou faire des opérations en valeurs mobilières de traiter avec des clients de plusieurs autorités législatives, avec l'autorisation de leur autorité principale. Les modifications législatives qui visent à harmoniser les dispositions pertinentes et à mettre en œuvre le travail de la troisième étape ont reçu la sanction royale le 30 avril 2008. Il est prévu que cette étape du régime de passeport soit mise en œuvre à l'automne 2009 et de nombreuses règles devraient alors entrer en vigueur. À l'heure actuelle, nous disposons des ressources humaines dont nous avons besoin pour gérer cette initiative.

La réglementation des valeurs mobilières par une autorité unique

Les efforts se poursuivent dans certains ressorts afin de mettre sur pied un organisme fédéral unique et centralisé de réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario se sont prononcés en faveur de ce projet. On ne connait pas encore le sort de cette initiative, mais la mise sur pied de cette structure présenterait un risque pour la Commission.

RECETTES AU TITRE DES DROITS

Conditions du marché

Ce sont principalement les droits de dépôt payés par les participants au marché qui financent le fonctionnement de la Commission. Les recettes au titre des droits ne sont généralement pas touchées par les conditions du marché, malgré que les répercussions du récent ralentissement économique se sont faites sentir.

Régime du passeport

Les deux premières étapes de la mise en œuvre du régime du passeport n'ont pas eu de répercussions importantes sur le fonctionnement de la Commission jusqu'à maintenant, même si elles vont éventuellement changer ce que nous faisons et comment nous finançons nos activités. Les demandes d'exemption ont eu les plus importantes répercussions sur les recettes jusqu'à présent, avec une réduction d'environ 200 000 $ par année. Il est également prévu que les modifications proposées au système d'inscription à la suite de l'initiative sur le passeport et des efforts d'harmonisation auront des répercussions négatives sur les recettes au titre de l'inscription. La Commission travaille aussi en collaboration avec d'autres entités administratives afin d'harmoniser les droits. L'entrée en vigueur d'un nouveau barème de droit est provisoirement prévue pour le 1er avril 2010. Des changements devront ainsi être apportés à la règle sur les droits afin de simplifier le barème des droits de la Commission.

SYSTÈMES NATIONAUX DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

En vertu de différentes ententes avec les ACVM, CDS inc. (CDS) exploite les systèmes suivants :

- le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), un système électronique utilisé par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt des documents réglementaires et le paiement des droits;
- la Base de données nationale d'inscription (BDNI), un système électronique utilisé pour l'inscription et le paiement des droits d'inscription;

- le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), un système virtuel utilisé par les initiés pour produire leurs déclarations.

Environ 95 % des recettes de la Commission au titre des droits sont perçues par l'entremise de SEDAR et de la BDNI. Si CDS ne voulait ou ne pouvait plus exploiter ces systèmes, il faudrait que les ACVM concluent un nouvel accord avec un tiers. Une telle situation présenterait un risque au plan des recettes et de la réglementation, car ces systèmes contribuent à l'efficacité et à l'efficience du processus de réglementation. Toutefois, les ACVM se sont dotées d'une structure rigoureuse de régie interne et de direction afin de gérer ce risque.

CONFORMITÉ AXÉE SUR LE RISQUE

Pour que la Commission s'acquitte de son mandat, elle emprunte une démarche axée sur le risque dans le cadre de bon nombre de ses examens des documents d'information et de ses activités de conformité. La division des affaires réglementaires continue de raffiner ses modalités de sélection en fonction du risque afin que la clientèle de ses inspections reçoive une évaluation valable chaque année.

Les activités d'application de la loi se font également au moyen d'une démarche axée sur le risque pour faire en sorte que les cas signalés fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que les allégations formulées soient réellement corroborées par la preuve. La politique et la procédure d'application de la loi de la Commission sont conformes ou supérieures aux pratiques exemplaires de l'industrie.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses quand elle prépare les états financiers. La direction formule des hypothèses qu'elle juge raisonnables en tenant compte de son expérience et de la conjoncture. Cependant, il arrive que les résultats diffèrent des estimations de la direction. Dans les états financiers de la Commission, la direction a évalué la proportion de ses créances qu'elle va percevoir, la vie utile de ses immobilisations et la valeur du passif au titre des congés des employés.

Créances

La Commission inscrit une créance quand elle répond aux critères généralement reconnus de comptabilisation des produits. Au cours de l'année financière 2008-2009, des pénalités administratives d'une valeur de 445 000 $, des ordonnances de remise s'élevant à 134 910 $ et des frais liquidés se chiffrant à 30 033 $ n'ont pas été comptabilisés parmi les recettes, car ces montants paraissent irrécouvrables.

Immobilisations

La Commission inscrit à l'actif les biens et services dont le coût est supérieur à 2 500 $ et dont l'utilisation n'est pas limitée à l'année financière en cours. Elle amortit le coût de ses immobilisations pendant la durée prévue de leur vie utile. Ses immobilisations se composent principalement des améliorations locatives, des meubles, ainsi que du matériel informatique et des logiciels. Des renseignements nouveaux peuvent inciter la Commission à réduire ou à radier la valeur d'un élément d'actif ou la durée prévue de sa vie utile.

Passif au titre des congés des employés

Les employés de la Commission accumulent des congés annuels et des droits à des congés en fonction de leur ancienneté. En consultant les dossiers de ses employés, la Commission a évalué la valeur des congés qu'ils n'ont pas encore pris, et a calculé le coût de ces prestations à la lumière de son expérience. La valeur réelle des congés pris par les employés varie selon les circonstances.

Le passif le plus important envers les employés a trait à la prestation d'indemnité de retraite de la Commission. Cette prestation a été calculée pour les employés qui comptent au moins cinq années de service. Elle n'est payable que si un employé prend sa retraite quand il met fin à son emploi à la Commission. Il est donc difficile d'évaluer cet élément de passif avec précision. La Commission utilise un facteur de réduction de 3 % chaque année avant qu'un employé admissible atteigne l'âge minimum de la retraite, c'est-à-dire 55 ans. Le calcul du montant cumulatif qui servira au paiement d'une prestation de retraite enrichie au chef de la direction de la Commission est une autre question qui exige des estimations importantes. Cette prestation sera versée au chef de la direction à sa retraite. La Commission s'en remet aux compétences du Bureau des ressources humaines du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour déterminer ce montant.

CHANGEMENTS DANS LES CONVENTIONS COMPTABLES

Il incombe à la direction de choisir les principales conventions comptables et de préparer les états financiers et leurs notes afférentes, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables et la façon de les appliquer n'ont pas changé. En 2008-2009, aucune nouvelle norme de comptabilité ou de présentation susceptible d'avoir des répercussions importantes sur nos états financiers n'a été adoptée.

En février 2008, l'ICCA a confirmé que les émetteurs canadiens assujettis devront respecter les Normes internationales d'information financière à compter du 1er janvier 2011. Les émetteurs assujettis devront fournir des données comparatives à ces normes pour l'exercice précédent. Ces normes font appel à un cadre théorique qui ressemble à celui des PCGR canadiens, mais elles comportent des différences importantes aux plans de la comptabilisation, de l'évaluation et de l'information à fournir.

La date de la transition aux normes s'applique aux états financiers provisoires et annuels visant les exercices financiers débutant le ou à compter du 1er janvier 2011. À cette date, les normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les entreprises de responsabilité publique.

La Commission a dressé un plan de mise en œuvre concernant les Normes internationales d'information financière, qui détermine entre autres ce qui suit :

- les modifications à apporter aux directives comptables et les décisions à prendre concernant la mise en œuvre;

- les exigences en matière d'information;
- les changements à apporter aux systèmes informatiques et aux processus de comptabilité;
- les changements à apporter aux systèmes de contrôle interne sur les rapports financiers, ainsi qu'aux mesures et aux procédures de contrôle concernant la divulgation de renseignements;
- les exigences en matière de formation;
- les renseignements à communiquer avec les intervenants externes.

Le plan de mise en œuvre de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne comprend pas, jusqu'à présent, une évaluation quantitative des répercussions de l'adoption des Normes internationales d'information financière. Il est important de souligner que le rendement et les résultats financiers se trouvant dans les états financiers actuels de la Commission, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, pourraient être complètement différents lorsqu'ils seront présentés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les répercussions que pourrait avoir l'adoption des normes sur les états financiers de la Commission dépendront des décisions stratégiques qu'elle prendra.

Jusqu'à présent, la Commission a déterminé que les points suivants sont les plus importants à examiner et à prendre en considération :

- La Norme comptable internationale 1 fournit aux entités des exemptions facultatives et obligatoires dans le cadre de la mise en œuvre initiale des normes. La Commission étudie présentement les possibilités et mettra en œuvre celles qui conviennent le mieux.
- Biens, installations et équipement – La Norme comptable internationale 16 exige qu'une entité présente ses biens ventilés en catégories générales à la mesure initiale, contrairement aux principes comptables généralement reconnus au Canada, qui exigent que les biens soient mesurés dans leur ensemble.
- Dépréciation des biens – La Norme comptable internationale 36 utilise une approche à une étape pour l'évaluation et la mesure de la dépréciation des biens, la valeur comptable des biens étant comparée directement avec le montant le plus élevé entre la valeur marchande moins les coûts de vente ou la valeur d'usage, qui tient compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Cette pratique pourrait mener à une dépréciation plus prononcée puisque la dépréciation comptable des biens selon les principes comptables généralement reconnus au Canada était déterminée selon la valeur non actualisée des flux de trésorerie.
- Passif et provisions de dépréciation – Il faudra évaluer le passif de la Commission, car les critères de mesure et les définitions du passif selon les Normes internationales d'information financière diffèrent des principes comptables généralement reconnus au Canada.
- Le fournisseur de notre système informatique prévoit fournir et installer des mises à niveau complètes au système comptable actuel de la Commission et il est prévu que ces dernières lui permettront de faire la transition aux Normes internationales d'information financière avec efficacité.
- La Commission devra apporter certaines modifications à son mécanisme de contrôle interne, mais ce dernier semble approprié. Il demeurera donc en vigueur pendant l'étape de mise en œuvre et après l'adoption des Normes internationales d'information financière. L'examen des questions se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre.

En plus des sections susmentionnées, les exigences de présentation et de divulgation des Normes internationales d'information financière sont en général plus rigoureuses que celles des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les analyses futures en tiendront compte, exigeant ainsi la collecte de données supplémentaires, au besoin. La volatilité des rapports sur les résultats, ainsi qu'une transparence et une comparabilité accrue pourraient être d'autres répercussions de ce changement.

PERSPECTIVES

Les recettes prévues au budget s'élèvent à 10,72 millions de dollars pour l'exercice financier 2009-2010, soit une diminution d'environ 520 000 $, ou de 4,7 %, par rapport aux recettes réelles en 2008-2009 qui se sont chiffrées à 11,24 millions de dollars. Cette diminution est surtout attribuable au fait que le budget ne contient aucune prévision au titre des recettes découlant des activités d'application de la loi, qui s'élevaient à 297 090 $ en 2008-2009. Les modifications proposées au régime d'inscription expliquent également en partie cette baisse.

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 5,52 millions de dollars pour l'année financière 2009-2010. Il s'agit d'une augmentation de 0,42 million de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2008-2009. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des traitements et des avantages sociaux. Le budget prévoit l'ajout de deux nouveaux membres du personnel, le traitement pour l'année au complet pour des postes qui avaient été vacants pour une partie de l'année précédente et des augmentations d'échelon dans l'échelle salariale des employés. Un rajustement de vie chère de 2 % avait été prévu au budget, mais n'a pas été accordé.

L'excédent prévu en 2009-2010 se chiffre à environ 190 000 $ après le versement budgétisé de 5,25 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'affectation de 239 000 $ de la réserve pour l'amélioration des marchés financiers. Le versement budgétisé est le même que le montant prévu au budget de l'année précédente.

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Selon notre connaissance, les états financiers ainsi que les autres renseignements financiers fournis dans le rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick aux dates mentionnées et pour les exercices présentés. La préparation des états financiers comprend des opérations touchant l'exercice actuel qui pourront uniquement être finalisées avec certitude plus tard. Les prévisions et les suppositions, fondées sur des données tirées d'exercices antérieurs et de la situation actuelle, sont toutes jugées raisonnables.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont fiables et sont disponibles en temps opportun.

Les membres de la Commission veillent à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers et le rapport annuel ont été examinés par le Comité de vérification et ont été approuvés par la Commission. Le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui suit, fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur sur les états financiers.

Le président et chef de la direction,

Donne W. Smith

Le directeur général

Kenrick G. Hancox

Directeur des affaires réglementaires et chef des finances

Kevin Hoyt

Le 1 mai 2009

Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2009 et les états des résultats, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Michael Ferguson, c.a

Fredericton (N.-B.)
le 1 mai 2009

- les exigences en matière d'information;
- les changements à apporter aux systèmes informatiques et aux processus de comptabilité;
- les changements à apporter aux systèmes de contrôle interne sur les rapports financiers, ainsi qu'aux mesures et aux procédures de contrôle concernant la divulgation de renseignements;
- les exigences en matière de formation;
- les renseignements à communiquer avec les intervenants externes.

Le plan de mise en œuvre de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne comprend pas, jusqu'à présent, une évaluation quantitative des répercussions de l'adoption des Normes internationales d'information financière. Il est important de souligner que le rendement et les résultats financiers se trouvant dans les états financiers actuels de la Commission, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, pourraient être complètement différents lorsqu'ils seront présentés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les répercussions que pourrait avoir l'adoption des normes sur les états financiers de la Commission dépendront des décisions stratégiques qu'elle prendra.

Jusqu'à présent, la Commission a déterminé que les points suivants sont les plus importants à examiner et à prendre en considération :

- La Norme comptable internationale 1 fournit aux entités des exemptions facultatives et obligatoires dans le cadre de la mise en œuvre initiale des normes. La Commission étudie présentement les possibilités et mettra en œuvre celles qui conviennent le mieux.
- Biens, installations et équipement – La Norme comptable internationale 16 exige qu'une entité présente ses biens ventilés en catégories générales à la mesure initiale, contrairement aux principes comptables généralement reconnus au Canada, qui exigent que les biens soient mesurés dans leur ensemble.
- Dépréciation des biens – La Norme comptable internationale 36 utilise une approche à une étape pour l'évaluation et la mesure de la dépréciation des biens, la valeur comptable des biens étant comparée directement avec le montant le plus élevé entre la valeur marchande moins les coûts de vente ou la valeur d'usage, qui tient compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Cette pratique pourrait mener à une dépréciation plus prononcée puisque la dépréciation comptable des biens selon les principes comptables généralement reconnus au Canada était déterminée selon la valeur non actualisée des flux de trésorerie.
- Passif et provisions de dépréciation – Il faudra évaluer le passif de la Commission, car les critères de mesure et les définitions du passif selon les Normes internationales d'information financière diffèrent des principes comptables généralement reconnus au Canada.
- Le fournisseur de notre système informatique prévoit fournir et installer des mises à niveau complètes au système comptable actuel de la Commission et il est prévu que ces dernières lui permettront de faire la transition aux Normes internationales d'information financière avec efficacité.
- La Commission devra apporter certaines modifications à son mécanisme de contrôle interne, mais ce dernier semble approprié. Il demeurera donc en vigueur pendant l'étape de mise en œuvre et après l'adoption des Normes internationales d'information financière. L'examen des questions se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre.

En plus des sections susmentionnées, les exigences de présentation et de divulgation des Normes internationales d'information financière sont en général plus rigoureuses que celles des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les analyses futures en tiendront compte, exigeant ainsi la collecte de données supplémentaires, au besoin. La volatilité des rapports sur les résultats, ainsi qu'une transparence et une comparabilité accrue pourraient être d'autres répercussions de ce changement.

PERSPECTIVES

Les recettes prévues au budget s'élèvent à 10,72 millions de dollars pour l'exercice financier 2009-2010, soit une diminution d'environ 520 000 $, ou de 4,7 %, par rapport aux recettes réelles en 2008-2009 qui se sont chiffrées à 11,24 millions de dollars. Cette diminution est surtout attribuable au fait que le budget ne contient aucune prévision au titre des recettes découlant des activités d'application de la loi, qui s'élevaient à 297 090 $ en 2008-2009. Les modifications proposées au régime d'inscription expliquent également en partie cette baisse.

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 5,52 millions de dollars pour l'année financière 2009-2010. Il s'agit d'une augmentation de 0,42 million de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2008-2009. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des traitements et des avantages sociaux. Le budget prévoit l'ajout de deux nouveaux membres du personnel, le traitement pour l'année au complet pour des postes qui avaient été vacants pour une partie de l'année précédente et des augmentations d'échelon dans l'échelle salariale des employés. Un rajustement de vie chère de 2 % avait été prévu au budget, mais n'a pas été accordé.

L'excédent prévu en 2009-2010 se chiffre à environ 190 000 $ après le versement budgétisé de 5,25 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'affectation de 239 000 $ de la réserve pour l'amélioration des marchés financiers. Le versement budgétisé est le même que le montant prévu au budget de l'année précédente.

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Selon notre connaissance, les états financiers ainsi que les autres renseignements financiers fournis dans le rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick aux dates mentionnées et pour les exercices présentés. La préparation des états financiers comprend des opérations touchant l'exercice actuel qui pourront uniquement être finalisées avec certitude plus tard. Les prévisions et les suppositions, fondées sur des données tirées d'exercices antérieurs et de la situation actuelle, sont toutes jugées raisonnables.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont fiables et sont disponibles en temps opportun.

Les membres de la Commission veillent à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers et le rapport annuel ont été examinés par le Comité de vérification et ont été approuvés par la Commission. Le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui suit, fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur sur les états financiers.

Le président et chef de la direction,

Donne W. Smith

Le directeur général

Kenrick G. Hancox

Directeur des affaires réglementaires et chef des finances

Kevin Hoyt

Le 1 mai 2009

Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU VERIFICATEUR

Au president et aux membres de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2009 et les états des résultats, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 1 mai 2009

BILAN

Au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	1 851 396 $	1 593 795 $
Comptes débiteurs	39 874	37 496
Charges payées d'avance	113 757	72 229
	2 005 027	1 703 520
Placements détenus pour des objets désignés (note 3)	1 750 613	1 067 704
Immobilisations (note 5)	413 777	357 893
	4 169 417 $	3 129 117 $
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 532 817 $	186 742 $
Traitements et avantages sociaux dus	143 092	124 908
Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	179 431	-
Provision pour congés de vacances	29 635	36 890
	1 884 975	348 540
Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	317 686	392 491
Passif total	2 202 661 $	741 031 $
Solde des fonds		
Général	215 143 $	1 320 382 $
Réserve pour la stabilisation des droits (note 4)	1 500 000	1 000 000
Réserve pour l'amélioration des marchés (note 4)	215 613	67 704
	1 966 756	2 388 086
	4 169 417 $	3 129 117 $

Les notes complémentaires et les annexes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

APPROUVÉ PAR LA COMMISSION

Donne W. Smith
Président et chef de la direction

Kenneth Savage
Président, Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
RECETTES		
Droits		
Placements de valeurs mobilières	5 878 175 $	5 338 950 $
Inscriptions	3 035 500	2 987 800
Dépôts de documents financiers	1 806 625	1 881 125
Exemptions et ordonnances	74 700	289 450
Autres	40 044	68 990
Pénalités administratives et règlements	238 000	51 100
Réserve des montants remis	25 090	-
Frais d'exécution recouvrés	34 000	3 750
Recettes de placements	84 846	146 320
Divers	27 240	50 883
	11 244 220 $	10 818 368 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 248 947 $	2 879 363 $
Administration (tableau 1)	935 880	802 570
Amélioration des marchés financiers (tableau 2)	57 030	27 000
Réserve des montants remis	25 090	-
Services professionnels	216 959	114 105
Déplacements	190 082	152 727
Initiatives des Autortiés canadiennes en valeurs mobilières	50 164	51 357
Locaux	260 488	241 090
Amortissement	110 528	102 820
	5 095 168 $	4 371 032 $
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	6 149 052 $	6 447 336 $

ÉTAT DU SOLDE DES FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Général	Réserve pour la stabilisation des droits	Réserve pour l'amélioration des marchés	Réserve des montants remis	Total
Solde au 31 mars 2008	1 320 382 $	1 000 000 $	67 704 $	- $	2 388 086 $
Excédent des recettes sur les dépenses	6 149 052	-	-	-	6 149 052
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 6)	(6 570 382)	-	-	-	(6 570 382)
Réaffectation des recettes de placements	(2 939)	-	2 939	-	-
Affectations aux réserves (note 4)	(763 090)	500 000	238 000	25 090	-
Affectations de réserves (note 4)	82 120	-	(57 030)	(25 090)	-
Solde au 31 mars 2009	215 143 $	1 500 000 $	251 613 $	- $	1 966 756 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	6 149 052 $	6 447 336 $
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	110 528	102 820
Engagements contractés au titre du régime de retraite	(74 805)	118 142
Gain sur vente d'immobilisation corporelle	-	(6 450)
	6 184 775 $	6 661 848 $
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Comptes débiteurs	(2 378)	11 494
Charges payées d'avance	(41 528)	(34 151)
Comptes créditeurs et charges à payer	1 346 074	(10 344)
Traitements et avantages sociaux dus	18 184	42 526
Provision pour congés de vacances	(7 255)	133
Engagements contractés au titre du régime de retraite	179 431	-
	7 677 303 $	6 671 506 $
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement	(6 570 382)	(6 261 278)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(166 411)	(61 279)
Produit sur vente d'immobilisation corporelle	-	13 500
	(166 411) $	(47 779) $
AUGMENTATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	940 510	362 449
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES AU DÉBUT DE L'ANNÉE	2 661 499	2 299 050
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES À LA FIN DE L'ANNÉE	3 602 009 $	2 661 499 $
Déclaré par:		
Encaisse	1 851 396 $	1 593 795 $
Avoirs investis pour des objets désignés	1 750 613	1 067 704
	3 602 009 $	2 661 499 $

BILAN
Au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	1 851 396 $	1 593 795 $
Comptes débiteurs	39 874	37 496
Charges payées d'avance	113 757	72 229
	2 005 027	1 703 520
Placements détenus pour des objets désignés (note 3)	1 750 613	1 067 704
Immobilisations (note 5)	413 777	357 893
	4 169 417 $	3 129 117 $
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 532 817 $	186 742 $
Traitements et avantages sociaux dus	143 092	124 908
Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	179 431	-
Provision pour congés de vacances	29 635	36 890
	1 884 975	348 540
Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	317 686	392 491
Passif total	2 202 661 $	741 031 $
Solde des fonds		
Général	215 143 $	1 320 382 $
Réserve pour la stabilisation des droits (note 4)	1 500 000	1 000 000
Réserve pour l'amélioration des marchés (note 4)	215 613	67 704
	1 966 756	2 388 086
	4 169 417 $	3 129 117 $

Les notes complémentaires et les annexes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

APPROUVÉ PAR LA COMMISSION

Donna W. Smith
Président et chef de la direction

Kenneth Savage
Président, Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
RECETTES		
Droits		
Placements de valeurs mobilières	5 878 175 $	5 338 950 $
Inscriptions	3 035 500	2 987 800
Dépôts de documents financiers	1 806 625	1 881 125
Exemptions et ordonnances	74 700	289 450
Autres	40 044	68 990
Pénalités administratives et règlements	238 000	51 100
Réserve des montants remis	25 090	-
Frais d'exécution recouvrés	34 000	3 750
Recettes de placements	84 846	146 320
Divers	27 240	50 883
	11 244 220 $	10 818 368 $
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 248 947 $	2 879 363 $
Administration (tableau 1)	935 880	802 570
Amélioration des marchés financiers (tableau 2)	57 030	27 000
Réserve des montants remis	25 090	-
Services professionnels	216 959	114 105
Déplacements	190 082	152 727
Initiatives des Autortiés canadiennes en valeurs mobilières	50 164	51 357
Locaux	260 488	241 090
Amortissement	110 528	102 820
	5 095 168 $	4 371 032 $
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	6 149 052 $	6 447 336 $

ÉTAT DU SOLDE DES FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Général	Réserve pour la stabilisation des droits	Réserve pour l'amélioration des marchés	Réserve des montants remis	Total
Solde au 31 mars 2008	1 320 382 $	1 000 000 $	67 704 $	- $	2 388 086 $
Excédent des recettes sur les dépenses	6 149 052	-		-	6 149 052
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 6)	(6 570 382)	-	-	-	(6 570 382)
Réaffectation des recettes de placements	(2 939)	-	2 939	-	-
Affectations aux réserves (note 4)	(763 090)	500 000	238 000	25 090	
Affectations de réserves (note 4)	82 120	-	(57 030)	(25 090)	-
Solde au 31 mars 2009	215 143 $	1 500 000 $	251 613 $	- $	1 966 756 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	6 149 052 $	6 447 336 $
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	110 528	102 820
Engagements contractés au titre du régime de retraite	(74 805)	118 142
Gain sur vente d'immobilisation corporelle		(6 450)
	6 184 775 $	6 661 848 $
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Comptes débiteurs	(2 378)	11 494
Charges payées d'avance	(41 528)	(34 151)
Comptes créditeurs et charges à payer	1 346 074	(10 344)
Traitements et avantages sociaux dus	18 184	42 526
Provision pour congés de vacances	(7 255)	133
Engagements contractés au titre du régime de retraite	179 431	-
	7 677 303 $	6 671 506 $
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement	(6 570 382)	(6 261 278)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(166 411)	(61 279)
Produit sur vente d'immobilisation corporelle	-	13 500
	(166 411) $	(47 779) $
AUGMENTATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	940 510	362 449
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES AU DÉBUT DE L'ANNÉE	2 661 499	2 299 050
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES À LA FIN DE L'ANNÉE	3 602 009 $	2 661 499 $
Déclaré par:		
Encaisse	1 851 396 $	1 593 795 $
Avoirs investis pour des objets désignés	1 750 613	1 067 704
	3 602 009 $	2 661 499 $

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1er juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. La Commission s'occupe de réglementer les marchés financiers du Nouveau-Brunswick et d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* et la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que les règles de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

La Commission a pour mandat de favoriser des marchés financiers justes et efficaces au Nouveau-Brunswick et la confiance en ceux-ci et de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses.

À titre de société de la Couronne, la Commission est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables que la Commission considère comme importantes :

(a) Constatation des produits

Les droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés, c'est-à-dire normalement lors de leur perception.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année de leur acquisition et pendant toute la durée de leur vie utile, à savoir :
Mobilier et matériel de bureau : 4 ans
Infrastructure de la technologie de l'information : 3 ans
Logiciel : 4 ans
Véhicule : 4 ans
Améliorations locatives : durée du bail

(c) Prévisions

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels peuvent être différents des prévisions.

(d) Encaisse affectée

Conformément au paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes reçues par la Commission au titre de pénalités administratives ne sont pas affectées à ses dépenses normales de fonctionnement et ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui, selon la Commission, favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

(e) Régime de prestations aux employés

La Commission prévoit le versement de prestations de retraite à ses employés à temps plein à partir de sa participation au régime de pension dans les services publics, un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent de multiples employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que la Commission n'a pas assez de renseignements pour le comptabiliser comme un régime de retraite à prestations déterminées. Les charges de retraite qui sont déclarées dans les présents états financiers comprennent les cotisations de l'employeur au titre des services rendus par les employés au cours de l'année ainsi que les cotisations additionnelles de l'employeur au titre des services rendus les années précédentes.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont l'encaisse et l'encaisse affectée, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques importants de taux d'intérêt, de cours de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers équivaut approximativement à leur valeur comptable.

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation subséquente dépend de leur classification. Cette classification est fonction de l'objet pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission.

Les normes exigent que tous les éléments d'actif financier soient classés selon qu'ils sont détenus en vue d'opérations, qu'ils sont offerts en vente, qu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance ou qu'ils sont constitués de prêts et de débiteurs. Les normes exigent aussi que tous les éléments d'actif financier, y compris tous les dérivés, soient évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des débiteurs, des titres de créance classés parmi les instruments détenus jusqu'à l'échéance et des éléments d'actif financier offerts en vente dont le cours n'a pas été fixé sur un marché actif.

L'actif et le passif financiers de la Commission sont classés et évalués comme suit :

I. L'encaisse et l'encaisse affectée sont classées comme « détenues à des fins d'opérations ». Ces actifs financiers, qui sont mesurés à leur juste valeur, sont évalués à la valeur du marché dans le résultat net à la fin de chaque exercice.

II. Les comptes débiteurs sont classés comme « prêts et créances ». Après leur évaluation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de détermination de l'intérêt réel.

III. Les comptes créditeurs et les charges à payer, de même que les droits d'enregistrement inclus parmi les revenus reportés, sont classés comme « autres passifs financiers ». Après leur évaluation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de détermination de l'intérêt réel.

(g) Normes comptables adoptées récemment

Renseignements à fournir sur le capital

En décembre 2006, le CNC a formulé de nouvelles normes comptables au sujet des renseignements à fournir sur le capital. Ces renseignements supplémentaires comprennent de l'information de nature quantitative et qualitative sur les objectifs, les politiques et les méthodes d'une entité en matière de gestion du capital. Cette disposition s'applique à l'année financière de la Commission qui a débuté le 1er avril 2008.

En matière de gestion du capital, la Commission a comme objectif de faire en sorte de poursuivre ses activités afin d'accomplir son mandat.

La Commission a établi une réserve pour la stabilisation des droits de 1 500 000 $ afin de gérer les risques associés au capital. La Commission fait en sorte que le versement de fonds excédentaires ne porte pas atteinte à sa capacité de payer ses dettes ou d'honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance et de s'acquitter de ses engagements contractuels.

Information à fournir sur les instruments financiers
Le 1er avril 2008, la Commission a adopté les nouveaux chapitres du Manuel du CNC qui traitent de la présentation des instruments financiers et de l'information à fournir à leur sujet. Ces chapitres ont pour but de donner aux utilisateurs de meilleurs moyens d'évaluer l'importance des instruments financiers pour une personne morale, les risques afférents et la gestion qui en est faite.

La Commission a pour objectif de se mettre à l'abri de divers risques financiers. Ceux-ci comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit
Ce risque est négligeable, étant donné que les recettes de la Commission sont majoritairement perçues lorsqu'elles deviennent exigibles.

Risque de liquidité
Les activités opérationnelles de la Commission produisent suffisamment de recettes pour qu'elle puisse financer son fonctionnement et s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. La Commission a établi une réserve pour la stabilisation des droits au cas où ses besoins de trésorerie seraient plus grands que les recettes produites par ses activités.

Les éléments du passif financier qui deviennent exigibles dans l'année qui suit ont été comptabilisés avec les éléments du passif à court terme et ont été présentés comme tels dans le bilan.

Risque de taux d'intérêt
Ce risque est négligeable, étant donné que la Commission n'a pas contracté de dette à long terme portant intérêt au cours de l'année. Les dépôts en espèces rapportent des intérêts à un taux variable. La faiblesse actuelle des taux d'intérêts à court terme a des répercussions sur ses recettes.

Risque de change
La Commission n'a été exposée à aucun risque de change important, car ses activités se déroulent au Canada. Lorsqu'il y a lieu, elle reçoit des paiements et elle paie des fournisseurs en devises étrangères.

(h) Nouvelles normes comptables canadiennes en vigueur à compter de 2009

Actif hors trésorerie
En février 2008, le CNC a publié de nouvelles normes comptables en ce qui concerne les fonds de commerce et les autres éléments d'actif hors trésorerie. Ce chapitre s'appliquera à l'année financière de la Commission qui débutera le 1er avril 2009. Son adoption ne devrait avoir aucune répercussion importante sur la situation financière et l'état des résultats de la Commission.

Normes internationales d'information financière (IFRS)
En février 2008, le CNC a confirmé que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront incorporés aux IFRS au début de l'année civile 2011. Celles-ci pourront aussi être adoptées par anticipation à compter de l'année civile 2009. En mars 2008, le CNC a clairement indiqué que l'incorporation des PCGR aux IFRS s'appliquerait aux sociétés d'État et aux autres entreprises commerciales gouvernementales. La Commission répond à cette définition. Un exposé-sondage du CNC, qui a été publié en avril 2008, contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Commission devra adopter les IFRS pour ses états financiers intermédiaires et annuels à compter du 1er avril 2011. Les IFRS font appel à un cadre théorique qui ressemble à celui des PCGR canadiens, mais elles comportent des différences importantes aux plans de la comptabilisation, de l'évaluation et de l'information à fournir. Au cours de la période qui précédera le passage aux IFRS, le CNC continuera de publier des normes comptables qui seront incorporées aux IFRS. La Commission évalue actuellement l'effet de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

3. Liquidités et placements détenus pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts: le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation des droits et les montants reçus à la suite d'ordonnances de remise. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration des marchés. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 2 p. 100.

4. Réserves

Réserve pour la stabilisation des droits
Comme le prescrit le paragraphe 25(6) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission a établi une réserve afin de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par des besoins isolés et imprévus de nature réglementaire et par les changements dans l'activité des marchés qui ont des répercussions sur les recettes. Cette réserve est financée par des imputations sur les surplus gagnés. La valeur maximale de la réserve a été fixée à 1 500 000 $.

Réserve pour l'amélioration des marchés
La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission, et ils produisent leurs propres recettes de placements.

Réserve des montants remis
L'article 184 de la *Loi sur les valeurs mobilières* donne à la Commission le pouvoir de rendre des ordonnances de remise. Lorsqu'elle rend une ordonnance de cette nature, la Commission peut enjoindre à une personne de se départir des bénéfices qu'elle a encaissés par suite de son défaut de se conformer au droit des valeurs mobilières. Ces montants ne sont pas utilisés pour payer les dépenses de fonctionnement courantes de la Commission. En règle générale, ils servent plutôt à rembourser des investisseurs lésés.

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1er juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. La Commission s'occupe de réglementer les marchés financiers du Nouveau-Brunswick et d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* et la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que les règles de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

La Commission a pour mandat de favoriser des marchés financiers justes et efficaces au Nouveau-Brunswick et la confiance en ceux-ci et de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses.

À titre de société de la Couronne, la Commission est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables que la Commission considère comme importantes :

(a) Constatation des produits

Les droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés, c'est-à-dire normalement lors de leur perception.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année de leur acquisition et pendant toute la durée de leur vie utile, à savoir :

Mobilier et matériel de bureau : 4 ans
Infrastructure de la technologie de l'information : 3 ans
Logiciel : 4 ans
Véhicule : 4 ans
Améliorations locatives : durée du bail

(c) Prévisions

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels peuvent être différents des prévisions.

(d) Encaisse affectée

Conformément au paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes reçues par la Commission au titre de pénalités administratives ne sont pas affectées à ses dépenses normales de fonctionnement et ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui, selon la Commission, favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

(e) Régime de prestations aux employés

La Commission prévoit le versement de prestations de retraite à ses employés à temps plein à partir de sa participation au régime de pension dans les services publics, un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent de multiples employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que la Commission n'a pas assez de renseignements pour le comptabiliser comme un régime de retraite à prestations déterminées. Les charges de retraite qui sont déclarées dans les présents états financiers comprennent les cotisations de l'employeur au titre des services rendus par les employés au cours de l'année ainsi que les cotisations additionnelles de l'employeur au titre des services rendus les années précédentes.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont l'encaisse et l'encaisse affectée, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques importants de taux d'intérêt, de cours de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers équivaut approximativement à leur valeur comptable.

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation subséquente dépend de leur classification. Cette classification est fonction de l'objet pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission.

Les normes exigent que tous les éléments d'actif financier soient classés selon qu'ils sont détenus en vue d'opérations, qu'ils sont offerts en vente, qu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance ou qu'ils sont constitués de prêts et de débiteurs. Les normes exigent aussi que tous les éléments d'actif financier, y compris tous les dérivés, soient évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des débiteurs, des titres de créance classés parmi les instruments détenus jusqu'à l'échéance et des éléments d'actif financier offerts en vente dont le cours n'a pas été fixé sur un marché actif.

L'actif et le passif financiers de la Commission sont classés et évalués comme suit :

I. L'encaisse et l'encaisse affectée sont classées comme « détenues à des fins d'opérations ». Ces actifs financiers, qui sont mesurés à leur juste valeur, sont évalués à la valeur du marché dans le résultat net à la fin de chaque exercice.
II. Les comptes débiteurs sont classés comme « prêts et créances ». Après leur évaluation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de détermination de l'intérêt réel.
III. Les comptes créditeurs et les charges à payer, de même que les droits d'enregistrement inclus parmi les revenus reportés, sont classés comme « autres passifs financiers ». Après leur évaluation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de détermination de l'intérêt réel.

(g) Normes comptables adoptées récemment

Renseignements à fournir sur le capital

En décembre 2006, le CNC a formulé de nouvelles normes comptables au sujet des renseignements à fournir sur le capital. Ces renseignements supplémentaires comprennent de l'information de nature quantitative et qualitative sur les objectifs, les politiques et les méthodes d'une entité en matière de gestion du capital. Cette disposition s'applique à l'année financière de la Commission qui a débuté le 1er avril 2008.

En matière de gestion du capital, la Commission a comme objectif de faire en sorte de poursuivre ses activités afin d'accomplir son mandat.

La Commission a établi une réserve pour la stabilisation des droits de 1 500 000 $ afin de gérer les risques associés au capital. La Commission fait en sorte que le versement de fonds excédentaires ne porte pas atteinte à sa capacité de payer ses dettes ou d'honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance et de s'acquitter de ses engagements contractuels.

Information à fournir sur les instruments financiers
Le 1er avril 2008, la Commission a adopté les nouveaux chapitres du Manuel du CNC qui traitent de la présentation des instruments financiers et de l'information à fournir à leur sujet. Ces chapitres ont pour but de donner aux utilisateurs de meilleurs moyens d'évaluer l'importance des instruments financiers pour une personne morale, les risques afférents et la gestion qui en est faite.

La Commission a pour objectif de se mettre à l'abri de divers risques financiers. Ceux-ci comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit
Ce risque est négligeable, étant donné que les recettes de la Commission sont majoritairement perçues lorsqu'elles deviennent exigibles.

Risque de liquidité
Les activités opérationnelles de la Commission produisent suffisamment de recettes pour qu'elle puisse financer son fonctionnement et s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. La Commission a établi une réserve pour la stabilisation des droits au cas où ses besoins de trésorerie seraient plus grands que les recettes produites par ses activités.

Les éléments du passif financier qui deviennent exigibles dans l'année qui suit ont été comptabilisés avec les éléments du passif à court terme et ont été présentés comme tels dans le bilan.

Risque de taux d'intérêt
Ce risque est négligeable, étant donné que la Commission n'a pas contracté de dette à long terme portant intérêt au cours de l'année. Les dépôts en espèces rapportent des intérêts à un taux variable. La faiblesse actuelle des taux d'intérêts à court terme a des répercussions sur ses recettes.

Risque de change
La Commission n'a été exposée à aucun risque de change important, car ses activités se déroulent au Canada. Lorsqu'il y a lieu, elle reçoit des paiements et elle paie des fournisseurs en devises étrangères.

(h) Nouvelles normes comptables canadiennes en vigueur à compter de 2009

Actif hors trésorerie
En février 2008, le CNC a publié de nouvelles normes comptables en ce qui concerne les fonds de commerce et les autres éléments d'actif hors trésorerie. Ce chapitre s'appliquera à l'année financière de la Commission qui débutera le 1er avril 2009. Son adoption ne devrait avoir aucune répercussion importante sur la situation financière et l'état des résultats de la Commission.

Normes internationales d'information financière (IFRS)
En février 2008, le CNC a confirmé que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront incorporés aux IFRS au début de l'année civile 2011. Celles-ci pourront aussi être adoptées par anticipation à compter de l'année civile 2009. En mars 2008, le CNC a clairement indiqué que l'incorporation des PCGR aux IFRS s'appliquerait aux sociétés d'État et aux autres entreprises commerciales gouvernementales. La Commission répond à cette définition. Un exposé-sondage du CNC, qui a été publié en avril 2008, contient de plus amples renseignements à ce sujet.

La Commission devra adopter les IFRS pour ses états financiers intermédiaires et annuels à compter du 1er avril 2011. Les IFRS font appel à un cadre théorique qui ressemble à celui des PCGR canadiens, mais elles comportent des différences importantes aux plans de la comptabilisation, de l'évaluation et de l'information à fournir. Au cours de la période qui précédera le passage aux IFRS, le CNC continuera de publier des normes comptables qui seront incorporées aux IFRS. La Commission évalue actuellement l'effet de l'adoption des IFRS sur ses états financiers.

3. Liquidités et placements détenus pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts: le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation des droits et les montants reçus à la suite d'ordonnances de remise. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration des marchés. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 2 p. 100.

4. Réserves

Réserve pour la stabilisation des droits
Comme le prescrit le paragraphe 25(6) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission a établi une réserve afin de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par des besoins isolés et imprévus de nature réglementaire et par les changements dans l'activité des marchés qui ont des répercussions sur les recettes. Cette réserve est financée par des imputations sur les surplus gagnés. La valeur maximale de la réserve a été fixée à 1 500 000 $.

Réserve pour l'amélioration des marchés
La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission, et ils produisent leurs propres recettes de placements.

Réserve des montants remis
L'article 184 de la *Loi sur les valeurs mobilières* donne à la Commission le pouvoir de rendre des ordonnances de remise. Lorsqu'elle rend une ordonnance de cette nature, la Commission peut enjoindre à une personne de se départir des bénéfices qu'elle a encaissés par suite de son défaut de se conformer au droit des valeurs mobilières. Ces montants ne sont pas utilisés pour payer les dépenses de fonctionnement courantes de la Commission. En règle générale, ils servent plutôt à rembourser des investisseurs lésés.

5. Immobilisations

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	144 930 $	99 906 $	45 024 $	24 175 $
Infrastructure de la technologie de l'information	96 951	82 681	14 270	25 184
Logiciel	11 780	9 835	1 945	3 890
Véhicule	34 086	17 042	17 044	25 565
Améliorations locatives	508 564	173 070	335 494	279 079
	796 311 $	382 534 $	413 777 $	357 893 $

6. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

7. Engagements et éventualités

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et des éventualités attribuables à des garanties et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a été conclu.

(a) Engagements

Les engagements découlant d'obligations contractuelles liées principalement à la location des locaux et du matériel de bureau se chiffraient à 1 718 624 $ au 31 mars 2009. Le 15 février 2006, la Commission a signé un bail d'une durée de dix ans relativement à ses bureaux. Selon les modalités de l'entente, la Commission devra payer un loyer annuel aux montants suivants :

2009-2010	243 828 $
2010-2011	246 084
2011-2012	257 366
2012-2013	253 906
2013-2014	253 214
Par la suite	464 226
Total	1 718 624 $

(b) Poursuites judiciaires

La Commission est partie à diverses instances devant les tribunaux en raison de ses activités de réglementation. La direction considère qu'il est impossible de déterminer les obligations que la Commission pourrait être tenue d'assumer à l'issue de ces instances. Pour ce motif, elle ne peut formuler aucune prévision en ce qui concerne une perte éventuelle à ce poste. La Commission n'est pas au courant de procédures judiciaires contre elle à la date des états financiers.

8. Engagements contractés au titre du régime de retraite

La Commission prévoit une allocation de retraite pour les employés comptant au moins cinq années d'emploi continu. Cette allocation est versée au moment de la retraite, du décès ou de la mise en disponibilité de l'employé. Chaque employé a droit à cinq jours de rémunération pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 125 jours, plus 20 p. 100 des crédits de congés de maladie accumulés. Le montant total de la prestation ne peut dépasser 166 jours de rémunération (250 jours dans le cas du chef de la direction). Le montant de l'allocation est calculé à partir du taux de rémunération du membre du personnel.

Cette prestation pour un employé admissible qui possède au moins cinq ans de service consiste en un montant global moins un facteur de réduction de 3 p. 100 pour chaque année qu'il lui manque pour atteindre l'âge minimal de la retraite, qui a été fixé à 55 ans.

Le président et chef de la direction reçoit également un avantage de retraite complémentaire, soit l'ajout d'une année de service ouvrant droit à pension (en tout ou en partie) pour chaque année de service au poste de président et chef de la direction, jusqu'à concurrence de cinq ans. Cette prestation est financée à part entière par la Commission.

9. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Justice et de la Consommation, une personne morale apparentée à la Commission, fournit à celle-ci certains services dans le cours normal de ses opérations moyennant le paiement de frais fixés et convenus entre les deux parties. Il s'agit entre autres de services informatiques, comme la mise en mémoire, la sauvegarde et la protection des données, ainsi que de services de soutien. La Commission a une entente avec le ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de laquelle ce dernier fournit aussi des services de soutien relativement aux responsabilités stratégiques et réglementaires de la Commission.

Ces services ont coûté 122 736 $ à la Commission au cours de la période de référence, comparativement à 115 316 $ en 2008. Au 31 mars 2009, la Commission devait un montant de 24 547 $, comparativement à 22 911 $ à la même date en 2008, au ministère de la Justice et de la Consommation, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également des services de traduction à la Commission moyennant le paiement de frais fixés et convenus entre les deux parties. Outre ce montant, un total de 29 848 $ en services de traduction ont été fournis sans frais pour la Commission. Au cours de la période de référence, la Commission a versé 47 151 $ à ce titre, comparativement à 41 547 $ en 2008. Au 31 mars 2009, la Commission devait un montant de 7 427 $, comparativement à 11 104 $ à la même date en 2008, au Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

TABLEAU 1
ADMINISTRATION

	2009	2008
Promotion des marchés financiers	180 725 $	160 823 $
Protection des investisseurs et éducation	326 685	242 532
Perfectionnement des membres et du personnel	146 692	113 148
Paiement au ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de l'entente	30 000	30 000
Technologie de l'information	118 508	118 822
Administration (autres)	133 270	137 245
	935 880 $	802 570 $

TABLEAU 2
AMÉLIORATION DES MARCHÉS FINANCIERS

	2009	2008
Contribution financière au programme ABC de la sensibilisation à la fraude	57 030 $	27 000 $
	57 030 $	27 000 $

Sharing ideas
Challenging convention
Owning the future

The New Brunswick Securities Commission promotes a strong environment to strengthen our entrepreneurial culture and increase provincial investments. Through initiatives such as the Fullsail Summit, we work with our stakeholders to foster the development of dynamic capital markets in New Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

Partager les idées
Défier les conventions
Assurer l'avenir

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick favorise un environnement fort en vue de raffermir notre culture entrepreneuriale et d'accroître les investissements dans la province. Au moyen d'initiatives comme le Sommet pleines voiles, nous travaillons en collaboration avec les intervenants du milieu en vue de favoriser l'établissement de marchés financiers dynamiques au Nouveau-Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

5. Immobilisations

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	144 930 $	99 906 $	45 024 $	24 175 $
Infrastructure de la technologie de l'information	96 951	82 681	14 270	25 184
Logiciel	11 780	9 835	1 945	3 890
Véhicule	34 086	17 042	17 044	25 565
Améliorations locatives	508 564	173 070	335 494	279 079
	796 311 $	382 534 $	413 777 $	357 893 $

6. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

7. Engagements et éventualités

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et des éventualités attribuables à des garanties et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a été conclu.

(a) Engagements

Les engagements découlant d'obligations contractuelles liées principalement à la location des locaux et du matériel de bureau se chiffraient à 1 718 624 $ au 31 mars 2009. Le 15 février 2006, la Commission a signé un bail d'une durée de dix ans relativement à ses bureaux. Selon les modalités de l'entente, la Commission devra payer un loyer annuel aux montants suivants :

2009-2010	243 828 $
2010-2011	246 084
2011-2012	257 366
2012-2013	253 906
2013-2014	253 214
Par la suite	464 226
Total	1 718 624 $

(b) Poursuites judiciaires

La Commission est partie à diverses instances devant les tribunaux en raison de ses activités de réglementation. La direction considère qu'il est impossible de déterminer les obligations que la Commission pourrait être tenue d'assumer à l'issue de ces instances. Pour ce motif, elle ne peut formuler aucune prévision en ce qui concerne une perte éventuelle à ce poste. La Commission n'est pas au courant de procédures judiciaires contre elle à la date des états financiers.

8. Engagements contractés au titre du régime de retraite

La Commission prévoit une allocation de retraite pour les employés comptant au moins cinq années d'emploi continu. Cette allocation est versée au moment de la retraite, du décès ou de la mise en disponibilité de l'employé. Chaque employé a droit à cinq jours de rémunération pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 125 jours, plus 20 p. 100 des crédits de congés de maladie accumulés. Le montant total de la prestation ne peut dépasser 166 jours de rémunération (250 jours dans le cas du chef de la direction). Le montant de l'allocation est calculé à partir du taux de rémunération du membre du personnel.

Cette prestation pour un employé admissible qui possède au moins cinq ans de service consiste en un montant global moins un facteur de réduction de 3 p. 100 pour chaque année qu'il lui manque pour atteindre l'âge minimal de la retraite, qui a été fixé à 55 ans.

Le président et chef de la direction reçoit également un avantage de retraite complémentaire, soit l'ajout d'une année de service ouvrant droit à pension (en tout ou en partie) pour chaque année de service au poste de président et chef de la direction, jusqu'à concurrence de cinq ans. Cette prestation est financée à part entière par la Commission.

9. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Justice et de la Consommation, une personne morale apparentée à la Commission, fournit à celle-ci certains services dans le cours normal de ses opérations moyennant le paiement de frais fixes et convenus entre les deux parties. Il s'agit entre autres de services informatiques, comme la mise en mémoire, la sauvegarde et la protection des données, ainsi que de services de soutien. La Commission a une entente avec le ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de laquelle ce dernier fournit aussi des services de soutien relativement aux responsabilités stratégiques et réglementaires de la Commission.

Ces services ont coûté 122 736 $ à la Commission au cours de la période de référence, comparativement à 115 316 $ en 2008. Au 31 mars 2009, la Commission devait un montant de 24 547 $, comparativement à 22 911 $ à la même date en 2008, au ministère de la Justice et de la Consommation, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également des services de traduction à la Commission moyennant le paiement de frais fixés et convenus entre les deux parties. Outre ce montant, un total de 29 848 $ en services de traduction ont été fournis sans frais pour la Commission. Au cours de la période de référence, la Commission a versé 47 151 $ à ce titre, comparativement à 41 547 $ en 2008. Au 31 mars 2009, la Commission devait un montant de 7 427 $, comparativement à 11 104 $ à la même date en 2008, au Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

TABLEAU 1
ADMINISTRATION

	2009	2008
Promotion des marchés financiers	180 725 $	160 823 $
Protection des investisseurs et éducation	326 685	242 532
Perfectionnement des membres et du personnel	146 692	113 148
Paiement au ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de l'entente	30 000	30 000
Technologie de l'information	118 508	118 822
Administration (autres)	133 270	137 245
	935 880 $	802 570 $

TABLEAU 2
AMÉLIORATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Contribution financière au programme ABC de la sensibilisation à la fraude	57 030 $	27 000 $
	57 030 $	27 000 $

Sharing ideas
Challenging convention
Owning the future

The New Brunswick Securities Commission promotes a strong environment to strengthen our entrepreneurial culture and increase provincial investments. Through initiatives such as the Fullsail Summit, we work with our stakeholders to foster the development of dynamic capital markets in New Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

Partager les idées
Défier les conventions
Assurer l'avenir

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick favorise un environnement fort en vue de raffermir notre culture entrepreneuriale et d'accroître les investissements dans la province. Au moyen d'initiatives comme le Sommet pleines voiles, nous travaillons en collaboration avec les intervenants du milieu en vue de favoriser l'établissement de marchés financiers dynamiques au Nouveau-Brunswick.

1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

ACVM (*Autorités canadiennes en valeurs mobilières*)
Les ACVM sont un organisme ombrelle qui regroupe les autorités de réglementation des valeurs mobilières provinciales et territoriales et vise à améliorer, coordonner et uniformiser la réglementation des marchés financiers du Canada.

ACCFM (*Association canadienne des courtiers de fonds mutuels*)
L'ACCFM est l'organisme d'autoréglementation national en relation au volet de distribution de l'industrie canadienne des fonds mutuels.

BDNI (*Base de données nationale d'inscription*)
Système informatique national qui permet à des particuliers de présenter leur demande d'inscription par Internet.

Capital de risque
Il s'agit de fonds mis à la disposition des sociétés en début de croissance et des petites entreprises qui offrent un potentiel de croissance exceptionnel. Il est souvent accompagné de compétences en administration et d'une expertise technique.

Capitaux empruntés
Emprunts auprès d'institutions financières traditionnelles comme les banques et, dans certains cas, les sociétés de placement.

Capitaux privés
Les capitaux privés sont des actions détenues à titre privé. Contrairement aux actions négociées dans un marché public, celles-ci sont normalement conservées pendant de longues périodes, et leurs prix d'achat et de vente sont davantage susceptibles de faire l'objet de négociations entre les personnes concernées.

Capitaux propres
Méthode de financement par laquelle une entreprise émet des actions de son capital-actions en contrepartie de fonds.

Capitaux publics
Capitaux propres investis dans des sociétés ouvertes dont les titres sont négociés sur un marché boursier comme la Bourse de Toronto.

CIIPE (*crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*)
Le CIIPE est un crédit d'impôt de 30 % de la valeur de l'investissement accordé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

COSRA (*Conseil des autorités de réglementation des valeurs mobilières des Amériques*)
COSRA est l'instance responsable de la coordination de la réglementation des valeurs mobilières en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud et qui coopère avec les autorités nationales de réglementation dans un contexte de mondialisation croissante.

Examen de la conformité
Il s'agit de l'examen des dossiers d'un participant au marché dans le but de vérifier que la société ou le particulier respecte toutes les obligations prescrites par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Exemption (ou dispense)
Une exemption (ou dispense) permet d'être dispensé de l'obligation de se conformer à certaines exigences de la réglementation des valeurs mobilières.

Fonds de capital d'appoint
Un fonds de capital d'appoint fournit une source de financement qui investit de concert avec un groupe d'investisseurs providentiels. Les fonds de capital d'appoint entrent en scène une fois que les investisseurs providentiels ont effectué la vérification préalable et ont convenu d'investir. Les fonds de capital d'appoint, de contrepartie ou de coinvestissement, se soumettent aux mêmes modalités et conditions que celles qui ont été accordées aux investisseurs providentiels, et ils peuvent fournir un financement de contrepartie ou une proportion du financement offert par ces derniers.

Frais
Obligation de payer les frais liés à une instance sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Commission peut ordonner à un particulier ou à une organisation de payer les frais à l'issue d'une audience ou d'une enquête.

Information continue
Information que les émetteurs assujettis sont tenus par la Loi de déposer au sujet de leur entreprise et de ses activités.

Investisseur providentiel
Particulier qui investit son argent et ses compétences dans une petite entreprise ou une entreprise en démarrage.

Investisseur qualifié
Personne ou organisation, généralement bien nantie et expérimentée, qui est réputée capable de faire des placements sans bénéficier de la protection qu'offrent les obligations d'inscription et de prospectus prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*. Pour prendre connaissance des critères applicables, consultez la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* qui se trouve sous la rubrique Réglementation de notre site Web : www.nbsc-cvmnb.ca.

Loi sur les valeurs mobilières
Loi du Nouveau-Brunswick qui réglemente l'industrie des valeurs mobilières dans la province.

Marchés financiers
Il s'agit des marchés où tous les produits d'investissement comme les actions (capitaux propres) et les obligations (capitaux empruntés) sont achetés et vendus. Les marchés financiers incluent toutes les personnes et tous les organismes, qu'ils soient fournisseurs ou utilisateurs des capitaux, qui soutiennent le processus.

NASAA *(Association des autorités en valeurs mobilières de l'Amérique du Nord)*
La NASAA est la plus ancienne organisation-cadre des autorités de réglementation des valeurs mobilières ; elle permet aux autorités nord-américaines de coordonner la réglementation des valeurs mobilières et de coopérer dans de nombreux domaines, dont l'application de la loi et l'éducation.

Ordonnance d'indemnisation
Une ordonnance d'indemnisation oblige une personne qui a contrevenu au droit des valeurs mobilières à rendre les fonds à un investisseur. Une fois l'ordonnance rendue, elle peut facilement être déposée auprès de la Cour du Banc de la Reine afin d'être transformée en décision judiciaire de ce tribunal.

Ordonnance d'interdiction d'opérations
Ordonnance rendue par la Commission dans le but d'interdire à un particulier ou à une organisation d'effectuer des opérations ou de lui ordonner de cesser d'effectuer des opérations sur des valeurs mobilières en particulier. Ordonnance normalement décernée parce qu'il serait contraire à l'intérêt public de permettre que les opérations se continuent.

Ordonnance de remise
Une ordonnance de remise enjoint à une personne ou à une entreprise de rendre les fonds obtenus à la suite d'une contravention au droit des valeurs mobilières.

OICV *(Organisation internationale des commissions de valeurs)*
L'OICV est une association internationale d'autorités de réglementation des valeurs mobilières établie en 1983 dont le secrétariat général est situé à Madrid, en Espagne. L'organisation concentre ses efforts sur l'établissement de normes ainsi que sur la mise en commun de renseignements et la collaboration visant à renforcer les marchés financiers du monde entier.

OCRCVM *(Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières)*
L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui régit les activités des courtiers en valeurs mobilières et les activités boursières des marchés de la dette et des actions du Canada. L'OCRCVM a été créé en 2008 à la suite de la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation de marché inc.

Pénalité administrative
Sanction pécuniaire imposée par la Commission à un particulier ou à une organisation à la suite d'une infraction à la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Loi confère à la Commission le pouvoir d'imposer une pénalité administrative maximale de 750 000 $.

Placement
Offre initiale d'actions non émises par un émetteur. Les actions non émises sont des actions de la réserve de l'entreprise (par opposition aux actions achetées sur le marché).

Pleines voiles
Initiative de la Commission pour faire croître les marchés financiers dont l'objectif est d'aider à assurer la prospérité et l'autonomie de notre province.

PME *(Petites et moyennes entreprises)*
Les PME sont généralement des entreprises qui comptent au plus cent employés. Au Nouveau-Brunswick, les PME emploient près de 95 p. 100 de la main-d'œuvre de la province.

Prospectus
Le prospectus est un document qui fournit tous les renseignements importants au sujet de l'émetteur et des valeurs mobilières qu'il propose. Dans le même ordre d'idées, une notice d'offre est un document semblable à un prospectus qui contient moins de détails que celui-ci et qui est utilisé dans le cadre de placements fermés.

Régime du passeport
Régime national en matière de valeurs mobilières qui a permis d'établir une série de règles semblables dans tout le pays et qui procure aux participants un point d'accès unique aux marchés financiers canadiens.

Règlement général *(Règlement 2004-66 établi sous le régime de la Loi sur les valeurs mobilières)*
Règlement pris en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick qui énonce les balises juridiques auxquelles sont assujettis les membres, la direction et le personnel de la Commission.

Réserve pour l'amélioration des marchés
La réserve pour l'amélioration des marchés est une réserve distincte dans laquelle est versé le produit des pénalités administratives et des règlements amiables. Conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, les fonds de la réserve ne sont dépensés que pour des activités visant à faire prospérer les marchés financiers au Nouveau-Brunswick.

SEDAR *(Système électronique de données, d'analyse et de recherche)*
Système qui permet le dépôt électronique et la diffusion publique des documents des émetteurs assujettis du Canada.

SEDI *(Système électronique de déclarations des initiés)*
Système qui permet le dépôt et la diffusion publique des déclarations d'initiés.

ACVM (*Autorités canadiennes en valeurs mobilières*)
Les ACVM sont un organisme ombrelle qui regroupe les autorités de réglementation des valeurs mobilières provinciales et territoriales et vise à améliorer, coordonner et uniformiser la réglementation des marchés financiers du Canada.

ACCFM (*Association canadienne des courtiers de fonds mutuels*)
L'ACCFM est l'organisme d'autoréglementation national en relation au volet de distribution de l'industrie canadienne des fonds mutuels.

BDNI (*Base de données nationale d'inscription*)
Système informatique national qui permet à des particuliers de présenter leur demande d'inscription par Internet.

Capital de risque
Il s'agit de fonds mis à la disposition des sociétés en début de croissance et des petites entreprises qui offrent un potentiel de croissance exceptionnel. Il est souvent accompagné de compétences en administration et d'une expertise technique.

Capitaux empruntés
Emprunts auprès d'institutions financières traditionnelles comme les banques et, dans certains cas, les sociétés de placement.

Capitaux privés
Les capitaux privés sont des actions détenues à titre privé. Contrairement aux actions négociées dans un marché public, celles-ci sont normalement conservées pendant de longues périodes, et leurs prix d'achat et de vente sont davantage susceptibles de faire l'objet de négociations entre les personnes concernées.

Capitaux propres
Méthode de financement par laquelle une entreprise émet des actions de son capital-actions en contrepartie de fonds.

Capitaux publics
Capitaux propres investis dans des sociétés ouvertes dont les titres sont négociés sur un marché boursier comme la Bourse de Toronto.

CIIPE (*crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*)
Le CIIPE est un crédit d'impôt de 30 % de la valeur de l'investissement accordé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

COSRA (*Conseil des autorités de réglementation des valeurs mobilières des Amériques*)
COSRA est l'instance responsable de la coordination de la réglementation des valeurs mobilières en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud et qui coopère avec les autorités nationales de réglementation dans un contexte de mondialisation croissante.

Examen de la conformité
Il s'agit de l'examen des dossiers d'un participant au marché dans le but de vérifier que la société ou le particulier respecte toutes les obligations prescrites par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Exemption (ou dispense)
Une exemption (ou dispense) permet d'être dispensé de l'obligation de se conformer à certaines exigences de la réglementation des valeurs mobilières.

Fonds de capital d'appoint
Un fonds de capital d'appoint fournit une source de financement qui investit de concert avec un groupe d'investisseurs providentiels. Les fonds de capital d'appoint entrent en scène une fois que les investisseurs providentiels ont effectué la vérification préalable et ont convenu d'investir. Les fonds de capital d'appoint, de contrepartie ou de coinvestissement, se soumettent aux mêmes modalités et conditions que celles qui ont été accordées aux investisseurs providentiels, et ils peuvent fournir un financement de contrepartie ou une proportion du financement offert par ces derniers.

Frais
Obligation de payer les frais liés à une instance sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Commission peut ordonner à un particulier ou à une organisation de payer les frais à l'issue d'une audience ou d'une enquête.

Information continue
Information que les émetteurs assujettis sont tenus par la Loi de déposer au sujet de leur entreprise et de ses activités.

Investisseur providentiel
Particulier qui investit son argent et ses compétences dans une petite entreprise ou une entreprise en démarrage.

Investisseur qualifié
Personne ou organisation, généralement bien nantie et expérimentée, qui est réputée capable de faire des placements sans bénéficier de la protection qu'offrent les obligations d'inscription et de prospectus prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*. Pour prendre connaissance des critères applicables, consultez la *Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* qui se trouve sous la rubrique Réglementation de notre site Web : www.nbsc-cvmnb.ca.

Loi sur les valeurs mobilières
Loi du Nouveau-Brunswick qui réglemente l'industrie des valeurs mobilières dans la province.

Marchés financiers
Il s'agit des marchés où tous les produits d'investissement comme les actions (capitaux propres) et les obligations (capitaux empruntés) sont achetés et vendus. Les marchés financiers incluent toutes les personnes et tous les organismes, qu'ils soient fournisseurs ou utilisateurs des capitaux, qui soutiennent le processus.

NASAA *(Association des autorités en valeurs mobilières de l'Amérique du Nord)*
La NASAA est la plus ancienne organisation-cadre des autorités de réglementation des valeurs mobilières : elle permet aux autorités nord-américaines de coordonner la réglementation des valeurs mobilières et de coopérer dans de nombreux domaines, dont l'application de la loi et l'éducation.

Ordonnance d'indemnisation
Une ordonnance d'indemnisation oblige une personne qui a contrevenu au droit des valeurs mobilières à rendre les fonds à un investisseur. Une fois l'ordonnance rendue, elle peut facilement être déposée auprès de la Cour du Banc de la Reine afin d'être transformée en décision judiciaire de ce tribunal.

Ordonnance d'interdiction d'opérations
Ordonnance rendue par la Commission dans le but d'interdire à un particulier ou à une organisation d'effectuer des opérations ou de lui ordonner de cesser d'effectuer des opérations sur des valeurs mobilières en particulier. Ordonnance normalement décernée parce qu'il serait contraire à l'intérêt public de permettre que les opérations se continuent.

Ordonnance de remise
Une ordonnance de remise enjoint à une personne ou à une entreprise de rendre les fonds obtenus à la suite d'une contravention au droit des valeurs mobilières.

OICV *(Organisation internationale des commissions de valeurs)*
L'OICV est une association internationale d'autorités de réglementation des valeurs mobilières établie en 1983 dont le secrétariat général est situé à Madrid, en Espagne. L'organisation concentre ses efforts sur l'établissement de normes ainsi que sur la mise en commun de renseignements et la collaboration visant à renforcer les marchés financiers du monde entier.

OCRCVM *(Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières)*
L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui régit les activités des courtiers en valeurs mobilières et les activités boursières des marchés de la dette et des actions du Canada. L'OCRCVM a été créé en 2008 à la suite de la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation de marché inc.

Pénalité administrative
Sanction pécuniaire imposée par la Commission à un particulier ou à une organisation à la suite d'une infraction à la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Loi confère à la Commission le pouvoir d'imposer une pénalité administrative maximale de 750 000 $.

Placement
Offre initiale d'actions non émises par un émetteur. Les actions non émises sont des actions de la réserve de l'entreprise (par opposition aux actions achetées sur le marché).

Pleines voiles
Initiative de la Commission pour faire croître les marchés financiers dont l'objectif est d'aider à assurer la prospérité et l'autonomie de notre province.

PME *(Petites et moyennes entreprises)*
Les PME sont généralement des entreprises qui comptent au plus cent employés. Au Nouveau-Brunswick, les PME emploient près de 95 p. 100 de la main-d'œuvre de la province.

Prospectus
Le prospectus est un document qui fournit tous les renseignements importants au sujet de l'émetteur et des valeurs mobilières qu'il propose. Dans le même ordre d'idées, une notice d'offre est un document semblable à un prospectus qui contient moins de détails que celui-ci et qui est utilisé dans le cadre de placements fermés.

Régime du passeport
Régime national en matière de valeurs mobilières qui a permis d'établir une série de règles semblables dans tout le pays et qui procure aux participants un point d'accès unique aux marchés financiers canadiens.

Règlement général *(Règlement 2004-66 établi sous le régime de la Loi sur les valeurs mobilières)*
Règlement pris en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick qui énonce les balises juridiques auxquelles sont assujettis les membres, la direction et le personnel de la Commission.

Réserve pour l'amélioration des marchés
La réserve pour l'amélioration des marchés est une réserve distincte dans laquelle est versé le produit des pénalités administratives et des règlements amiables.
Conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, les fonds de la réserve ne sont dépensés que pour des activités visant à faire prospérer les marchés financiers au Nouveau-Brunswick.

SEDAR *(Système électronique de données, d'analyse et de recherche)*
Système qui permet le dépôt électronique et la diffusion publique des documents des émetteurs assujettis du Canada.

SEDI *(Système électronique de déclarations des initiés)*
Système qui permet le dépôt et la diffusion publique des déclarations d'initiés.

Marchés financiers

Fonds de cofinancement – Le potentiel des marchés financiers (octobre 2008)
Réponse au Comité spécial de l'examen de la fiscalité (août 2008)
Rapport sur les investisseurs providentiels (juillet 2007)
Guide des dispenses relatives à la collecte de capitaux
Programme de sociétés de capital de démarrage (PSCD) de la Bourse de croissance TSX
Vous avez les ailes d'un ange? Guide de l'investissement providentiel au Canada atlantique

Rapports *Pleines voiles*

Mise à jour sur les progrès du Sommet *Pleines voiles* (avril 2009)
Résumé des progrès du Sommet *Pleines voiles* (octobre 2008)
Résumé du Sommet *Pleines voiles* (mai 2008)
Résumé des progrès du Sommet *Pleines voiles* (janvier 2008)
Résumé des progrès concernant les engagements du Sommet *Pleines voiles* (juillet 2007)
Statistiques sur l'état des recommandations (juillet 2007)
Sommet *Pleines voiles* / Groupe de travail sur l'autosuffisance : domaines d'intérêts communs (mars 2007)
La prise d'un engagement (mars 2007)
Assurer notre avenir (janvier 2007)
Table ronde en vue de favoriser la croissance des marchés financiers (2006)

Éducation des investisseurs

L'ABC du placement : faire ses premiers pas
Investir avec l'aide d'un conseiller financier
Questions à poser lorsque vous choisissez un conseiller financier
Fonds communs de placement – bien s'informer
Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries
Coup d'oeil sur les produits d'investissement
Les investissements frauduleux sur Internet
Introduction aux placements – édition jeunesse
Les fraudeurs prennent pour cible les 50 ans ou plus
Les opérations de vente sous pression – risquez-vous d'en être victime?
Tableau de ventilation en matière de planification financière
Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes !
Liste de vérification pour la détection des fraudes d'investissement
L'investisseur vigilant (balados-diffusions)
Savoir, c'est pouvoir (plan stratégique d'éducation de 2007 à 2010)
Comment puis-je porter plainte?

Application de la loi

ACVM – Rapport sur les mesures d'application de la loi 2008
ACVM – Rapport sur les mesures d'application de la loi 2007

Marchés financiers

Fonds de cofinancement – Le potentiel des marchés financiers (octobre 2008)
Réponse au Comité spécial de l'examen de la fiscalité (août 2008)
Rapport sur les investisseurs providentiels (juillet 2007)
Guide des dispenses relatives à la collecte de capitaux
Programme de sociétés de capital de démarrage (PSCD) de la Bourse de croissance TSX
Vous avez les ailes d'un ange? Guide de l'investissement providentiel au Canada atlantique

Rapports *Pleines voiles*

Mise à jour sur les progrès du Sommet *Pleines voiles* (avril 2009)
Résumé des progrès du Sommet *Pleines voiles* (octobre 2008)
Résumé du Sommet *Pleines voiles* (mai 2008)
Résumé des progrès du Sommet *Pleines voiles* (janvier 2008)
Résumé des progrès concernant les engagements du Sommet *Pleines voiles* (juillet 2007)
Statistiques sur l'état des recommandations (juillet 2007)
Sommet *Pleines voiles* / Groupe de travail sur l'autosuffisance : domaines d'intérêts communs (mars 2007)
La prise d'un engagement (mars 2007)
Assurer notre avenir (janvier 2007)
Table ronde en vue de favoriser la croissance des marchés financiers (2006)

Éducation des investisseurs

L'ABC du placement : faire ses premiers pas
Investir avec l'aide d'un conseiller financier
Questions à poser lorsque vous choisissez un conseiller financier
Fonds communs de placement – bien s'informer
Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries
Coup d'oeil sur les produits d'investissement
Les investissements frauduleux sur Internet
Introduction aux placements – édition jeunesse
Les fraudeurs prennent pour cible les 50 ans ou plus
Les opérations de vente sous pression – risquez-vous d'en être victime?
Tableau de ventilation en matière de planification financière
Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes !
Liste de vérification pour la détection des fraudes d'investissement
L'investisseur vigilant (balados-diffusions)
Savoir, c'est pouvoir (plan stratégique d'éducation de 2007 à 2010)
Comment puis-je porter plainte?

Application de la loi

ACVM – Rapport sur les mesures d'application de la loi 2008
ACVM – Rapport sur les mesures d'application de la loi 2007